SERMONS
SUR TOUS LES SUJETS

DE
LA MORALE CHRE'TIENNE,

TROISIE'ME PARTIE,

LES MYSTERES,

TOME QUATRIE'ME.

Contenant une OCTAVE sur l'Assomption de Nôtre-Dame,

Et une OCTAVE sur la charité envers les fideles a défunts.

*Par le R. P. *** de la Compagnie de* JESUS

Omnia facio propter Evangelium ut particeps ejus efficiar. 1. C. 9. 23.

A PARIS,

Chez JEAN BOUDOT, Imprimeur Ordinaire du Roi & de l'Academie Roïale des Sciences, au Soleil d'or, prés la Fontaine saint Severin, ET LOUIS COIGNARD, à l'Aigle d'Or. ruë S. Jacques.

M. DCCII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

PREMIER SERMON DE L'OCTAVE DE L'ASSOMPTION.

De l'entrée de la sainte Vierge dans le Ciel, & de son triomphe.

Quæ est ista quæ progreditur ? terribilis ut castrorum acies ordinata. *Cant.* 6.

Qui est celle-là qui marche, terrible comme une armée rangée en bataille. Aux Cant. Chap. 6.

CE sont, Chrêtiens Auditeurs, les plus hautes Intelligences qui font aujourd'huy cette demande avec admiration, en considerant la bienheureuse Vierge élevée jusqu'au plus haut des Cieux ; non, qu'elles ignorent son merite, ou sa dignité de mere de leur Createur, ou à quel titre elle entre en possession de la gloire qui lui est préparée : mais c'est qu'éblouïes d'un si grand éclat,

elles sont frapées d'étonnement de voir une pure creature élevée au dessus des plus hauts Seraphins, comme elle les surpasse tous en merite & en sainteté : *Quæ est ista quæ progreditur?* Sans doute, Messieurs, nous ferions tous aujourd'huy la même demande, si nos yeux pouvoient percer le voile qui nous dérobe la vûë de l'entrée triomphante de Marie dans le Ciel. Mais outre cet obstacle qui nous empêche d'être spectateurs de cette auguste pompe, j'en trouve un autre qui n'empêche pas moins de vous en donner la juste idée que vous attendez aujourdhuy. C'est la grandeur du sujet, qui me feroit encore souhaiter avec l'Apôtre, la langue des Anges, pour parler du magnifique appareil dont ils ont été les témoins, & dont ils ont fait eux-mêmes la plus grande partie. Tous les saints Peres, qui ont tâché de nous en donner quelque conjecture, y ont trouvé les mêmes difficultez, & se sont servi des mêmes prétextes pour s'en dispenser. Les uns ont apprehendé avec juste raison d'être opprimez du poids de cette gloire, s'ils entreprenoient de nous faire le détail de cette pompe majestueuse ; & les autres ont craint de parler comme des enfans, des choses du Ciel, par comparaison avec tout ce qu'il y a de plus grand sur la terre.

J'ay choisi, Messieurs, une espece de milieu entre ces deux extrémitez, & pour éviter ces deux écueils, dans un discours où il faudroit plus de brillant que de solide. Je me contenteray de me servir de temps en temps de quelques-unes de leurs expressions, pour

ne pas taire tout-à-fait ce qu'il y a de plus essentiel, & de plus auguste dans cette solemnité, en laquelle Marie est couronnée de gloire, & entre dans le Ciel en qualité de victorieuse ; où sans perdre de vûë le Mystere de son Assomption, aprés vous avoir parlé dans ce premier Sermon, de son entrée & de son triomphe, ce qui fait le principal sujet de cette fête, je vous expliqueray en détail dans les autres ce qui l'a precedé, & ce qui lui a merité ce haut degré de gloire, sans chercher d'autre dessein plus pompeux; parce que je veux m'efforcer, autant qu'il me sera possible, de joindre l'instruction & l'édification de mes Auditeurs avec la gloire de celle qui entre aujourd'hui en triomphe dās le Ciel.

Autrefois dans les triomphes des Conquerans, c'étoit la coûtume de choisir un Orateur pour faire l'éloge du victorieux, & pour exposer aux spectateurs de son triomphe les exploits, & les victoires qui luy avoient attiré & merité cet honneur. Je devois à la verité être le dernier à me charger de cet emploi;mais puisque j'y suis trop engagé pour m'en pouvoir dédire, je vous feray aujourd'huy voir, 1. par quelles actions, & par quelles illustres victoires Marie a merité ce triomphe, dont la gloire & la magnificence ne peut être exprimée par des paroles humaines: Et en second lieu, je vous montreray l'avantage & le bonheur qui nous en revient. Ce sera aprés avoir imploré par son entremise les lumieres du Ciel, afin de ne pas obscurcir par mon discours l'éclat de sa gloire. Disons-lui donc pour ce sujet: *Ave Maria.*

Premiere Partie.

Comme la gloire n'eſt autre choſe que l'éclat de la vertu, & qu'elle conſiſte dans la connoiſſance qu'on a du merite d'une perſonne, & dans l'honneur qu'on luy rend ; il faut neceſſairement, Chrêtiens, pour rendre cette perſonne veritablement glorieuſe, que ces deux choſes y concourent tout à la fois ; ſçavoir un merite diſtingué, auquel on rend juſtice, parce que ſans cela l'honneur n'eſt qu'une pure vanité, & une ridicule ambition : mais il faut enſuite que ce merite ſoit reconnu par quelque illuſtre témoignage, qui marque l'eſtime qu'on en fait. C'eſt pour cela que ces anciens Conquerans ne s'eſtimoient jamais plus glorieux qu'au jour d'un juſte & magnifique triomphe, parce que ces deux choſes, qui font la veritable gloire, & qui ne ſe rencontrent pas toujours enſemble, s'y trouvoient heureuſement réünies ; un merite au deſſus du commun, & la pompe & l'éclat qui en étoit un aveu public. C'eſt, Meſſieurs, ce que je crois devoir ſuppoſer, pour vous faire comprendre, que ſi la glorieuſe Vierge entre aujourd'huy dans le Ciel, avec la pompe d'un triomphe magnifique, on ne luy rend cet honneur que pour les illuſtres victoires qu'elle a remportées, & que perſonne n'a merité à plus juſte titre cet honneur. Dévelopons un peu cecy dans cette premiere Partie.

Oüy, Chrêtiens, c'eſt avec juſtice que l'on rend dans le Ciel à la glorieuſe Vierge l'honneur du triomphe, qui ne ſe rend parmy les hommes qu'aux ſeuls victorieux. En effet,

le Ciel où elle est reçûë avec tant d'appareil, est une place de conqueste, où personne n'est couronné s'il n'a legitimement combattu ; & d'ailleurs le triomphe n'est dû qu'aprés la victoire : c'est pourquoy ceux qui sont dans cet heureux séjour ont tous des palmes à la main, comme assûre le Disciple bien-aimé, pour marque des combats qu'ils ont soûtenus, & des victoires qu'ils ont remportées pendant qu'ils vivoient sur la terre. Ce qui me fait dire que cette pompe, avec laquelle la glorieuse Mere de Dieu est conduite jusqu'au plus haut de l'Empirée, est pour rendre aujourd'huy justice à son merite, & que le nom de victorieuse est celuy de tous ses titres dont tout le Ciel retentît aujourd'huy, où rien n'est épargné pour rendre la ceremonie de sa reception plus celebre, & son triomphe plus glorieux.

Ne vous persuadez pas neanmoins, s'il vous plaît, que cette illustre qualité de victorieuse, qui luy a ouvert l'entrée de ce Royaume, soit incompatible avec cette vie retirée & pacifique, qu'elle a passée presque toute entiere dans la contemplation, dans la pratique de l'humilité, de la patience, de la charité, & dans l'exercice des actions les moins tumultueuses, & où la force & le courage ont le moins de part : puisque l'Eglise, entre les éloges qu'elle luy donne dans la Fête de sa triomphante Assomption, la compare à une Armée rangée en bataille, qui s'est renduë terrible par le nombre des victoires qu'elle a remportées sur les plus redoutables ennemis de Dieu, & des hommes.

Ainsi, comme à l'entrée du Sauveur du monde dans ce même Royaume, qu'il avoit conquis au prix de sa mort & de son sang, le Prophete Royal, qui nous a fait une magnifique peinture de son triomphe, nous assûre que les bienheureux Esprits qui luy faisoient escorte, sommerent les habitans du Ciel d'en ouvrir les portes, & de laisser une libre entrée à ce Roy de gloire, & que là-dessus on demanda quel étoit ce Roy de gloire, & à quel titre il prétendoit entrer en triomphe en ce lieu, qui n'est ouvert qu'aux seuls victorieux : ce fut alors, ajoûte ce Prophete, que ceux de sa suite répondirent, que c'étoit le Dieu des armées, le Dieu fort qui l'avoit merité par sa valeur, pour avoir vaincu & soûmis tous ses ennemis : *Dominus fortis & potens ipse est Rex gloriæ.*

Psal. 23.

Cette pensée, Messieurs, a tellement plû à S. Gregoire de Nysse, & à quelques autres, qu'ils se sont efforcez de la mettre dans son jour, & de luy donner toute l'étenduë que leur esprit leur a pû fournir. C'est sans doute dans cette même idée que l'Eglise, pour nous parler de la pompe auguste avec laquelle la Reine des Cieux entre dans ce Royaume de paix & de gloire, nous represente ces mêmes bienheureux Esprits, qui demandent, les uns, qui elle est, & les autres ce qu'elle a fait : *Quæ est ista quæ progreditur ?*

Nous répondrons, Messieurs, à la premiere de ces demandes, quand nous ferons voir comme en qualité de mere de Dieu elle est placée dans le plus haut Trône de l'Empirée ; mais pour la seconde, qui est ce qu'el-

le a fait, afin de meriter cette gloire, & d'être receuë avec cette pompe ; ô Dieu ! la belle réponse, qu'elle eût pû faire elle-même, si elle eût été interrogée de la sorte à son entrée ! mais on la connoissoit trop bien pour s'y méprendre ; & quand on auroit pû ne la pas connoître, son Fils eût pris la parole, & eût luy-même publié les services qu'elle luy avoit rendus ; & tous les habitans de cette heureuse cité eussent raporté à l'envy ses victoires par mille chants de triomphes. Mais au lieu d'en entendre un éloge de la façon des Anges, contentez-vous des foibles expressions d'un homme, accablé sous le poids de son sujet, & qui ne peut parler qu'en homme, des combats qu'elle a eû à soûtenir, & des ennemis qu'elle a entierement vaincus. Je les raporte à trois qui nous font incessamment une guerre cruelle, & que nous devons necessairement vaincre, pour avoir part à la gloire de cette incomparable Reine du Ciel. Le demon avec le peché, que nous confondrons ensemble, parce qu'ils n'ont qu'un même interest, & qu'ils combattent avec les mêmes armes. Le monde avec ses charmes, ses grandeurs, & tout son éclat, qui nous seduit : & enfin nous-mêmes, qui nous trouvons par tout avec nos passions, qui sont les ennemis que nous avons à vaincre. Or quoy que personne n'entre dans le Ciel qui n'ait vaincu les mêmes ennemis ; cependant la maniere dont Marie les a vaincus, luy a merité cet honneur incômparable d'entrer dans le Ciel en triomphe. Ecoûtez-là s'il vous plaît.

Premierement, elle a vaincu le demon & le peché, c'est la premiere victoire qu'il faut necessairement remporter, pour être reçû dans cet heureux séjour; puisque, comme vous sçavez, rien de soüillé n'y peut avoir d'accés Mais elle la vaincu d'une maniere si particuliere, & si glorieuse, qu'il n'y a qu'un semblable triomphe qui puisse être le prix d'une si signalée victoire. Je ne diray point icy qu'elle l'a vaincu avant que de naître, & dés le premier instant de la vie. Quoy qu'il luy soit infiniment glorieux d'avoir été seule entre les pures creatures affranchie de la servitude, dans laquelle naissent tous les autres enfans de colere, comme parle S. Paul, esclaves du pêché originel, & par consequent du demon; parce que, selon l'Apôtre S. Pierre, nous sommes esclaves de celuy qui nous a vaincus: *A quo quis victus est, ejus & servus est.* Laissons-là cette victoire, où Marie a eu plus de bonheur que de merite; ne parlons que de celle qu'elle a remportée sur le peché actuel, qu'elle a tellement vaincu, qu'elle n'a jamais terny son innocence, par la plus legere imperfection.

2. Petri 2.

Il n'y a, Messieurs, que les Heretiques qui se sont recriez contre cette verité, dont jamais aucun orthodoxe n'a douté. Mais faut-il s'étonner si ces impies, aprés s'être déclarez contre le Fils, se sont ensuite déchaînez contre la Mere, dont les interêts sont inséparables. Or elle a vaincu le peché, non aprés y avoir succombé, comme font les penitens, qui se relevent aprés être tombez, ou bien aprés en avoir reçû de frequen-

tes blessûres, qui mettent les autres en danger de mort ; mais comme elle n'a point été soüillée du peché d'origine, par une faveur speciale, de même par une fidelité sans égale, elle n'a jamais flétry cette premiere innocence par le moindre peché actuel. Helas ! nous portons nous autres ce trésor, dit le même S. Paul, dans des vases fragiles, que l'on heurte de tous côtez, toujours en peril, & jamais dans une pleine & entiere assûrance, au lieu que cette bienheureuse Vierge étoit si fortement établie en grace, qu'elle ne pouvoit être ébranlée, & encore moins vaincuë.

Ce qui ne diminuë rien de la gloire de cette femme forte, ny du nombre de ses victoires, puis qu'elle répondoit de sa part aux graces & aux mouvemens du Ciel avec une fidelité constante, continüelle, & vigilante, en apportant autant de soin & de précaution pour éviter le peché, que si elle eût été sujette aux hazards que court la fragilité des autres. Que si le demon l'a attaquée par quelque endroit, qu'il ait jugé le plus foible, & le moins pourvû, il n'en a remporté que de la confusion, & jamais le moindre avantage. Dans les autres on appelle vaincre quand on n'est point vaincu ; mais la victoire de Marie a été plus signalée, d'avoir mis ses ennemis hors d'état de luy nuire. Ce n'a pas même été une seule victoire, mais une victoire continüe, une suite & un tissu de victoires, depuis le premier moment de sa vie jusqu'au dernier : non qu'elle ait soûtenu un continuel combat, puisqu'elle ne ressentoit point

les rébellions interieures que les autres experimentent ; mais par une victoire plus noble & plus glorieuse, ayant ôté au demon le moyen de l'insulter ; comme un vainqueur qui ne se contenteroit pas de repousser les efforts d'un ennemy puissant ; mais qui le desarmeroit, & le rendroit incapable de luy faire jamais de mal.

C'est en ce sens que l'on doit entendre, qu'elle a écrasé la tête du serpent, & qu'elle l'a tellement foulé aux pieds, qu'il n'a plus la force de s'élever contr'elle : sans compter que c'est par son moyen qu'il est tellement affoibly à l'égard des autres, que ce n'est que par nôtre faute, & par nôtre lâcheté, si nous en sommes vaincus. Heureuse victoire! qui a été suivie d'une paix tranquille & inalterable : mais victoire infiniment glorieuse! d'avoir défait & desarmé un ennemy si terrible, que dans un seul combat il avoit vaincu tout le reste des hommes! Helas! nous autres nous n'avons pas plûtôt vaincu le peché, & chassé le demon par le baptême, ou par la penitence, que nous le rappellons ; & aprés l'avoir vaincu, par la vertu du sang d'un Dieu, qui nous est appliqué dans les Sacremens, nous nous laissons vaincre lâchement à nôtre tour, & nous y succombons ensuite malheureusement; ensorte que la grace que nous avons reçûë est toujours chancelante, toujours aux prises, toujours en peril, & le plus souvent vaincuë : au lieu que la glorieuse Vierge, non seulement ne l'a jamais perduë, mais ne l'a pas même ternie de la moindre tache, ni de la moindre ombre

du peché ; & c'eſt d'elle que l'on peut dire ces paroles du Prophete : *Quaretur peccatum illius, & non invenietur.* On examinera la vie de cette ſainte Creature, pour y chercher quelque peché, mais on l'y cherchera en vain, l'on n'y en trouvera pas la moindre apparence, puiſqu'elle l'a ſi glorieuſement vaincu, qu'il ne l'a pas ſeulement approchée.

Pſal. 10.

Les Heretiques des premiers ſiecles luy ont attribuée les mêmes pechez, & les mêmes défauts qui ſe trouvent dans le reſte des hommes. Mais la verité a diſſipé l'erreur & le menſonge, & cette hereſie n'a point eu de cours, comme elle n'a point trouvé d'appuy. Les autres y ont cherché des fautes & des imperfections aſſez conſiderables, comme ont fait les deux malheureux Hereſiarques du ſiecle paſſé, leſquels ont cru trouver dans ſa vie des impatiences, des vanitez ſecretes, & des ſentimens d'ambition ; mais ils ont été refutez par les raiſons les plus ſolides, & par l'authorité de tous les Peres ; & enſuite frapez d'anathême par les Conciles. Enfin quelques-autres que je ne mets pas dans ce rang, & qui ont même ſignalé leur zele, à défendre les autres prerogatives de la Mere de Dieu, l'ont à la verité exemptée de toute tache du peché actüel, mais l'ont ſoûmiſe à la loy commune, je veux dire au peché d'origine ; mais enfin le ſentiment commun des fideles a prévalu, & eſt aujourd'huy authoriſé de toute l'Egliſe : *Quaretur peccatum illius, & non invenietur.* On aura beau chercher, pechez, défauts, imper-

fections ! on ne trouvera point de tache dans le Soleil de la grace, trop brillant pour avoir été obscurcy par les moindres tenebres, & par la moindre ombre du peché. Sa victoire est entiere, elle est parfaite, elle est achevée; puisque ses ennemis n'osent se montrer, & qu'on a beau les chercher, ils ne paroissent seulement pas.

Voila, Chrêtiens, ce qui luy a merité un juste triomphe dans le Ciel, de n'avoir pas seulement été la cause qu'un Homme-Dieu a vaincu le demon, & détruit le peché, pour avoir emprunté d'elle les armes qui l'ont vaincu, sçavoir son humanité infiniment sainte; mais pour l'avoir aussi vaincu elle-même, détruit son empire, & renversé sa tyrannie; de maniere que s'il nous est permis de juger des choses du Ciel par raport aux choses de la terre, ou plûtôt de juger de la verité par les ombres & par les figures qui les representent: je m'imagine que la glorieuse Mere de Dieu, aprés une si illustre victoire, peut dire en ce jour ce que dit autrefois une femme forte, sainte & victorieuse, & qui en etoit la figure: *Magnificata est anima mea hodie, præ omnibus diebus meis*, voicy de tous les jours de ma vie le plus glorieux; jour de pompe, jour de triomphe, auquel mon ame est comblée de joye & de gloire en même tems.

Judith. 12.

Vous reconnoissez sans doute à ces paroles de l'incomparable Judith, qui délivra le peuple de Dieu de la crainte d'un formidable ennemy, & la ville de Bethulie, de la desolation, du pillage, & de sa ruine inévitable.

Elle merita par cette illustre victoire, d'être reçûë en triomphe de toute sa Nation ; digne figure de la glorieuse Mere de Dieu ! mais cette figure semble n'être faite que pour représenter son triomphe : Car il ne faut que lire dans l'Ecriture, comme aprés la victoire que Judith eut remportée sur l'Armée des Assyriens, & arrêté par là les conquêtes de celuy, qui s'étoit promis de soûmettre toute la terre à son Empire, avec quelle pompe, quelles acclamations, avec quel appareil, & quels chans de triomphe cette genereuse femme fut reçûë dans sa ville comme la liberatrice de son peuple, l'honneur de sa patrie, & la victorieuse d'un ennemy qui avoit porté la terreur par tout. Mais contentez-vous de la figure, la verité est un spectacle qui nous est reservé dans le Ciel, aprés que nous aurons vaincu le même ennemy, & que nous y serons entrez nous-mêmes en qualité de victorieux : c'est pourquoy poursuivons nôtre dessein.

Si la glorieuse Vierge n'avoit point d'ennemis domestiques à combattre, qui ayent été le sujet & la matiere de ses victoires, on ne peut douter, Messieurs, qu'elle n'en eût au dehors, & qu'elle n'ait merité l'honneur de cet auguste triomphe pour les avoir entierement vaincus. Car le monde, que son Fils étoit venu combattre & détruire, pouvoit la solliciter. Comme cet Homme-Dieu permît luy-même au demon de luy en mettre devant les yeux la gloire, les honneurs, & les délices, pour tâcher de le séduire, par cette montre magnifique de tous les biens

qu'il luy presentoit. Or ce monde appellé dans l'Ecriture l'ennemy de Dieu, l'étoit aussi de sa glorieuse Mere : il n'en faut point douter, puisqu'ils n'avoient tous deux qu'une même fin, & un même dessein, de renverser ses maximes & d'affoiblir son pouvoir : de sorte que comme le Sauveur l'a vaincu & détruit par une maniere de vie toute contraire, il faut croire de même que Marie l'a regardé comme l'objet de sa haine, qu'elle l'a combattu sans relâche, & qu'entrant dans tous les sentimens de son Fils, elle eut toujours ce genereux mépris du monde, que cet Homme-Dieu étoit venu inspirer aux hommes par son exemple.

C'est pour cela qu'elle renonça si genereusement aux biens & aux richesses, pour embrasser la pauvreté, que son Fils avoit consacrée en sa propre personne ; & que les honneurs & les plaisirs furent l'objet éternel de son aversion : ce fut pour cela qu'elle choisit une vie retirée & cachée aux yeux des hommes, comme étant morte aux pompes & aux grandeurs, pour lesquelles les autres semblent vivre ; & qu'enfin elle a pû dire comme son Fils, qu'elle a vaincu le monde, en prenant tout le contrepied de ses maximes : *Confidite, ego vici mundum.* Puisque sa vie a été une guerre continuelle contre le monde, une victoire entiere de tous ses charmes, qu'elle n'a eu d'autres vûës & d'autre but dans toutes ses actions, que de combattre, & de vaincre le monde. Ainsi c'est avec raison qu'aprés avoir vaincu un ennemy si terrible & si puissant, elle entre

Jean. 16.

aujourd'huy en triomphe dans le Ciel. Et c'est je m'assure ce que le S. Esprit nous veut apprendre, lorsque le Texte sacré nous la représente sous la figure de cette femme, qui qui a la Lune sous les pieds, c'est-à-dire, tout ce qu'il y a de grand dans ce monde inconstant, tout cet éclat qui nous ébloüit, & toute cette grandeur mondaîne, qui est sujette aux changemens & aux revolutions.

Si donc l'on demande, encore une fois, qu'elle est celle qui est élevée de la sorte dans le Ciel, pourquoy cet appareil, pourquoy cette pompe, par quel combat & par quelle victoire elle a merité un tel honneur? on peut répondre que c'est parce qu'elle a vaincu le monde. Or c'est, Chrêtienne compagnie, l'exemple que la sainte Vierge nous laisse en montant au Ciel, & la voye qu'elle nous trace afin de la suivre; de vaincre le monde, comme elle l'a vaincu, de mépriser ses vaines grandeurs, ses plaisirs flateurs, & cette figure passagere, comme parle S. Paul, que le Monde étale à nos yeux pour nous surprendre, pour nous engager à le suivre, & pour nous rendre ses esclaves. Car comme le Royaume du Fils de Dieu n'est pas de ce monde, ainsi qu'il s'en est luy-même hautement declaré, mais qu'il est dans le Ciel, où nous devons entrer avec luy, il faut y entrer victorieux de tous les charmes du monde, il faut avoir méprisé ses vanitez pour acquerir cette gloire solide, & pour meriter l'honneur d'un triomphe éternel.

Or pour cela il ne faut que s'acquiter de la promesse que nous avons faite, lorsque

nous avons embrassé le Christianisme, qui est de combattre sous les étendars du Fils de Dieu, de renoncer au Monde, & à toutes ses pompes, du moins de cœur & d'esprit; nous nous y sommes engagez solemnellement: nôtre promesse, comme dit un saint Pere, est écrite dans le Ciel, & ce ne sera qu'aprés l'avoir accomplie, que l'on nous mettra en possession du bonheur qui en doit être la recompense. Mais helas! il arrive à la plûpart des Chrêtiens, ce qui arriva au peuple d'Israël, lequel ne pouvoit écouter Moyse, lorsqu'il luy parloit de la terre promise, à cause de l'oppression du travail, & de l'accablement d'esprit où la servitude l'avoit reduit. En vain parle-t-on à un Chrêtien du bonheur de l'autre vie, lorsqu'il est embarrassé des soins de la vie presente; on a beau luy dire qu'il faut vaincre les ennemis qui s'opposent à la conqueste de cette celeste patrie, & qu'entre ces ennemis le monde est le plus redoutable: en vain ajoûte-t-on que pour triompher dans le Ciel, il faut avoir combattu, & vaincu sur la terre ce monde auquel nous tenons par tant de liens, & que ce n'est qu'à cette condition que nous entrerons dans cet heureux séjour, à l'exemple de Marie, qui triomphe aujourd'huy. Faisons-y, je vous prie, une serieuse reflexion.

Cependant le peché & le monde ne sont pas les seuls ennemis, que nous avons à combattre & à vaincre pour obtenir ce bonheur, il nous en reste d'autres, dont la victoire n'est pas moins difficile & moins necessaire.

Ce sont nos passions qui sont la source de nos pechez, & qui s'enflamment par les objets que le monde nous presente ; à la verité ces passions n'étoient pas des ennemis que Marie ait eu besoin de dompter & de soumettre, puisque par un privilege attaché à la justice originelle, dans laquelle elle avoit été conçûë, jamais ces passions ne prévenoient les ordres de la raison, & que n'étant point déréglées, ny rebelles comme les nôtres, elles ne se portoient pas d'elles-mêmes au mal. Ce qui n'empêche pas qu'elles ne luy ayent servy à meriter l'honneur de ce glorieux triomphe, avec lequel elle est reçûë dans le Ciel

Comme cet honneur se rendoit autrefois à deux sortes de victorieux, aux uns pour avoir défait & vaincu les ennemis de la patrie, dans un champ de bataille, & les autres pour avoir étendu les bornes de l'Empire par quelque conquête considerable ; c'est à ce second usage que les passions ont servy à cette illustre Conquerante, à faire de grandes actions, & de nobles conquestes, qui luy ont tenu lieu d'autant de victoires.

En effet, comme les passions sont necessaires pour les plus nobles actions, & que c'est pour cela qu'elles nous sont données par l'Auteur de la nature, afin de nous élever au dessus de nos foiblesses, tout le monde s'est récrié contre ces anciens Philosophes, qui prétendoient les détruire, comme autant d'ennemis du repos de l'homme, & de la tranquillité de leur cœur, qu'ils ne croyoient pas pouvoir conserver durant les troubles &

l'agitation continüelle que ces passions leurs causoient. Ils vouloient rendre les hommes stupides & indolens, afin de devenir heureux, au lieu qu'ils le fussent devenus effectivement, s'ils eussent sçû les vaincre, les moderer, les conduire, & les regler. Mais Marie qui en sçavoit faire un saint usage, en a fait les instrumens de ses plus saintes & de ses plus heroïques actions.

De là vient que le sujet de son triomphe aujourd'huy est tout different de ceux de ces anciens Conquerans, qui ne triomphoient de leurs ennemis, qu'aprés que leurs propres passions auoient triomphé d'eux-mêmes; sçavoir l'ambition, l'envie, la haine, & la fureur, qui avoient excité des guerres, & soûtenu ces victorieux dans les combats; de maniere qu'on pouvoit dire que le vice étoit ensuite mené en triomphe avec des dépoüilles, qui étoient plûtôt des marques de leur injustice & de leur violence, que des trophées de leur valeur. Mais il faut ajoûter que tous les mouvemens que les passions excitoient dans le cœur de la Mere de Dieu, étoient autant d'actes de vertus, autant de victoires qu'elle remportoit non pas sur elle-même, mais sur les ennemis de Dieu, de sa gloire & de ses interêts, & ainsi autant de matieres de triomphe, puisque c'étoit autant de conquestes qu'elle faisoit, & de couronnes que l'on luy préparoit dans ce bienheureux sejour.

Pour nous, Chrêtiens, comme Dieu a voulu que cet heureux sejour fût un lieu de conqueste, & le prix de nos victoires; aprés même que le peché originel est effacé, il

nous en a laissé les suites, qui sont le déréglement de nos passions, afin que sans chercher plus loin, nous eussions toujours dans nous-mêmes des ennemis à vaincre, & les occasions de meriter autant de nouveaux triomphes; puisque ce n'est qu'en qualité de victorieux du peché, du monde, & de nous-mêmes, que nous entrerons dans le Ciel, à l'exemple de la glorieuse Vierge, dont le triomphe n'est pas seulement le plus juste & le plus glorieux pour elle, mais encore le plus avantageux pour nous: Tâchons de le faire voir dans cette seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

COmme le merite, les vertus, & les victoires dont nous venons de parler sont au dessus de nos expressions, & de toutes nos pensées, ce n'est pas merveille si la pompe & le triomphe, qui en est la recompense dans le Ciel, surpasse aussi tout ce qu'on en peut imaginer; c'est pourquoy, comme je vous ay averty d'abord, je n'ay garde de m'engager à vous representer l'appareil & la magnificence d'un spectacle qui ne se peut exprimer, & dont le peu même que j'en conçois me jette dans le même embaras où se trouvoient autrefois les spectateurs des triomphes de ces anciens Conquerans; leur esprit étoit tellement partagé entre tant d'objets qui s'offroient en foule à leurs yeux, qu'ils ne sçavoient sur quoy les arrêter; & tout hors d'eux-mêmes ne pouvoient raconter aux autres ce qu'ils avoient vû, tant cette agreable confusion de choses surprenantes les avoit éblouïs. Laissons donc aux

Anges & aux bienheureux Esprits le soin de cette pompe, les chans de triomphes, & les admirations, par lesquelles ils se récrient sans cesse, *Quæ est ista quæ progreditur.* J'aime mieux vous faire voir l'interêt que nous y devons prendre, & les avantages qui nous en reviennent, lesquels ont quelque raport à ceux que les peuples recevoient autrefois des triomphes dont on honoroit le merite des victorieux.

Le premier de ces avantages étoit de se voir délivrez de la crainte & des allarmes de la guerre, & de joüir d'une profonde paix, dont la défaite de leurs ennemis les assûroit. De là vient qu'ils consideroient avec un doux sentiment de joye les drapeaux, les dépoüilles, & la multitude des captifs enchaînez que l'on menoit en triomphe; parce que ce spectacle rappelloit dans leurs esprits la crainte qu'ils avoient eu eux-mêmes de servir à leurs ennemis de semblable spectacle, de se voir chargez de chaînes, & emmenez dans une rude captivité. Ce fut avec ce sentiment, comme nous avons dit, que la triomphante Judith fut reçûë de tout le peuple: *Benedixerunt eam omnes una voce, dicentes, Tu gloria Jerusalem, tu honorificentia populi nostri, quia fecisti viriliter, &c.* C'est par vôtre courage que Dieu a confondu les desseins que nos ennemis avoient conçû de nous assujettir, & vous nous avez délivrez de la crainte, ou plûtôt de la consternation où nous étions.

Judith. 15.

Voilà, encore une fois, une figure du bonheur que nous apporte le triomphe de la Reine du Ciel; c'est par son Fils & par elle,

que les ennemis de nôtre salut sont vaincus, & que tous leurs efforts seront maintenant impuissans si nous voulons; car c'est elle qui nous a donné un Liberateur & un Sauveur; elle a même combattu & contribué à leur défaite, & son Fils n'a pas dédaigné de l'associer à cette gloire; de maniere qu'on peut dire, que toutes les puissances de l'Enfer, qui s'étoient enrichies de nos dépoüilles sont elles-mêmes dépouillées par son moyen, que la victoire qu'elle a remportée est pleine & entiere, & que nous n'avons plus rien à craindre, que de nôtre propre lâcheté.

Car j'avouë qu'il nous reste encore des ennemis à combattre, mais c'est pour servir de matiere à nôtre gloire & à nôtre triomphe; & quoy que nous ayons toujours à craindre, à cause de nôtre foiblesse, & de nôtre inconstance, le sujet de cette crainte ne doit venir que de nôtre côté; car pour nos ennemis, ils sont vaincus, desarmez & affoiblis, & Dieu a voulu se servir du ministere d'une femme pour mettre le desordre & la consternation dans le camp de nos ennemis, comme l'Ecriture dit à l'occasion de Judith, ou plûtôt Dieu pour cela s'est voulu servir de la force & du courage d'une femme, pour réparer la desolation que la foiblesse d'une autre femme avoit causé dans tout le monde.

Or quels sentimens de reconnoissance ne devons-nous point faire éclater à la vûë, ou du moins dans la pensée du triomphe de la glorieuse Mere de Dieu! puisque nous joüissons du fruit de ses victoires, que son triom-

phe fait l'esperance du nôtre ; qu'elle renverse encore les armées de ce Prince du monde, comme l'appelle le Fils de Dieu luy-même ; qu'elle déconcerte ses projets & ses desseins, & enfin qu'elle a tellement affoibly cet ennemy des hommes, qu'il ne peut souffrir le nom même de Marie, qui l'a vaincu. C'est ce que S. Bernard nous apprend, & le salutaire conseil qu'il nous donne, comme un souverain remede contre toutes les tentations, & dans le danger où nous sommes d'y succomber, de recourir à Marie, n'y ayant rien qui puisse nous inspirer plus de confiance, & rendre inutiles tous les efforts de nos ennemis. Ce nom jette la terreur parmy les demons, qui ne peuvent oublier la victoire qu'elle a remportée sur eux, & par son secours il nous est aisé à nous-même d'en triompher.

Aprés ce premier fruit, que nous recevons des victoires, & du triomphe de la Mere de Dieu, ne vous appercevez-vous pas, Chrêtiens, d'un autre, qui ne nous est pas moins avantageux qu'il luy apporte de gloire. Sçavoir que comme autrefois dans les triomphes des victorieux, on ouvroit toutes les portes des prisons, on brisoit les chaînes des captifs, & on donnoit la liberté à tous les criminels. Ce qui se pratique encore aujourd'huy dans les entrées solemnelles des Souverains, au jour de leur sacre, & dans les jours consacrez à quelque réjoüissance publique ; afin que par là tout le monde y prenne part, & se ressente de la liberalité des victorieux, ou de la bonté des Princes envers les miserables. C'est ce que nous pouvons dire aujour-

d'huy de la glorieuse Vierge, dans la pompe de son triomphe, ainsi que le Prophete Royal le dit du Fils de Dieu en parlant de sa triomphante Ascension : *Captivam duxit captivitatem*, qu'il a mené captive la captivité même.

Ad Ephes. 4.

Vous donc qui gemissez peut-être depuis long-temps sous l'esclavage de vos passions ; voicy, si vous voulez, le moyen de sortir de cette honteuse servitude, puisque celuy qui a rompu nos chaînes est prêt, pour honorer le triomphe de sa Mere, de nous faire joüir de l'heureuse liberté des enfans de Dieu. Vous qui êtes criminels, & déja condamnez au tribunal de vôtre conscience, vous qui êtes poursuivis de la Justice divine, & prés de paroître devant son terrible tribunal, jamais il n'y eut de temps ny d'occasion plus favorable pour obtenir vôtre grace, que le jour du triomphe de Marie ; parce que comme c'est par son moyen que le Sauveur a délivré tous les hommes de la servitude du demon & du peché, dans laquelle nous naissons tous. Ah ! si nous avons encore le mal-heur de nous y être rengagez par de nouveaux crimes, ce sera particulierement par l'intercession, & par la faveur de la Mere de Dieu, que nous joüirons de l'heureuse liberté que son Fils nous a meritée. Il ne faut pour cela qu'implorer sa bonté, témoigner un veritable regret d'avoir été rebelles, & protester que nous voulons, par un autre esclavage volontaire & glorieux, nous attacher inviolablement à son service.

Il y a peu de personnes en ce monde qui

ne ſoient eſclaves d'une façon ou d'autre ; nous avons des vices qui nous dominent, des attachemens que nous nous ſommes faits nous-mêmes, & qui ſont comme des liens qui nous retiennent, & qui nous empêchent d'être entierement à Dieu ; quelquefois ce ſont des engagemens que nous ne pouvons rompre ſans de grands efforts, il nous faut pour cela des graces choiſies, & de puiſſans ſecours : or voicy l'occaſion de les obtenir. Marie eſt toujours nôtre liberatrice ; mais c'eſt particulierement au jour de ſon triomphe, qu'elle fait gloire d'exercer ce pouvoir, & de procurer la liberté à ceux qui reclament ſon aſſiſtance, pour attacher à ſon char de triomphe la captivité même, à l'exemple de ſon Fils. Les uns ſont eſclaves de leurs richeſſes, les autres de l'honneur, qui n'eſt qu'une ſpecieuſe ſervitude ; & les autres de leurs plaiſirs, qui les aſſerviſſent ſous un rude joug, qu'il eſt bien difficile de rompre. Cependant ſi nous ne rompons ces funeſtes liens, & ſi nous ne ſortons de cette malheureuſe captivité, nous ne pouvons éviter l'arrêt de nôtre condamnation, comme des criminels enchaînez, à qui l'on fait le procés ; pris & arrêtez qu'ils ſont par leurs propres liens, comme parle le Prophete, *In laqueis ſuis comprehenſus eſt peccator.* Nous avons donc beſoin d'un puiſſant ſecours, & d'un arrêt de grace pour nous mettre en liberté : à qui pouvons-nous mieux nous adreſſer pour l'obtenir, qu'à celle qui n'eſt venuë au monde que pour procurer nôtre délivrance, & qui, dans la pompe & dans l'appareil où elle paroît aujourd'huy

Pſal. 9.

aujourd'huy, n'a point de plus sensible joye, que de nous voir sortir de la servitude, sous laquelle nous gemissons; parce que c'est ce qui contribuë davantage à la gloire, & à la manifestation de son pouvoir, & de sa grandeur, en ce jour de triomphe.

Disons enfin, pour troisiéme & dernier avantage que nous en retirons, qu'elle fait des largesses & des liberalitez, car c'est la coûtume des victorieux & des Souverains qui entrent en triomphe dans leur Ville capitale, comme fit le Fils de Dieu au jour de son Ascension, auquel, ainsi que chante le Prophete, il étala sa magnificence, par la profusion des presens qu'il fit aux hommes: *dona dedit hominibus.* Ce n'est, Messieurs, qu'aprés S. Bernard que je dis, que la sainte Mere de Dieu fait de semblables liberalitez au jour de son Assomption triomphante *Ascendens in altum, beata Virgo, dedit ipsa quoque dona hominibus.* Il y a bien des raisons qui l'obligent d'en user de la sorte; car pourquoy n'en feroit-elle pas, ajoûte ce Saint, puisqu'elle ne manque ny de puissance, ny de volonté? elle est Reine du Ciel, elle est mere de misericorde, & enfin elle est la mere d'un Dieu; autant de titres, & de motifs, que ce Saint employe pour nous persuader qu'elle est disposée au jour de son triomphe, de surpasser autant en liberalité tous les Conquerans de la terre, qu'elle les surpasse en pouvoir, & en inclination bienfaisante.

Ad Ephes. 4.

Serm. 1. de Assumpt.

Mais quels sont ces dons & ces presens? & en quoy consiste cette profusion? Saint Paul,

en parlant de ceux que le Sauveur fait aux hommes dans son Ascension, ne les specifie point, non plus que le Prophete Royal, pour nous faire entendre par ce silence, ou plûtôt par cette maniere emphatique de parler, qu'en ce jour de ses liberalitez, il est prêt de tout accorder; que rien n'est excepté, & qu'il n'use point de reserve; puisqu'il nous envoye même son saint Esprit, qui est le don par essence & l'autheur de tous les dons. Il en est de même dans l'Assomption triomphante de Marie, elle répand sur les hommes les biens & les présens qu'elle reçoit de son Fils, & leur en fait une profusion generale; jusques-là, qu'au sentiment du même S. Bernard, le Sauveur a voulu que toutes les graces qu'il nous fait, nous fussent données par son moyen, & communiquées par ce canal: mais principalement en ce jour, auquel elle fait ses largesses, & ses liberalitez, comme au jour de son triomphe. Ah! s'écrie ce grand Saint, tout penetré des sentimens de confiance qu'il avoit pour cette Reine du Ciel, & cette mere de son Dieu; je consens que celuy-là cesse de reconnoître son pouvoir & sa bonté, lequel ayant eu recours à elle, n'en a pas reçû les assistances dans ses besoins: *Sileat misericordiam tuam, beata Virgo: Si quis est, qui invocatam te, in necessitatibus meminit defuisse.*

Serm. 4. de Assumpt.

Conclusion. Mais cela n'arrivera pas, j'oserais vous en donner parole; puisqu'elle ouvre en ce jour les trésors que son Fils luy a mis entre les mains; il y a bien plus de sujet de craindre

que les hommes peu ſoigneux de leurs interêts, quand il s'agit de leurs veritables biens, n'oublient ou ne négligent les reſſources qu'ils ont dans cette Mere de bonté, toujours diſposée à leur faire du bien. Voila, Chrêtiens, ce qui m'a fait dire que le triomphe de la Mere de Dieu dans le Ciel, ne nous eſt pas moins avantageux, qu'il luy eſt honorable & glorieux; puiſque ne pouvant partager ſa gloire avec nous, qui ſommes retenus pour quelque tems dans cette vallée de larmes, du moins elle nous montre le chemin pour arriver au même bonheur, nous en fournît les moyens, par les graces qu'elle nous procure, & qu'elle nous obtient, nous donne l'exemple de combattre les ennemis de nôtre ſalut, & nous impetre les ſecours neceſſaires pour les vaincre: Je concluray donc tout ce diſcours par les mêmes paroles, par leſquelles S. Bernard a conclu l'un de ceux qu'il a fait à ſon honneur: *Quæramus gratiam, & per Mariam quæramus, quia quod illa quærit, invenit, & fruſtrari non poteſt.* Cherchons uniquement la grace de Dieu, comme l'unique choſe qui merite le nom de bien en ce monde. Mais cherchons-là par Marie, parce qu'elle trouve tout ce qu'elle cherche, & qu'elle ne peut manquer d'obtenir ce qu'elle demande en nôtre faveur. Ce ſera donc par ſon moyen que nous obtiendrons la force de combattre & de vaincre les ennemis de nôtre bonheur, afin d'entrer, comme elle, victorieux dans le Ciel, & de triompher avec elle dans l'Eternité bienheureuſe: je vous la ſouhaite, &c.

Serm. de Aquæductu.

SECOND SERMON DE L'OCTAVE DE L'ASSOMPTION.

De la precieuſe mort de la ſainte Vierge.

Pretioſa in conſpectu Domini mors Sanctorum ejus. *Pſal.* 115.

La mort des Saints eſt precieuſe aux yeux de Dieu. Au Pſeaume 115.

SI la mort de la bienheureuſe Vierge avoit quelque choſe de honteux, comme celle du reſte des hommes, laquelle eſt une ſuite & une peine du peché ; je ſerois aujourd'huy, Meſſieurs, de l'avis de ceux, qui ne conſiderent cette ſainte Creature que dans la pompe de ſon Aſſomption, & dans la magnificence de ſon triomphe. Mais

comme la gloire de cette Mere de Dieu, élevée en ce jour jusqu'au plus haut de l'Empirée, se prend particulierement du moment de sa mort, auquel elle est arrivée au plus haut de sa sainteté, & où elle a donné de plus éclatantes marques de sa vertu; j'ay pris dessein dans ce second discours, de m'arrêter uniquement à son heureux trépas; non seulement parce qu'il est la source de son bonheur, & qu'il l'a mise en possession de la gloire incomparable, dont elle joüit dans le Ciel; mais encore parce que cette mort doit être le modele de la nôtre, & que son secours & sa protection rendront nôtre mort précieuse devant Dieu, si nous nous efforçons en cette vie de les meriter.

C'est, Chrêtienne compagnie, dans ces deux veritez que je renferme tout le dessein de ce discours: pour tâcher de le rendre aussi fructueux, qu'il est propre de cette fête, qui n'a d'abord été instituée que sous le nom, & sous le titre du trépas de la bienheureuse Mere de Dieu. Voyons donc dans le premier Point ce qui a rendu sa mort si précieuse, & dans le second nous verrons que ce qui rendra précieuse la nôtre, c'est d'attirer pour ce dernier moment, sa protection particuliere, par l'imitation de ses vertus, & par les devoirs que nous luy rendrons durant nôtre vie. Fasse le Ciel que nous soyons vivement penetrez de ces deux veritez, qui feront tout le partage de cet entretien, que j'ay crû devoir partager entre l'assûrance de son bonheur, & l'esperance du nôtre, afin de nous animer par nôtre propre interêt, à prendre plus de part

à la ſolemnité de cette Octave, que l'Egliſe conſacre en ſon honneur. Mais pendant que tout le Ciel la regarde aujourd'huy comblée de gloire, ſalüons-la pleine de grace, en luy diſant avec l'Ange:

Ave gratia plena, &c.

PREMIERE PARTIE.

CE n'eſt pas, Chrêtienne compagnie, pour rien retrancher de la gloire de l'incomparable Mere de Dieu, que je me borne aujourd'huy à ſon bienheureux trépas; quoy que l'Egliſe celebre ſa glorieuſe mort, ſa reſurrection anticipée, & ſon Aſſomption triomphante dans un même jour; c'eſt plûtôt pour mieux vous faire concevoir l'avantage de cette gloire, & vous en imprimer une plus haute idée, puiſque c'eſt l'heureuſe mort qui nous ouvre le Ciel, & qui nous donne droit à une glorieuſe reſurrection: & c'eſt pour cette raiſon que le Prophete nous aſſûre que la mort des juſtes eſt précieuſe devant Dieu, *Pretioſa in conſpectu Domini mors Sanctorum ejus.* Mais je maintiens que ſi jamais mort l'a été de la ſorte à ſes yeux, ç'a été celle de ſa bienheureuſe Mere, dont je veux tâcher de vous faire connoître le bonheur. Je ſçay, mon Dieu! qu'il n'eſt connu que de vous ſeul, qui avez voulu couronner par la plus ſainte mort qui fût jamais, la vie la plus innocente qui ait été ſur la terre, aprés celle de ſon Fils; mais cela n'empêche pas que nous n'ayons des marques certaines & des conjectures aſſurées de ce bonheur tout particulier.

Pſal. 115.

Saint Bernard, Meſſieurs, en a compris

deux dans ces paroles, *Duæ res mihi videntur mortem facere preciosam, vita scilicet & causa.* Une vie sainte qui l'a precedée, & un glorieux sujet qui la fait souffrir: à quoy j'ajoûte une troisiéme, & que je mets toute la premiere : sçavoir l'acceptation volontaire, qu'on en fait, ou la soumission aux ordres de Dieu, pour ce dernier moment. Développons-les un peu plus en détail.

In Sententiis.

Ce qui se présente donc d'abord dans la mort de Marie, & ce qui l'a renduë infiniment précieuse devant Dieu; ce qui semble même la distinguer de celle de tous les autres Saints; c'est sa patience à attendre la séparation de son ame & de son corps. En effet, tout ce qu'on peut demander des hommes du commun, c'est de ne point s'effrayer de la nouvelle de la mort, de l'accepter avec résignation, & de remettre entre les mains de leur Createur une vie, qu'ils ne tenoient de luy que par emprunt, & qu'ils n'avoient reçûë que pour un temps. Les Saints & les ames les plus élevées passent plus avant; car ils regardent la vie comme un exil, ou comme un supplice; & envisagent la mort comme le terme heureux de leur course, & comme le port qui les doit mettre à couvert des tempestes, & des dangers de cette vie; ils souffrent la vie avec patience, & souhaitent la mort avec ardeur, ainsi qu'a dit quelqu'un d'entr'eux. De maniere que quand ils touchent de prés ces heureux termes, ils en triomphent de joye; mais ce que les uns se contentent de recevoir avec soumission, & les autres avec joye; c'est ce que Marie sou-

Thomas à Kempis de Imit. Christ.

haitoit avec une passion qui ne se peut exprimer.

On dit, & il est vray, que la plus grande & la plus profonde de toutes les playes, que la charité fait à un cœur qui aime Dieu, c'est le desir de le voir, de le posseder, & de s'y unir comme à son souverain bien : *Spes quæ differtur affligit animam*, dit le Texte sacré; c'est même à cette marque, comme à la plus certaine & à la plus incontestable, que l'on peut reconnoître la grandeur de l'amour que nous luy portons, je veux dire, par la grandeur du desir que nous avons de le voir ; de sorte qu'une ame qui l'aime veritablement entre dans le sentiment de S. Paul, qui souhaitoit de mourir, pour vivre avec Jesus-Christ : *Desiderium habens dissolvi, & esse cum Christo.* Cet amour luy causoit une sainte impatience, comme il l'a causée au Roy Prophete : *Heu mihi ! quia incolatus meus prolongatus est.* Il la fait languir & comme dessécher par un desir ardent & continuel, comme il faisoit le grand S. Augustin, lequel dans cette esperance s'écrioit quelquefois, *Moriar ut videam, videam ut moriar.* O mon Dieu ! s'il faut mourir pour vous voir, & si quiconque vous a vû, ravy d'un si charmant objet, ne ne peut plus voir autre chose dans ce monde ; que je meure donc pour joüir du bonheur de vous voir ! ou bien que je vous voye, afin de mourir ! Mais quand je pense à la froideur de nos desirs à l'égard de ce souverain bien ; quand je vois que cette indifference passe souvent jusqu'à l'oubly. Ah ! je dis que nous n'aimons Dieu que froidement,

Prov. 13.

Ad Philip. 1.

Psal. 115.

In Soliloquiis.

puisque ce desir de le posseder est si languissant.

Il n'en étoit pas de même de la Mere de Dieu, qui souhaitoit de le voir avec toute l'ardeur de ses desirs. C'est avec raison qu'un Ancien disoit, que les bonnes meres, aprés avoir mis au monde leurs enfans, en retiennent une copie dans leur cœur, qu'elles considerent toujours comme peinte avec leur sang, & que ny la longueur du tems, ny la distance des lieux, ny toutes les disgraces de cette vie ne peuvent effacer; mais on le peut dire encore plus particulierement de la sainte Vierge, qui ayant perdu son Fils, le plus parfait & le plus aimable qui fut jamais, en conservoit toujours l'image, comme l'impression de son sang; elle n'en pouvoit détourner la vûë, ny la pensée, & par consequent le desir de le voir, qui s'enflâmoit à chaque moment, par le retardement de son bonheur.

Jugeons-en, Messieurs, par l'exemple du Patriarche Jacob, qui n'eut pas plûtôt appris que son cher Joseph, qu'il avoit long-tems cru mort, étoit non seulement vivant; mais encore comblé de gloire, avec un pouvoir de Souverain dans toute l'Egypte, qu'il sembla revivre à cette nouvelle, & marqua un si violent desir de le voir, que ny la caducité de son âge, ny la longueur du chemin, ny les incommoditez du voyage ne purent l'arrêter: *Sufficit mihi, si adhuc filius meus vivit; vadam, & videbo illum, antequam moriar:* *Genes.* 45. Je n'ay plus rien à souhaiter aprés cela, disoit-il, il faut que j'aye le bonheur de le voir,

& je mouray content, car je seray parvenu au comble de mes desirs; & si Absalon marque un desir si empressé de voir son pere, & de retourner à la Cour, qu'aprés deux ans écoulez, il ne put attendre plus long-tems; mais s'adressant à Joab, qu'il sçavoit être tout-puissant sur l'esprit de David, il luy dit ces paroles, qui montrent combien son desir étoit passionné: *Obsecro ut videam faciem Regis, quod si memor est iniquitatis meæ, interficiat me*; il ne trouve point de milieu entre la mort, & être privé de la vûë de son pere; cette absence est pour luy un supplice, de la nature de ceux que le tems ne peut adoucir.

2. Reg. c. 14.

Pensez donc, je vous prie, quelle fut la violence du desir dont brûloit cette Mere passionnée de voir un Fils qu'elle aimoit plus qu'elle-même, & pour qui elle vivoit uniquement? ce Fils qu'elle sçavoit être le Souverain du Ciel, pendant qu'elle demeuroit encore sur la terre, & qu'elle passoit sa vie dans les larmes, & dans la douleur de l'avoir perdu; quels soûpirs ne poussa-t-elle point vers le lieu où étoit sa joye & tout son tresor? quel empressement ne témoigna-t-elle point de le voir? dans quelle langueur ne passa-t-elle point tout ce long intervalle de temps? C'est, Messieurs, ce que nous ne pouvons exprimer par nos paroles; mais nous en pouvons conjecturer quelque chose, par la douleur qu'elle conçût de l'avoir perdu seulement durant trois jours; lorsqu'il se retira dans le Temple; par l'inquietude qu'elle fit paroître, & par les mouvemens qu'elle se donna:

Vide S. Laurent-Justinian. serm. de Assumpt.

Ego & pater tuus dolentes, quærebamus te. Hé ! que n'a-t-elle donc point fait durant trente ans, qu'elle s'en est vû séparée?

Luc. 2.

Que si vous considerez maintenant cet amour, non plus tel qu'il est dans le cœur d'une Mere envers son Fils, mais comme surnaturel, tel qu'il étoit dans Marie envers son Dieu. On peut dire, que comme jamais aucune pure creature n'a plus aimé son Dieu, que la sainte Vierge, jamais personne n'a brûlé d'un plus ardent desir de le voir, & de le posseder; parce que le desir répondoit à la connoissance qu'elle en avoit; connoissance qui étoit sans doute plus parfaite que celles de toutes les autres creatures en cette vie; puisqu'elle avoit incomparablement plus de lumieres. Connoître donc quel bonheur c'étoit que la gloire, dont elle avoit porté l'Autheur dans son sein, & s'en voir privée si long-temps! voir suspendre trente ans entiers l'effet de ses desirs, c'est à peu prés comme si vous arrêtiez le premier mobile dans sa course. Ou bien disons, que comme la grande peine d'une ame dans l'autre vie, c'est la privation de Dieu, lorsque cette ame s'élance pour le joindre, avec des efforts inconcevables, & qu'elle se sent toujours arrêtée ou repoussée, au plus fort de ses transports.

C'est en quelque façon ce que fait souffrir à Marie cette suspension de son bonheur; D'où vient que l'Epouse des Cantiques ne se contente pas de dire, que la charité est forte comme la mort, *fortis ut mors dilectio.* Mais elle ajoûte qu'elle a cela de commun avec l'Enfer même, que la privation de Dieu fait

Cant. 8.

ſouffrir à l'ame qui en eſt ſéparée, une continuelle violence, *& dura ſicut infernus æmulatio.* Qu'elle fut donc la ſoumiſſion qui fit réſoudre la Mere de Dieu à ſouffrir l'exil de cette vie mortelle, qui la ſéparoit du lieu, où étoient ſes délices, & où tendoient tous ſes deſirs, dans la connoiſſance du bonheur qui l'attendoit, & aprés lequel elle ſoûpiroit depuis tant d'années? Ne peut-on pas dire, que le retardement de la mort luy étoit plus ſenſible que la mort même ne l'eſt à ceux qui ſont les plus paſſionnez pour la vie? & que chaque inſtant qui la differa, fut pour elle une cruelle & douloureuſe mort?

De maniere que ſi la conſtance des autres paroît à recevoir la mort avec aſſûrance; celle de Marie n'a jamais plus éclaté qu'à la voir tarder ſi long-tems. La reſignation que l'on attend d'un Chrêtien, lorſqu'il la ſent approcher, c'eſt de s'y ſoûmettre, & de l'accepter de bon cœur; mais celle de Marie a été de la voir venir avec tant de lenteur, & de ſe ſoûmettre aux ordres de la Providence, qui a voulu qu'elle demeurât ſi long-tems ſur la terre, pour ſoûtenir & pour conſoler l'Egliſe, qui avoit encore beſoin de ſon ſecours. Or quand nous n'enviſagerions la mort de la ſainte Vierge que par cet endroit, elle ſeroit ſans doute précieuſe devant Dieu, qui n'a rien de plus agréable qu'une ame entierement détachée de ce monde, qui ne ſouhaite que luy, & qui n'attend que le moment heureux de s'unir éternellement à luy. Tâchons, Chrêtiens, de l'imiter en ce point; & tenons pour conſtant, que nous ne ſerons

jamais mieux préparé à recevoir la mort, que lorsque nous l'aurons le plus attenduë, & souhaitée avec le plus d'ardeur, parce que nous nous mettrons en l'état qu'il faut être, pour la rendre semblable à celle de la Mere de Dieu, qui non seulement l'a renduë telle, par sa résignation entiere aux ordres de la Providence, pour sortir de cette vie : Mais en second lieu, selon S. Bernard, pour en être sortie dans l'état d'une vertu consommée, & aprés avoir remply la mesure de sainteté que Dieu attendoit d'elle, pour l'appeller à la gloire, que Dieu luy avoit destinée.

Car, Messieurs, il n'en a pas été de cette Vierge sainte, comme de la plûpart des hommes, qui meurent toujours trop tôt ; parce qu'ils n'ont fait que peu de chose pour mourir saintement, & presque rien acquis pour l'éternité ; & qu'ainsi ils sont demeurez à la verité long-tems sur la terre, mais qu'ils y ont peu vêcu, puisque devant Dieu le nombre de nos années, & de nos jours ne se content que par celuy de nos vertus, de nos merites, & de nos bonnes actions ; c'est ce qui fait que tres-peu de personnes sont dans l'état où elles devroient être à l'instant de leur mort, à cause que peu rendent leurs jours pleins, comme parle le S. Esprit. Mais pour Marie, elle a vêcu long-tems, parce qu'elle a saintement vêcu, & sa vie s'étant passée toute entiere dans la pratique des plus heroïques vertus, sans en avoir perdu un seul moment, la mort l'a prise dans l'état qui luy étoit le plus avantageux ; & comme on a dit autrefois d'un grand Conquerant, que la mort

avoit attendu jusqu'à ce qu'il fût parvenu au comble de sa gloire ; nous pouvons dire avec verité de la Mere de Dieu, que son Fils l'a laissée en ce monde, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée au comble de ses merites, & au plus haut degré de sa sainteté, & par consequent, que cette heureuse mort a couronné tous ses travaux, comme le glorieux terme de sa course, & le dernier trait de pinceau, qui a achevé le tableau d'une si belle vie.

Tirons-en donc cette consequence, que si nôtre mort est précieuse à mesure que nôtre vie a été sainte, & remplie de merites ; de quel prix doit être devant Dieu la mort de cette heureuse creature, qui avoit fait de si admirables progrés dans la sainteté, puis qu'aucun jour, ny aucun moment ne s'est écoulé, sans amasser vertus sur vertus, & merites sur merites ? D'ailleurs s'il n'y a rien de précieux devant les yeux de cette divine Majesté, que la grace, dont le moindre degré est préferable à tout ce qu'il y a dans la nature ; si c'est la mesure de nôtre perfection, & ensuite de nôtre bonheur ; si c'est enfin ce qui fait le prix & tout l'éclat de nôtre mort, quel doit être le prix, la gloire, le merite d'une vie, dont chaque instant a été marqué par un nouvel accroissement de grace, & dont chaque action a enchery, pour ainsi dire, l'une sur l'autre ? Si chaque moment de sa vie a été précieux, de quel prix est la mort, qui en a été le dernier, & qui a mis le comble à la perefection de tous les autres ? *Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum ejus.* La mort des autres Saints est précieuse,

quand elle a le bonheur de se trouver jointe avec la grace de Dieu ; & que faut-il donc penser de celle qui a surpassé tous les autres dans la perfection de cette grace ?

Mais, Chrêtienne compagnie, si nous souhaitons que nôtre mort soit conforme à ce modele ; il faut necessairement régler nôtre vie sur la sienne, & s'imprimer bien avant cette verité dans l'esprit, que nous ne trouverons à la mort, que ce que nous aurons fait de bien durant nôtre vie, & que ce bien que nous aurons fait en sera tout le merite. Tellement que si nous n'avons rien amassé durant tout ce tems-là, nous nous trouverons alors les mains vuides ; sans pouvoir ensuite plus rien acquerir, ny augmenter nôtre bonheur durant toute l'éternité : le sceau sera mis au livre de nôtre vie, on n'y poura plus rien écrire, ny effacer, ny ajoûter ; & ce que nous aurons fait à la mort, sera ce qui la rendra bienheureuse ou malheureuse pour jamais. Helas ! que de regrets alors d'avoir fait si peu de chose, avec tant de graces, tant de moyens, & d'occasions d'acquerir une infinité de merites, & de pratiquer tant de saintes actions ? Mais comme ces regrets seront alors inutiles, c'est à nous, si nous voulons rendre nôtre mort précieuse devant Dieu, d'employer le tems de nôtre vie, à faire profiter la grace, & à acquerir des vertus, qui sont l'unique chose, qui soit de prix devant Dieu.

Mais ajoûtons enfin la troisiéme chose, qui, comme dit S. Bernard, a fait le merite de cette précieuse mort : c'est la cause pour

laquelle on la souffre, & qui luy donne un éclat tout particulier; quand c'est pour quelque noble sujet, & qu'un genereux motif la fait rechercher, ou préferer à la vie la plus tranquille & la plus heureuse. C'est ainsi que le monde estime glorieux celuy qui meurt pour son Prince, ou pour la défense de sa Patrie; & c'est ce qui a rendu la mort des Martyrs si glorieuse, d'avoir fait à Dieu un sacrifice de leur vie, & de toutes les joyes qu'on leur faisoit esperer d'y trouver, s'ils eussent écouté les sentimens de la nature. D'où il arrive qu'une sainte & heureuse mort peut réparer tous les défauts d'une vie criminelle; au lieu qu'une mort honteuse ternit tout l'éclat de la plus sainte vie.

Or ce qui a distingué la mort de Marie de celle de tous les Saints, & ce qui l'a renduë plus précieuse devant Dieu, que celle de tous les Martyrs, c'est que selon le commun sentiment des Docteurs, elle est morte par un violent effort de l'amour de Dieu, qui détacha des liens du corps cette sainte ame, qui ne put se mettre en liberté qu'en les rompant; comme un feu renfermé dans les entrailles de la terre, qui l'agite, & qui se fait passage, quelquefois même à travers les montagnes & les rochers.

Et il ne faut pas s'étonner que l'amour ait pû faire un si violent effort sur le cœur de Marie, puisque c'est le propre de toutes les passions d'alterer la santé, lorsqu'elles sont hors de leur juste temperament, & même de causer la mort, quand on s'y abandonne sans moderation. On en a vû quelques-uns

expirer de joye, & d'autres de douleur ; on en voit tous les jours dessécher de tristesse & de déplaisir ; d'autres enfin meurent par un emportement de colere. Quelle merveille donc que l'amour, la plus violente de toutes les passions, & dont les impressions sont infiniment plus vives, ait pû faire cet effet sur le cœur le mieux fait qui ait jamais été ?

Car s'il s'est trouvé de saintes ames, qu'une seule étincelle de ce feu sacré, a réduit jusqu'aux approches de la mort, qui eût suivy sans un miracle tout singulier ; comme une sainte Therese, à qui un Seraphim ouvrit le cœur avec une fléche embrasée, pour donner ouverture aux saintes ardeurs qui la consumoient ; comme un S. Philippes de Nery, à qui une côte se rompit, pour faire passage à ce feu divin ; comme un S. François Xavier, qui se découvroit luy-même le sein, comme s'il eût voulu faire évaporer ces mêmes flâmes qui le brûloient interieurement ; que devons-nous penser de cette sainte Creature, dont le cœur n'avoit pas plûtôt reçû le mouvement, que l'amour de son Dieu, & dans lequel cet amour avoit fait un continüel accroissement dés le premier moment de sa vie ? ne fallût-il pas un continüel miracle pour empêcher que ce feu sacré ne consumât son sujet ? & que devoit-on attendre autre chose, sinon que le cœur de Marie qui souhaitoit avec tant d'ardeur de s'unir à cet objet, qui l'attiroit avec des charmes si puissans, éclatât en mille pieces, ou bien desséchât d'une sainte langueur ?

Revenons donc, s'il vous plaît, & disons,

que si la gloire & le bonheur de la mort dépend du motif, ou de la cause qui nous la fait souffrir, il n'y eut jamais une mort plus précieuse devant Dieu que celle de Marie, aprés celle de son Fils ; puisque non seulement elle ne pouvoit avoir une cause plus noble que la charité ; mais encore que tous les amours les plus embrasez, n'ont été qu'une étincelle de feu, en comparaison de l'embrasement de son cœur, qui l'a fait expirer non seulement dans la charité, ou pour la charité ; mais par la charité même, qui est le plus glorieux de tous les martyres. C'est à la verité un privilege & un bonheur singulier à la Mere de Dieu. Pour nous, ce que nous pouvons, & ce que nous devons faire, c'est de vivre de telle sorte, que nous meritions du moins de mourir dans la charité, qui seule est capable de rendre nôtre mort précieuse devant Dieu.

La mort en effet sans la charité, est le plus grand mal que nous puissions apprehender ; puis qu'aprés cela, il n'y a plus d'esperance ny de ressource, & qu'il ne reste plus qu'un malheur infiny & éternel : la charité sans la mort rend bien une personne juste & agreable aux yeux de Dieu, mais elle ne la rend pas exempte de crainte, & ne le met pas hors de danger ; parce que c'est un trésor que nous pouvons perdre à tous momens; mais la mort avec la charité assûre toutes nos esperances, finit toutes nos craintes, & met le dernier sceau à nôtre predestination. Mais quand je pense à combien de hazards est exposée cette charité inséparable de la grace qui nous fait

Saints, & qui nous rend agreables aux yeux de Dieu ; qu'il ne faut, helas ! qu'une parole, qu'un regard, qu'une pensée, qu'un desir pour la perdre ? Que cette charité, quelque ardente qu'elle soit, peut s'éteindre en un moment ; que la personne la plus élevée en grace & en merites peut déchoir tout d'un coup de cet heureux état, & se précipiter dans l'abîme du crime ; je suis tout effrayé ; car qui pourra faire réflexion sur la condition de cette vie mortelle sujette à cette fatale revolution, sans faire des vœux au Ciel pour obtenir cette sainte mort accompagnée de la grace, & de la divine charité ? Or ce bonheur, Chrêtienne compagnie, pour être une pure faveur, qu'on appelle la grace de la perseverance finale, que nous ne pouvons proprement meriter, comme étant un effet de la pure misericorde de Dieu, ne laisse pas neanmoins dans la conduite ordinaire de sa Providence, d'être le prix & la recompense de la fidelité des justes. Sur quoy je dis, que la protection de la sainte Vierge, à l'heure de nôtre mort, est capable de rendre cette mort précieuse devant Dieu. C'est ma seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

CEtte verité, Messieurs, qui n'est pas moins consolante, qu'elle est glorieuse à la Mere de Dieu, comprend deux parties ; sçavoir que sa protection paroît ordinairement à l'article de la mort ; & que cette même protection est alors plus assurée à ceux qui l'ont servie fidellement. Appliquez-vous, je vous prie, encore un moment à bien concevoir cecy, & ne perdez rien d'une verité capable

de nous engager à ſon ſervice, quand il n'y auroit autre choſe à attendre d'elle, qu'une ſainte mort. Je dis donc encore une fois, aprés le ſentiment de l'Egliſe, exprimé dans la priere, qu'elle luy adreſſe pour ce ſujet, que Marie fait particulierement ſentir ſon ſecours & ſa protection à la mort; *Tu nos ab hoſte protege, & hora mortis ſuſcipe.* J'en trouve deux principales raiſons.

La premiere eſt, qu'ayant expiré par le genre de mort le plus ſaint & le plus glorieux qui puiſſe être, comme nous avons vû, elle a merité par là d'avoir une eſpece d'intendence & de pouvoir ſur la qualité de nôtre mort. Car c'eſt un droit que Dieu a comme attaché à toutes les creatures, qui ſont les prémieres en quelque genre de perfection que ce ſoit, de la communiquer, ou de la procurer aux autres; ce qui ſe voit dans la grace auſſi bien que dans la nature; puiſque parmy les Saints ceux qui ont excellé en quelque vertu, ou en quelque don ſingulier, ont auſſi reçû comme un privilege ſpecial, ou comme un aveu public du pouvoir qu'ils ont auprés de Dieu, le credit d'obtenir aux autres de ſemblables faveurs. C'eſt même la pratique de l'Egliſe d'invoquer de certains Saints pour obtenir une grace, & d'autres pour en obtenir une autre toute differente, parce qu'ils en ont été gratifiez eux-mêmes les premiers, pour s'être ſignalez, ou diſtinguez en certaines vertus entre les autres. Ainſi le droit que Dieu a particulierement accordé à la ſainte Vierge pour recompenſe de ſa glorieuſe mort, c'eſt de préſider à celle

des fideles, & de leur obtenir la grace de mourir dans la charité, comme elle est morte elle-même, par un effort de la plus ardente charité. De maniere que sa mort non seulement nous est un modele achevé d'une sainte & heureuse mort, mais encore nous en obtient la grace & le moyen; parce qu'elle a comme acquis en mourant un empire absolu sur la mort de tous les prédestinez, & que son bienheureux trépas a une espece d'influance secrete, mais puissante & efficace sur le nôtre, pour le rendre precieux devant Dieu.

La seconde raison de ce droit, ou de ce pouvoir qu'elle a reçû du Seigneur, par une prerogative toute singuliere, est prise de la qualité de Redemptrice des hommes, que tous les Peres luy donnent aprés le grand S. Augustin, sans croire pour cela déroger aux merites de son Fils, qui est l'unique veritable Redempteur, par la vertu de son sang, & par la dignité de sa personne; parce qu'ils n'entendent autre chose par là, sinon que son Fils l'a associée à ce glorieux employ, en prenant d'elle la vie qu'il a donnée pour nôtre redemption, & qu'elle obtient de luy, en faveur des hommes, les moyens necessaires pour leur salut. Cette qualité de Redemptrice des hommes étant donc incontestable en ce sens-là; certes comme le moyen le plus necessaire, ou plûtôt le plus indispensable, pour être effectivement sauvé, c'est une sainte mort, qui nous met en possession de nôtre souverain bonheur; il semble aussi que Marie, pour s'acquitter de l'employ de Re-

demptrice des hommes, doit les secourir en un temps, auquel ils ont plus d'ennemis à combattre, & où ils courent plus de danger de leur salut. Ce qui fait dire communément qu'être sous sa protection dans ce moment décisif de nôtre éternité, c'est être assûré de la victoire contre l'ennemy des hommes, en ce dernier combat, où il semble que le Prince des tenebres se comporte à nôtre égard, comme fit autrefois cet Ange, qui lutta toute une nuit contre Jacob; car cet Ange ayant apperçû l'Aurore qui commençoit à paroître, se vid obligé de ceder, & de quiter la partie: *Dimitte me, jam enim ascendit aurora.* Jacob laisse-moy, luy disoit-il, parce que je vois déja l'Aurore qui s'approche, & je n'en puis soûtenir l'éclat.

Genes. 32.

Helas! Chrêtiens, la même chose arrive encore maintenant; nous sommes sans cesse aux prises avec cet Ange de tenebres, *Non est nobis colluctatio adversus carnem & sanguinem, sed adversus spiritualia nequitiæ*, dit l'Apôtre. Mais si-tôt que cette Aurore, qui a precedé le veritable Soleil, commence à paroître, cet ennemy prend la fuite; & les tenebres ne disparoissent pas plûtôt en la presence du Soleil, que ces esprits de nuit se retirent, aux premieres approches de cette Aurore.

Ad Ephes. 6.

Or c'est à l'article de la mort que le demon redouble ses attaques; d'où vient que ce temps s'appelle l'agonie, qui veut dire un choc & un combat; ce qui se doit entendre aussi-bien pour la vie de l'ame, que pour celle du corps; parce que ce n'est pas une

ſimple tentation que nous ſouffrons alors, c'eſt un aſſemblage de toutes les tentations; ce n'eſt pas un ſimple combat, ny une ſeule attaque; mais c'eſt comme un aſſaut general, & une attaque univerſelle de tous nos ennemis, qui joignent toutes leurs forces, qui font les derniers efforts, & qui conſpirent tous contre nous: Ce n'eſt pas enfin un ſeul danger, où nous courrions riſque de quelque choſe de peu d'importance, il y va de nôtre ſort bienheureux ou malheureux pour l'éternité. Il eſt donc de l'interêt & de la gloire de cette Redemptrice des hommes de préſider à ce dernier moment, d'où dépend la derniere concluſion de leur ſouverain bonheur, qui eſt la fin de nôtre redemption. Il y va de ſa bonté, puiſqu'étant la Mere de miſericorde, il n'y a point de plus preſſant beſoin, que celuy où l'on eſt en danger de tout perdre, & par conſequent où ſon ſecours ſoit plus neceſſaire; puiſqu'en vain elle nous auroit procuré toutes les autres graces durant cette vie, ſi elle ne s'intereſſoit dans nôtre mort, pour aſſûrer l'affaire de nôtre ſalut.

Ainſi, Chrêtienne compagnie, au lieu de nous étendre ſur le pouvoir dont Marie prend poſſeſſion dans le Ciel, au jour de ſa triomphante Aſſomption; contentons-nous de ſçavoir qu'elle n'a point de plus agreable employ que de ſecourir les hommes à l'article de leur mort. On ne peut douter de ſon pouvoir à cet égard, puiſqu'elle eſt Mere du Redempteur, qui eſt tout-puiſſant; & encore moins de ſa volonté, & de ſon inclination bien-faiſante, puiſqu'elle eſt auſſi la

Mere des pecheurs. Mais c'eſt en ce moment fatal, qu'elle donne des preuves de l'un & de l'autre. C'eſt l'Etoile de la mer, qui ſert de guide à tous les predeſtinez, comme l'appelle l'Egliſe; mais aprés les avoir heureuſement conduits parmy tant de dangereux écueils durant le voyage de cette vie, elle n'a garde de les abandonner, lorſqu'ils ſont prés d'arriver au port de l'éternité bienheureuſe, ny de les laiſſer expoſez au peril d'un funeſte naufrage. Mais qui ſont ceux qui doivent prétendre à plus juſte titre à ce ſecours, & à cette protection, qu'elle donne à l'article de la mort?

Je dis, Chrêtiens, en ſecond lieu, que ce ſont ceux qui ont été plus particulierement attachez à ſon ſervice, durant leur vie, & qui ſe ſont efforcez de luy marquer cet attachement par l'imitation de ſes vertus, & par leur fidelité dans le culte qu'ils luy ont rendu. Car quand une foule d'exemples inconteſtables ne nous convaincroit point de cette verité; quand le témoignage de l'Egliſe & de tous les Docteurs ne la rendroient pas l'une des plus certaines de nôtre Religion, aprés celles qui ſont expreſſement revelées, & qui ſont établies comme des points de foy; je n'en veux point d'autre raiſon, que le titre de fidele que l'Egliſe luy donne entre les Eloges qu'elle chante à ſon honneur, *Virgo fidelis*. Parce que comme on éprouve la fidelité d'un amy dans les occaſions où l'on a le plus de beſoin de ſon prompt ſecours. Ainſi quoy que cette Vierge ſainte ſoit prête en tout temps de ſecourir ceux qui ſe ſont déclarez

pour

pour son service, c'est cependant au temps de la mort qu'elle redouble ses soins, puisque c'est cette necessité pressante qui fait le sujet ordinaire de nos prieres : *Nunc & in horâ mortis nostræ.* Il semble donc que la fidelité l'y oblige; mais c'est à l'égard de ceux qui eux-mêmes luy ont été fideles.

Car, Messieurs, c'est la premiere condition qu'on demande dans le service qu'on luy rend, qu'il soit constant; & sans cela, cette esperance, dont on se flatte, seroit temeraire & sans fondement. L'on voit à la verité peu de Chrêtiens, qui n'ayent souvent quelques sentimens de tendresse envers la Mere de Dieu; c'est une des premieres leçons qu'on nous fait dans le Christianisme, & l'une des premieres choses qu'on nous y inspire; mais helas! que ces sentimens de pieté durent peu dans la plûpart des hommes! il ne faut qu'une violente passion pour les étouffer : l'inconstance de leur naturel leur fait quitter bientôt les plus saintes pratiques, & le monde est remply de ces serviteurs inconstans, qui changent à tous momens, & à qui la moindre occasion, & le moindre empêchement fait abandonner toutes leurs devotions.

Je ne compte pas même au nombre de ses fideles serviteurs ceux qui ne s'adressent à elle que dans quelque besoin extraordinaire, & par une devotion interessée; l'un pour recouvrer la santé dans une fâcheuse maladie; l'autre, pour gagner un procés, où il y va de tout son bien; celuy-cy pour se tirer de la necessité qui l'accable, & celuy-là pour éviter un malheur qui le menace de prêts.

Ils font alors mille vœux à cette Reine du Ciel, ils prôtestent qu'ils veulent vivre & mourir à son service, ils entrent dans toutes les societez érigées à son honneur; ils communient le jour de ses fêtes, & font paroître toutes les marques d'une sincere devotion; mais le peril n'est pas plûtôt passé, ou bien à peine sont-ils venus à bout de ce qu'ils prétendent, qu'ils oublient toutes leurs bonnes resolutions, & ces devoirs de pieté si fervens en apparence, ne durent qu'autant que la crainte ou l'affliction continüent. Non, je ne mets point au nombre des serviteurs de Marie ces devots inconstans; & encore moins ceux qui se servent de cette devotion comme d'un prétexte, pour persévérer dans leurs desordres; qui se persuadent que quelques prieres, ou quelques pieux sentimens, ou quelques marques exterieures de devotion couvriront, ou effaceront un jour de grands déreglemens, ou un libertinage secret, qu'ils entretiennent à l'ombre de cette devotion, comme si elle les pouvoit ou excuser, ou autoriser en quelque façon.

Ces personnes prétendent se servir du crédit & de la protection de cette Mere de sainteté, à peu prés comme font ceux qui se mettent au service des Grands, ou qui s'appuyent de leur protection pour braver ensuite la Justice, & pour exercer leur violence avec impunité. Non, Chrêtiens, ce ne sont point ces sortes de personnes que Marie s'engage de secourir à la mort; elle est fidele; mais c'est à ceux qui ont marqué de la

fidelité à son service : & comme la perseverance finale est la plus grande de toutes les faveurs, que Dieu même ne s'est point engagé de nous donner, quelque sainte qu'ait été nôtre vie ; n'esperons pas que Marie s'oblige de nous la procurer sans avoir constamment perseveré nous-mêmes dans son service ; puisque c'est comme le prix & la recompense de la constante fidelité que nous y aurons apportée.

Mais aussi c'est une verité que je ne crains point d'avancer aprés tant de grands Saints, que si quelqu'un doit esperer, cette perseverance, qui fait une heureuse mort, & qui assûre nôtre salut, ce sont les fideles & les veritables serviteurs de la Mere de Dieu ; puisque c'est l'effet du secours & de la protection qu'elle leur donne à ce moment, & qu'elle n'y est pas moins engagée par reconnoissance, que par sa fidelité ; car s'il n'y a point d'esprit bienfait, qui ne réponde par quelque marque de gratitude, aux services qu'on luy a rendus, & qui ne les reconnoisse dans l'occasion, par des preuves effectives ; pouroit-on penser autrement de cette glorieuse Vierge, sans avoir une opinion desavantageuse de sa bonté?

En bonne foy (mon cher Auditeur) que ne feriez-vous point pour être en assûrance, à ce moment terrible ; auquel les plus grands Saints tremblent d'effroy, dans l'attente des formidables jugemens de Dieu? Quel bonheur de se voir comme au port, & joüir d'un calme tranquille, au milieu de tant d'orages, dont les autres sont batus? C'est

le privilege des serviteurs de Marie, qui joüissent alors de toute la douceur que donne l'esperance à ceux qui ont mené une sainte vie, les sentimens de pieté, qui les ont occupez durant si long-temps se redoublent à la mort, & l'on en a vû triompher de joye, & mépriser tout ce que la mort a d'affreux, dans la pensée & dans le souvenir des petits services qu'ils avoient rendus à cette Mere de misericorde & de bonté. Car pour ne rien dire des tendres sentimens de consolation & d'esperance qu'elle leur procure, de la tranquilité qu'elle met dans leur esprit, de la confiance qu'elle imprime dans leur cœur, des invitations qu'elle leur fait, de quitter la terre pour aller prendre possession du Ciel; c'est elle qui les défend dans ce dernier passage, elle qui les fortifie contre tous les perils où ils sont exposez, elle enfin qui ménage pour l'éternité, le peu qui leur reste de vie, & qui ne les abandonne point, qu'elle ne leur ait ouvert le Ciel. Ce qui a fait dire au grand Docteur de l'Eglise S. Jerôme ces belles paroles: *Morientibus beata Virgo non tantùm succurit, sed etiam occurrit.* Qu'elle ne les assiste pas seulement de son credit & de sa puissante protection; mais qu'elle vient au devant d'eux, qu'elle les reçoit favorablement, & qu'elle les rassûre, quand il faut paroître au tribunal du Juge souverain.

Epistol. ad Eustoch.

Conclusion. Pour moy, je m'imagine qu'au jugement particulier, qui se fera de chacun de nous à l'instant de nôtre mort, le Fils de Dieu terminera toutes ses informations, & toutes ses enquestes par les mêmes paroles, qu'il

dît autrefois lorsqu'il étoit attaché à la Croix, *Mulier ecce filius tuus, fili ecce mater tua.* Mais il les dira bien d'un autre ton, non plus en posture d'un criminel, qui expire dans les supplices; mais comme un souverain Juge qui va prononcer un irrevocable Arrêt de vie & de mort; car se tournant d'abord vers nous, il nous demandera qu'elle veneration nous aurons euë pour sa Mere, durant nôtre vie; & aprés que nous luy aurons répondu, il s'adressera ensuite à sa Mere, pour luy dire, *ecce filius tuus.* Voila qu'il se dit vôtre enfant, le reconnoissez-vous? vous en a-t'il rendu les devoirs? ses actions ont-elles soûtenu cette dignité? & sur sa réponse, le Sauveur prononcera l'Arrest, de sorte que l'aveu ou le desaveu qu'elle fera de nous, sera la décision absoluë de nôtre bienheureuse ou malheureuse éternité.

Joan. 19.

Car si, lorsque nous nous dirons ses serviteurs, elle nous desavouë, & nous dit, je ne vous connois point en cette qualité, vous n'en avez eu que le nom, encore ne l'avez-vous porté que pour le deshonorer par vôtre impieté, allez retirez-vous? Elle n'aura pas plûtôt fait ce sanglant reproche, que son Fils nous dira sur le même ton, *Discedite à me qui operamini iniquitatem*, retirez-vous malheureux, je ne vous connois point pour Chrêtiens, puisque ma Mere ne vous connoît point pour ses enfans. Mais au contraire, quel sujet de joye & de consolation pour ceux qui ont toujours été fideles à son service? lorsque cette Reine des Cieux les reconnoîtra pour ses fideles serviteurs, & que son

Psal. 6.

Fils leur dira dans le même sentiment, Venez les bien-aimez de ma Mere, aussi bien que de mon Pere, puisque vous avez merité son affection, durant vôtre vie, & sa protection à l'heure de vôtre mort, recevez maintenant la recompense de vos services.

Or, Chrêtiens, à quoy nous devons employer maintenant tous nos soins, c'est de tâcher de nous la rendre favorable pour ce dernier moment ; & aujourd'huy qu'elle monte au Ciel, aprés une si sainte mort, je ne doute point que dans son Assomption glorieuse, elle n'imite l'Ascension de son Fils, qui en quittant la terre, fît des dons & des presens aux hommes, *Ascendens in altum dona dedit hominibus.* Le present donc & la faveur que nous vous demandons, Vierge sainte, en ce glorieux jour de vôtre triomphe, c'est vôtre protection pour ce dernier jour de nôtre vie. Et pour cela je vous adresse au nom de toute cette Compagnie, la priere de l'Eglise, *nunc & in hora mortis nostræ.* Nous avons maintenant besoin de vôtre intercession, dans cette vie pleine de miseres & de dangers ; mais nous attendons à la mort vôtre protection & vôtre secours, qui nous servira d'un gage assûré de l'Eternité bienheureuse. Je vous la souhaite, &c.

Ad Ephes. 4.

TROISIE'ME

SERMON DE L'OCTAVE DE L'ASSOMPTION.

De l'incorruptibilité du Corps de la sainte Vierge dans le tombeau, & de sa resurrection anticipée.

Exurge tu & arca sanctificationis tuæ : *Psal.* 131.

Sortez du tombeau, vous, & l'arche que vous avez sanctifiée : Au Pseaume 131.

QUoy que l'Eglise ait jugé à propos de réunir dans le même jour, & dans la même solennité, la resurrection de la glorieuse Mere de Dieu avec sa mort précieuse, & son triomphe dans le Ciel, rien, Messieurs, ne nous empêche de considerer séparément ces trois mysteres qu'elle a confon-

dus ensemble pour de justes raisons, afin de remplir le dessein que je me suis proposé, de ne vous entretenir que des circonstances qui ont precedé & suivy cette triomphante Assomption.

C'est pourquoy aprés son glorieux trépas, causé par un violent effort de la plus ardente charité, l'ordre & le plan de mon dessein m'engage à vous parler aujourd'huy de sa resurrection anticipée, & de vous faire voir, premierement, comme par un privilege tout singulier, la pureté incomparable de Marie l'a préservée de la corruption, & de la pourriture, ou la mort reduit le reste des hommes: Et en second lieu, comme Dieu a prévenu en sa faveur le temps de la resurrection universelle; puisqu'il étoit bien juste que ce corps virginal, qui avoit donné la vie à un Homme-Dieu, reçût de cet Homme-Dieu la vie à son tour, par une prérogative speciale, à laquelle nulle autre pure creature, que l'on sçache, n'a eu de part.

Aussi peut-on dire d'elle en cette occasion ces paroles du Prophete, *Exurge, tu, & arca santificationis tua*: sortez du tombeau, arche sainte de la nouvelle alliance; puisque non seulement vous étes construite d'un bois incorruptible, comme l'étoit l'Arche de l'ancienne Loy; mais aprés avoir porté celuy qui est la pureté même, vous avez acquis un droit tout particulier à cette incorruptibilité. Non, grand Dieu! vôtre justice n'a pû permettre que ce corps, qui n'étoit point un corps de peché comme le nôtre, fût sujet à la peine & à la malediction portée

contre le peché ; vôtre amour n'a pû souffrir plus long-temps dans le sein de la terre aprés la mort, celle qui n'avoit eu commerce qu'avec le Ciel durant sa vie; vous avez voulu que celle qui avoit puisé une source d'immortalité de l'étroite alliance qu'elle a eu avec vous, prevînt le temps destiné à la résurrection de tous les autres ; vous avez ordonné enfin, qu'ayant souffert la mort comme vous, elle ressuscitât comme vous, pour joüir de la gloire qui est differée aux autres jusqu'à la consommation des siecles. Pour donner donc quelque jour à ces deux veritez, dont le sentiment de toute l'Eglise ne nous permet pas de douter, implorons les lumieres du Ciel, par l'intercession de cette même Vierge.

Ave Maria.

PREMIERE PARTIE.

NE perdons point de temps, Messieurs, en préliminaires; & hâtons-nous de voir sortir du tombeau la glorieuse Mere de Dieu, qui par un privilege special a été préservée aprés sa mort de la corruption, à laquelle nos corps sont naturellement sujets, depuis l'arrêt porté contre le premier homme aprés son peché. Il est vray que c'est la moindre marque de distinction, dont Marie ait été honorée; & que cette faveur n'a rien de comparable à la pompe de son Assomption, à l'appareil de son triomphe dans le Ciel, au rang qu'elle tient dans cet heureux sejour, ny au Trône où elle fut élevée. Mais aussi cet avantage n'est pas si peu considerable que nous devions le compter pour rien : j'espere

au contraire, que vous jugerez du reste de ses prérogatives par celle-cy, qui frappe davantage nos sens, & par consequent dont nous pouvons parler avec plus de connoissance.

Je dis donc que le Corps saint de la Mere du Dieu vivant n'a point suby l'Arrêt porté contre les autres, d'être sujets à cette honteuse corruption, qui les réduit en poudre, aprés avoir été consumez par les vers. Il étoit de la justice & de la bienseance que le Fils de Dieu en usast de la sorte à l'égard de sa Mere, en consideration de la pureté de son ame & de son corps; dont l'une s'appelle innocence, & consiste dans l'éloignement de toute sorte de peché, & l'autre se nomme virginité, qui préserve le corps des soüillures de la chair, & le rend victorieux de ce malheureux penchant qui nous porte au plaisir sensuel. Or comme c'est par ces deux sortes de pureté que la sainte Vierge s'est distinguée de toutes les pures creatures durant sa vie, il étoit juste que Dieu luy accordât aussi cette marque de distinction aprés sa mort.

Car premierement, qui ne sçait que la mort étant la peine, & comme l'exprime l'Apôtre, étant le salaire du peché, la corruption & la pourriture, qui suivent de prés la mort, & la destruction de nos corps reduits en poussiere, est aussi une suite & un effet de ce même peché? & Dieu par un Arrêt de sa Justice nous a assujettis à cette humiliation, qui marque le neant, d'où nous sommes sortis, & où nous retournerons, en

quelque maniere, aprés la mort; de sorte que ce ne sera qu'à la fin des siecles que les autres hommes sortiront de cet état d'abaissement; lorsque le Fils de Dieu reparera leurs corps humiliez, détruits, & presque aneantis, *Reformabit corpus humilitatis nostræ*, comme parle le même Apôtre: mais Marie ayant été exempte de toute sorte de peché, n'a point été sujette à cette malediction portée contre le reste des hommes en consequence de de leur peché.

Ad Philip. 3.

Il est vray qu'elle a été assujettie à la Loy commune de la mort, qui ne nous est plus honteuse depuis que le Sauveur de tous les hommes s'y est luy-même soûmis, & que souvent le motif & la maniere de la souffrir la rendent glorieuse, comme nous disions la derniere fois. Mais pour la pourriture & la corruption, qui en sont des suites, & qui en font la honte, Marie a dû en être préservée; & l'on peut dire d'elle en cette occasion, les paroles qui furent dites dans une autre à une grande Reine qui n'étoit que sa figure, *hæc lex pro omnibus est constituta, sed non pro te*, la loy est faite pour tous les autres, mais elle n'est point pour vous. Comme la sainteté que vôtre fils avoit de son fond, vous a été communiquée par grace, si-tôt que vous avez reçû l'être, par un privilege signalé, vous n'avez point été soumise à la corruption, qui est un pur châtiment du peché: puisque sans cela, nous eussions passé de la terre au Ciel, & de cette vie à l'autre, sans ce milieu honteux, qui fait nôtre derniere humiliation. Mais la Mere de Dieu ayant

Esther. 15.

été toujours sainte, toujours pure, & n'ayant jamais perdu cette innocence, qu'elle eut dés le premier instant de sa vie, elle n'a point dû souffrir la peine qui est duë à tous les pecheurs.

Serm. de Assumpt. t. 10.

C'est la doctrine de S. Augustin, dont voicy les paroles, prises d'un Sermon qu'il a fait sur la Fête de son Assomption. Nous ne pouvons disconvenir, dit-il, qu'elle n'ait été soumise aux loix de la mort; mais sçavoir si la prérogative singuliere qu'elle avoit d'être le Temple du Dieu vivant, par son éminente sainteté pouvoit souffrir que la mort la retinst captive, en la reduisant en poussiere, & en faisant la nourriture des vers, c'est la question. Or il est constant que son Fils n'a point suby l'Arrest porté contre le premier homme, dans les choses qui eussent deshonoré sa personne divine, comme l'eût fait sans doute la pourriture & la corruption; de même la Religion Chrêtienne nous apprend, que sa sainte Mere a joüy du même droit; car s'il a pû garantir son integrité, lorsqu'elle l'a conçû; pourquoy n'auroit-il pû préserver son corps de la corruption aprés la mort? S'il prend un tel soin de ses amis, qu'il ne souffre pas qu'un seul de ses cheveux perisse, qu'est-ce que cette Mere ne devoit point attendre de son Fils, qui n'a rien épargné pour la gloire de celle qui luy a donné la vie?

Voila, Messieurs, un abregé du discours de ce grand Docteur, & j'ay douté si ayant traité ce sujet si à fond, je n'eusse mieux fait de vous en faire une simple traduction, que

de mêler d'autres pensées avec les siennes. Mais si la methode des discours d'aujourd'huy m'oblige d'en changer la forme & le tour, j'en emprunteray du moins la matiere & les raisons. La pureté donc de l'ame de Marie, selon le raisonnement de ce grand Saint, a dû préserver son corps de la corruption ; mais ce privilege si singulier, devroit sans cesse nous mettre devant les yeux la honte & l'infamie que merite le peché, & c'est avec raison qu'on appelle le tombeau, l'abaissement & l'humiliation de l'homme ; puisque non seulement il est capable de rabatre dés cette vie son faste & son orgueil, en le faisant souvenir de son neant ; c'est-à-dire non seulement de ce qu'il a été dans sa premiere origine, mais encore de ce qu'il deviendra aprés la mort. C'est là où le plus grand Monarque n'est en rien different du dernier de ses sujets ; là, où toute la grandeur des hommes est ensevelie avec eux ; là enfin, où aprés une si grande difference d'états, de fortunes & de rangs, il n'y a plus de distinction ; puisque tous y redeviendront égaux, quelques élevez que les uns ayent été au dessus des autres, quelque figure qu'ils ayent faite dans le monde, & quelques mouvemens qu'ils se soient donnez pour s'y faire distinguer. Aussi ne peut-on faire une peinture qui nous ressemble mieux, que de nous representer un homme dans le tombeau, consumé des vers, & reduit en poussiere, & de nous faire entendre que c'est à quoy l'orgueil du premier homme nous a condamnez, & le châtiment qu'il a attiré & sur luy & sur nous tout à la fois.

Mais dans cette veuë ne devons-nous pas nous confondre, & guerir nôtre orgueil ? Vous, Mesdames, qui êtes les premieres idolâtres de vôtre beauté, & qui prétendez ensuite la faire adorer à tout le monde, avez-vous jamais pensé à ce que deviendra ce corps, dont vous faites un idole ? & à cette pourriture, qui sera un jour un spectacle d'horreur ? Non vous n'y avez jamais pensé, du moins comme il faut ; car vous prendriez des soins plus serieux, & vous n'en auriez point d'autres que de plaire à Dieu. Vous superbe, qui vous picquez de grandeur, & d'une naissance illustre qui vous enfle le cœur, & qui vous remplît l'esprit d'une haute idée de vous-même, venez que je vous montre les titres de vôtre noblesse : Je ne vous feray point de deshonneur en vous donnant pour un de vos ancestres le Saint homme Job, qui vivoit il y a plus de trois mille ans, il n'y a point aujourdhuy de noblesse qui puisse remonter si haut ; mais souvenez-vous que ce Prince, le plus riche & le plus puissant de l'Idumée, est vôtre aîné, & que vous ne devez pas prétendre une extraction plus noble que la sienne. Ecoûtez donc comme il fait luy-même sa genealogie, *Putredine dixi, pater meus es.* Aprés une recherche & une discussion fort exacte, j'ay reconnu que tout ce qu'on m'a dit de la gloire de ma naissance, étoit une pure illusion ; on m'a flaté que je décendois d'une longue suite de Princes, mais je viens d'apprendre que je n'avois poins d'autre pere que la pourriture, & que je n'ay pour freres, pour sœurs, & pour

Job. 17.

toute parenté que les vers, *Mater mea, & soror mea vermibus.*

Vous donc qui faites gloire du sang illustre que vous avez reçû de vos ayeuls, qui en conservez les titres dans vos Archives, comme la preuve la plus authentique de vôtre extraction. Vous voluptueux, pour qui la terre & la mer n'a point de mets assez exquis, & qui vous appliquez uniquement à satisfaire vos sens, qui ne trouvez rien dans la dépoüille de tous les animaux d'assez précieux pour vêtir ce corps de peché, pensez qu'il sera un jour ensevely dans l'ordure & dans la pourriture, *Subtus te sternetur tinea, & operimentum tuum erunt vermes.* Mais pour la bienheureuse Vierge, quoy qu'elle ait souffert la mort qui est entrée dans le monde par le peché; sa sainteté & son innocence qui n'a jamais été soüillée de la moindre tache, n'a point aussi été assujettie à cette honte & à cette infamie qui suit la mort. Mais il faut ajoûter que c'est encore la pureté de son corps virginal, qui a merité cette faveur si singuliere.

Isaye 14.

En effet, c'est particulierement sur ce titre que l'Eglise & tous les Docteurs se fondent pour appuyer un sentiment si juste; parce que la pureté de son corps n'a pas moins contribué que celle de son ame, à attirer dans son sein le Verbe éternel, qui est la pureté même : d'où il faut inferer, qu'elle ne luy a pas donné un moindre droit à cette glorieuse incorruptibilité dans le tombeau. Dieu à la verité a communiqué pour un temps ce privilege à quelques Saints en vûë de cette

vertu, qui éleve nos corps à la condition des Anges. Mais si jamais personne a dû joüir de cette faveur, ç'a été la plus pure de toutes les Vierges : car si dans la nature il y a des corps incorruptibles, comme les Cieux & les Astres, sur qui les agens les plus violens ne peuvent faire d'impression, hé qui merite mieux ce privilege que le corps de Marie, dont la pureté tenoit plus du Ciel que de la terre ? Le corps des autres hommes est la source des passions, & des appetits déréglez, & la cause la plus ordinaire de tous leurs désordres ; parce que c'est là où regne cette loy si contraire à l'esprit, dont parle l'Apôtre : *Sentio aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ.* C'est ce corps qui appesantît l'ame, qui l'entraîne vers le déréglement ; & qui étant rebelle à la raison, empêche que la raison ne soit soumise à Dieu ; il est juste que ce corps où est le principe de toute la corruption soit en quelque maniere détruit & aneanty avant que de devenir glorieux.

Ad Rom. 7.

Mais le sacré corps de la Mere de Dieu, si pur, & si soumis à l'esprit ; ce corps, qui n'agissoit que de concert avec l'ame ; ce corps enfin qui avoit donné la vie à l'Autheur de toute pureté, ne meritoit-il pas quelque prerogative particuliere ? à la bonne heure que des corps qui ont eu le principe de tous les déréglemens soient sujets à la corruption ; que ces yeux qui se sont émancipez à tant de regards criminels, deviennent la proye des vers ; il n'appartient qu'aux mains, qui se sont étenduës à des actions injustes, d'être

privées de mouvement jusqu'à la fin des siecles ; ce sont les corps soüillez d'ordures qui doivent être reduits en poussiere & en pourriture, pour faire horreur à ceux-là mêmes qui les ont idolâtrez. Mais pour Marie, *non dabis sanctum tuum videre corruptionem.* Ce n'est point à ces yeux, qui n'ont formé que des regards innocens, ny à ces mains, qui ne se sont employez qu'au service de Dieu, ny à son cœur, qui n'a jamais brûlé que d'un feu saint & tout divin ; ny à ce corps enfin qui a été le Temple du S. Esprit & le Trône du Dieu vivant : ce n'est point, dis-je, à ce corps d'être sujet à la corruption, *Non dabis sanctum tuum videre corruptionem.* Non, mon Dieu ! vous ne permettrez jamais que la pourriture soit le partage du corps si pur & si saint de vôtre Mere, non plus que du vôtre, aprés l'alliance si étroite qui a été entre le vôtre & le sien.

Psal. 15.

Ce qui fonde un troisiéme droit à cette incorruptibilité, & qui appuye les deux autres. Je parle, Messieurs, avec S. Augustin, qui aprés avoir inferé un surcroît & un redoublement de sainteté & de pureté dans la Mere de Dieu, de l'alliance qu'elle a eüe avec celuy qui est la sainteté & la pureté même ; dit ensuite que la même Loy de bienseance, qui obligeoit le Fils à ne pas souffrir que son corps uny à la divinité fût reduit en cendres, l'obligeoit pareillement de préserver sa Mere de cette infamie, parce qu'en quelque maniere elle eût rejally sur luy-même, à cause que la chair de l'un étoit faite de la chair de l'autre. Et comme ajoûte

S. Jean de Damas, raisonnant sur ce même principe, comment celle qui avoit porté dans son sein la sainteté essentielle eût-elle été sujette à la corruption ! & comment cela auroit-il pû s'accorder avec la gloire d'avoir enfanté un Homme-Dieu ? Comment le vaisseau qui avoit renfermé ce baûme précieux n'en eût-il point retenu l'odeur & ressenty le premier effet ? Si l'Arche d'alliance, qui n'étoit que la figure de la Mere de Dieu, étoit d'une matiere capable de la garentir des injures du temps, & des atteintes des vers, eût-il été de la sagesse d'un Dieu, d'avoir plus de soin de la figure que de la realité ? eût-il été à propos que l'Arche, qui ne renfermoit qu'un peu de mane, eût un privilege qu'il n'auroit pas accordé à cette Arche vivante & animée, qui a porté le Dieu du Ciel, & le Sauveur de tout le monde ? Ne seroit-ce pas avoir visiblement négligé les devoirs les plus naturels d'un tel Fils envers une telle Mere.

Concluons donc avec S. Augustin, que celuy qui a honoré le corps de la sainte Vierge d'une si singuliere faveur que d'avoir daigné prendre naissance dans son sein, & voulu être formé de son sang, par la même bienseance qu'il a laissé Vierge celle qui l'avoit mis mis au monde, a dû la préserver d'une autre corruption, qui ne luy eût été gueres moins honteuse : *Potuit eam, tam à putredine, quam à pulvere alienam facere, qui ex eâ nascens, virginem eam potuit relinquere, putredo namque & vermis opprobrium est humanæ conditionis.* C'est ce que la pieté nous oblige de

Serm. de Assumpt.

croire, ajoûte-t-il, *pium est credere.*

Que si ce grand Docteur n'a pas cru pouvoir dire le contraire sans violer le respect qui est dû au Fils & à la Mere, à cause de l'étroite alliance qui est entre les deux; pourions-nous nous autres penser autrement sans impieté, aprés le sentiment de toute l'Eglise? Au lieu donc de croire qu'elle ait encouru la malediction portée contre la posterité d'Adam, *Pulvis es, & in pulverem revertêris.* Disons plûtôt qu'elle a reçû la benediction, dont parle le Prophete Royal, *Dominus custodiat introitum tuum, & exitum tuum*, que Dieu a pris un soin tout particulier de son entrée dans le monde, & de sa sortie; & que ces deux momens qui sont la honte & la confusion des autres hommes, sont le sujet de sa gloire; puisqu'elle y est entrée toute pure, sans avoir contracté la moindre tache du peché, & qu'elle en est sortie sans être sujette à la pourriture, & à la corruption. Ce qui me fait dire que pour recompenser la pureté incomparable de son ame & de son corps, Dieu a prévenu en sa faveur le temps de la resurrection generale de tous les hommes. C'est ma seconde Partie.

Genes. 3.

Psal. 120.

SECONDE PARTIE.

C'Est, Messieurs, le privilege des Vierges d'être dés cette vie une image de la résurrection, & de joüir par avance des avantages de ce bien-heureux état; parce que c'est déja mener une vie celeste, dégagée des sens, élevée au dessus des foiblesses communes aux autres hommes, & délivrée des

attachemens honteux que tant de personnes ont à leurs corps, dont ils se sont rendus les esclaves. Il n'est pas besoin de vous montrer que Marie ayant été la plus pure de toutes les Vierges, a aussi representé plus parfaitement cet état si heureux : c'est une verité sur laquelle il n'est pas necessaire de m'étendre ; ce que je prétend en inferer, c'est qu'elle luy a acquis un droit de sortir du tombeau plûtôt que les autres, par une résurrection anticipée ; & que les mêmes raisons qui ont obligé son Fils de ne pas souffrir que ce saint Corps fut réduit en cendres, nous doivent aussi persuader, qu'il a prévenu en sa faveur ce terme éloigné jusqu'à la fin des siecles pour le reste des hommes.

Je ne fais que renverser l'ordre de ces raisons, & je mets pour la premiere, l'alliance que cette Vierge toujours pure a eüe avec un Homme-Dieu. Alliance si grande & si étroite, qu'elle approche de l'unité, & va jusqu'à faire en quelque maniere une même chose par la communication d'une même chair, *Caro Christi caro Mariæ*, comme dit nôtre même Docteur, en sorte que le Fils prend part à tout ce qui regarde sa Mere : & que leur bonheur est commun. Le Fils de Dieu donc en consequence de cette alliance, s'interressant en tout ce qui la touche, luy a dû faire part de sa gloire, & de tout ce qui pouvoit contribuer à son parfait bon-heur, comme il n'a rien épargné qui la pût rendre plus sainte & plus parfaite : Car si selon la doctrine du grand Apôtre, le droit que nous avons à la résurrection, est fondé sur l'alliance que

Serm. de Assumpt.

nous avons avec ce même Fils de Dieu, pour avoir pris un corps semblable au nôtre, en se faisant par ce moyen nôtre frere: jusque-là que cet Apôtre en tire cette consequence; que nous devons ressusciter un jour, parce qu'il est luy-même ressuscité le premier, & que comme il est nôtre Chef, nous y devons être réünis comme ses membres. Vous diriez que cette alliance imprimeroit sur nos corps reduits en cendres une vertu vivifiante, qui les fera un jour sortir du tombeau, comme luy-même en est sorty; ce qui doit faire dés maintenant nôtre joye, nôtre esperance, & le puissant motif d'une sensible consolation: *Consolamini invicem in verbis istis.* 1. *Ad Thessal.* 4.

Mais cette esperance d'un bonheur encore reculé dans l'avenir qu'il donne au reste des hommes, n'est pas assez pour la Mere d'un Dieu; il luy falloit quelque chose de présent. Car comme l'alliance qu'elle a avec luy est plus étroite, ce Fils aura des égards pour elle, qu'il n'a pas pour le reste des hommes: il la fera joüir de ce bonheur avant le tems marqué par sa providence pour tous les autres, il suffit à ceux-cy qu'il donne droit à leurs corps de participer quelque jour à la gloire du sien; mais pour Marie, son bonheur ne sera point differé; l'alliance que nous avons avons avec luy n'étant qu'éloignée, nous ne touchons pas de si prés le bien, qu'il nous donne droit d'esperer; mais sa sainte Mere ayant avec luy une alliance, ou plûtôt une proximité de sang la plus grande qui puisse être; cette alliance luy donne une juste

prétension à une résurrection prochaine ; il n'agira sur les corps des Saints qu'à la fin des siecles ; lorsqu'il les reformera, & qu'il les rendra semblables au sien ; mais il hâte l'operation de sa puissance en faveur de sa Mere, pour luy donner une ressemblance plus parfaite avec luy, non seulement dans l'éclat de son corps glorifié, mais encore dans la maniere de ressusciter, en la faisant sortir du tombeau au troisiéme jour, comme il en est sorty luy-même tout glorieux.

De plus si les hommes, au sentiment de plusieurs Docteurs, ont droit à la resurrection, en vertu d'une autre alliance, qu'ont leurs corps avec celuy du même Sauveur dans l'Eucharistie, où ils contractent avec luy une union plus particuliere, plus étroite, & plus intime, qui fait que quelques saints Peres nous appellent *concorporei & consanguinei Christi*. Des personnes qui ont un même corps, & un même sang avec le Fils de Dieu : d'où vient qu'on appelle cet auguste Sacrement un gage & une assûrance de l'immortalité bien-heureuse, *Pharmacum immortalitatis ; pignus futuræ gloriæ*. Que ne devons-nous point dire de l'alliance que la Mere de ce même Dieu a contractée avec son Fils ? & ne peut-on pas appliquer en particulier à sa chair pure & virginale, ce que Tertullien dit de celle de tous les hommes ? *Hæccine non resurget toties Dei ?* puisqu'elle appartient à cet Homme-Dieu par tant de titres, comment tarderoit-elle plus longtems à ressusciter ? il a pris naissance dans son

Chrysost. 83. in Matth.
Cyrill. Hierosol. Cath. 4.
S. Ignat. Ep. ad Ephes.
D. Thom. in Offic. Corp. Christ.
Lib. de Resur. Carn.

sein, son corps a été formé d'une partie du sien; c'est son sang qui coule dans ses veines; c'est de sa substance que cet Homme-Dieu a été formé; c'est de son laict qu'il s'est nourry durant quelque tems, *Haccine non resurget toties Dei?*

Ensuite ce Fils luy appartient, comme tous les autres enfans sont à ceux qui leur ont donné la vie; & comme il luy doit ce corps & cette humanité sainte dont la vûë fait la gloire accidentelle des Bienheureux, refuseroit-il si long-tems ce bonheur à celle qui a donné aux autres le bonheur d'en joüir? Si la gloire du corps est düe aux autres, pour avoir reçû le corps du Sauveur dans l'adorable Sacrement de l'Autel; celle qui l'a reçû dans son sein, & qui l'y a logé durant un si long-tems, qui l'a embrassé tant de fois, & qui l'a porté entre ses bras, n'auroit-elle aucun privilege au dessus des autres? Disons plûtôt que cet Homme-Dieu n'a pû refuser à sa Mere une faveur, où il y alloit de sa gloire & de la sienne, ensuite de cette alliance la plus étroite qui fut jamais.

Mais c'est la pureté de Marie qui a fait en quelque maniere cette alliance, puisque c'est-elle qui l'a attiré du sein de son Pere dans le sien. Or nous qui prétendons à une resurrection glorieuse de nos corps, quoy que plus éloignée, en vertu de l'alliance que nous avons avec celuy du Fils de Dieu, pensons que cette prétension est vaine & présomptueuse, si nous deshonorons cette alliance qu'il a daigné contracter avec nous, par le moyen de Marie, & si nous nous en rendons indi-

gnes, par l'impureté, qui nous éloigne infiniment de Dieu. Car quel étrange renversement des premiers principes de nôtre Religion! de voir aujourd'huy tant de Chrêtiens déclarer la guerre à une vertu, sans laquelle, comme dit le Sauveur, ils ne verront jamais Dieu, ny n'entreront jamais dans le Ciel, où rien de soüillé ne peut avoir d'accés; & cependant combien en voit-on faire profession du libertinage, par des commerces honteux, par des visites suspectes, par des discours peu honnêtes, & par des actions encore plus libres? Combien qui au lieu d'étouffer jusqu'aux moindres étincelles d'un feu criminel, comme ont fait tant de Saints sous les haires & sous les cilices, l'excitent & le fomentent par la délicatesse des viandes, par le luxe & par la mollesse des habits, & par tant d'autres amorces capables de l'embraser? Ah! pensons que la resurrection sera pour ces sortes de personnes, une resurrection de jugement & de condamnation, comme l'appelle le Sauveur luy-méme, *In resurrectionem judicii*; parce qu'ils seront condamnez à une mort éternelle pour punir les plaisirs d'une vie criminelle & déreglée.

Joan. 5

Mais sans nous écarter davantage de nôtre sujet, si la pureté incomparable de Marie eut autrefois tant de charmes & tant d'attraits pour attirer du Ciel le Verbe éternel, & l'obliger de contracter une si étroite alliance avec elle; on doit croire, chrêtienne compagnie, qu'elle n'en a pas moins eu pour l'obliger à la tirer elle-même du tombeau, & l'élever jusqu'au Ciel. C'est en effet le propre

de

de cette vertu, dit un S. Pere, d'attirer tout le Ciel, *Virginitas quæ de cœlo omnia trahit.* Il veut dire, qu'elle en attire toutes les graces, toutes les faveurs, & toutes les benedictions, & qu'elle a eu assez de pouvoir pour en attirer celuy-même qui est l'autheur de tous les biens ; mais ne pourions-nous point dire avec autant de raison, qu'elle éleve tout au Ciel, qui semble être son lieu naturel, où tout ce qui est pur se porte de sa propre inclination ; ce corps donc de la plus sainte des Vierges, plus pur que les astres, & que l'empirée, devoit-il demeurer sur la terre, destiné qu'il étoit à servir d'ornement au Ciel ?

Que si les ames séparées de leurs corps conservent encore jusque dans le sejour de la gloire, un desir naturel de s'y réünir ; parce que sans cela il manque toujours quelque chose à l'accomplissement de leur bonheur ; on peut dire que les ames, qui ont été pures dans un corps corruptible & mortel, sont encore touchées de ce desir d'une maniere tout autre ; comme ayant plus de raport ensemble, & ajoûtant une inclination de ressemblance au poids naturel qu'ils ont pour se rejoindre. Ils ont combattu ensemble, & triomphé de leurs appetits déréglez, & ils ont droit de joüir ensemble des fruits de leurs victoires, & de partager le bonheur qu'ils ont acquis comme à frais communs ; au lieu que les autres souffrent plus volontiers que leurs corps qui ont été soüillez de quelque ordure, quoy qu'effacée ensuite par la penitence, expient par ce delay de leur gloire &

de leur bonheur, le plaisir injuste qu'ils ont pris contre les ordres de Dieu, comme pour satisfaire encore par là, à sa justice, qui ne peut souffrir rien d'impur ni de soüillé.

Or s'il n'y a jamais eu d'ame plus sainte, ny de corps plus pur entre les pures creatures, que l'ont été l'ame & le corps de la Mere d'un Dieu; on peut aussi dire que son ame bienheureuse avoit un desir encore plus ardent que tous les autres, de se réünir à son corps, qui étoit comme le sanctuaire de la pureté, & autant qu'elle avoit souhaité d'en être séparée afin de joüir de la presence de son Fils; autant souhaita-t-elle ensuite de s'y rejoindre, pour faire part à ce corps de sa gloire & de son bonheur. La difference de ces deux desirs si oposez vient, Messieurs, de la difference de l'état où elle étoit aprés son trépas, avec celuy où elle étoit durant sa vie; car comme il falloit mourir pour voir Dieu, & que la mort n'est autre chose que la séparation de l'ame & du corps; elle demandoit alors cette séparation, comme un moyen necessaire pour joüir de ce bonheur, *Desiderium habens dissolvi & esse cum Christo*, disoit-elle, avec des desirs encore plus ardens que ceux de l'Apôtre. *Ad Philip. 1.*

Mais aprés que son ame bienheureuse fut dans le Ciel, & qu'elle se vit en possession du bonheur qu'elle avoit si long-temps souhaité, elle avoit un desir ardent de le communiquer à son corps; & son cœur tout froid qu'il étoit dans le tombeau, sembloit conserver les restes de l'ardeur qui l'avoit consumé, & se plaindre de l'interruption qu'il faisoit dans son amour; demandant en quelque maniere

cette réunion : enfin cette arche de la nouvelle alliance ne pouvoit demeurer plus long-temps dans une terre étrangere ; il falloit qu'elle fût placée dans le Ciel, qui est son lieu naturel. Or si Dieu écoûte les secrets desirs des justes, & même la disposition de leur cœur à souhaiter quelque bien, comme assûre son Prophete, *Præparationem cordis eorum audivit auris tua.* Auroit-il pû oublier sa Mere, & n'avoir nul égard à un si juste desir ?

Psal. 10.

Mais quand l'alliance que la Mere d'un Dieu avoit avec son Fils n'eût point merité cette prérogative ; & quand l'amour que Dieu a pour la pureté ne l'eût point sollicité de prévenir le temps ordonné pour la resurrection de tous les autres ; le Sauveur luy auroit accordé cette faveur par reconnoissance, rien n'ayant plus de raport à la nouvelle naissance qu'elle luy avoit donnée, que cette nouvelle vie qu'il luy rendoit par une prompte resurrection.

En effet, dans le dessein qu'il avoit formé de toute éternité de se faire homme, il falloit, comme vous sçavez, qu'il prît naissance d'une Vierge, & que cette Vierge fournît le plus pur de son sang pour luy former un corps mortel & passible ; afin qu'il pût souffrir & mourir pour les hommes, & ensuite ressusciter. Or cette Vierge toujours pure luy avoit donné une naissance temporelle, semblable à celle qu'il a dans le sein de son Pere, où il est la pureté même, & elle luy avoit procuré par ce moyen une gloire, à laquelle aucun autre n'a pû avoir de part ; n'é-

roit-il donc pas juste, qu'en reconnoissance, il luy accordât quelque prérogative, qui y eût du raport; & c'est ce qu'il a fait par cette nouvelle naissance, qu'il luy donne à elle-même dans le tombeau, où elle reçoit veritablement la vie, par une résurrection anticipée; je dis une vie nouvelle & glorieuse pour le corps, dont l'ame étoit déja en possession de la gloire, parce que c'étoit au corps de cette Vierge, qu'il étoit le plus redevable, si un Dieu pouvoit devoir quelque chose à sa creature.

C'est par son corps qu'elle luy a donné la vie; l'esprit y avoit bien contribué par son consentement, mais la substance dont son humanité sainte a été formée, a été prise de son corps, c'est par ce corps qu'elle l'a nourry & alaité; & quoy que les actions, qui sont propres de l'ame, semblent plus nobles, comme sa charité, sa haute contemplation, sa profonde humilité: Cependant eu égard à la fin pour laquelle Dieu l'avoit choisie, on peut dire que son corps a eu cet avantage sur son ame, que c'est en luy que se sont accomplis les plus grands Mysteres; puisque c'est dans le sein de Marie que cet Homme-Dieu a pris naissance, & que son corps a été formé d'une partie du sien. Si donc Dieu reserve aux corps des justes leur recompense aprés la resurrection generale, pour avoir servy d'instrumens à leurs ames dans les plus saintes actions, & s'il abrege même ce tems en leur consideration, pour satisfaire leurs justes desirs: la reconnoissance des bienfaits qu'il avoit reçûs de sa sainte Mere, ne de-

mandoit-elle pas qu'il abregeât encore ce temps en faveur de celle qui luy avoit rendu des services si considerables & si essentiels ? Pouvoit-il se voir luy-même en possession de la gloire de son corps, sans en faire part à celuy de Marie ?

Non, il ne pouvoit souffrir cette espece de reproche, ce Fils est trop reconnoissant envers une telle Mere, il a reçû la vie dans son sein, il la luy rendra dans le tombeau. Ce n'est pas assez pour le corps de la Mere d'un Dieu d'être exempt de la corruption, il faut encore qu'il joüisse de tout le bonheur dont il est capable, & avant que cet Homme-Dieu se fût acquité de ce devoir, il semble qu'on luy pouvoit dire en faveur de sa propre Mere, ce que Marthe & Madelaine luy dirent autrefois, pour l'obliger à rendre la vie à leur frere Lazare, qui étoit mort depuis quatre jours, *Veni & vide.* Venez Sauveur des hommes, & regardez dans ce tombeau. Voyez ce cœur qui vous a tant aimé, ces bras qui vous ont porté & secouru, & tout ce corps qui vous a donné la vie ; souffrirez-vous qu'il en demeure privé luy-même plus long-temps ? il faut que vous employïez en cette occasion cette même voix, qui a fait tant de fois sortir les morts de leurs sepulchres, & qui a commandé avec un souverain empire à la mort. Ce Fils si reconnoissant, qui en avoit ressuscité tant d'autres à la priere de ses amis, ou seulement à dessein de faire connoître son pouvoir, n'eût pas besoin d'être sollicité pour employer ce même pouvoir en faveur de sa Mere, l'ora-

Psal. 11

Psal. 131.

cle du Prophete Royal fut accomply, *Exurge tu, & arca sanctificationis tua.* Sortez, ô mon Dieu ! du tombeau, où vous avez voulu descendre pour nôtre amour; mais n'y laissez pas ensuite plus long-temps cette Arche sainte avec laquelle vous avez eu une alliance si étroite, & par le moyen de laquelle vous avez voulu faire alliance avec le reste des hommes.

Conclusion.

Finissons. Cette resurrection avancée est à la verité, Chrêtiens, un privilege singulier, & une faveur qu'il n'a faite apparemment qu'à sa seule Mere; mais si la nôtre est differée jusqu'à la fin des siecles, nous devons du moins nous efforcer de la rendre la plus avantageuse qu'il nous sera possible, par le soin que nous devons prendre de conserver la pureté de nos corps, & de les faire servir à la justice & à la sainteté de nos ames, comme parle l'Apôtre, *Exhibete membra vestra servire justitiæ.* Vous avez entendu dire cent fois, que rien ne nous fait mieux connoître nôtre foiblesse & nôtre neant, que la vûë du tombeau où nous devons être un jour reduis en poussiere. En vain éleve-t-on des mausolées, en vain y fait-on inscrire de magnifiques Epitaphes, de quelque maniere que nous y soyons, nous y sommes toujours abaissez, & à la vûë de toutes ces pompes funebres, on dit que nous ne sommes que cendre & que poussiere. C'est l'humiliation que nous a attirée le peché, en nous rendant sujets à la mort. Mais ce qui nous doit animer à faire de nos corps en cette vie des instrumens de sainteté, c'est qu'étant devenus

Ad Rom. 6.

membres du Sauveur par l'alliance étroite qu'il a contractée avec nous, il a comme imprimé sur ces cendres un principe de vie, qui les fera un jour sortir des sepulchres qui les renferment, & se réünir à leurs ames, pour joüir de la recompense qu'ils auront meritée. C'est surquoy est fondé toute l'esperance des Chrétiens, c'est ce qui les console, & ce qui les fait souffrir avec patience toutes les miseres de cette vie : *Hæc spes reposita est in sinu meo*, s'écrioit le saint homme Job dans l'état pitoyable où il se voyoit réduit.

Job. 19.

Mais comme cette résurrection ne sera pas semblable dans tous les corps, & que les uns sortiront des tenebres du tombeau tout éclatans de lumiere, impassibles & glorieux, pendant que les autres passeront de la pouriture aux suplices, & des cendres de leurs sepulchres aux flâmes des Enfers ; c'est à nous de voir quels corps nous donnerons à la terre, pour sçavoir en quel état nous les reprendrons. Car s'ils ont été soüillez d'ordures, corrompus par les plaisirs, si l'ame n'a été occupée qu'à leur procurer leurs aises & leurs commoditez, que doivent-ils attendre autre chose qu'une éternité malheureuse ? au lieu que si nous les avons mortifiez en cette vie, s'ils ont servy à l'ame d'instrument pour la pratique des plus nobles vertus, comme celuy de la bienheureuse Mere de Dieu, de quelle gloire ne seront-ils point revêtus ? Je me contente de dire qu'ils seront semblables au corps glorieux du Sauveur, & à celuy de Marie, en faveur de laquelle il a prévenu le tems de la résurrection de tous les autres;

& comme c'eſt particulierement à cauſe de ſa pureté incomparable, que ce bonheur luy a été avancé, ce ſera par la même vertu, que les autres y auront part, en commençant dés maintenant une vie toute pure & toute ſainte, pour la continuer durant l'éternité bienheureuſe, &c.

QUATRIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DE L'ASSOMPTION.

De la grandeur de la gloire de Marie, fondée sur sa dignité de Mere de Dieu.

Positus est Thrônus matri Regis, quæ sedit à dextris ejus: 3. *Regum*, *c.* 2.

On éleva un Thrône à la mere du Roy, laquelle prît sceance à sa droite. Au troisiéme des Rois; chap. 2.

APRE'S avoir vû la bienheureuse Mere de Dieu sortie du tombeau & élevée au Ciel, pour y entrer en triomphe, victorieuse du peché, du monde, & de tout l'enfer; il ne faut pas croire, Chrêtienne compagnie,

que cette triomphante reception ait été toute la recompense de ses merites, puisqu'elle fut ensuite placée dans le plus haut Trône de l'Empirée en qualité de Mere de Dieu. Ce fut alors que s'accomplit la verité de ce qui est representé en figure au troisiéme Livre des Rois, où il est raporté que Salomon ne fut pas plûtôt sur le Trône, qu'il en fit mettre un autre à sa droite, pour Bersabée sa mere, qu'il fit asseoir auprés de luy, afin de partager avec elle sa gloire, sa puissance & sa grandeur, *Positus est thronus matri Regis, quæ sedit à dextris ejus*

C'est-ce que je souhaiterois vous representer aujourd'huy, si c'étoit une chose qui me fût possible. Mais comme j'ay destiné les Discours qui suivent à vous faire voir la grandeur de sa gloire, par les plus nobles vertus, qui la luy ont acquise, & que je me suis déja hazardé d'élever les yeux jusque sur son char de triomphe; souffrez que je les éleve maintenant jusque sur son Trône, qui fait le plus magnifique appareil de sa gloire. Il est vray qu'il en sort des éclairs de lumiere, que nous ne sçaurions soûtenir, & qui m'obligent d'abaisser ces mêmes yeux sur la terre, pour juger par la dignité qu'elle y a remplie, du rang distingué qu'elle tient dans le Ciel. C'est sa maternité divine, à laquelle ce Trône est justement dû.

Mais je n'ay pas pris garde qu'en voulant éviter un écueil je suis imprudemment tombé dans un autre, que lorsque j'ay fait réflexion sur la grandeur de cette même qualité de Mere de Dieu, capable de donner autant d'é-

tonnement aux plus sublimes Intelligences, que l'élevation de son Trône leur donne d'admiration, & leur inspire de respect. Quelle resolution dois-je donc prendre, engagé comme je suis, & ne m'étant plus libre de m'en dédire? Il ne me reste, Messieurs, que d'implorer le secours de cette même Mere de Dieu, pour obtenir la grace de parler aujourd'huy de la grandeur de sa gloire, par raport à la dignité dont elle a si dignement remply les devoirs, & de vous faire voir que cette gloire est la juste recompense de ses merites: Disons luy pour ce sujet:

Ave Maria.

COmme rien ne peut nous donner une plus haute idée du bonheur que la bienheureuse Vierge possede dans le Ciel, que le haut rang qu'elle y occupe, & le Trône où elle est élevée dans son Assomption. Je n'ay pas plûtôt pris le dessein de l'y considerer, que je me suis souvenu, Messieurs, de ce qui est raporté dans l'Evangile, de la demande ambitieuse que la mere des fils de Zebedée fit un jour au Sauveur, lorsqu'il vivoit encore sur la terre, en faveur de ses deux enfans, pour lesquelles elle s'avança de demander les deux premieres places de son Royaume, *Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam, & unus ad sinistram in Regno tuo.* Vous sçavez la juste reprimande que le Fils de Dieu fit à ces deux Disciples, qui se servoient de l'amour que leur mere leur portoit pour satisfaire leur ambition; qu'ils ne sçavoient ce qu'ils demandoient.

Matth. 20.

Surquoy, Messieurs, quelques saints Peres sont en peine de sçavoir à qui ces deux premieres places seront données; les uns en assignent la premiere au glorieux Precurseur du Sauveur du monde, fondez sur ces paroles, *Non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista.* Les autres la partagent entre Elie & Moyse, comme étant les deux plus grands Patriarches de l'ancienne Loy, & qui parurent effectivement à ses côtez, quand il voulut faire voir un rayon de sa gloire sur le Thabor. Les autres les assignent aux deux premiers Apôtres S. Pierre & S. Paul, parce qu'ayant été les premiers dans l'Eglise militante, que le Sauveur a établie sur la terre, il semble qu'il y ait quelque bienseance, qu'ils tiennent le même rang dans la triomphante, qui est le Ciel. Les autres donnent en cela beaucoup à leur inclination particuliere, & semblent disposer de ces deux premieres places, comme s'il étoit en leur pouvoir d'en favoriser ceux qu'il leur plaît. Il faut se souvenir de ce que le Sauveur répondit à ces deux Apôtres, qui s'étoient servis de l'entremise de leur mere, pour sonder les desseins du Fils de Dieu sur ce chapitre; que ces deux places étoient destinées à ceux, sur qui son Pere éternel avoit jetté les yeux de toute éternité, lesquels ne les obtiendront pas par faveur, qui est tout le droit que ces deux Disciples y prétendoient; ce sera une couronne de justice, la recompense de leurs merites, le prix de leurs services & de leurs travaux.

Matth. 11.

Pour moy, Chrêtiens, bien que je croye qu'il n'y ait guere moins de temerité à vou-

loir décider une question, à laquelle le Fils de Dieu n'a pas voulu répondre, qu'il y eut de présomption dans la demande de ces deux freres ; quoy qu'il en soit de la seconde place, j'ose dire que personne ne peut contester la premiere à la Mere du Roy du Ciel ; je veux dire la sainte Vierge ; ny douter que son Trône ne soit aujourd'huy placé à la droite de son Fils. C'est le plus haut degré de gloire où une pure creature puisse être élevée, & ce que je prétens aujourd'huy justifier, en l'appuyant, premierement, sur le titre & la qualité qu'elle porte de Mere de Dieu ; qualité qui est hors de pair, & à laquelle rien n'est comparable. Et en second lieu, sur le merite dont elle a soûtenu cette haute dignité. C'est ce qui fera le sujet & le partage de ce Discours.

PREMIERE PARTIE.

JE dis premierement, Chrêtienne compagnie, que le titre de Mere de Dieu étant la source & le principe de toutes les grandeurs de la sainte Vierge, il est par une suite necessaire, la mesure de sa gloire, & de son élevation dans le Ciel. Car si, selon la remarque de S. Thomas, les Evangelistes qui connoissoient mieux ses perfections & ses admirables qualitez, que personne, se sont contentez de l'appeller la Mere de Jesus, parce que de ce seul titre nous devons juger du reste de ses avantages, de ses prerogatives, & de ses grandeurs ; nous devons aussi juger sur ce pied là, de la gloire qui est dûë à une si éminente dignité ; de maniere que nous ne devons point craindre de la considerer au-

3. part. qu. 28. art. 3.

jourd'huy comme le miracle de la gloire, aussi bien que de la grace, comme le chef-d'œuvre de la magnificence de Dieu; & comme elle a été sur la terre le trône de Divinité même, ainsi que les saints Peres l'ont appellée; elle l'est encore maintenant dans le Ciel, selon ces paroles de l'Eglise, *Veni electa mea, & ponam in te thronum meum.* Pour marquer par là la prééminence de ce Trône. Car c'est dire, qu'il n'a jamais élevé personne à un tel comble d'honneur, ny à un tel degré de gloire; & que le Verbe éternel, qui l'avoit choisie pour son trône, en faisant son entrée dans le monde, luy continuë encore la même faveur.

In Officio Virg.

Cette expression, Chrêtiens, quoy que la plus noble, pour concevoir une haute idée de la gloire de Marie, a pourtant quelque chose de trop mystique, & qui auroit besoin d'explication. Disons plûtôt en termes plus précis & plus intelligibles, que le rang qu'elle tient auprés de ce Verbe incarné, en qualité de sa Mere, luy donne droit au plus haut Trône de la gloire: puisque c'est un ordre établi de Dieu, que toutes les choses soient placées selon l'excellence de leur nature, ou de la dignité de leurs personnes. C'est sur ce principe que nous disons que les plus nobles Intelligences tiennent les premiers rangs entre les differens ordres des Anges, & qu'elles refléchissent sur les esprits inferieurs les lumieres qu'elles reçoivent plus immediatement de Dieu; C'est de là que nous voyons de la dépendance & de la subordination dans la nature, où Dieu a voulu placer le Ciel au dessus de

la terre, l'Ange au dessus de l'Homme, l'esprit au dessus du corps, & parmy les corps mêmes, les plus subtils & les plus purs sont les plus élevez. C'est pour cette raison enfin que dans le monde politique & civil, chacun occupe le rang que la naissance, la Charge qu'il a, & le ministere qu'il exerce, luy donne au dessus des autres. De sorte que lorsque cet ordre est renversé, nous nous récrions aussi-tôt sur cette irregularité, qui nous saute aux yeux, & qui nous fait dire qu'il y a du déréglement ou de l'injustice dans une telle situation.

Or ce qui se fait dans l'ordre de la nature, se fait dans l'ordre de la grace; où Dieu qui agit avec une sagesse qui ne se dément jamais, proportionne ses dons & ses faveurs à la grandeur des emplois, & des ministeres ausquels il destine les hommes. Ce qui se doit dire à plus forte raison dans la gloire, où le Fils de Dieu nous assure qu'il y a plusieurs demeures, & des rangs differens, *In domo Patris mei mansiones multæ sunt :* & où l'Apôtre nous apprend qu'il y a des Principautez, des Trônes, des Dominations, des Seraphims, qui approchent de Dieu plus prés que les autres; & qui sont placez & rangez selon l'excellence de leur nature, ou des perfections qu'ils ont reçûës de Dieu. C'est donc, Messieurs, une verité qu'il faut supposer comme incontestable.

Joan. 14.

Mais sur ce principe j'en établis une autre, qui n'est pas moins constante, sçavoir que Dieu étant la regle & la mesure de la veritable grandeur; plus on a de liaison & de raport

à cette suprême Majesté, plus on est grand, plus on est élevé dans la gloire, & plus l'on a de droit d'estre placé dans les premiers rangs: parce que cette divine Majesté non seulement consacre tout ce qui l'approche, ou qui luy appartient; mais encore luy communique un certain caractere de grandeur, qui l'éleve au dessus de tout le reste. C'est sur cela qu'est fondé le respect & la soumission que nous devons aux Souverains, aux Magistrats, & à ceux que Dieu a étably sur nos têtes; parce qu'ils representent Dieu plus parfaitement que les autres, par un rayon de son autorité, qu'il leur communique. Aussi voyons-nous qu'ensuite ils reprennent leurs rangs, qu'ils sçavent si bien défendre, qu'ils n'oublient rien pour les maintenir, & pour les faire valoir.

Cela donc étant hors de contestation, étably par toutes les loix, & reçû par le consentement de tous les hommes, n'est-ce pas à juste titre, que sans contester ny les droits, ny les rangs des plus hautes puissances du Ciel, je dis que le premier rang dans la gloire est dû à la Mere d'un Dieu, qui a plus de raport à Dieu par cette qualité, que tout ce qu'il y a de plus élevé dans le monde, & même qu'elle laisse un vuide & un intervalle presque infiny entr'elle, & toutes les autres creatures?

Ainsi cette digne Mere de Dieu n'a pas seulement été enlevée comme Elie, ny ravie comme un S. Paul jusqu'au troisiéme Ciel; elle est élevée, dit S. Augustin, jusqu'au Trône de son Fils. Je sçay bien que cet Homme-Dieu promît à ses Apôtres qu'ils seroint assis

Serm. de Assumpt.

avec luy pour juger le monde, & qu'ils exerceroient cet office en ce grand jour, qui sera la consommation des siecles. Nous lisons même dans le Texte sacré, qu'il fait une semblable promesse à ceux qui remporteront la victoire sur les ennemis de leur salut, *Qui vicerit, dabo sedere mecum in trono meo.* Mais ou ce ne sera, disent les Interpretes, que pendant le tems que durera ce jugement, afin de confondre les impies, qui verront ceux qu'ils ont méprisez sur la terre, devenus leurs Juges dans le Ciel, & prononcer du haut de ce Trône de gloire, l'Arrêt de leur condamnation; ou bien l'on veut dire, par cette maniere de parler, que le Fils de Dieu leur fait part de sa gloire, comme ils ont pris part à ses ignominies, & à ses souffrances.

Apocal. 3.

Mais pour la sainte Vierge, il s'agît d'honorer sa dignité, & d'assigner une place convenable à celle qui a reçû Dieu-même dans son sein, & qui luy a servy de Trône; ce Fils de Dieu peut-il moins faire, que de la placer dans le sien, ou du moins dans un autre proche du sien? *Positus est tronus matri Regis, quæ sedit à dextris ejus.* Cette qualité de Mere de Dieu étant le comble de toutes les grandeurs, est donc aussi la mesure de la gloire de Marie, comme un droit acquis sur la premiere place du Ciel, où les plus hautes Intelligences ne la regardent aujourd'huy qu'avec admiration, *Quæ est ista quæ progreditur?* C'est là que tout ce qu'il y a de plus grand aprés Dieu, reconnoît Marie pour sa Souveraine, par des hommages proportionnez à sa grandeur, & à ce haut rang: C'est pour cela que

3. Reg. c. 2.

Cantic. 6.

nous luy rendons ſur la terre un culte tout particulier, au deſſus de celuy que nous rendons à tous les autres Saints. Ils ſont tous grands devant Dieu, tous élevez ſur des Trônes de gloire; mais perſonne n'approche de l'élevation de Marie, dont le Trône eſt placé à la droite de ſon Fils, où elle merite, aprés luy, tous nos reſpects, comme le rang & la dignité où elle eſt élevée ſur la terre, eſt au deſſus de tout ce qui eſt purement creé.

Ce n'eſt pas aſſez. Car en ſecond lieu, comme entre une Mere & un Fils il y a une certaine communauté d'interêt, qui fait que la gloire de l'un rejallît ſur l'autre. Il y alloit ſans doute de l'interêt de cet Homme-Dieu, de placer ſa Mere ſur le plus haut Trône de l'empirée, puiſque cet honneur luy revenoit: & comme ſur la terre il s'eſt fait un point d'honneur d'avoir une Mere vierge, la plus ſainte & la plus parfaite de toutes les creatures, ne peut-on pas dire auſſi qu'il fait ſa propre gloire de celle de ſa Mere? & que s'il y a encore une diſtance infinie entre ſon Trône & celuy de Marie, à cauſe de la filiation divine, où ſon humanité ſainte eſt élevée, par l'union qu'elle a avec la perſonne du Verbe, il a dû du moins par toutes les loix de la bienſeance, élever le Trône de ſa Mere au deſſus de toutes les autres Puiſſances du Ciel.

Faites, je vous prie, Chrêtiens, un peu de reflexion ſur cette communauté d'interêt, qui eſt entre les enfans, & ceux qui leur ont donné la vie; car je m'aſſûre que vous n'en tirerez pas un leger préjugé en faveur de la gloire

de Marie. Cette communauté est si grande, que durant un certain tems, tout ce qui appartient à un enfant, appartient de droit à ceux qui luy ont donné l'être ; & pendant tout le reste du tems, si ceux-cy acquerrent quelques nouveaux titres de grandeur par les nouvelles dignitez où ils parviennent, ils les partagent aussi-tôt avec ceux de qui ils ont reçû la vie ; de maniere que si un enfant étoit élevé à la dignité royale, ou devenoit Souverain par quelque titre que ce fût, sa mere porteroit justement le titre de Reine, & de Souveraine, & en tiendroit le rang. Et nous voyons que les anciens Empereurs n'étoient pas plûtôt proclamez & reconnus, qu'on rendoit à peu prés les mêmes honneurs à leurs meres, que l'on rendoit à leurs propres personnes ; comme si l'on eût été persuadé qu'il ne faloit point séparer de rang, & de gloire, ceux que la nature avoit si étroitement unis.

Or quoy que les Loix de Dieu, & les regles de sa sagesse soient en bien des choses differentes de celles des hommes ; & que dans le Ciel, comme nous dirons tantôt, il n'ait égard qu'au merite, dans le rang & dans la recompense qu'il destine à ses Saints ; comme le droit de Marie neanmoins est fondé sur la nature, que la grace & la gloire ne détruisent point, & que cette Vierge sainte sera toujours la Mere de ce Roy de gloire, elle tiendra toujours auprés de luy le rang que la nature luy donne, & la place qui est dûë à cette dignité. C'est pourquoy le Prophete Royal considerant en esprit cet Homme-Dieu, dans

la magnificence de sa gloire, dit que la Reine, qui n'est autre que cette Reine du Ciel, est assise à sa droite; ce qui signifie, sinon une égalité entiere, du moins une ressemblance, & une communication la plus grande qu'on puisse s'imaginer, de gloire, d'honneur, de déference & de grandeur: *Astitit Regina à dextris tuis in vestitu deaurato.* Comme si la gloire de l'une ne devoit jamais être séparée de la gloire de l'autre; ou bien que celle qui est dûë à Marie ne se pouvoit mesurer que par celle de son Fils.

Psal. 44.

Ainsi comme le Sauveur fut assis à la droite de son Pere dans son Ascension, Marie, pour terminer le triomphe & la pompe de son Assomption, est assise à la droite de son Fils. Si l'un fait un rang tout particulier au dessus de toutes les creatures; Marie en fait un autre, entre le reste des creatures & elle; l'un fait un nouvel ordre, qu'on appelle Hypostatique, élevé au dessus de la nature, de la grace, & de la gloire; & l'autre en qualité de sa Mere y est associée; enfin comme le Sauveur est élevé au dessus de tous les Cieux, selon l'expression de S. Paul, *Ascendit supra omnes Cœlos.* De même le Trône de Marie, comme chante l'Eglise, est élevé au dessus de tous les chœurs des Anges, qui sont les plus nobles de toutes les creatures, *Exaltata est sancta Dei genitrix super choros Angelorum.* De sorte qu'autant de tems que son Fils sera Dieu & Homme, Marie autant de tems portera la qualité de sa Mere; & en consequence de ce titre, aura le premier rang dans la gloire, la premiere place dans son Royaume, la pre-

Ad Ephes. 4.

Ecclesia in hoc Festo.

miere dignité dans son Etat, *Positus est tronus matri Regis, quæ sedit ad dextram ejus.* 3. Reg. c. 2.

Passons outre, Messieurs, & ajoûtons à cette proximité si étroite, & à cette communauté d'interêts, qui est entre la Mere & le Fils, un troisiéme droit, qui seul la peut mettre en possession de la premiere place du Ciel, c'est la ressemblance qu'elle a dans tout le reste avec ce Roy de gloire, dont elle est la Mere; ressemblance la plus grande & la plus parfaite qui ait jamais été. Or c'est sur cela qu'est fondé le droit que nous avons à la gloire, si nous en croyons le grand Apôtre, qui nous assûre que les hommes ne sont predestinez à la gloire, & au souverain bonheur, qu'ensuite & à proportion de la ressemblance qu'ils auront avec ce Verbe incarné, qui leur est donné pour exemple & pour modele: *Quos scivit, & prædestinavit conformes fieri imagini filii sui.* Ad Rom. 8. Mais qui poura douter que Marie n'ait été la plus semblable à ce divin modele? puisque les saints Peres l'appellent la copie & l'expression la plus achevée de toutes ses perfections. Ne parlons point icy de la ressemblance de la nature, qui est la premiere & la plus grande qui soit au monde, & qui est propre des enfans avec ceux dont ils ont reçû l'être & la vie; ny de la ressemblance de mœurs, d'inclinations, & de tout le reste. C'est surquoy il ne peut y avoir de contestation, l'une étoit faite pour l'autre, l'une étoit un essay de l'autre, l'une étoit enfin une vive image de l'autre. Ce sont les termes dont les saints Peres se sont servis. Je dis

ſeulement que cette reſſemblance étant la plus grande qui pouvoit être, par quelqu'endroit qu'on la conſidere, elle l'eſt particulierement dans la gloire. C'eſt la conſequence qu'en tire S. Bernard, qui fait luy-même cette induction.

Il faut, dit-il, que les choſes de même nature ſe raſſemblent dans le même lieu; que tous les poiſſons, par exemple, demeurent dans l'eau, tous les oiſeaux dans l'air, & tous les aſtres dans le Ciel; nous voyons même que plus leur reſſemblance eſt grande, & va juſqu'à compoſer une même eſpece, plus ils s'attroupent pour faire auſſi une eſpece de ſocieté; qu'ils ont la même nouriture, qu'ils ſe plaiſent dans les mêmes élemens, qu'ils vivent dans les mêmes climats, ou qu'ils ſe trouvent du moins dans des lieux tout ſemblables; Si donc les hommes ſont d'autant plus élevez dans la gloire, qu'ils auront eu de reſſemblance avec cet Homme-Dieu, qui eſt leur modele; ne s'enſuit-il pas que celle qui a le plus parfaitement exprimé cette reſſemblance dans tous les états de ſa vie, & qui porte les caracteres les plus vifs de cette image, dont les uns ne ſe peuvent effacer, comme ſont ceux de la nature, & les autres ſont ſi viſiblement marquez, que ſon Fils ſe reconnoît parfaitement en elle: ne s'enſuit-il pas, dis-je, que celle-là a dû le repreſenter encore dans la gloire, autant que l'a pû une pure creature? & par conſequent, que pour ſurpaſſer toutes les autres, ſon Trône a dû être placé auprés de celuy de ſon Fils; afin que la diſtance qu'il y a encore de l'un juſqu'à

l'autre, n'empêchât point qu'on n'y remarquât cette ressemblance la plus parfaite qui y pouvoit être.

Mais la principale consequence que nous en devons inferer, est, que le modele qu'elle s'est étudiée de representer, étant infiny en toutes sortes de perfections, on peut toujours en approcher de plus prés, & exprimer plus vivement les traits de cette ressemblance; de sorte qu'il ne tiendra qu'à nous d'aspirer par ce titre aux premieres places du Ciel. Nous ne pouvons pas à la verité y tenir le premier rang, puisqu'il est destiné & prêparé de toute éternité à la Mere d'un Dieu; mais il y a encore des Trônes vuides, capables de satisfaire la plus haute ambition, & nous pouvons les remplir, & même nous sommes créez pour cela: on nous les destine, on nous les prépare; c'est donc à nous à les acquerir & à les meriter, en suivant les pas de celuy qui nous a ouvert le Ciel, & qui nous a montré le chemin d'y arriver. Nous y avons déja droit en qualité d'enfans de Dieu, qui ont avec luy une ressemblance de nature, par la grace que nous avons reçûë dans le Baptême. Tâchons seulement de perfectionner cette image, & pensons qu'autant de vertus que nous pratiquerons, seront autant de traits que nous y ajoûterons, & autant de degrez de gloire que nous meriterons. Que si les traits de ce divin Original nous semblent trop vifs & trop éclatans: Saint Ambroise nous assûre que nous trouverons les mêmes traits dans sa Mere, mais adoucis, & plus faciles à exprimer. Tellement qu'en

representant l'une, on ne peut manquer d'imiter l'autre, puisque la ressemblance en est parfaite. Or, Chrêtiens, c'est par là que nous pouvons comme entrevoir dés cette vie, la place que nous remplirons dans le Ciel, & le degré de gloire que nous y possederons. Que si vous ne portez aucuns traits de la ressemblance de l'un ny de l'autre, en quelle qualité Dieu vous reconnoîtra-t'il ? en quel rang vous poura-t-il placer ? puisqu'on ne reçoit & on ne reconnoît dans le Ciel que ce qui porte les caracteres, les uns de son humilité, les autres de ses souffrances & de sa mort, & les autres enfin de toutes les vertus dont il nous a servy de modele. Que si nous refusons de les imiter, nous renonçons à nôtre gloire, qui ne sera grande qu'à proportion de cette ressemblance que nous aurons avec tous les deux. Mais revenons à nôtre sujet, & aprés avoir vû comme la qualité de Mere de Dieu a donné à cette heureuse Vierge le premier rang dans le Ciel, & le plus haut Trône dans la gloire ; afin qu'on ne puisse pas attribuer cette distinction à une pure faveur, voyons, s'il vous plaît, comme elle a soûtenu par son merite, cette haute & incomparable dignité, & comme ce merite l'a renduë digne d'occuper cette place. C'est ma seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

SI nous avons conclu, Messieurs, de la demande que ces deux Disciples firent faire au Sauveur, des deux premieres places de son Royaume, que la premiere ne pouvoit être contestée à la Mere d'un Dieu, distinguée entre

entre toutes les creatures par ſon éminente dignité. On pourroit auſſi, Meſſieurs, s'imaginer d'abord, que la réponſe que leur attira une demande ſi préſomptueuſe devroit faire un préjugé deſavantageux pour la Mere de Dieu, & renverſer le fondement ſur lequel nous avons élevé la hauteur de ſon Trône. En effet, ce même Sauveur, l'arbitre du ſouverain bonheur qu'il nous a acquis, ſemble declarer aſſez nettement que ce n'eſt point la nature qui mettra cette diſtinction, ny la proximité du ſang, comme il arrive parmy les Princes de la terre; où ceux-là approchent le plus prés du Trône, qui touchent de plus prés le Souverain qui y eſt aſſis; & comme nous voyons dans les Royaumes hereditaires qu'on a droit à la couronne, ſelon l'ordre de la naiſſance, ſans avoir égard aux qualitez neceſſaires pour ſoûtenir ce haut rang. Le Fils de Dieu au contraire en demandant à ces Diſciples ambitieux, s'ils pouvoient boire ſon calice, ajoûte, que ſon Pere qui peut accorder ces deux premiers rangs à ceux qu'il luy plaît, ne les ajuge qu'au merite, ſans que ny l'alliance ſelon la chair, ny la dignité, ny même la ſeule tendreſſe de l'affection que ce Sauveur leur témoignoit, y eût aucune part.

On pouroit même dire, qu'il n'a pas excepté de cette regle generale ſa propre Mere, en faveur de laquelle il a paſſé par deſſus toutes les autres loix; puiſqu'un jour en parlant du Royaume des Cieux avec cette force d'éloquence, qui faiſoit tant d'impreſſion ſur les eſprits, une perſonne l'étant venuë avertir

que ſa Mere, & quelques-uns de ſes proches demandoient à luy parler, il dît d'un ton à faire connoître combien la chair & le ſang avoient peu de part à ſes promeſſes; que ceux qui feroient la volonté de ſon Pere, luy tenoient de mere, de frere, & de ſœur tout à la fois.

Cela ſans doute, Chrêtienne compagnie, ſembleroit détruire ce que nous avons étably touchant la gloire & l'élevation du Trône de la Mere d'un Dieu dans ce Royaume où elle eſt reçûë en ce jour; s'il en étoit de Marie, comme de toutes les autres femmes, leſquelles n'acquerent aucun merite perſonnel, pour avoir mis au monde un Monarque, ou un Souverain. Car quoy qu'elles en ſoient plus conſiderées des peuples, & qu'elles tiennent dans la Cour un rang conforme à cette qualité, elles n'en ſont pas pourtant plus parfaites pour cela, parce que c'eſt un pur bonheur, lequel n'ajoûte rien au corps, ny à l'eſprit. C'eſt une dignité toute pure, qui leur attire du reſpect, mais qui ne les rend plus grandes, que dans l'idée, & dans l'eſtime des hommes. Il n'en va pas de même de la Mere du Verbe incarné, parceque cette qualité, qui l'éleve ſi haut au deſſus des Anges & des Hommes, a été ſoûtenu d'un merite proportionné, qui l'a rendu la plus ſainte de toutes les creatures, avant que de la rendre la plus heureuſe. D'où vient que l'Ange qui lui annonça cette grande nouvelle, ne l'appella benîte entre toutes les femmes, qu'aprés l'avoir nommée pleine de grace, qui eſt un fond de merite, une qualité qui rend ceux qui la

possedent agreables à Dieu, la seule chose qui nous rend considerables à ses yeux, & qui fait, en un mot, le merite essentiel.

Or comme Dieu, dont la sagesse est infinie, proportionne toujours les avantages qu'il distribuë à ses creatures, aux ministeres ausquels il les destine, & aux services qu'il en attend; l'on doit être persuadé que ce souverain dispensateur des dons celestes, en a dû combler celle qu'il a choisie pour sa Mere : & comme il l'a distinguée, par son choix, de la foule de toutes les autres creaturees, pour l'élever à la plus éminente dignité qui fût jamais, il l'a aussi ornée, en consequence de ce choix, d'une prerogative singuliere, de graces, de vertus, & de faveurs celestes, ausquelles de son côté elle a parfaitement répondu.

C'est pourquoy si l'on consideroit cette maternité divine séparée des graces & des merites qui en sont inséparables, on auroit quelque raison de dire, que la mesure que nous avons prise, pour juger de la grandeur de sa gloire, en la réglant sur sa dignité de Mere de Dieu, ne seroit pas juste; & que la qualité d'enfans de Dieu, que la grace nous donne, sembleroit luy être préférable, si l'on envisageoit cette maternité sans les autres qualitez qui la soûtiennent, & qui y sont attachez. Mais comme Marie a été en même tems la fille adoptive du Pere éternel, d'une maniere infiniment plus avantageuse que les autres, & remplie de cette grace, qui l'a fait l'Epouse du S. Esprit, & qu'enfin elle a eu un merite à proportion de cette dignité; il s'ensuit

que cette premiere place dans le Ciel eſt dûë à ſon merite, qui l'a renduë digne & de cette illuſtre qualité, & de ce haut rang de gloire tout à la fois.

Je ne veux point m'étendre icy ſur la meſure inconcevable de la grace qu'elle a poſſedée ſur la terre, nous en ferons demain un Diſcours tout entier; ny ſur les vertus qu'elle a exercées, & qui luy ont acquis une gloire immenſe: ce ſera le ſujet des Diſcours ſuivans. Je ne veux rien anticiper, & pour me tenir dans les bornes que je me ſuis preſcrites, c'eſt-à-dire à ſa ſeule qualité de Mere de Dieu; je dis que ſon merite a éclaté principalement à en avoir remply tous les devoirs par l'amour le plus tendre envers ſon Fils, par les ſoins les plus empreſſez à pourvoir à tous ſes beſoins: & enfin par le ſecours qu'elle luy a donné, pour ſeconder les deſſeins qu'il a eu en venant ſur la terre. Suivez-moy, s'il vous plaît, & ne l'a perdons point de vûë dans ſon élevation.

Marie a tendrement aimé le Fils de Dieu; c'eſt le premier devoir d'une mere envers ſes enfans, d'avoir pour eux l'amour le plus tendre & le plus ardent. C'eſt ce que tout le monde ſçait, puiſqu'on apporte pour exemple de l'amour le plus paſſionné, l'amour qu'une mere a pour ſon fils unique; parce que cet amour eſt fondé ſur la nature même, qui l'inſpire aux animaux les plus feroces, & les plus cruels. A la verité les autres meres ne peuvent pas ſe faire un merite d'une inclination purement naturelle, qui doit être élevée par la grace, afin d'être comptée devant Dieu

pour quelque chose de grand ; mais voulez-vous sçavoir ce qui a fait le merite de la bienheureuse Mere de Dieu ? c'est son amour, qui ne venoit pas seulement de la nature, comme dans les autres meres, mais qui étant infiniment élevé au dessus de cette sphere naturelle, devenoit une charité divine ; puisqu'elle ne pouvoit l'aimer comme son Fils qu'elle ne l'aimât en même tems comme son Dieu : de maniere que comme c'étoit par l'operation du S. Esprit qu'elle l'avoit conçû, & qu'elle en étoit devenu la Mere, son amour envers ce Fils étoit aussi une operation, un don, & un fruit de ce même Esprit.

Or qui poura maintenant concevoir les dimensions de sa charité, que S. Ildephonse nous assûre avoir été changée en une flâme d'un saint & d'un ardent amour ? Qui poura douter, ajoûte S. Bernard, que la charité même ayant demeuré neuf mois entiers dans ses entrailles, ne l'ait comme transformée elle-même en amour. Elle l'a donc aimé ce Fils, qui étoit Dieu & Homme tout ensemble, consubstantiel à son Pere, & dans un sens assez aisé à comprendre, consubstantiel à sa Mere ; elle l'a aimé tendrement comme une partie d'elle-même, elle l'a aimé d'un amour fort & ardent, comme elle l'a assez témoigné par la douleur qu'elle a ressentie de s'en voir privée, & par le desir de le rejoindre dans le Ciel ; enfin elle l'a aimé d'un amour aussi saint qu'il étoit ardent, comme son souverain bien, comme son Createur & son Fils tout à la fois ; & je ne vois point de Docteur qui ne soit entré dans cette pensée, que la

charité des plus grands Saints, & même celle des Seraphims les plus embrasez n'étoit que comme une étincelle comparée au cœur ardent de Marie, & à la grandeur de sa charité; hé! qui poura donc douter qu'elle ne soit la plus élevée dans la gloire, qui se mesure dans le Ciel par la grandeur de nôtre charité sur la terre? qu'elle ne soit la plus proche de Dieu, puisque c'est la charité qui nous en approche? la plus considerable devant cette divine Majesté, puisque c'est par l'amour qu'on luy porte, qu'il faut juger de nôtre grandeur, & de nôtre veritable merite? Ainsi donc, si nous demandons pour qui est la place la plus considerable dans le Ciel, & le Trône le plus élevé dans la gloire? Disons hardiment que c'est pour celuy qui a le plus aimé Dieu; mais si l'on nous demande qui est cette heureuse creature, qui l'a davantage aimé, & d'un amour plus tendre & plus ardent? Pourons-nous balancer un moment à répondre que c'est Marie qui l'a aimé par inclination, & par devoir, comme son Fils & comme son Dieu.

Ce qui n'empêche pas, que dans ce partage de gloire, & des rangs que Dieu a destinez aux Bienheureux, il n'ait encore eu égard à la reconnoissance, & à l'amour que cet Homme-Dieu avoit pour sa Mere reciproquement, & qu'il a sans doute plus aimée que toutes les creatures ensemble D'où l'on peut encore inferer, qu'il l'a donc élevée ensuite jusqu'au plus haut degré de gloire, parce que l'amour que Dieu a pour ses creatures, bien loin de détruire le merite, ou de n'y avoir

nul égard, en est plûtôt la source & le principe: de maniere qu'il y a cette difference entre l'amour que Dieu a pour ses élûs, & l'amour que les Princes & les Souverains portent à ceux qu'on appelle leurs creatures: que l'amour de ceux-cy est le plus souvent aveugle, & leur fait distribuer leurs faveurs, & les premiers rangs de leurs Etats à ceux qui en sont quelquefois les plus indignes. Mais Dieu rend digne de cet amour ceux qu'il aime, & en les prédestinant à tel ou tel degré de gloire, il fait aussi que leur merite & leur perfection croît à proportion de son amour.

Pour juger donc de la grandeur de la gloire que Marie possede, il faudroit sonder le cœur de ce Verbe incarné, & voir la grandeur de l'amour qu'il a eu pour Marie; car l'on peut dire sans crainte, qu'ayant eu pour elle le plus juste, le plus tendre, & le plus ardent amour, comme pour sa Mere, n'étoit-il pas juste qu'il luy marquât cet amour par les effets, en luy donnant le premier rang dans la gloire, comme il le luy a donné dans son cœur? C'est ce qui fait que S. Bernard reflêchissant sur ces paroles de l'Apôtre, que ny l'œil n'a vû, ny l'oreille entendu, ny le cœur de l'homme compris, ce que Dieu a préparé dans le Ciel à ceux qui l'aiment, *quæ præparavit diligentibus se*, *quantò magis*, ajoûte ce Pere, *quantò magis gignenti se?* Qu'aura-t-il donc préparé à sa Mere qui luy a donné la vie, qui l'a ensuite aimé comme son Fils, & que luy-même a aimée comme sa Mere? Pouvoit-il moins faire pour elle, pour reconnoître son amour, & pour luy

Serm. 1. de Assumpt.

marquer le sien, que de l'associer à son propre bonheur, de luy donner le premier rang, & le premier Trône dans le sejour de la gloire ? Les paroles que l'Eglise luy applique en ce jour, ne luy conviennent donc jamais mieux que dans ce sujet, qu'elle a choisi la meilleure part, *Maria optimam partem elegit, quæ non auferetur ab eâ.*

Luc. 10.

Que si c'est un devoir, & une obligation indispensable à une mere d'aimer son fils, il n'est pas pas moins constant, que la marque & l'effet de cet amour est d'en prendre soin, de l'élever, & de pourvoir à tous ses besoins : mais l'on doit ajoûter, qu'entre toutes les meres du monde, la bienheureuse Mere de Dieu, s'en est le plus parfaitement acquitée, & par consequent que ce Fils unique a été l'objet de ses soins, aussi bien que de ses tendresses ; aussi ç'a été uniquement de ce soin qu'elle s'est occupée durant un si long-tems, en faisant son bonheur de cet employ, & s'estimant infiniment honorée, d'être appliquée à un ministere, que les Anges luy auroient volontiers envié. Nourir son Dieu, aprés luy avoir donné la vie, l'entretenir, pourvoir à toutes ses necessitez, dans un âge où l'on a besoin de tout, & où l'on est dans la plus grande impuissance de se soulager. O Dieu ! quel employ ! quel ministere ! quelle occupation ! elle n'a eu garde de partager en quelque maniere avec une autre la qualité de Mere de Dieu, en luy cedant l'employ de nourir son Createur ; elle a voulu entretenir & conserver toute seule, la vie qu'elle luy avoit donnée ; & si ce Verbe incarné avoit

voulû que tout le tems de son enfance eût été écrit & raporté par les Evangelistes, avec la même exactitude que le reste, quelle part cette Vierge n'auroit-elle point à tous ses entretiens, & à toutes ses actions ? mais d'une seule parole qu'ils en disent, que le Fils de Dieu luy a été soûmis ; on peut juger que Marie a été sa gouvernante, aussi bien que sa Mere ; qu'elle a fait l'office de maîtresse à l'égard de ce Maître de l'Univers, qu'il a bien voulu recevoir d'elle les instructions & les lumieres, que luy-même luy communiquoit ; qu'il s'est conduit par ses conseils, & qu'il a suivy ses ordres : c'est ce que veut dire cette parole, *& erat subditus illis.* Heureuse creature ! à laquelle un Dieu a bien voulu être obligé & redevable de tous les soins qu'elle a pris de luy, *Felix Maria, quæ Deum habuit debitorem !* C'est ainsi qu'en a parlé le saint Evêque Methodius. Ce sont, Messieurs, des suites & des devoirs attachez à la condition de Mere, & dont l'on ne doit pas plus être surpris, que l'on est de voir qu'un Dieu ait voulu prendre naissance d'elle.

Luc. 2.

Mais il y auroit grand sujet de l'être, si pour tous les soins qu'elle a pris de cet Homme-Dieu, & pour tous les services qu'elle luy a rendu sur la terre, il ne luy en avoit donné une recompense proportionnée dans le Ciel, en la plaçant dans le premier Trône. S'il a eu autant d'amour pour elle, qu'elle en a eu pour luy, aura-t-il manqué à la reconnoissance de tant de bons offices, en ne faisant pas pour elle tout ce qu'il pouvoit, comme elle a fait pour luy tout ce qu'elle a pû ? S'il

a tant donné à ceux à qui il ne devoit rien, que n'aura-t-il pas rendu à celle à qui il étoit redevable de la vie même ? Et si la verité même nous enseigne qu'au grand jour du Jugement il daignera bien témoigner aux Justes quelque espece d'obligation pour le bien qu'il aura reçû d'eux, en la personne des pauvres qui sont ses membres, & des autres hommes, qui sont ses freres ; s'il publiera leurs charitez à la face de l'Univers, *Esurivi & dedistis mihi manducare, &c.* Et s'il leur doit donner son Royaume pour un verre d'eau qu'ils luy auront presenté, que dira-t-il à sa Mere, & que fera-t-il en faveur de celle qui aprés luy avoir donné la vie, l'a nourry de son laict, vêtu & entretenu de son travail, qui a enfin pourvû à tous ses besoins ? Ne luy rendra-t-il pas au delà du centuple ce qu'il a reçû d'elle ? & s'il donne son Royaume à chaque bienheureux, qu'elle recompense particuliere pouroit-il donner à sa Mere, s'il ne luy donnoit la premiere place, & le premier rang ? S'il invite les autres, comme les bien-aimez de son Pere, à prendre possession de ce Royaume, qu'il leur a préparé, comparez le peu de services qu'il a reçû d'eux, & encore dans la personne des pauvres, qui ne sont que ses images, avec les services réels & continuels que Marie a rendu à sa propre personne ? Quel accueil luy aura-t-il fait dans le Ciel, pour reconnoître tant d'obligations, puisque le Sauveur veut bien appeller de ce nom les services que nous luy rendons ?

Matth. 25.

Pour moy je m'imagine qu'il dît à son Pere éternel, en faveur de sa Mere, ce que

dît autrefois le jeune Tobie en faveur de l'Ange, qui sous la figure d'un homme luy avoit rendu de si bons offices: *Quid possumus dare viro isti ? quam mercedem dabimus ei ?* que rendrons-nous à celle de qui j'ay reçû tant de bienfaits ? c'est celle qui m'a donné la vie, qui a aidé à me la sauver dans les persecutions qu'on m'a faites, elle qui m'a nourry, élevé, entretenu, qui m'a suivy & accompagné jusqu'à la mort, *Aut quid dignum poterit esse beneficiis ejus ?* Vôtre liberalité & vôtre magnificence paroît dans le Ciel à l'égard de tous les autres, dans la recompense de leurs moindres services. Mais icy il faut que la reconnoissance agisse & éclate pour recompenser ceux que j'ay reçû de ma Mere. Je m'imagine donc que là-dessus le Fils de Dieu partagea ses biens avec elle, c'est-à-dire sa gloire & son Royaume, qu'il luy éleva un Trône tout particulier, qu'il l'a plaça dans le lieu d'honneur, & la mît à sa droite, pour partager sa puissance, son bonheur, & tous ses biens: *Positus est thronus matri Regis, quæ sedet ad dextram ejus.*

Tob. c. 12.

Aprés cela, Chrêtienne compagnie, qu'est-il necessaire d'ajoûter qu'elle a encore merité ce haut rang, par un troisiéme devoir, qui oblige toutes les meres envers leurs enfans, qui est de seconder les desseins de Dieu sur eux, de s'interresser dans leur fortune, dans leur établissement en l'état où sa Providence les veut & les appelle ; peu de meres s'acquitent de ce devoir, parce qu'elles n'ont en vûë que leur ambition, & des interêts trop humains ; ou bien elles croyent y avoir satis-

fait, quand elles les ont pourvûs avantageusement dans le monde, procuré & menagé un poste considerable, sans se mettre fort en peine de consulter la volonté de Dieu sur un point si important. Marie n'en a pas usé de même; mais aussi que luy en a-t-il coûté? elle s'est soumise aux ordres de Dieu, elle a secondé ses desseins, elle a travaillé au salut de tous les hommes, pour lesquels ce Fils étoit venu sur la terre, & avoit pris naissance dans son sein; pour cela elle l'a offert à Dieu, afin d'être la victime dûë au Pere éternel, pour l'expiation de nos pechez. Elle a eu part à nôtre redemption, en consentant à la mort de son cher Fils pour nôtre amour; elle a joint ses larmes avec le sang de cette victime, & eût été prête de le sacrifier de ses propres mains, si Dieu le luy eût ordonné.

Mais ce qu'il faut inferer de là, Chrêtiens, c'est, que Marie ayant eu part à ce grand ouvrage, elle a dû avoir part à la gloire, & à la recompense qui le suit: Car si contribuer au salut du prochain par quelque voye que ce soit, est une action si glorieuse, que les Docteurs assignent un rang tout particulier dans le Ciel, aux Apôtres, qui se sont consacrez à cet employ, & à ceux qui s'appliquent à un ministere si noble & si relevé; si le Sauveur luy-même nous assûre qu'ils brilleront comme des Astres entre les autres durant toute l'éternité; qu'elle doit être la couronne reservée à cette heureuse Vierge? & quel Trône ne luy doit-il point être préparé, pour avoir cooperé au salut de tout le monde, en qualité de Mere de cet Homme-Dieu, en secondant

ses desseins, & en y contribuant de sa part tout ce qu'elle a pû ? N'est-il pas justé qu'elle tienne aprés son Fils le premier rang dans ce Royaume, où les autres ne sont reçûs que par son moyen ? Ah ! disons donc encore une fois, *Positus est thronus matri Regis, quæ sedit ad dextram ejus*, qu'on a élevé dans le Ciel un Trône à la Mere du Roy de gloire, laquelle est assise à sa droite, qui est le plus haut point d'honneur où une pure creature pouvoit être élevée.

Conclusion. Pour conclure, Chrêtiens, tout ce Discours par quelque instruction qui en soit le fruit. Si Marie, en qualité de Mere de Dieu, est placée sur le plus haut Trône de l'Empirée ; nous ne pouvons douter que le dessein de Dieu ne soit que tous les hommes la reconnoissent, en luy rendant leurs hommages, en s'adressant à elle, comme la plus élevée, la plus glorieuse, & la plus puissante auprés de Dieu ; & comme son bonheur nous regarde, & nous est un avantage incomparable, je ne craindray point de m'écrier avec un de ses favoris, qui luy applique les paroles que l'Apôtre dit du Fils de Dieu, *Adeamus ad thronum gratiæ ejus*, *Ad Hebr. c. 4.* approchons-nous hardiment de ce Trône de grace, aussi bien que de gloire ; c'est là où la misericorde parle pour nous, & prend nôtre party : Ce n'est pas un Trône d'où un Dieu irrité lance des foudres sur les pecheurs, c'est un Trône où il fait grace à ceux qui implorent sa bonté, & qui ont recours à sa clemence, non un Trône de justice, d'où il prononce des Arrêts de mort & de condamnation ; mais un Trône de misericorde, où il ne parle que

de grace & d'abolition de nos crimes, *Adeamus ad thronum gratiæ ejus.* Elle a été sur la terre le Trône où un Dieu est demeuré plus volontiers que dans tout autre lieu du monde : & maintenant dans le Ciel elle est le Trône destiné pour être l'asile des pecheurs. Que les pecheurs ne craignent donc point d'en approcher, pourvû que ce soit à dessein de quiter leurs pechez, & d'obtenir le secours necessaire pour vaincre les passions, qui les portent au peché. Mais nôtre confiance doit redoubler en ce jour, où elle monte sur ce Trône, où elle commence l'exercice du pouvoir que Dieu luy a mis entre les mains, & qui est de s'interresser dans nôtre bonheur éternel, & de nous faire part de la gloire qu'elle possede. Je vous les souhaite, &c.

CINQUIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DE L'ASSOMPTION.

De la mesure de la gloire de la sainte Vierge, par la grace qu'elle a possedée sur la terre.

Quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens : *Cant. 6.*

Qui est celle-cy qui s'avance toujours comme l'aurore : Aux Cant. 6.

IL faut, Messieurs, que toutes les grandeurs perissables disparoissent, & que toutes les élevations terrestres s'évanoüissent lorsque Marie est élevée jusqu'au plus haut des Cieux (s'écrie un des serviteurs de cette Reine du Ciel au jour de sa glorieuse Assomption.) En effet, Dieu qui a choisi cet-

te heureuse creature parmy la foule de tant d'autres, pour l'élever à la plus haute dignité, qui fut jamais, l'éleve encore aujourdhuy jusqu'au plus haut degré de la gloire. Cette Arche sainte aprés avoir été préservée du déluge universel du peché, & avoir été l'instrument du salut du genre humain, est enfin arrivée au plus haut de l'Empirée. Cette petite fontaine que Mardochée vit autrefois en songe, aprés avoir long-tems coulé sur la terre, est devenuë un grand fleuve, par un amas de vertus & de merites; ce fleuve s'est changé en rayons, & ces rayons sont devenus un Soleil; enfin cette Vierge sainte aprés avoir fait un si merveilleux progrés dans la grace, comme l'aurore qui va toujours croissant, aprés avoir éclairé l'Eglise, en l'absence de son Fils, comme la Lune éclaire la terre durant la nuit, cette Vierge sainte est aujourd'huy élevée comme un Soleil au plus haut de son Ciel, *Tanquam aurora consurgens, pulchra ut Luna, electa ut Sol.* Ce sont les paroles que chante l'Eglise en ce saint jour; mais parce que nos yeux sont trop foibles pour soûtenir tant d'éclat, je veux seulement aujourd'huy vous faire juger de la grandeur de sa gloire, par une seconde mesure, qui est l'admirable progrés qu'elle a fait dans la grace; & comme elle en étoit déja remplie, lorsqu'elle fut choisie pour être Mere de Dieu, nous la saluërons avec l'Ange en cette qualité.

Ave gratia plena, &c.

C'Est, Messieurs, une verité constante dans la Religion Chrêtienne, que la grace est la semence de la gloire, la source & le principe de nôtre bonheur dans le Ciel, & comme l'aurore de ce grand jour de l'éternité bienheureuse. Aussi ne peut-on mesurer plus certainement l'une que par l'autre; & pour juger de la grandeur de la gloire de Marie dans sa triomphante Assomption, la régle la plus sûre & la plus juste que nous puissions prendre, est de considerer le comble de cette grace, qui la luy a si justement acquise. En quoy je vous avoüe que j'ay eu particulierement eu vûë dans ce Discours le fruit de mes auditeurs, & l'utilité que nous en pouvons nous-mêmes retirer; puis qu'étant sur la terre pour arriver au même terme, & pour joüir du même bonheur; rien ne nous peut être plus avantageux que de découvrir les routes par où elle a marché afin d'y parvenir. C'est pourquoy comme d'un côté la mesure de nôtre gloire dans le Ciel se prend de la mesure de la grace que nous avons euë sur la terre; & de l'autre, que ce qui fait croître cette grace, laquelle merite ensuite de nouveaux degrez de gloire, c'est le saint usage que nous en faisons, par nos vertus & nos bonnes actions; nous verrons dans la premiere Partie le progrés inconcevable que la sainte Vierge a fait dans la grace à tous les momens de sa vie; & dans la seconde, par quelles actions elle a fait un si prodigieux progrés, qui a été ensuite recompensé de ce haut degré de gloire. Ces deux choses, qui nous peuvent servir

d'exemple & d'instruction, feront tout le partage de ce Discours.

PREMIERE PARTIE.

SI la vîtesse avec laquelle le Soleil fait sa course journaliere, passe tous les efforts de nôtre imagination, j'ose dire, Chrêtiens, que celle que l'Eglise compare aujourd'huy à cet Astre, s'est avancée en grace & en merite avec toute une autre rapidité : puisque si quelquefois celuy-là va plus vîte, & quelquefois plus lentement, celuy-cy n'a jamais eu deux instans semblables ; parce qu'il a toujours cru en grace & en merite, à mesure qu'il a avancé dans sa course. Pour juger donc par là, de la gloire, qui a répondu à la mesure de cette grace immense ; il faut supposer, s'il vous plaît, que la valeur & le merite de nos actions devant Dieu, se prend de trois choses, qui n'ont pas besoin d'une grande application d'esprit ; parce que ce sont des principes hors de contestation. La premire est, des habitudes surnaturelles & infuses, qui sont comme des causes qui les produisent. Par exemple, pour exercer un acte de foy, ou d'une parfaite charité envers Dieu : Comme cet acte est au dessus de toutes les forces de la nature, il faut que Dieu nous en donne le pouvoir par le moyen d'une habitude surnaturelle qui nous éleve. Mais parce que cette habitude demeureroit oisive, il faut de plus une grace actuelle, qui nous prévienne, & qui nous excite ; c'est-à-dire qui nous pousse à agir. Et enfin il faut que nôtre volonté y coopere, prévenuë & secouruë qu'elle est de la grace ; en sorte que si l'une de ces trois

choses vient à manquer, nous ne pouvons faire aucune action de vertu, qui merite un bonheur éternel. Mais quand ces trois choses agissent de concert ; que d'un côté les habitudes sont fortes, de l'autre qu'elles sont excitées & poussées par de puissantes graces actuelles ; & d'ailleurs que la volonté se porte aux actions de vertu, de toute l'étenduë de ses forces ; c'est alors que la grace que nous appellons sanctifiante, qui nous rend agreables à Dieu ; & qui fait proprement la mesure de nôtre gloire dans le Ciel ; c'est, dis-je, alors que cette grace peut croître & se multiplier à l'infiny.

C'est ce que le Fils de Dieu entend par le talent qu'il nous commande de faire profiter ; c'est cet heureux négoce & ce commerce avantageux auquel il nous invite, *Negotiamini dum venio.* Et c'est en ce sens que le Sage nous apprend que la voye du juste va toujours croissant comme l'aurore, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à son plein jour. Or je vous prie, qui a jamais mieux fait profiter le talent ? mieux ménagé les occasions, ou qui a jamais mieux entendu cet heureux commerce qui se fait avec Dieu même, que Marie ? laquelle a reçû la grace si-tôt qu'elle a reçû l'être, qui a toujours agy pour répondre, par sa fidelité & par sa ferveur, aux dons celestes, & aux habitudes infuses, dont elle fut alors avantagée, qui a fait un si bon usage de toutes les saintes inspirations, & mis enfin tout en œuvre pour faire profiter à chaque moment ce fond immense qui luy fut dés-lors donné du Ciel comme en partage,

Luc. 19.

ſans qu'il y ait eu rien d'oiſif, rien de perdu, rien d'inutile en tout le cours de ſa vie?

L'uſage de la raiſon luy a même été avancé pour ce ſujet; afin qu'elle commençât ſa courſe, comme les Aſtres ont commencé la leur, dés le premier inſtant de leur creation, ſans obſtacle & ſans retardement; puiſqu'elle n'a point reſſenty la rebellion des paſſions, ny de la concupiſcence qui arrête les autres; ſans interruption d'un ſeul moment, & ſans en excepter même le tems du ſommeil; parce que par un privilege & une faveur toute ſpeciale, ſon eſprit agiſſant indépendemment des ſens, & des phantômes de l'imagination, pouvoit toujours meriter. C'eſt pourquoy dans l'Apocalypſe, elle eſt repreſentée par cette femme revêtuë du Soleil, & à qui les étoiles ſervent de couronne, pour marquer que non ſeulement elle étoit éclairée des lumieres du jour, mais encore de celles de la nuit, afin d'avancer toujours, & ne ſoufrir jamais d'interruption, d'intervalle, & de ſuſpenſion dans ſa courſe.

Or quel comble de graces! quel progrés! & quels accroiſſemens prodigieux n'a-t-elle point fait ſur la fin de ſes jours? puiſque jamais deux heures de ſa vie n'ont été uniformes; la ſuivante la rendant toujours plus ſainte, plus parfaite, & plus agreable à Dieu, que celle qui avoit précedé. Mais quel poids de gloire, pour me ſervir des termes de S. Paul, ces continuels accroiſſemens n'ont-ils point operé? vous en jugerez par quelques réfléxions, que vous me permettrez de fai-

re ſur cet accroiſſement de grace, ſur le fond par où ce progrés a commencé, & qui a toujours continué ſur le même pied; & enfin ſur la perfection & la conſommation de cette grace, dont la gloire eſt maintenant la couronne & le juſte prix.

Premierement, quel doit être, je vous prie, le progrés & l'accroiſſement que cette Vierge toujours ſainte a fait dans la grace de ſon Dieu? Je ne ſçay (Chrêtiens) ſi jamais vous l'avez bien compris, mais du moins je ſuis aſſûré qu'il n'y a perſonne qui n'en ſoit ſurpris, s'il veut faire un peu d'attention ſur la nature de la grace, & de la charité, qui ſont ou la même choſe, ou deux choſes inſéparables, qui ſe meſurent l'une par l'autre, & qui croiſſent à proportion de la ferveur avec laquelle nous agiſſons, comme nous avons ſuppoſé; en ſorte que celuy qui agiroit de toute l'étenduë de ſes forces, & qui ſeconderoit l'impreſſion de l'Eſprit de Dieu, s'il commençoit avec un ſeul degré de cette grace, ou de cette charité divine, il en auroit acquis un autre par cette premiere action; & ſi avec ces deux degrez il en fait une troiſiéme, il augmente encore ſon tréſor de la moitié; & ainſi aprés chaque bonne action il ſe trouve doublement plus riche, plus ſaint & plus parfait qu'il n'étoit auparavant. Suppoſé donc que cette bienheureuſe Vierge n'eût commencé qu'avec un ſeul degré de grace, lequel ſe fût ainſi multiplié à toutes les heures du jour; à vôtre avis, où ſeroit arrivé ce nombre, au bout de vingt-quatre heures ſeulement? Je vous laiſſe à ſupputer,

mais s'il monte jusqu'à plusieurs millions, que seroit-ce si vous comptiez tous les momens qui se peuvent trouver en chaque heure? & toute l'algebre ne se trouveroit-elle pas épuisée dans une seule journée? mais nous nous perdrions dans cette supputation inconcevable.

Revenons à nôtre sujet. Quand cette heureuse creature n'auroit été qu'une seule année sur la terre, il n'y a point d'esprit qui pût comprendre à quel excés de grace & de merite elle seroit parvenuë; hé! que sera-ce donc au bout de vingt, de trente, de cinquante, & soixante & douze ans qu'elle a vêcu, selon la plus commune opinion? en les multipliant sans cesse & sans relâche, & le bon usage des premieres faveurs en attirant incessamment de nouvelles? L'Eglise n'a-t-elle donc pas sujet de se récrier, *Quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens?* qu'elle est celle-cy qui s'avance de la sorte, & qui fait de si prodigieux accroissemens? Non, Prophete, ce n'est pas nous apprendre quelque chose de bien surprenant dans la nature, pour nous exprimer avec qu'elle vîtesse s'avance le Soleil, de nous dire, qu'il marche à pas de geant, *Exultavit ut gigas ad currendam viam.* Ce nouveau Soleil dans la grace & dans la gloire a bien d'autres démarches, aussi n'est-il pas conduit comme celuy qui roule sur nos têtes par la main d'un Ange seulement, qui le ramene tous les jours au point de sa carriere; mais immediatement de celle de Dieu même, qui luy donne bien un autre mouvement, qui luy imprime bien une autre

Cantic. 6.

Psal. 18.

activité, qui le pousse bien d'une autre vîtesse. Et si la voye des justes croît toujours comme une lumiere, *Justorum semita quasi lux crescit usque in perfectum diem.* A qui comparerons-nous celle qui a plus avancé que tous les justes ensemble ? & s'il faut mesurer maintenant l'élevation de sa gloire au progrés qu'elle a fait dans la grace ; ne serez-vous pas de mon avis, si je dis avec l'Eglise qui luy applique ces paroles de l'Ecriture, qu'il n'y a que celuy qui l'a élevée si haut, & comblée de tant de faveurs, qui en sçache la hauteur ? *Ipse creavit illam in Spiritu sancto, & vidit, & dinumeravit, & mensus est.*

Prov. 4.

Ecclesiastic. 1.

Mais qui n'admirera icy la liberalité & la magnificence d'un Dieu ? dont les richesses sont infinies & inépuisables, & qui n'a point voulu mettre de bornes aux nôtres ; puisque nous pouvons toujours en augmenter le trésor, & qu'il veut même que nous les accumulions, & que nous fassions sans cesse profiter nôtre bien ? de maniere que les premieres & les plus hautes places du Ciel sont encore à acquerir, que nous pouvons toujours pousser nôtre fortune plus haut, & imiter en ce point la bienheureuse Mere de Dieu, *quæ est ista quæ progreditur ?* Toujours croître, ce doit être l'étude & l'occupation d'un homme juste, qui ne peut s'en tenir où il est, ny se contenter de ce qu'il a, sans déchoir & sans reculer. Il a, comme dit le Prophete, disposé des degrez dans son cœur, pour l'élever toujours plus haut, & pour s'approcher toujours plus prés de Dieu, *Ascensiones in corde suo disposuit.* C'est la pratique & la maxime

Psal. 83.

de tous les Saints, de ne s'arrêter jamais dans la voye de la perfection.

C'est ainsi que l'Ecriture parle d'Abraham, à qui Dieu ordonne de marcher toujours, *Ambula coram me.* C'est de la sorte qu'Isaac, ce fils de benediction, a vêcu, dont il est dit, qu'il s'avançoit toujours C'est ce que faisoit le saint Patriarche Joseph, qui devenoit tous les jours plus parfait, *Filius accrescens Joseph.* Et c'est enfin ce que l'Evangile dit du Fils de Dieu même, qui possedoit tous les trésors de la science & de la sagesse : Car sans entrer en discussion sur la maniere dont il pouvoit croître, il est constant qu'il croissoit de la maniere dont il le pouvoit, *Puer autem crescebat ætate, & sapientiâ, apud Deum & homines* Pensons que l'étude de nôtre perfection, & le soin de nous avancer en sainteté doit faire nôtre grande occupation sur la terre; puisque nôtre bonheur dans le Ciel en dépend, & que la mesure de nôtre gloire se prendra de celle de nôtre sainteté. Mais poursuivons.

Genes. 17.

Genes. 49.

Luc. 2.

La seconde réfléxion, Messieurs, que je vous prie de faire avec moy, est sur le fond, que la sainte Vierge a, pour ainsi dire, mis dans le commerce, & sur la premiere grace qu'elle a fait croître, & profiter sans relâche, & sans jamais discontinuer. Car comme l'éminence d'une montagne n'est pas un petit avantage, pour faire paroître un édifice bien haut, ou comme l'avance sur laquelle on trafique, n'est pas d'un petit secours pour faire une puissante fortune, quand on va toujours en augmentant : ainsi, celle qui a jetté les fondemens de sa sainteté sur les plus hautes montagnes,

Gregor. in 1. Regum, l. 1. c. 1.

montagnes, selon l'expression de l'Ecriture, & qui dés le premier pas s'est trouvée plus élevée que tous les justes ensemble, où ne sera-t-elle point arrivée à la fin de sa vie? C'est une montagne sur le sommet des autres montagnes, comme parle un Prophete, *Erit præparatus mons domus Domini in vertice montium.*

Isaye 2.

C'est pour cela que quelques saints Peres nous assûrent que son cœur n'eut pas plûtôt reçû le mouvement, que le saint Esprit en prît une entiere possession, & y alluma une si vive flâme de charité, qu'elle surpassa dés cet instant les plus grands Saints, & les plus hautes Intelligences, même au plus haut point de leur perfection, & de leur grace consommée; pour cela que les autres ajoûtent avec S. Bernard, que la grace a été communiquée aux autres par parties, & par des écoulemens proportionnez à la capacité de ceux qui le recevoient; mais que Marie en reçût la plenitude dés sa premiere sanctification: *Cæteris gratia per partes præstatur, Mariæ verò totam se infudit gratiæ plenitudo.* Pour cela, que les autres appellent cette premiere grace, une grace privilegiée, choisie, & telle qu'elle étoit convenable à celle qui étoit destinée pour être la Mere d'un Dieu. Ils veulent dire par là, que comme Marie a fait un rang particulier par cette éminente qualité de Mere du Verbe éternel; de même la grace, qui l'a préparée à cette haute dignité est une grace d'un autre ordre, & d'un rang infiniment distingué. Les autres enfin jugent de la perfection des ouvrages de Dieu, par la conduite de sa sagesse, & nous assûrent que com-

Serm. de Assumpt.

me dans la maiſon des Princes, les appointemens ſont réglez ſur la grandeur & l'importance des Charges, & du rang qu'on tient auprés de leurs perſonnes; ainſi dans la maiſon de ce Roy ſouverain, les graces y ſont proportionnées aux emplois & aux dignitez de ceux qui les rempliſſent. D'où ils inferent avec juſte raiſon, que la dignité de Mere de Dieu, à laquelle Marie fut deſtinée dés le premier moment qu'elle reçût l'être, avoit quelque choſe d'infiny; la grace, qui l'y devoit préparer, devoit, au ſentiment de S. Anſelme, être immenſe, ou du moins ſurpaſſer toutes les autres d'une diſtance qui approchât de l'infiny.

Reprenons encore tout cecy, s'il vous plaît, & joignons la multiplication des degrez de cette grace, à la perfection de ſon genre: quoy? avoir mis en uſage un ſi grand fond? & avoir à chaque moment fait croître & multiplier une grace ſi noble, ſi excellente, & ſi parfaite? Ce progrés, Chrêtiens, va ſi loin, qu'à juger de la gloire qui y répond, il y a lieu de dire avec Pierre Damien, que la ſainte Vierge eſt tellement élevée au deſſus des Anges & des Saints, qu'elle les couvre de ſon éclat, à peu prés comme la lumiere du Soleil, à qui l'Egliſe la compare aujourd'huy, efface & fait diſparoître celle des autres Aſtres par ſa preſence.

Particulierement ſi nous ajoûtons à tout cela une troiſiéme réfléxion; ſçavoir, que comme il y a des momens heureux, & des occaſions favorables, dans leſquelles avec une bonne conduite on peut faire une haute

fortune pour les biens de ce monde ; il en eſt de même à l'égard des biens du Ciel ; Il y a d'heureuſes rencontres, & de certaines conjonctures avantageuſes, où la ſainte Vierge a pratiqué des vertus plus heroïques, & reçû même gratuitement de plus grandes faveurs. Comptez parmy ces momens heureux celuy auquel le Verbe éternel devint ſon Fils en prenant un corps dans ſon ſein. D'où vient que l'Ange qui luy annonça cet incomprehenſible Myſtere, luy dît, *Spiritus ſanctus ſuperveniet in te.* Vous étiez déja remplie de l'Eſprit ſaint, & de la plenitude de la grace ; mais icy, l'autheur de la grace même ſurviendra à tous ſes dons.

Luc. 1.

Comptez enſuite tout le tems qu'elle a porté ce Verbe incarné dans ſon ſein. Car quel plus puiſſant motif, & quel moyen plus propre tout à la fois pour croître toujours en ſainteté, que de poſſeder un Dieu dans ſoy-même ? qu'elles richeſſes ne luy laiſſa-t-il point en ſortant pour reconnoiſſance du bon accueil qu'elle luy avoit fait ? Pendant le tems qu'elle l'alaitoit, qu'elle le nouriſſoit, qu'elle converſoit avec luy, qu'elles occaſions de faire ſon profit, à celle qui ne laiſſoit pas échaper la moindre parole, qu'elle ne conſervât dans ſon cœur : *Maria conſervabat omnia verba hæc, conferens in corde ſuo.* Enfin durant le cours de ſa vie, quelle matiere n'eût-elle point d'exercer tantôt la charité, tantôt la patience, tantôt la reſignation aux volontez de ſon Dieu ? que de vertus ! que de ſaintes actions ! que de ſujets de merites ! mais quelles couronnes & quelles

Luc. 2.

richesses de gloire, pour parler avec l'Apôtre, *Quæ divitiæ gloriæ?* Ce trésor amassé durant un si long-tems, en des occasions si favorables, sans rien négliger, sans rien laisser perdre, n'étoit-il pas immense, & capable, dit un saint Pere, d'enrichir tout le monde, s'il avoit été partagé à tous les hommes qui ont été, & qui seront jamais?

Ad Ephes. 1.

Joignez encore à tout cela, ce qu'ajoûtent quelques Docteurs, que sa grace & sa charité s'est accruë, non seulement par la cooperation qu'elle apportoit aux mouvemens du Ciel; mais encore par infusion, comme ils parlent, c'est-à-dire, qu'elle luy fut donnée gratuitement dans les Sacremens, aussi bien qu'au reste des justes, n'y ayant nulle raison de la priver de cet avantage, du moins à l'égard de quelques-uns. Or quel nouveau surcroît de merites? puisque les Sacremens operent plus ou moins, selon la disposition de ceux qui les reçoivent? Jusqu'où est donc arrivé ce progrés? où s'est terminé cet accroissement prodigieux? ces degrez de grace ajoûtez & accumulez les uns sur les autres, à quelle hauteur ne l'ont-ils point élevée? Mais quelle est la mesure & le poids de gloire qui y répond? & ne puis-je pas m'écrier avec S. Anselme, *Quid amplius dicere possum, ô Domina! immensitatem quippe gratiæ, & gloriæ tuæ dicere incipienti & sensus, & lingua fatiscit.* Non, il n'y a point d'esprit qui puisse comprendre cette mesure, & ce poids immense de cette gloire, qui est le prix de la grace, qu'elle a possedée, il n'y a point de langue qui la puisse exprimer.

Dites si vous voulez, avec quelques Theologiens, qu'elle a eu toute seule plus de grace, & par consequent plus de gloire, que toutes les creatures ensemble : Anges, Hommes, Seraphins, & tout ce qu'il y a eu sur la terre de plus saint & de plus élevé dans le Ciel; concevez une grace & une gloire qui rallie & réünisse toutes celles qui ont jamais été, ou qui seront jamais; appellez cette Vierge sainte une mer, avec S. Bonaventure, & ne manquez pas d'ajoûter, que comme la mer est l'assemblage de toutes les eaux, & le lieu où tous les fleuves & tous les ruisseaux se viennent rendre par une pente naturelle, sans quelle regorge pour cela; de même toutes les graces, toutes les benedictions du Ciel, tous les écoulemens de la Divinité sont venus fondre sur elles, comme dans un ocean de graces & de faveurs; publiez enfin hautement qu'elle est un abîme sans fond, vous direz ce que tout le monde dit; mais vous ne direz pas encore ce qu'elle est : vous seul le pouvez dire, Esprit saint! qui avez remply le cœur de vôtre Epouse de tant de charité, & employé tant de degrez de graces, pour élever cette sainte ame au comble de la gloire, *Ipse creavit illam in Spiritu sancto, & vidit, & dinumeravit, & mensus est.* Pour moy, je m'en tiens au Symbole que nous en donne l'Eglise en ce jour, qu'aprés s'être avancée comme l'aurore, par un accroissement continuel dans la grace, elle brille maintenant dans la gloire, comme le Soleil dans lequel Dieu au commencement du monde ramassa toute la lumiere, pour en faire son ouvrage &

son chef-d'œuvre dans la nature, *Opus excelsi, vas admirabile.* Ecclesiast. 43.

J'ajoûte seulement qu'il faut qu'elle nous serve aujourd'huy d'exemple & de modele pour croître & avancer toujours en merites, en grace, & en vertu; pour nous apprendre à ne nous pas contenter d'une mediocre perfection, mais d'être picqué d'une sainte ambition, d'aspirer aux premieres places, & aux plus hauts degrez de la gloire. Hé! nous pouvons, pendant que nous vivons sur la terre, faire croître la grace à l'infiny, Dieu même n'a point prescrit de bornes à la perfection que nous pouvons acquerir, & veut que nous nous élevions toujours, & que nous nous efforcions d'être parfaits, comme il est parfait luy-même, *Perfecti estote, sicut Pater vester cœlestis perfectus est.* Matth. 5. Et nous nous contentons de si peu, nous donnons des bornes si étroites, & une si petite étenduë à nôtre sainteté & à nôtre vertu? Qu'est devenuë cette ambition qui nous est si naturelle pour tout le reste? jamais nous ne sommes contens de nous-mêmes, pour l'estime des hommes nous voulons toujours accroître nôtre reputation, pousser plus haut nôtre fortune pour les biens de ce monde; nous portons nos prétensions jusqu'aux plus hautes dignitez; passionnez que nous sommes pour une gloire mondaine, fragile, & de peu de durée, nous mettons tout en œuvre pour en acquerir, nous avons une ardeur insatiable de toujours croître, de pousser toujours plus loin, de nous élever toujours plus haut; & pour la grace & la gloire du Ciel, qui sont les ve-

ritables biens, les seuls qui meritent nos soins, nos desirs, nos empressemens, les seuls qui nous font veritablement grands : nous sommes froids & languissans : toute nôtre ambition est émoussée, & tous nos desirs éteins ; quoy que nous voyïons une si vaste carriere ouverte devant nos yeux ! *Filii hominum usque quo gravi corde ?* pourois-je m'écrier avec le Prophete, ah ! hommes peu sensibles à vôtre propre bonheur ! peu vigilans sur les occasions de le meriter, & peu instruits des moyens de l'acquerir! Que si vous voulez, mes chers Auditeurs, sçavoir comment vous pourez faire croître cette grace, & ensuite vous élever toujours plus haut dans la gloire, nous l'allons apprendre de l'exemple de la bienheurense Mere de Dieu, en vous faisant voir par quelle moyen elle a fait croître l'un & l'autre jusqu'au point que je me suis efforcé de vous le representer. C'est ma seconde Partie.

Psal. 4.

SECONDE PARTIE.

AUtant qu'il est constant, Messieurs, que le haut faîte de la gloire où la Mere d'un Dieu est élevée dans le Ciel, se prend de la mesure de la grace qu'elle a possedée sur la terre, autant devons-nous être persuadez que le progrés & l'accroissement de cette grace ne s'est fait que par l'exercice des vertus qu'elle a pratiquées durant cette vie. Car si d'un côté l'état de grace où nous sommes, fait le merite de nos actions ; je vous ay déja dit que ce sont reciproquement nos bonnes actions qui augmentent cette même grace, & qui amassent ce précieux trésor de merites

qui sont nôtre couronne, & la mesure de nôtre recompense, & de nôtre bonheur.

Pour vous faire donc comprendre par quelle voye cette sainte Vierge s'est élevée jusqu'à ce comble de merite & de gloire, il faudroit vous faire un détail de tous les sentimens de son cœur, de tous ses desirs, & de toutes ses actions; puisqu'il n'y en a pas une seule qui n'ait ajoûté des richesses immenses à ce trésor, en le faisant toujours croître, comme nous l'avons remarqué. Mais parce que l'Evangile, qui a passé sous silence la plus grande partie de la vie du Sauveur, a presque omis toute entiere celle de sa Mere; toutes les preuves que je puis produire de ce que je viens d'avancer, est de dire en general, qu'aucune de ses actions n'a été sans merite, & qu'il n'y en a eu aucune, qui n'ait été assortie de toute la perfection dont elle étoit capable. Or afin de voir cecy avec quelque ordre qui le rende plus sensible, il me semble, Chrêtiens, que ce que le S. Esprit a dit de la Femme forte, se peut dire de la plus sainte & de la plus forte de toutes les creatures; parce qu'il fait le plan de sa vie, & de toutes ses actions: il en rapporte quelques-unes qui semblent legeres, & peu de choses en elles-mêmes; mais qui ne laissent pas d'être considerables par la maniere dont elle les faisoit, *Digiti ejus apprehenderunt fusum.* Tels étoient les emplois conformes à son sexe, & les occupations domestiques. Il y en a d'autres qui peuvent passer pour grandes, & qui demandoient de la force & du courage, *Manum suam misit ad fortia.* Et enfin il y en a eu d'heroïques,

Prov. 31.

& qui ne sont propres que des ames au dessus du commun, *Corroboravit brachium suum.* C'est à ces trois sortes d'actions que je raporte toute la vie de cette heureuse Vierge: elle a fait les plus petites avec toute la perfection possible; les grandes, avec toute la force d'une genereuse volonté; & enfin les extraordinaires, que l'on appelle heroïques, avec l'admiration de tout le Ciel, qui en fait l'éloge en cette fête: appliquez-vous donc un peu à cecy.

Premierement, elle a relevé les plus petites actions de sa vie, en leur donnant toute la perfection qu'elle pouvoit: car enfin je ne croy pas qu'il soit necessaire de vous avertir qu'ayant mené une vie commune sur la terre, telle qu'à été celle de son Fils; cette vie a été remplie de differentes actions, dont la plus grande partie regardoient les soins d'une famille, le travail auquel la necessité de sa condition l'obligeoit; ou les choses enfin dont son état ne la pouvoit dispenser. Or ces actions, que nous appellons indifferentes, travail, affaires, visites, qui entrent dans le cours d'une vie commune, & qui en font même la plus grande partie, ont acquis autant de degrez de merites à celle qui a sçû donner toute la perfection imaginable à tout ce qu'elle a fait; en le faisant dans l'ordre de de ses devoirs, par les intentions les plus pures, pour la fin la plus noble, & par le mouvement de la charité la plus ardente; en sorte que ses moindres actions devenoient grandes & considerables devant Dieu, qui ne regarde pas tant la chose qu'on luy offre, que le cœur

avec lequel on la luy offre ; & qui bien loin de rebuter rien de ce qui eſt fait pour ſon amour, ou par l'ordre de ſa volonté, a plus d'égard aux moindres choſes, faites par le motif de luy plaire, qu'aux plus grandes, où il ſe mêle des vûës humaines, des retours ſur nous-mêmes, & une recherche ſecrette de nos propres interêts.

Auſſi faut-il avoüer qu'il n'y a rien au monde de plus rare, qu'une perſonne qui ne cherche que Dieu dans toutes ſes actions; puiſque la plûpart de ceux-mêmes qui font profeſſion de pieté, en cherchant Dieu, cherchent ſouvent toute autre choſe; on ſe recherche dans les emplois les plus ſaints, où l'interêt du Seigneur n'eſt pas toujours le premier, ou le ſeul que l'on conſidere; on ſe cherche dans les perſonnes, qu'on n'oblige, ou que l'on n'aime, que parce qu'elles nous ſont utiles ou agreables; on ſe cherche même dans la devotion & dans l'exercice des bonnes œuvres, où la vanité, & le ſoin de ſa reputation a quelquefois la meilleure part. Mais la bienheureuſe Vierge n'a jamais agy que pour Dieu, ny eu d'autre vûë que de luy plaire, & c'eſt ce qui luy a acquis ce grand tréſor de merites; pas une parole, pas une penſée, pas un ſeul mouvement de ſon cœur, qui ne ſoit entré en ligne de compte, au lieu que nous negligeons cent petites choſes tous les jours, qui étant miſes à profit, pourroient nous acquerir un grand tréſor de merites, & être recompenſées d'un poids de gloire dans le Ciel.

C'eſt en quoy, Chrêtiens, nous pouvons le plus facilement imiter cette Vierge ſainte,

qui a santifié toutes ses actions, & qui jusque dans les moindres choses a pratiqué de grandes vertus, & par ce moyen a toujours augmenté la grace, & la couronne de sa gloire. Sa dignité de Mere de Dieu est hors de pair; mais sa sainteté a cela de commun avec celle de son Fils, que dans une vie ordinaire, elle a pratiqué les vertus les plus excellentes. Elle a laissé aux Apôtres le soin de gouverner l'Eglise, & d'instruire les peuples, pendant que renfermée dans son domestique, & appliquée aux fonctions propres de son sexe, elle s'est conformée aux ordres de Dieu, occupée toute de Dieu, n'a pensé qu'a remplir les desseins de Dieu sur elle; & enfin qu'à se rendre à tous momens plus sainte & plus agreable à Dieu; pour nous apprendre, que ce ne sont ny les Charges, ny les emplois illustres, ny les actions éclatantes, qui font les grands Saints, & qu'on peut acquerir une éminente gloire par les actions les plus basses, & les plus communes.

Que si cette bienheureuse Mere de Dieu a merité une si riche recompense, par les moindres actions, pour avoir sçû les ménager, & les élever par les motifs les plus purs, que sera-ce si vous considerez en second lieu, qu'elle s'est acquitée des plus grandes avec une fidelité & un courage qui leur a donné un nouveau degré de perfection, & merité une couronne toute particuliere. C'est ce que le Texte sacré dit de la Femme forte, *Manum suam misit ad fortia.* Sa vertu n'a pas toujours eu pour objet les soins d'un ménage, ny les emplois propre de son sexe, la Provi-

F vj

dence qui l'a conduite par des voyes si singulieres, n'a pas manqué de luy fournir les occasions de signaler sa force & son courage, par les services importans qu'elle a rendus au Verbe incarné.

Il est vray que les hommes sont dans une illusion assez ordinaire sur ce chapitre ; ils n'estiment grand que ce qui frape les yeux, & qui attire l'admiration des hommes ; au lieu que Dieu en juge par le cœur, & par une constante & genereuse volonté, qui n'épargne rien, & qui se soumet à tout. Ainsi nous pouvons dire que la vie de Marie a été un tissu de grandes actions ; parce qu'il n'y a rien de si difficile qu'elle ne fût prête d'entreprendre pour Dieu ; & les occasions qu'elle a euës de faire voir sa fidelité, & son courage, nous répondent de ce qu'elle auroit fait, si Dieu même, qui juge autrement que les hommes, eût eu sur elle d'autres desseins.

En effet, avec quelle genereuse soumission ne quita-t-elle point son pays pour aller à Betlehem, & pour obeïr aux ordres d'un Prince de la terre ? elle n'a égard ny à la rigueur de la saison, ny quelle étoit enceinte, & prés de son terme. N'exposa-t-elle pas sa vie pour sauver celle de son Fils, en suivant son Epoux S. Joseph dans l'Egypte, si-tôt qu'elle eût appris le barbare dessein d'Herode ? Avec quelle patience ne souffrît-elle point la pauvreté, & les autres incommoditez de cet exil, dans un lieu où elle n'avoit ny habitude, ny secours, ny commerce avec personne ? & si vous parcourez tous les mysteres de son Fils, ausquelles elle a eu une part

si considerable ; vous verrez qu'elle n'a pas manqué d'occasions de pratiquer les plus nobles vertus , & les plus grandes actions qui ont acquis ce trésor inestimable de merites, & autant de couronnes dans le Ciel.

Pour nous , Chrêtiens , si nous ne sommes pas un jour fort élevez dans la gloire , nous n'en devons accuser que nôtre peu de courage & nôtre peu de fidelité. Ce ne seront ny les talens, ny les moyens, ny les occasions qui nous manqueront de faire quelque chose pour Dieu ; mais ce sera uniquement faute de faire un saint usage de ce que la divine Providence nous presente, dans la disposition qu'elle fait de nos personnes, de nos biens , & de toutes les avantures de nôtre vie : nous ferons toujours beaucoup , si en nous conformant à sa divine volonté , nous sommes fideles dans les petites choses, si nous nous disposerons aux plus grandes ; & si nous faisons profiter le talent qu'on nous a confié , le Fils de Dieu ne s'engage-t-il pas de se servir de nous pour des emplois plus importans ?

C'est pourquoy , pour combler de gloire sa bienheureuse Mere , & recompenser sa fidelité éprouvée dans les grandes & dans les petites choses , il luy a fait naître les occasions d'en faire d'admirables & d'heroïques : consacrons aujourd'huy ce terme à l'honneur de la Mere d'un Dieu , pour achever le caractere que le S. Esprit a fait d'une Femme forte dont Dieu a fortifié le bras , *Corroboravit brachium suum* ; afin de faire des choses qui meritent l'admiration de tous les siecles. Le monde a vû des femmes de ce caractere , une

Judith dans l'ancienne Loy, & la mere des Machabées, dont le courage s'est signalé par une force & une constance qui ont merité l'admiration de tous les siecles. Et dans la Religion Chrêtienne, combien de Vierges qui se sont montrées invincibles dans les plus effroyables supplices, & qui soûtenuës de la force d'un Dieu se sont élevées au dessus de la foiblesse de leur sexe, en souffrant un genereux martyre.

Mais s'il y en a jamais eu qui se soient distinguées par une constance heroïque, & digne d'attirer les regards de Dieu même, c'est la sainte Mere du Verbe incarné, qui fut soûtenuë d'enhaut dans l'excés de ses douleurs, lorsqu'elle eût le courage de le voir expirer dans les tourmens; ce qui fut une action d'une force & d'une generosité plus grande, que si elle les eût souffert elle-même. Car si en general le veritable objet de la force est l'adversité, la douleur, & l'affliction, si la vertu éprouvée par les disgraces éclate davantage, & en devient plus glorieuse; si c'est même ce qui a fait les Heros parmy les Payens, & ce qui fait encore les grands Saints dans le Christianisme, & les plus élevez dans le Ciel, n'ay-je pas sujet de regarder les souffrances de la Mere de mon Sauveur, comme le plus bel endroit de sa vie, puisque c'est par là qu'elle a acquis plus de merites & une plus éclatante couronne. Aussi ce sujet merite un Discours tout entier, que je ne veux pas entamer aujourd'huy.

Disons seulement pour couclure, qu'aucun

moment de la vie de cette heureuse Vierge ne s'étant passé sans exercer quelque vertu, ny aucune vertu sans merite; qu'ayant pratiqué les plus petites actions, avec toute la perfection dont elles étoient capables, les grandes avec fidelité, & toute l'application de son esprit; & enfin les plus heroïques avec toute la force d'un courage invincible, elle a remply toute la mesure de la grace, de la sainteté & de la perfection que Dieu attendoit d'elle; & qu'ainsi elle a pû dire encore avec plus de sujet que le grand Apôtre, qu'ayant achevé sa course si glorieusement, elle reçoit aujourd'huy de ce juste Juge une couronne de justice, qui est la digne recompense de ses travaux, qui répond à la mesure de la grace immense & inconcevable qu'elle a acquise sur la terre, & que tant de saintes & de grandes actions de vertu ont fait croître & multiplier à l'infiny, *Cursum consummavi, de reliquo: reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi justus judex.* Grand Dieu! juste remunerateur de la fidelité & des travaux des hommes! quelle est cette couronne! combien ample est la recompense! & quel est le poids de gloire que vous avez reservé à un tel merite, à un tel amas de graces, à tant de saintes actions, à tant de si nobles & de si heroïques vertus?

2. Ad Timothé 4.

Conclusion.

Mais, Chrêtiens, pensons que cette Reine du Ciel, élevée à un si haut comble de gloire, n'attend pas seulement de nous une admiration sterile, ou de simples respects pour une grandeur que ses vertus & ses merites luy ont si justement acquise; il faut nous efforcer de

l'imiter. Nous avons vû la route qu'elle a tenuë pour y parvenir, c'est à nous de la suivre, en faisant sans cesse de nouveaux progrés dans la grace, & en acquerant sans cesse de nouveaux merites. Le temps de cette vie, comme vous sçavez, est le seul destiné pour faire de bonnes actions, qui meritent le Ciel; & ce tems étant une fois passé, il n'y en aura plus pour croître en grace, pour avancer en vertu, pour acquerir de nouveaux degrez de gloire dans le Ciel, *Tempus non erit amplius.* Il faut donc, animez par cet exemple, n'en pas laisser perdre un moment; puisque nous ne posséderons dans le Ciel, que ce que nous aurons amassé sur la terre, & que nous ne recueillirons dans l'autre vie, que ce que nous aurons semé en celle-cy, *Quæ seminaverit homo, hæc & metet.* Ah! dans cette vûë faisons vous & moy réflexion sur l'inutilité de la plus grande partie de nos actions, au peu de merite que nous avons acquis, & si nous sommes en état de grace, ce que nous ne pouvons pas même sçavoir avec une entiere certitude, combien cette grace est foible & fragile, & le peu de progrés que nous avons fait dans une chose qui peut toujours croître jusqu'à l'infiny. Pouvons-nous nous contenter de si peu de chose pour l'autre vie, nous qui ne nous lassons jamais d'acquerir pour celle-cy? Helas! le tems s'écoule, les jours & les années nous échapent, & le torrent du siecle entraîne tout, & peut-être aprés avoir essuyé mille peines & mille travaux pour les choses de ce monde, nous nous trouverons un jour les mains vuides, sans avoir rien acquis pour

Apocal. 10.

Ad Gal. 6.

le Ciel. Ce sera aprés la mort que Dieu nous fera connoître le prix de ce que nous aurons le plus négligé, & à quoy nous aurons le moins pensé durant cette vie. Ces pensées nous viendront sans doute un jour, mais prenons garde qu'elles ne viennent alors trop tard ; au lieu que si nous voulons maintenant y penser tout de bon, nous mettrons tout à profit, toutes nos actions serviront à grossir nôtre trésor, & à enrichir la couronne, que nous possederons durant l'éternité bienheureuse, & que je vous souhaite, &c.

SIXIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DE L'ASSOMPTION.

De la mesure de l'élevation de la sainte Vierge dans le Ciel, prise de la profondeur de son humilité sur la terre.

Fecit mihi magna qui potens est. . . Respexit humilitatem ancillæ suæ. *Luc.* 1.

Le Tout-puissant a fait en moy de grandes choses. . . Il a jetté les yeux sur l'humilité de sa servante. En S. Luc, chap. 1.

SI la verité même nous assûre, que celuy qui s'abaisse, sera élevé; puis-je me tromper, Chrêtienne compagnie, en prenant aujourd'huy pour régle l'élevation de la gloire, que Marie possede dans le Ciel, la profondeur de son humilité sur la terre? Cette régle est trop juste & trop sûre,

pour prendre de fausses mesures ; & cette verité trop constante pour apprehender d'y être trompé. Saint Paul en effet, a jugé ce fondement si solide, qu'il l'a crû capable de servir d'appuy à toute l'élevation de la gloire du Fils de Dieu même ; puisque cette gloire luy étant dûë par tous les titres imaginables, il publie hautement qu'il n'est monté jusqu'au souverain degré d'honneur, dans son Ascension triomphante, que pour être descendu jusqu'aux plus profonds abaissemens, comme si l'un faisoit une consequence infaillible pour l'autre ; & que ce fût un principe hors de toute contestation ; que nous serons d'autant plus grands, plus élevez, & plus glorieux devant Dieu, que nous nous serons plus abaissez, & rendus petits à nos propres yeux, & à ceux des hommes.

Pourquoy ne diray-je donc pas aujourd'huy la même chose dans l'Assomption de la bienheureuse Mere de ce même Homme-Dieu ? qu'elle est élvée jusqu'au plus haut de l'Empirée ; parce qu'elle est descenduë jusqu'aux dernieres humiliations ? Et si l'Eglise semble être en peine de sçavoir quelle est celle qui monte & qui s'éleve si haut dans le Ciel ; ne puis-je pas répondre que c'est celle-là même qui est descenduë si bas, & qui s'est tellement humiliée sur la terre, *Quæ est ista quæ progreditur ?* De maniere que si vous me pouvez mesurer la profondeur de son humilité, je me fais fort de vous donner la juste mesure de sa gloire, & de son élevation. Mais comme l'une & l'autre est incomprehensible à l'esprit humain, pour en concevoir & pour

Cant. 6.

en dire quelque chose qui aille à l'édification de vos ames, & à vous porter à suivre la route qu'elle a tenuë; implorons les lumieres de l'Esprit saint par l'intercession de cette même Vierge.

Ave Maria.

LA gloire, Messieurs, qui allume dans nos cœurs de si ardens desirs, & qui est l'adoucissement de nos peines & de nos travaux, comme elle en est ordinairement la fin & le motif; la gloire, dis-je, est d'une étrange nature, puisque pour la trouver il faut la fuir; & que celuy qui la cherche, & qui la poursuit avec plus d'ardeur, est celuy qui merite le moins d'en joüir. De là vient que ces sages Anciens ont eu raison de la comparer à l'ombre, qui fuit ceux qui la poursuivent, & qui poursuit ceux qui la fuïent. La Morale chrêtienne s'accorde parfaitement en ce point avec leur sentiment; qu'il n'y a point de gloire plus solide, que celle que l'on acquiert par le mépris de la gloire même: mais avec cette difference, que ces sages Payens en faisant profession de la mépriser, la recherchoient en cela même, par une vanité plus secrette, & par une ostentation plus rafinée, au lieu que l'humilité Chrêtienne la fuit effectivement, & par là, devient veritablement glorieuse devant Dieu, qui prend plaisir à la faire éclater sous le voile dont elle s'efforce de se couvrir; puisqu'il nous assûre que celuy qui s'humilie sera un jour élevé. D'où s'ensuit que la voye la plus sûre pour parvenir à la gloire, c'est l'abbais-

ſement & l'humiliation. Que ſi cet oracle de l'Evangile ne s'accomplît pas toujours ſur la terre, il ſe juſtifiera parfaitement dans le Ciel ; où l'on ſera d'autant plus grand, & comblé de plus d'honneur, que l'on ſe ſera plus abaiſſé, & qu'on aura recherché avec plus de ſoin la confuſion & le mépris.

C'eſt ce qui me donne ſujet de vous faire voir en ce Diſcours conſacré à la gloire de la plus élevée de toutes les pures creatures, au jour de ſon Aſſomption, que l'humilité profonde, en quoy elle a ſurpaſſé toutes les autres, & imité de plus prés l'aneantiſſement de ſon Fils, eſt la régle & la juſte meſure de la gloire immenſe qu'elle poſſede ; la ſource de ſa grandeur, le fondement de ſon élevation, & la cauſe des honneurs & des reſpects que le Ciel & la terre s'efforcent comme à l'envy, de luy rendre en ce jour. Développons, Meſſieurs, cette verité ſi ſolidement établie, & pour bien nous ſervir de cette régle, il me ſemble que l'on peut conſiderer l'humilité, qui eſt une vertu auſſi rare, & auſſi peu connuë dans le monde, qu'elle eſt noble & précieuſe devant Dieu, qu'on peut, dis-je, la conſiderer ſous deux regards differens. Le premier, comme étant cachée elle-même & renfermée dans les ſeuls ſentimens du cœur & de l'eſprit ; & alors elle s'appelle proprement humilité, & conſiſte dans la baſſe idée qu'on a de ſoy-même, & dans le deſir ſincere, que les autres s'en forment un ſemblable jugement. Le ſecond regard eſt de l'enviſager lors qu'elle paſſe au dehors par les abaiſſemens que l'on recherche, ou du moins que

l'on souffre, sans croire qu'on nous fasse tort, ou qu'on nous traite avec trop de rigueur ; & alors c'est proprement humiliation, ou une humilité qui se plaît dans l'abaissement, & dans le mépris des hommes.

Je veux donc, Chrêtiens, considerer aujourd'huy l'humilité de Marie sous ces deux differens regards, pour servir de regle & de mesure de son élevation dans la gloire. Nous verrons dans le premier Point, que pour s'être regardée comme la plus humble servante de son Createur, (car c'est le nom qu'elle prît lors qu'elle en fut déclarée la Mere) elle est aujourd'huy reconnuë la Reine du Ciel, & la Souveraine de l'Univers. Dans le second Point nous ferons voir, que pour s'être abaissée devant les hommes, & avoir eu le plus de part aux humiliations de son Fils sur la terre, elle prend aussi le plus de part à sa gloire dans le Ciel, où elle est reçûë avec toutes les marques imaginables de grandeur. Ce sera le sujet & le partage de ce Discours.

PREMIERE PARTIE.

OUy, Chrêtiens, Marie est aujourd'huy élevée dans le Ciel au dessus de toutes les pures creatures, parce qu'elle s'est abaissée sur la terre au dessous de toutes, & qu'il n'y en a point eu, qui dans un plus haut degré de merite, & de veritable grandeur, ait eu de plus bas sentimens d'elle-même. Ce n'est pas cependant mon dessein de sonder icy la profondeur de ses abaissemens ; il n'y a que celuy qui voit le fond des cœurs, qui sçache

au vray les sentimens de ce cœur veritablement humble ; mais pour faire sortir la lumiere des tenebres mêmes, je veux dire pour juger de la hauteur de son élevation, par la profondeur de son humilité, son seul témoignage, & une seule de ses paroles, nous peut suffire. Sçavoir, que dans le plus haut point de grandeur où l'élevoit la maternité divine, elle n'a jamais pris d'autre qualité que celle de la derniere de ses servantes, *Ecce ancilla Domini.* Cette humilité a été la source de toutes ses grandeurs, comme elle l'assura elle-même depuis, *Fecit mihi magna qui potens est.. . Quia respexit humilitatem ancillæ suæ.* Et S. Bernard n'a point craint de dire, que c'est par son humilité qu'elle a conçû le Verbe éternel dans son sein, *Ex virginitate placuit, ex humilitate concepit.*

Luc. 1.

Ibidem.

Hom. 1. super missus est.

On cherche, Messieurs, le sens naturel des paroles de ce grand Docteur ; car c'est trop rafiner que de dire avec quelques-uns, que comme Dieu, par la force de son entendement infiny, en se connoissant luy-même, en produit une parfaite image, qui est son Verbe ; de même cette humble Creature en concevant parfaitement ce qu'elle étoit, & ce qu'elle avoit de son fond, produisit ce même Verbe incarné dans le tems, semblable à elle-même ; c'est-à-dire humilié & aneanty. Ce sentiment est trop mystique, & c'est rendre la difficulté plus grande à force de subtiliser. Mais à prendre les paroles de ce grand Saint dans un sens moral, la difficulté s'aplanît en disant, que Dieu, qui est venu sur la terre pour guerir l'orgueil de l'homme, a jetté les yeux

ſur la plus humble des creatures, pour être l'inſtrument de ce myſtere d'abaiſſement & d'humilité ; & que luy, qui abaiſſe les ſuperbes, prend plaiſir à relever les humbles : & qu'ainſi cette humble Vierge, par le bas ſentiment qu'elle avoit d'elle-même, a attiré les regards de Dieu ſur elle, pour l'élever à la plus haute dignité qui fût jamais, *Reſpexit humilitatem ancillæ ſuæ. .. Fecit mihi magna qui potens eſt.*

Luc, 1.

Or ce qu'elle dit dans cette rencontre, en faiſant réflexion ſur ſa dignité de Mere : Je le dis aujourd'huy, Chrétiens, à l'occaſion de la gloire qu'elle poſſede dans le Ciel : Dieu a jetté les yeux ſur ſon humilité, afin de proportionner ſon élevation à ſes abaiſſemens, & il a juſtifié à ſon égard l'oracle qu'il a luy-même prononcé, que plus on s'abaiſſera, plus l'on ſera relevé : Car comme ſur la terre, c'eſt en prenant la qualité de ſervante qu'elle a merité d'être déclarée la Mere d'un Dieu, elle reçoit encore pour cet abaiſſement, le titre de Reine & de Souveraine dans le Ciel, par une juſte récompenſe digne de la magnificence de Dieu, qui éleve les humbles à meſure qu'ils s'abaiſſent. Sur quoy, Meſſieurs, faites s'il vous plaît réfléxion, que l'humilité de la ſainte Vierge a ſurpaſſé celle de tous les Saints, particulierement en trois choſes, par leſquelles elle a merité dans le Ciel trois prerogatives de gloire incomparables qui la diſtinguent de tous les autres.

La premiere, dans la qualité de la perſonne qui s'humilie, parce que cette vertu a ſes degrez,

degrez, par où elle descend, comme l'honneur a les siens par où il monte, & s'éleve jusqu'au comble de la gloire ; & l'on ne peut douter que l'humilité ne soit d'autant plus profonde qu'elle descend, pour ainsi dire, de plus haut : c'est-à-dire, plus la personne qui s'abaisse & qui s'humilie, est plus considerable, plus distinguée, plus élevée en merite & en dignité. Or c'est sur ce pied-là qu'il faut juger de l'humilité de Marie. Car enfin être humble dans les abaissemens, qu'attire le peu de merite qu'on a reçû du Ciel en partage, ne point courir en cet état aprés la gloire qui nous fuit, ne nourrir pas alors son orgueil des applaudissemens que donne un amas confus d'un petit peuple, qui manque ordinairement de lumiere, pour juger du veritable merite : une humilité de ce caractere n'est pas, je l'avouë, fort considerable, & n'éleve pas une ame bien haut ; mais être humble dans les honneurs ; paroître méprisable & petit à ses yeux dans la plus haute élevation ; fuir la gloire quand elle nous suit, & qu'elle marche sur nos pas, rougir des loüanges & des applaudissemens qu'on nous donne, c'est, dit S. Bernard, une humilité qui est extrémement rare, *Rara virtus, humilitas honorata.*

Hom. 4. super missus est.

Or c'est le caractere de l'humilité de la sainte Vierge, qui s'humilie jusque dans le plus haut faîte de ses grandeurs. Elle ne pouvoit ignorer les dons & les graces qu'elle avoit reçûës de Dieu ; car ce n'est pas le propre de cette vertu de nous rendre stupides, ou aveugles : elle entend les éloges qu'on

luy donne, d'être choisie pour être la Mere de Dieu; on l'appelle pleine de grace; on luy dit que le Seigneur est avec elle, & dans elle-même; on l'assûre qu'elle est benîte entre toutes les femmes, & que celuy qu'elle doit mettre au monde doit apporter la benediction à tous les peuples; mais à tout cela elle répond toute confuse, ou plûtôt son humilité répond pour elle, qu'elle est la plus humble servante du Seigneur, qu'elle est soûmise à toutes ses volontez, & prête à souscrire à tout ce qu'il voudra ordonner d'elle, *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum.* Cette humilité donc, qui fut alors la cause que Dieu jetta les yeux sur elle, & qu'il la choisit pour sa Mere, a été ensuite la mesure de son élevation dans le Ciel: elle y est élevée au dessus de tous les Anges, parce qu'elle s'est abaissée au dessous de tous les hommes; elle y est déclarée la Reine de l'Empirée, parce qu'elle ne s'est regardée que comme la derniere servante du Seigneur. C'est la maniere d'agir de Dieu, d'élever ses creatures à mesure qu'elles s'abaissent, & par les mêmes degrez qu'elles descendent.

Mais je ne sçay si en ce point la recompense se trouvera au dessus du merite, comme Dieu a coûtume de pratiquer dans tout le reste: ne soyez pas surpris, s'il vous plaît de cette expression, Marie s'est abaissée, & a conçû les plus bas sentimens d'elle-même, comme nous avons dit d'abord, & cela dans le même instant, que Dieu la choisissoit pour l'élever au comble de toutes les grandeurs,

en la choisissant pour sa Mere ; il faut donc aussi une gloire qui l'éleve à proportion de cette humilité : or que trouvera Dieu dans le Ciel, qui ne soit déja au dessous de cette élevation, dont elle se juge indigne : car être déclarée la Reine des Anges, & la Souveraine de l'Univers, est quelque chose de moins, que d'être la Mere d'un Dieu, puisque ce titre est au dessus de toutes les grandeurs, & les réünit en même tems : il faut pourtant que l'oracle du Fils de Dieu se verifie à son égard ; mais ne craignons point, Dieu ne se peut laisser vaincre par une creature, sa dignité ne peut croître, je l'avouë, mais la gloire peut croître & s'augmenter jusqu'à l'infiny ; & Dieu qui a dans ses trésors des richesses de gloire, dont il recompense l'humilité de ses serviteurs, comme dit l'Apôtre, *Quæ divitiæ gloriæ, & hereditatis ejus in Sanctis... secundum divitias gloriæ suæ.* Dieu, dis-je, a comme épuisé ces richesses & ces trésors de gloire, pour rendre sa Mere la plus glorieuse, comme elle est la plus humble.

Ad Ephes. 1. & 3.

Disons, si vous voulez, que Dieu a créé pour elle une nouvelle gloire, selon le sentiment de quelques Docteurs, comme elle a trouvé de nouveaux degrez d'humilité, qui n'avoient encore jamais été pratiquez jusqu'alors. Mais sans cela Dieu est assez riche ; comme il a trouvé dans ses trésors une prerogative & une excellence de gloire pour élever son Fils autant qu'il s'est humilié ; il en a aussi trouvé une pour Marie, en plaçant le Trône de la Mere, proche celuy du Fils :

de maniere que sans prétendre d'égalité, l'un est le Roy & le Souverain, devant lequel tout fléchît le genou, & l'autre la Souveraine, qui laisse au dessous d'elle tout ce qui n'est point Dieu. Ce sont les paroles de S. Anselme, *Quid est, ô beatissima Virgo! vel supra vel infra te est, supra solus Deus, infra, quidquid Deus non est.*

Anselm. de Concep. Virg.

Si cela est, d'où vient, Chrêtiens, que les hommes, qui ont une passion si ardente pour la gloire, sçavent si peu la voye qu'il faut prendre pour y parvenir? Ah! du moins inferons ces deux consequences de l'exemple de la sainte Vierge. La premiere, que nous ne sommes grands devant Dieu, qu'autant que nous sommes petits à nos propres yeux: c'est-à-dire, autant que nous avons de bas sentimens de nous-mêmes: C'est pourquoy, comme S. Augustin l'a remarqué, quand Dieu veut nous élever, & se servir de nous pour quelque chose de grand, il nous inspire des sentimens d'humilité, à proportion de l'élevation où il nous destine; parce que nous ne serions plus rien, si nous n'étions humbles. Comme celuy qui veut élever un édifice bien haut, doit creuser profondement dans la terre, pour y établir de solides fondemens, *Mensura humilitatis cujusque, ex mensurâ ipsius magnitudinis data est.*

Lib. de sancta Virginit. c. 13. om. 6.

L'autre consequence que nous devons inferer de la gloire où est élevée la Mere de Dieu, est, que plus on est élevé en vertu & en merite, ou par quelque marque de distinction que ce puisse être, plus on doit être humble, & s'abaisser devant Dieu, dans la

vûë de nôtre propre neant ; parce que s'en orgueillir, s'en faire accroire, ou s'élever à cause des biens qu'on a reçûs de Dieu, c'est dés-là s'en rendre indigne, perdre son estime, & déchoir par consequent du rang, où Dieu nous avoit mis, & que l'on ne peut conserver sans l'humilité.

Or si l'humilité de la bienheureuse Vierge a été si considerée de Dieu même, à cause de la personne qui s'abaissoit, elle ne l'a pas moins été, eu égard à la profondeur de son abaissement même. Car, Messieurs, je puis dire qu'il n'y a que celuy d'un Dieu aneanty dans son sein, qui ait été plus profond que le sien, & qu'ensuite il n'y a que la gloire qui est dûë à ce Verbe incarné, qui surpasse celle de Marie dans le Ciel. Pour entendre cecy, souvenez-vous, je vous prie, de cette expression de S. Paul, qui nous assûre en termes exprés, que le Verbe divin en se mettant au nombre des creatures, s'est aneanty ; *Semetipsum exinanivit, formam servi accipiens.* Et plusieurs saints Peres ajoûtent, que cette parole se doit entendre en rigueur, non seulement parce qu'il est impossible qu'un Dieu s'abaisse, sans s'abaisser infiniment ; mais encore parce qu'en prenant la forme d'un serviteur, luy qui est souverain & indépendant, il passe d'une extremité à l'autre, & descend du plus élevé de tous les êtres jusqu'au dernier ; n'ayant pas seulement pris l'apparence exterieure d'un serviteur, mais la forme même, c'est-à-dire l'essence & les proprietez d'une nature étrangere, en portant le caractere de sa servitude, & de sa dépen-

Ad Philip. 2.

dance dans le fond de son être. Aussi, dit-il par son Prophete, qu'il est veritablement serviteur, & le Fils de sa servante, *Servus tuus sum, & filius ancillæ tuæ.*

Psal. 115.

C'est dans ce même sentiment que l'humble Marie n'a point voulu prendre d'autre titre que celuy de servante; parce que ne pouvant pas descendre jusqu'au rang des creatures insensibles, elle a du moins pris ce qu'il y a de plus bas, de plus méprisable, de plus vil, & de plus abjet parmy les hommes, qui est la qualité de servante: puisqu'il n'y a point de condition plus vile, à quoy la naissance ou la fortune puisse réduire une personne; jusque-là que les esclaves (car c'est ce que signifie le nom de serviteur, qui a maintenant un autre sens parmy nous) n'étoient pas seulement comptez au nombre des hommes. Ainsi le bas sentiment que la bienheureuse Vierge avoit d'elle-même, répond parfaitement à l'aneantissement du Fils de Dieu, *Respexit humilitatem ancillæ suæ.* Ce qui ne signifie pas seulement (selon la remarque qu'en ont faite les plus sçavans Interpretes) la vertu d'humilité, mais la petitesse, l'état abjet, la condition méprisable, & le neant de sa derniere servante, *humilitatem ancillæ suæ.* De maniere que comme il n'y avoit rien au dessous du neant, où elle pût descendre, elle a été obligée de s'y arrêter; parce que l'humilité tient de la nature des corps pesans, qui ne trouvent leur centre, & le lieu de leur repos, que dans le lieu le plus profond.

Bernardin. Senens. serm. 61.

Ainsi, Chrêtiens, où trouver une pure creature, qui se soit abaissée plus bas que

Marie ? ou qui ait eu de plus humbles sentimens de sa personne, de son merite, de sa vertu, & de tout ce qui la relevoit effectivement au dessus de tous les hommes ? Mais Dieu qui met sa gloire à relever la bassesse même, & qui dans la nature s'est servy du neant pour fond de ses plus admirables ouvrages, travaille aussi sur le neant de l'humilité, pour rendre ses creatures plus glorieuses, & prend la profondeur de leur abaissement, pour faire la mesure de leur élevation. Or c'est sur cette regle, que Dieu s'est luy-même prescrite, qu'il a préparé à l'incomparable abaissement de Marie, une gloire proportionnée à la bassesse qu'elle reconnoissoit en elle ; il a déclaré Reine celle qui s'est abaissée jusqu'à la qualité de servante ; il a élevé jusqu'au comble de toutes les grandeurs la plus humble, & celle qui s'est regardée comme la plus indigne de toutes les faveurs; il a en un mot proportionné sa gloire à son humilité ; tellement que pour mesurer la hauteur de son élevation dans le Ciel, il faut regarder la profondeur de ses abaissemens sur la terre, & dire encore une fois avec l'Apôtre, *Quod autem ascendit, quid est, nisi quia & descendit primum.* D'où vient qu'elle monte, & qu'elle est élevée de la sorte, si ce n'est parce qu'elle est descenduë, & qu'elle s'est abaissée ?

Ad Ephes. 4.

Pour être encore plus persuadé de cette verité, & de la conduite de Dieu à l'égard des humbles, il faut, Messieurs, ajoûter un troisiéme avantage de l'humilité de Marie, sur toutes les autres ; qu'elle ne s'est

pas seulement trouvée dans la personne la plus élevée en merite & en sainteté, & que nonobstant son merite & son élevation, personne ne l'a égalée dans la profondeur de son humilité. Mais en troisiéme lieu, que nulle vertu n'a jamais été plus sincere, plus veritable, ny plus profondement imprimée dans le cœur d'aucune creature, que l'a été l'humilité dans le cœur de la bienheureuse Mere de Dieu; pour en tirer cette troisiéme consequence, qu'aucune aussi ne possede une gloire plus solide, ny plus solemnellement reconnuë de toutes les creatures. C'est ce que j'ay crû necessaire, Chrêtiens, d'ajoûter icy, parce que comme il n'y a point de vertu, qui ne nous rende plus grands & plus considerables devant Dieu; il n'y en a point aussi de plus équivoque, & où il soit plus ordinaire d'être trompé, en attribuant à l'humilité, ce qui n'est qu'un détour artificieux de l'amour propre, qui prétend s'attirer plus sûrement de la gloire, par la voye de l'humilité même. Mais comme Dieu void le fond de nos cœurs, & qu'il ne s'arrête pas au dehors & aux apparences comme font les hommes; dés qu'il a regardé l'humilité de Marie, & qu'en vûë de ses abaissemens, il l'a élevée, & qu'en consequence de cela il a fait de grandes choses en elle: ç'a été sans doute l'humilité la plus sincere aussi bien que la plus profonde; humilité qui venoit de la connoissance de soy-même, & de la consideration du peu qu'elle avoit de son fond, en faisant un aveu sincere que tout ce qu'elle avoit, venoit uniquement de Dieu, & qu'elle le tenoit de sa pure bonté.

C'est ce qu'elle publia devant sainte Elisabeth, qui la felicita du bonheur qu'elle avoit d'être la Mere de son Dieu, *Fecit mihi magna qui potens est.* Elle ne peut, à la verité, ignorer ce qu'elle est, mais elle raporte à Dieu toute la gloire du bien qu'elle possede, & elle ne s'en sert que pour luy en faire hommage, *Magnificat anima mea Dominum.* Elle prend occasion de loüer sa bonté & sa misericorde, dans le choix qu'il a fait de sa personne, *& misericordia ejus à progenie in progenies.* Enfin elle reconnoît en ce qu'il a fait pour elle, un pur effet de sa puissance, & de sa misericorde, sans qu'elle y ait pû rien contribuer de sa part, qu'une humble reconnoissance de ses bienfaits. Vous diriez qu'elle ne prétend en tout cela, que de faire voir aux hommes un objet où ils puissent reconnoître ce que Dieu peut faire, & jusqu'à quel point il peut élever les choses les moins considerables d'elles-mêmes, comme il abaisse les superbes, & ceux qui se croyent les plus dignes du rang où il les a élevez, *Dispersit superbos mente cordis sui.* Reconnoissez-vous, Chrêtiens, le langage de cette Mere de Dieu? rien ne pouvoit mieux vous faire le caractere de son humilité, que ses propres paroles qui expriment les sentimens de son cœur. Qu'elle est rare cette humilité sincere! qu'elle est peu connuë dans le monde! se mépriser soy-même, être veritablement convaincu de son peu de merite, & avoir une basse idée de ses propres perfections, cela n'est propre que des personnes les plus parfaites.

Luc. 1.

Ibidem.

Que si l'humilité ne peut s'aveugler jusqu'à

ce point, que de croire qu'on n'ait rien du tout, qui merite d'être consideré, du moins a-t-elle les yeux assez perçans, pour démêler ce qu'il y a de nous, & ce qui vient purement de Dieu ; & ainsi que tout ce qui a de coûtume de nous élever, & de nous enorgueillir, est ce qui nous doit davantage porter à nous humilier, & à concevoir de bas sentimens de nous-mêmes ; parce qu'il vient d'ailleurs, & que nous ne l'avons que par emprunt : *Quid habes quod non accepisti*, s'écrie l'Apôtre S. Paul.

1. Ad Corinth. 4.

Voilà, Chrêtiens, ce qui a rendu l'humilité de cette Vierge sainte si considerable, & ce qui l'a fait regarder de Dieu comme la plus humble de toutes les creatures, *Respexit humilitatem ancillæ suæ.* Mais si l'oracle prononcé par la verité même ne peut manquer de s'accomplir à l'égard de tous les hommes, qui seront élevez à mesure qu'ils s'abaisseront eux-mêmes, ne se verifiera-t-il pas à l'égard de la Mere de Dieu ? Jugeons donc par cette régle de la hauteur de la gloire, que Marie reçoit aujourd'huy dans le Ciel; & disons d'elle, ce que S. Paul a dit de l'abaissement de son Fils, *Humiliavit semet-ipsam, propter quod Deus exaltavit illam, & donavit illi nomen, quod est super omne nomen.* Comme elle s'est humiliée, & qu'elle est descendu jusqu'au dernier abaissement, *propter quod*; c'est pour cela que Dieu l'a élevée, en luy donnant un nom, c'est-à-dire un avantage & une superiorité de gloire & d'honneur au dessus de toutes les grandeurs. Disons que pour s'être abaissée au dessous de toutes les creatures, elle est élevée

Ad Philip. 2.

au dessus de tous les cœurs des Anges? & qu'au lieu du nom de servante, qu'elle a pris, comme le plus conforme au jugement qu'elle a fait de sa propre bassesse, elle reçoit le titre de Reine de l'Univers, & est reconnuë en cetté qualité dans le Ciel.

Il ne faut pour en tomber d'accord que considerer l'appareil avec lequel elle entre dans cet heureux sejour ; elle y est élevée par les Anges ; non qu'elle ait besoin de ce secours, puisque tous les corps glorieux, par la subtilité, qui est un apanage de leur état, peuvent en un moment se transporter du centre de la terre jusqu'au plus haut des Cieux; mais c'est que la marque la plus authentique de la souveraineté, & qui distingue les Monarques de leurs sujets, est la suite qui leur fait escorte, & parce que Marie y entroit comme Reine & comme Souveraine, ils viennent en foule fondre à ses pieds, s'estimant trop glorieux de contribuer par leurs services quelque chose à sa gloire : & comme au sacre des Rois, ce sont les plus grands du Royaume, qui leurs rendent les plus petits offices, de même il faut que les plus hautes puissances du Ciel viennent la reconnoître par leurs hommages, & que tout l'Empirée la regarde comme sa Reine : & quand elle n'auroit point d'autre titre pour prétendre à cette souveraineté ; quand elle ne porteroit point trois Couronnes, comme se vantoit autrefois une Princesse de la terre, pour être fille de Roy, mere de Roy, & épouse de Roy : je veux dire, quand elle ne seroit point la Mere du Verbe incarné, la

Fille du Pere éternel, & l'Epouse du Saint Esprit, sa seule humilité seroit un titre suffisant pour prétendre à cette gloire, & elle pouroit aporter pour raison & pour titre de cette prétention, ces paroles qu'elle a dites elle-même, *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ.* Dieu a jetté les yeux sur l'humilité de sa servante, & l'a élevée de la sorte dans le Ciel, non seulement parce qu'elle a été la plus humble sur la terre, mais encore parce qu'elle a été la plus humiliée: je veux dire qu'elle ne s'est pas contentée de conserver dans son cœur, ces bas sentimens d'elle-même, par une humilité interieure; mais qu'elle les a fait passer au dehors par une humiliation continuelle, qui a paru dans toutes les actions de sa vie, & pour laquelle elle a merité la gloire & l'honneur qu'on luy rend dans sa triomphante Assomption. C'est ce qui va faire ma seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

POur juger, Chrêtienne compagnie, de la profondeur des humiliations de cette bienheureuse Vierge, que S. Bonaventure appelle *humilium humillimam*, la plus humble de tous les humbles. Il faut se souvenir de ce que nous avons déja remarqué, qu'il n'y a point de vertu où il soit plus ordinaire & plus facile de prendre l'ombre & l'apparence pour la verité; puisque souvent on se sert de cette humilité exterieure, qui s'appelle humiliation, pour couvrir son orgueil. Il y a cependant des marques qui luy sont propres, & des caracteres que l'on ne peut contrefaire, & à quoy l'on ne peut se trom-

per. J'en trouve particulierement deux dans la suite de la vie de l'incomparable Mere de Dieu, lesquelles nous serviront de régle, pour faire connoître l'honneur & la gloire, que le Ciel & la terre conspirent à luy rendre en ce glorieux jour.

La premiere de ces marques, & qu'on peut appeller essentielle, est de fuir l'estime des hommes, que le Prophete Royal appelle le grand jour, *Ab altitudine diei timebo.* Parce qu'en effet, comme le premier degré de l'humilité interieure, est d'avoir une basse idée de soy-même, & de croire qu'on ne merite aucune estime; il semble aussi que le premier pas que fait l'humiliation, est de fuir l'éclat, & ce grand jour qui nous éblouït, & dont il est difficile de n'être pas aveuglé: parce qu'on se persuade aisément que l'on merite les loüanges qu'on nous donne, & que toutes ces marques d'estime sont comme une réflexion de l'éclat, que nos vertus & nos belles actions jettent de tous côtez. De là vient qu'il n'y a personne qui ne sçache que l'humilité court risque dans l'honneur, & parmy les applaudissemens; que ce sont les écueils qui luy font faire naufrage, & un pas glissant, où la vertu la plus ferme & la mieux établie a bien de la peine à se tenir. C'est pourquoy comme l'orgueil cherche la gloire, l'estime, & les jugemens favorables des hommes: l'humilité au contraire les fuit; & renoncer à cette gloire se peut appeller humiliation, & un acte d'une veritable humilité: au lieu que ceux qui sont si jaloux de soûtenir leurs droits, & l'honneur qui est attaché

Psal. 55.

à leur caractere, & à leur charge, marquent souvent l'orgueil qui est attaché à leurs personnes.

Mais où pourroit-on trouver des exemples plus éclatans de cette humiliation, que dans la conduite de la Mere de Dieu ? elle meritoit, sans doute, une gloire immense, pour avoir reçû dans son sein celuy que saint Paul appelle l'éclat de la gloire de son Pere ? elle devoit prendre part à l'honneur qui étoit dû à ce Verbe incarné. Cependant voyez la conduite qu'elle garde. On luy annonce ce bonheur incomparable, & elle est salüée par un Ange en cette qualité; mais bien loin de publier l'honneur qu'elle a reçû, quelle précaution n'aporte-t-elle point pour le cacher ? jusqu'à laisser dans une si cruelle incertitude, S. Joseph son époux, sur un sujet où il avoit tant d'interest d'être éclaircy. Il faut croire qu'en cette rencontre, elle balança entre la perte de sa réputation, en gardant un silence si opiniâtre, & celle de son humilité, en révelant la faveur qu'elle avoit reçûë du Ciel, mais qu'elle préfere le soin de conserver l'humilité, à la publication d'un secret qui luy eût attiré tant de gloire. Elle en usa de même maniere à l'égard de sainte Elisabeth, qu'elle fut visiter presqu'aussi-tôt qu'elle eût conçû le Verbe éternel : Car quoy qu'elle pût juger par le compliment qu'elle luy fit, qu'elle avoit apris de Dieu ce grand mystere, & qu'elle ne pût douter, que toutes ses paroles ne marquassent un esprit prophetique; elle ne luy étale point cette insigne faveur, elle n'en reçoit les conjoüissances qu'avec peine,

elle ne l'entretient que de sa propre bassesse, sur laquelle Dieu avoit daigné jetter les yeux : & bien loin de tenir son rang, ou de prétendre qu'on la considere en vûë de cet incomparable bienfait, elle passe trois mois en la maison de sa cousine, & s'abaisse jusqu'à luy rendre tous les services qu'elle peut. Une conduite si humble dans une personne élevée à un si haut point de grandeur ne marque-t-elle pas le desir qu'elle a de s'humilier, puisqu'elle n'en laisse passer aucune occasion ?

Dans toute la suite de sa vie, nous ne voyons pas qu'elle ait jamais eu de part aux acclamations que l'on donnoit à son Fils, & aux honneurs que les peuples luy rendoient, à cause des prodiges qu'il faisoit, ny même qu'elle se fît un merite d'être sa Mere. Jusque-là qu'une fois, pendant que le Sauveur instruisoit le peuple, une femme s'étant recriée par admiration, bienheureux le ventre qui vous a porté, & les mamelles qui vous ont alaité : le Sauveur repartit sur le champ, que ceux-là plûtôt devoient être tenus pour bienheureux, qui écoûtoient la parole de Dieu, & qui la mettoient en pratique; comme s'il eût voulu luy insinuer, que ce n'étoit pas par cet endroit que sa Mere s'étoit renduë considerable; mais par sa fidelité à écoûter la parole de Dieu, qui la portoit à la pratique d'une profonde humilité.

Mais de là, Chrêtiens, il faut apprendre que la veritable gloire est d'avoir l'estime & l'approbation de Dieu ; & que rechercher celle des hommes n'est qu'une pure vanité ;

parce qu'elle n'ajoûte rien à nôtre merite, & ne nous rend ny plus grands, ny plus parfaits? Mais en renvoyant à Dieu toute la gloire qui nous vient des hommes; on la met comme en dépôt entre ses mains, & il nous rend au delà du centuple en l'autre vie, comme il l'a renduë à sa glorieuse Mere dans le Ciel: elle s'en est privée pour son amour, elle a fuy l'éclat, elle a renoncé jusqu'au soin de sa propre réputation, qu'elle a remise entre les mains de son Dieu; Dieu la luy rend avec un surcroît & un avantage qui ne se peut exprimer; dont il ne faut point d'autre conjecture ny d'autre régle que cette humiliation même, qui non seulement a été jusqu'à la fuite de l'honneur & de l'éclat; mais encore en second lieu, jusqu'au choix de tout ce qui pouvoit la rendre méprisable devant les hommes; appliquez-vous, s'il vous plaît, à cecy.

Le Fils de Dieu, Messieurs, que S. Augustin appelle, *humilem altissimum*, le plus grand & le plus humilié de de tous les hommes, a choisi en ce monde tout ce qu'il y avoit de plus vil, & de plus méprisable, afin de s'abaisser en toutes choses, & marquer le mépris qu'il avoit de tout ce qu'on appelle grand sur la terre. C'est sur ce glorieux modele que s'est formée sa bienheureuse Mere, pour imiter ses humiliations qu'elle connoissoit mieux que toute autre. C'est pour cela qu'étant la plus élevée de toutes les pures creatures, elle a voulu s'humilier en tout. La pauvreté, qui tient une personne dans un abaissement habituel, & qui oblige ceux qui

y sont réduits à vivre dans l'obscurité & dans le mépris ; la pauvreté, dis-je, a fait ses plus cheres délices, comme ce qui la rendoit plus semblable à son Fils, qui de riche qu'il étoit, s'est fait pauvre pour nôtre amour ; ainsi que parle S. Paul. Ce fut ce qui la fît rebuter des habitans de Bethlehem, & ce qui l'obligea de se retirer dans une étable abandonnée. La condition & l'état de vie qu'elle avoit embrassé ne l'exposoit pas moins aux mépris & aux rebuts des hommes, qui ne la consideroient que comme la femme d'un pauvre artisan ; & par consequent qui n'étoit connuë que de fort peu de gens de même rang : ou si la haute réputation que son Fils s'étoit acquise par sa doctrine, & par ses miracles, l'avoient fait connoître ; ce n'étoit que sur le pied de mere de cet homme, qu'on appelloit le Fils de Joseph, & dont on nommoit les parens, pour luy reprocher la bassesse de son extraction.

La noblesse & la gloire d'être d'une famille la plus illustre du monde, étoit le seul bien auquel cette humble Vierge n'ayant pas renoncé, non plus que son Fils ; puisqu'ils comptoient l'un & l'autre grand nombre de Rois & de Prophetes parmy leurs ancêtres ; mais cette noblesse n'étant point soûtenuë des biens de fortune, étoit tellement décheuë, qu'on ne la connoissoit plus : & comme l'humiliation qui vient de la naissance, de la pauvreté, & de la profession, est ordinairement la plus honteuse, c'est celle qu'avoit choisie le Fils de Dieu pour luy & pour sa Mere ; parce que comme leur gloire devoit être

commune, leurs abaissemens étoient aussi inséparables, & Marie les a non seulement soufferts de bon cœur, mais encore recherchez avec étude; s'estimant trop glorieuse de tenir caché par sa propre bassesse, ce Messie, qui pour des raisons que nous ne pouvons pénétrer, a voulu demeurer inconnu durant la plus grande partie de sa vie.

Je ne m'étonne pas, Chrêtiens, que des personnes obscures par elles-mêmes, qui n'ont reçû aucun avantage de la nature ny de la fortune, demeurent cachées, & vivent dans l'obscurité; si elles sont humbles, leur état & leur condition fait plus de la moitié de leur vertu; mais de voir une personne d'une naissance illustre, d'un merite distingué, avec de rares avantages, & des qualitez éminentes, chercher d'être inconnuë, & aimer le mépris des hommes, c'est non seulement triompher de l'ambition, qui leur est naturelle, mais encore c'est pratiquer l'humiliation dans le plus haut degré, & c'est le caractere de celle de Marie.

Mais aussi disons, que si la mesure de nôtre gloire se doit prendre de celle de nôtre abaissement sur la terre, selon l'oracle de la verité même, que nous avons déja raporté tant de fois; c'est avec raison que je dis, aprés un grand Thologien, *Nunquam Maria super omnes cælicclas ascendisset, nisi humilitate priùs infra omnes descendisset.* Jamais Marie n'auroit été élevée au dessus des Anges, & de tous Saints, si elle ne se fût abaissée au dessous de les tous les hommes sur la terre. Mais où la placerons-nous si nous ajoûtons à tout cela,

que par ce desir de s'humilier, elle a pris part à tous les opprobres, & à toutes les confusions, ausquelles son Fils, qui étoit le Roy de gloire, a voulu se soûmettre pour nôtre amour ?

En effet, quand la proximité du sang, qui est entre un fils & une mere, ne seroit point assez étroite pour rendre communs leurs biens & leurs maux : elle l'étoit sans doute assez pour cela, entre le Sauveur du Monde & sa Mere, laquelle se regardoit en luy, & prenoit part à tout ce qui le touchoit : d'où il s'ensuit que les opprobres & les ignominies que souffroit cet Homme-Dieu, retomboient sur elle, & par consequent que leurs humiliations leurs étoient communes. On peut dire même que Marie ressentoit plus vivement les outrages & les affronts que l'on faisoit à son Fils, que s'ils se fussent adressez à sa propre personne, parce que son humilité les luy eût fait souffrir de grand cœur, si on les eût faits à elle-même : au lieu que l'amour maternel, & sa charité, qui ne pouvoit les souffrir dans son Fils, ny les approuver dans le prochain, les luy rendoit plus sensibles qu'à celuy-là même qui les enduroit. Ainsi comme on la nomme la Reine des Martyrs par la compassion des douleurs & des horribles tourmens, que ce Fils bien-aimé a endurez ; comme au sentiment de tous les Docteurs elle a ressenty dans son cœur toutes les playes que le Sauveur recevoit sur son corps ; & comme enfin en souffrant par cet endroit le plus sensible qu'elle eût, elle a été la plus affligée de toutes les creatures : pourquoy ne

la pouroit-on pas appeller la plus humiliée de toutes, puisque l'ignominie de la Croix de son Fils, les opprobres dont il fut soûlé, comme parle son Prophete, la confusion dont il fut couvert, quand il parut devant les Juges, & qu'il fut traîné de tribunal en tribunal ; & en un mot, lorsque ce Roy de gloire fut l'objet de tous les outrages ; ne doit-on pas croire que quand on auroit ménagé la Mere, & qu'on n'auroit eu pour elle que des respects, elle ressentit vivement tous les affrons & tous les outrages qu'on fit à son Fils, comme une Mere qui y prenoit part; que la confusion qui couvroit la face de l'un, couvroit celle de l'autre, non pas qu'elle eût honte d'être Mere de celuy qu'on traitoit si ignominieusement, & qui souffroit le supplice de la Croix ; mais parce qu'elle ressentoit les opprobres qu'on luy faisoit, comme si elle les eût effectivement reçûs : de sorte qu'elle a été soûlée d'opprobres comme luy, qu'elle s'est vûë le rebut du peuple comme luy, qu'elle a essuyé les railleries piquantes qui s'adressoient à luy, & enfin qu'elle a été humiliée par tous les endroits comme luy. Mais aussi qui n'inferera de là qu'elle a eu part à sa gloire ; & comme l'Apôtre, en parlant de l'Ascension du Sauveur, nous assûre que sa gloire a égalé la grandeur de ses opprobres & de ses humiliations, *Vidimus Jesum, per passionem, gloriâ & honore coronatum.* Il faut dire de même que la gloire que Marie reçoit dans sa triomphante Assomption a été proportionnée aux humiliations qu'elle a reçûës en cette vie. Que c'est pour

Ad Hebr. 2.

cela qu'elle est élevée au plus haut des Cieux, & au dessus de tous les Chœurs des Anges, comme chante l'Eglise, & que tout ce qu'il y a de grand au monde, aprés Dieu, s'abaisse devant elle, parce qu'elle s'est abaissée au dessous de tout ce qu'il y a de plus vil sur la terre. C'est tout ce que je puis dire de sa gloire, en laissant la liberté a vôtre esprit de se representer les respects, les hommages, & les honneurs que les Anges & les hommes rendent éternellement à celle que Dieu a voulu honorer de la sorte, pour s'être abaissée jusqu'à une telle humiliation.

Conclusion.

Aprenons de là, Chrêtienne compagnie, que nous ne serons grands & élevez dans le Ciel, qu'à proportion de nôtre humilité, & de l'humiliation que nous aurons soufferte sur la terre. Car c'est une illusion & une prétension insoûtenable, d'esperer d'y parvenir par une autre voye, que celle qu'à prise le Seigneur même de la gloire, & par laquelle il a voulu que sa Mere l'ait suivy de si prés. Hé! d'où vient donc, Chrêtiens auditeurs, cet horreur que nous avons de l'humiliation & des abaissemens? nous qui ne pouvons nous empêcher d'aimer l'humilité dans les autres, de l'estimer, & de l'admirer même? D'où vient au contraire cette passion si vive, & ce desir si ardent de l'honneur, de l'éclat & de la réputation? Avons-nous jamais bien conçû que l'humilité est le moyen de devenir grands, que l'humiliation est le veritable chemin à la gloire? & que quiconque s'éloigne de cette voye, s'écarte par consequent de la veritable grandeur? Ah! un disciple

du Sauveur, un enfant de Marie, peut-il être esclave de l'honneur, & aimer la vanité ? *Filii hominum, usque quo diligitis vanitatem ?* Ne doit-il pas plûtôt se conformer à son Maître, qui a préféré l'opprobre & l'humiliation, à la gloire qu'il pouvoit si justement prétendre en cette vie ? *Sustinuit crucem confusione contemptâ.* Ne doit-il pas plûtôt imiter la Reine du Ciel, puisqu'il fait gloire d'être à son service ?

Psal. 4.

Ad Hebr. 12.

Que si nous devons avoir part à la Croix du Sauveur, pour l'assûrance de nôtre predestination, comme il s'en est luy-même si nettement expliqué dans l'Evangile, cette Croix ne consiste pas seulement dans les douleurs du corps, & dans l'affliction de l'esprit, mais encore dans les humiliations & les mépris, qui en ont fait la meilleure partie. Si donc nous affligeons nos corps par des peines volontaires, pour participer aux siennes, devons-nous moins pratiquer l'humiliation pour participer à ses opprobres ? Quoy ? le Sauveur a été humilié dans le monde, & il a voulu que sa Mere ait eu part à ses humiliations pour participer à sa gloire, que ses disciples & ses plus chers amis partageassent avec luy ses ignominies, *Ibant gaudentes à conspectu Concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* N'est-il donc pas juste que nous y prenions nôtre part, & que nous envisagions les humiliations, comme le gage le plus assûré de nôtre salut, & le moyen de parvenir à la gloire, qu'il nous a meritée par ce moyen, & que je vous souhaite, &c.

SEPTIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DE L'ASSOMPTION.

De la mesure de la gloire de la sainte Vierge, prise de la grandeur de ses souffrances sur la terre.

Secundum multitudinem dolorum meorum, consolationes tuæ lætificaverunt animam tuam; *Psal.* 93.

Vos consolations ont réjoüy mon ame, à proportion de la multitude des douleurs que j'ay souffertes. Au Pseaume 93.

APRE's avoir tâché de vous donner quelque idée de la gloire où est élevée la bienheureuse Vierge dans le Ciel, par sa dignité de Mere de Dieu, par le progrés inconcevable qu'elle a fait dans la grace durant sa vie, & par la profondeur de son

humilité sur la terre: Je veux aujourd'huy, Chrêtienne compagnie, vous en aporter une autre mesure, qui n'est pas moins certaine que les autres; puisque le Fils de Dieu même s'en est servy pour faire connoître la sienne propre; & que c'est la voye qu'il nous a marquée pour arriver au souverain bonheur. Vous en conviendrez sans doute avec moy, quand je vous auray dit que c'est la Croix; & que par ce mot, l'on entend les afflictions, les souffrances, & les rudes épreuves, par où a passé sa sainte Mere, pour donner à sa couronne tout l'éclat, dont elle brille au jour de son Assomption.

En effet, ne peut-on pas dire que Marie ayant ressemblé si parfaitement à son Fils par tous les endroits, elle ne pouvoit manquer d'en représenter les traits les plus vifs, & les caracteres les mieux marquez; sçavoir ses souffrances, qui sont aujourd'hy les plus beaux rayons de sa gloire: & en un mot, comme ce Verbe incarné a voulu faire part à sa Mere de toutes ses grandeurs, il a voulu aussi qu'elle les meritât de la même maniere; & qu'ainsi ayant été luy-même un homme de douleurs, il a voulu que sa Mere fût la plus affligée de toutes les creatures, afin de la rendre ensuite la plus glorieuse. C'est donc, Chrêtiens, par cet endroit que je veux vous la faire envisager aujourd'huy, comme ayant eu le plus de part aux souffrances de son Fils, & par consequēt plus de part à son triomphe éternel. Ce sera aprés en avoir demandé les lumieres au S. Esprit, & l'avoir saluée, avec l'Ange.

Ave gratia plena.

Si

SI le Fils de Dieu, Messieurs, a préferé la Croix & les souffrances à tous les autres moyens de rachepter les hommes ; ce n'est pas qu'il n'eût pû les sauver par d'autres voyes, & que leur salut & leur rachat n'eût alors également été l'ouvrage de la puissance & de la misericorde d'un Dieu : mais sa sagesse a choisi ce moyen comme le plus propre & le plus avantageux pour reparer l'injure faite à la divine majesté, & afin de nous faire comprendre à nous-mêmes l'extrême malheur où le peché nous avoit engagez. Or, Messieurs, cette voye des croix & des souffrances que le Sauveur a choisie luy-même, pour entrer en possession de la gloire, qui luy étoit dûë par tous les droits les plus incontestables, est la voye que tous les hommes doivent prendre pour y parvenir ; puisque les souffrances sont la matiere des grandes vertus, ce qui distingue les grands hommes des personnes du commun, ce qui donne les premiers rangs dans le Ciel, & ce qui y éleve le plus haut ceux qui ont le plus souffert, & avec le plus de patience & de resignation.

Ne craignons donc point, Chrétiens auditeurs, pour concevoir une haute idée de la gloire de la plus sainte de toutes les pures creatures, d'en juger par cette regle ; c'est une des plus sûres, puisqu'elle est fondée sur les paroles du Fils de Dieu même, & par ce moyen si cette gloire est au dessus de toutes nos pensées, nous en pouvons du moins former quelque conjecture par la grandeur de ses souffrances, & en prenant

les dimensions de sa Croix, comme l'on fait de celle de son Fils: elle a souffert durant toute sa vie, c'est ce qui en fait la longueur; sa profondeur se prend de ce que la douleur a penetré son cœur, & passé jusqu'au fond de son ame, comme le Sauveur dit de luy-même; & sa largeur enfin, ou plûtôt son immensité, de ce qu'elle a souffert dans tous ses sens & dans toutes ses puissances. Voila, Chrêtiens, la regle & la mesure par laquelle nous prendrons aujourd'huy les dimensions de la gloire de la sainte Vierge dans son Assomption. Ecoûtez-les, ames saintes qui souffrez, & consolez-vous dans l'esperance d'une semblable recompense: *Secundùm multitudinem dolorum meorum, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.* C'est ce qui va faire le partage de ce Discours.

Psal. 93.

PREMIERE PARTIE.

Il faut, Messieurs, que les hommes soient étrangement prévenus contre les souffrances en cette vie; puisque quelqu'avantage qu'ils en retirent, & quelque gloire qui leur en revienne dans l'autre, ils ne peuvent se défaire de l'invincible aversion que la nature leur en inspire. Ce sentiment naturel seroit à la verité excusable dans un Payen qui borne à cette vie toutes ses craintes, & toutes ses esperances: mais dans un Chrêtien qui aspire à un bonheur éternel qu'il doit meriter par les souffrances, selon les principes de sa Religion; ce ne peut être que l'effet d'une foy languissante & presque entierement éteinte; puisque le Fils de Dieu les a laissées comme en partage aux justes, & à ses fideles amis,

& qu'il en a fait même le gage le plus assûré de son amour ; & tous les veritables Chrêtiens les doivent regarder comme des faveurs singulieres, comme des moyens d'acquerir leur souverain bonheur ; & enfin comme la mesure de la gloire qu'il leur destine dans le Ciel. C'est pourquoy je ne puis mieux vous representer les avantages que nous aportent les afflictions & les croix, que de les appeller ce trésor caché de l'Evangile, dont peu de personnes connoissent le prix, & le profit qu'ils en pouroient tirer : mais celuy qui connoîtroit les richesses immenses qu'il renferme, & qu'il cache sous les noms fâcheux d'afflictions, de miseres & de croix, le voudroit acheter au prix de tous les autres biens du monde ; & même, selon l'expression d'un Apôtre, il mettroit toute sa joye & son bonheur à tout souffrir pour un Dieu qui a souffert le premier pour nous, *Omne gaudium, existimate, fratres, cum in tentationes varias incideritis.* Ne vous étonnez donc pas, si le Fils de Dieu ayant plus chery sa Mere que toutes les creatures ensemble, il luy a en consequence de cet amour, destiné le plus haut degré de gloire ; & que pour posseder cette gloire, qui ne se donne qu'au merite, il a voulu qu'elle l'achetât au même prix que luy, par les souffrances & par les croix ; de sorte que si vous me demandez à quel titre & par quel droit elle a le plus de part à son bonheur & à sa gloire dans le Ciel, je vous répondray, que c'est parce qu'elle a eu le plus de part à sa croix, & qu'elle a été la plus semblable à cet homme de douleurs.

Jacob. 1.

Premierement, parce qu'elle a souffert le plus long-tems en ce monde, & que sa croix a été de plus longue durée; & pour vous en faire concevoir la longueur qui en fait la premiere dimension, je ne crois pas, Messieurs, qu'il soit necessaire de parcourir toutes les occasions, qui ont exercé sa patience durant sa vie, ny de vous faire un long détail des travaux qu'elle a partagez avec cet Homme-Dieu, ny enfin de vous parler de ses souffrances volontaires, en se privant des commoditez les plus necessaires & les plus legitimes. Je veux seulement justifier le glorieux titre de Reine des Martyrs, que tous les Saints luy ont donné, en vous faisant voir la part qu'elle a prise aux douleurs & aux souffrances de son Fils; & quoy que j'aye déja traité ce sujet dans un Discours particulier, en parlant de ses douleurs au pied de la Croix du Sauveur, il reste encore assez de matiere pour vous en entretenir aujourd'huy.

Je dis donc encore une fois, que la durée & la longueur de ses souffrances a égalé la durée de sa vie; puisqu'elle a toujours eu cet objet devant les yeux, depuis qu'elle eût connoissance du dessein qui avoit attiré le Verbe éternel sur la terre, & de la maniere dont il devoit sauver les hommes. Car, Messieurs, on ne peut douter qu'elle n'eût l'intelligence des Ecritures, & de tous les Mysteres de cet Homme-Dieu, & qu'elle ne fût plus éclairée que tous les Prophetes, puisqu'elle devoit elle-même avoir tant de part à ce qu'ils avoient prédit. Elle avoit vû couler les premieres larmes de ce Dieu-Homme

dans la Créche de Betlehem, elle avoit entendu ses premiers gemissemens dans l'étable où il nâquit; elle avoit été témoin de ce qu'il avoit souffert de la rigueur de la saison dans l'âge le plus tendre de sa vie, & il est constant qu'elle avoit ressenty tout cela vivement, puisque l'amour qu'elle luy portoit étoit le plus ardent qui ait jamais été. Ensuite elle lui avoit vû répandre son sang sous le coûteau de la circoncision, & elle avoit regardé les premieres goutes de ce sang comme un engagement qu'il contractoit de payer un jour les restes de la dette, pour le rachat des hommes; de maniere que ses souffrances ont commencé avec celles de son Fils : ce fut pour l'un & pour l'autre, dit S. Bernard, le sacrifice du matin, dont parle le Prophete, en attendant le sacrifice du soir, qui fut la mort de ce cher Fils; mais cette Mere l'avoit dés-lors devant les yeux, elle ne pensoit à autre chose, & elle ne nourrissoit cette victime que dans cette vûë.

Le saint vieillard Simeon luy avoit prédit, lors qu'elle l'offroit à Dieu dans le Temple, qu'un glaive douloureux luy devoit transpercer le cœur, *Et tuam ipsius animam doloris gladius pertransibit.* Mais elle n'attendit pas ce tems; son cœur tendre & sensible en fut dés-lors transpercé; & la playe profonde qu'il reçût, se renouvelloit autant de fois, que son esprit luy en rappelloit la pensée, ou luy en retraçoit le souvenir, pour la rendre un modele de constance, qui ne vivoit plus, que pour souffrir : De sorte que, comme disent quelques saints Peres, la Croix & le Cal-

Luc. 2

vaire, qu'elle avoit toujours devant les yeux, la firent elle-même une Croix vivante, & un Calvaire animé. D'autres ajoûtent, que comme Abraham mourut autant de fois, qu'il y eut de momens depuis que Dieu luy commanda de sacrifier son fils, jusqu'à ce qu'un Ange luy arrêta le bras; & qu'il fît autant de sacrifices de luy-même, qu'il fit de pas, pour le conduire jusqu'au lieu que Dieu luy avoit marqué: de même, qui poura douter que le cœur de cette Mere, qui avoit infiniment plus de tendresse pour son Fils, que jamais Abraham n'en eut pour Isaac, ne souffrît aussi un plus cruel martyre, durant tout ce long intervalle de trente-trois ans, qu'elle fut sans cesse occupée de cette pensée.

Ainsi quoy que la Croix du Sauveur, & les souffrances de sa mort n'ayent duré que quelques heures, & les outrages qu'on luy fît, qu'une nuit, & une partie du jour suivant; la douleur qu'en ressentit sa sainte Mere, commença dés le moment qu'elle eut connoissance de ce qu'il devoit souffrir, & vous sçavez ce que fait la crainte d'un mal qu'on ne peut éviter, & qu'on ne conçoit qu'en gros & confusément; comme l'imagination le grossist, & souvent pour ne sçavoir encore quel il est, on craint même ce qui ne peut être. Mais cette Mere pleine de tendresse, & de compassion, ne pouvoit se représenter assez grand le mal qu'elle craignoit; la mort cruelle, & l'excés des souffrances que ce Fils devoit endurer, quelque impression qu'elles fissent sur l'esprit de Marie, ne luy en pouvoient tracer un portrait trop

sanglant ; & ses douleurs prévenant celles du Sauveur, luy ont fait endurer le plus long, aussi bien que le plus sensible de tous les martyrs, parce que sa vie n'a été qu'un tissu de souffrances, une croix continuelle, & une vie mourante. C'est pourquoy quelques-uns sont d'avis, que comme l'Eglise, pour distinguer les autres Martyrs, & laisser dans l'esprit une idée de leurs souffrances, les représente avec les instrumens de leurs suplices, comme un S. Laurent avec le gril & les flâmes sur lesquelles il a consumé sa vie, & ainsi des autres. De même, disent-ils, pour faire connoître quel a été le tourment & le martyre de la Mere de Dieu, il faut la representer avec la Croix de son Fils, car c'est l'instrument de son martyre. La vûë continuelle de cette croix l'avoit comme imprimée sur son cœur, elle n'en pouvoit détourner la pensée, & l'on peut dire qu'elle l'a souferte mille & mille fois avant que son Fils y fût attaché.

Or avant que de passer plus avant, retournons, je vous prie, sur nos pas, & réfléchissons un moment sur la gloire de l'Assomption de cette heureuse Vierge. Pour en mesurer la grandeur, il faut prendre les dimensions de sa Croix, & de l'une on doit juger de l'autre ; si quelqu'un veut donc se former une haute idée de la gloire qu'elle possede dans le Ciel, il faut qu'il s'efforce de s'en former une juste de ses souffrances, qu'il rappelle tous les endroits de sa vie, qui luy en ont fourny les plus belles occasions ; ou plûtôt qu'il se souvienne que sa vie s'est passée toute entiere dans les souffrances, & n'a été qu'une croix

continuë, parce qu'elle avoit toujours devant les yeux celle de son Fils. Si donc ceux qui ont le plus souffert en ce monde, sont les plus élevez dans le Ciel, en quel rang placera-t-on celle qui a plus souffert que tous les autres ensemble, comme assûrent plusieurs Docteurs. Si le Sauveur a canonizé les souffrances dés cette vie, & appellé bienheureux ceux qui les endurent de bon cœur, quel nom donnera-t-on à celle qui les a tous surpassez en patience & en merite? & enfin si dans ce glorieux séjour, les Martyrs sont distinguez des autres, par des marques d'honneur que l'on appelle des aureoles, par lesquelles ils brillent d'un éclat tout singulier; quelle couronne, quelle prerogative, quel degré de gloire n'est point destiné à la Reine des Martyrs, à cette mere de douleurs, à celle enfin qui a le plus participé aux souffrances du Sauveur? Sera-ce assez de dire que sa gloire égale ses souffrances, & que sa joye a de la proportion à ses douleurs? comme dit le Prophete, *Secundùm magnitudinem dolorum meorum consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.*

Non, Chrêtiens, puisque S. Paul nous assûre qu'il y a un poids de gloire pour un moment même de tribulation assez legere, *Momentaneum & leve tribulationis, supra modum in sublimitate, æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* Et si S. Pierre ajoûte que tout ce qu'il y a d'honneur, de gloire, & de vertu divine, repose sur celuy qui souffre seulement quelque reproche pour le nom de Chrêtien; que faut-il dire de celle qui a eu

2. *Ad Corinth.* 4.

1. *Petri*, c. 4.

le plus de part aux opprobres & aux ignominies de la Croix ? Ne faut-il pas inferer que tout ce qu'il y a de grandeur dans la gloire même, est pour celle qui n'a jamais eu d'autre vûë, ny d'autre dessein, que de se conformer à un Dieu souffrant ?

Car non seulement elle l'eut toujours present dans sa pensée avant qu'il eût été attaché à la Croix ; mais encore depuis qu'il y eût souffert la mort la plus cruelle & la plus ignominieuse qui fut jamais. Ce qui nous ouvre encore une nouvelle scene de douleurs, qui nous represente encore plus vivement la durée & la longueur des souffrances de cette Mere affligée, & ensuite la grandeur de sa gloire dans le Ciel. En effet, ce funeste objet luy frapa tellement les yeux, & fit une telle impression sur son esprit, que jamais elle n'en perdit le souvenir durant tout le tems qu'elle survêcut à ce triste spectacle ; & tout ce qui s'étoit passé dans cette mort tragique luy étoit tellement present, qu'elle n'en pouvoit divertir sa pensée ; de sorte que si Dieu le luy eût permis, elle ne fût jamais partie du Calvaire, & fût toujours demeurée au pied de la croix, sur laquelle son Fils avoit expiré. Comme nous lisons dans l'Ecriture, d'une mere qui ayant assisté au suplice de ses deux enfans, qu'on avoit attachez aux creneaux des murailles d'une Ville, ne voulut jamais partir de là, & y finit ses jours de regret & de douleur. Marie eût sans doute donné les mêmes preuves de sa douleur si Dieu ne l'eût soûtenuë, & ne luy eût inspiré une force & une constance extraordinaire,

Abbas Geric. Serm. de Assumpt.

qui luy fît réserver sa vie & son courage pour d'autres travaux,

Ce qui n'empécha pas cependant que sa douleur ne durât aussi long-tems que sa vie. Son amour ingenieux à la tourmenter luy remettant sans cesse ce triste objet devant les yeux, & Dieu même le permît pour augmenter sa gloire & sa couronne, en luy donnant tant de nouveaux sujets de renouveller sa douleur. C'est ce qu'elle a bien voulu faire sçavoir elle-même à une grande Sainte dont les revelations sont reçûës, & autorisées de l'Eglise, en l'assurant que ses douleurs, bien loin de finir à la mort de son Fils, continuërent aprés qu'il fût monté au Ciel, & qu'il eût entierement achevé l'ouvrage de nôtre redemption. Parce que visitant incessamment les lieux que ce cher Fils avoit sanctifiez par ses sueurs & par son sang, ces lieux en rappelloient le souvenir, & faisoient de nouvelles playes au cœur d'une Mere qui aimoit son Fils plus qu'elle-même : de maniere que ce ne fut pas un des moindres miracles de la puissance divine, qu'elle ait pû vivre si long-tems parmy de si vives & de si penetrantes douleurs.

Il s'est trouvé, Messieurs, des ames saintes embrasées d'un tel amour envers le Sauveur crucifié, qu'elles ne pouvoient parler d'autre chose, ny souffrir qu'une autre pensée entrât dans leur esprit : mais sa sainte Mere qui brûloit d'une plus ardente charité, & qui l'a plus aimé que tous les hommes ensemble, à qui la moindre circonstance de sa passion n'avoit pas échappé, qui avoit mieux

compris que nul autre la grandeur de ses peines, & qui en ayant été témoin, en avoit conservé une idée plus nette, plus vive, & plus distincte, ne pouvoit-elle pas dire avec plus de raison, ce que l'Apôtre S. Paul a dit depuis à une autre occasion, *quotidie morior*, qu'elle mouroit tous les jours, & qu'elle survivoit à elle-même; que tous les lieux luy paroissoient autant de Calvaires, tous les hommes comme les auteurs de la mort de ce Fils bien-aimé, & qu'en retraçant dans son esprit, tantôt un de ses tourmens, & tantôt un autre, elle étoit devenuë comme un monument vivant de sa Passion. Ou bien, comme l'appelle le bienheureux Laurent Justinien, c'en étoit un miroir fidele, qui luy en représentoit tous les traits, ne trouvant rien au monde qui les luy exprimât mieux, que l'image que son amour avoit gravée dans son cœur, *Clarissimum passionis Christi speculum.*

L. de Triumphali Christi Agone.

Que si un S. Paul, un S. François, une sainte Catherine de Sienne, & quelques autres personnes d'une éminente sainteté pour avoir seulement medité les souffrances de cet Homme-Dieu, ont merité d'en porter les stigmates. Marie les portoit bien autrement gravées dans son propre cœur, dans lequel Jesus crucifié vivoit encore de toute une autre maniere que dans celuy de S. Paul. Aussi les Peres, qui sont éloquens sur ce sujet, disent qu'elle goûtoit sans cesse le calice de son Fils; mais qu'au lieu de demander à Dieu qu'il l'éloignât d'elle, elle le cherchoit par tout; en sorte qu'elle en goûta toute l'amertume,

non seulement avec luy, mais encore aprés luy, & durant tout le tems qu'elle vécut, le recevant avec toute la resignation à la volonté de celuy qui luy en avoit fait plus de part qu'à tous les autres ensemble, comme à celle à qui il reservoit la couronne de la plus heroïque patience qui fut jamais, & qui a merité par la longueur de ses souffrances d'être appellée par quelques saints Peres, plusque Martyre, & par les autres la Martyre des Martyrs; parce que le martyre des autres n'a duré que quelques heures, ou tout au plus que quelques jours; & s'il s'en est trouvé quelques-uns, à qui on l'ait prolongé des années entieres, il n'a pas été continué; on leur a donné le tems de reparer leurs forces: & l'on peut dire que plus il a été violent, moins il a été long, parce que la nature n'est pas capable de joindre ces deux choses ensemble, la violence & la durée; mais dans Marie, par un miracle de grace tout particulier, sa vie a été un rude & un continuel martyre. Aussi l'Eglise qui l'appelle la Reine des Martyrs, ajoûte-t-elle que sa patience est récompensée d'une couronne qui ne flétrira jamais.

Or je vous demande, Chrêtiens, si Dieu ne s'étoit point engagé, par une magnificence toute divine, de donner une poids éternel de gloire pour prix des peines qui n'ont duré qu'un moment, ne le donneroit-il pas pour récompenser des douleurs si sensibles, & de si longue durée? pour ce continuel exercice de la plus heroïque patience qui fut jamais? pour ce modele de la plus parfaite & de la

plus soumise resignation ? & cette couronne de gloire n'est-elle pas dûë à la constance la plus éprouvée ? Certes s'il a promis d'essuyer les larmes de ceux qui ont souffert pour son amour, *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.* S'il les comble de délices, s'il les fait entrer en participation de sa propre joye. Quel comble de gloire, quel torrent de joye & de consolation, pour pour celle qui a souffert un si long martyre ? Ouy, c'est d'elle dont on peut dire plus particulierement, qu'elle est entrée dans la joye de son Fils & de son Seigneur, aprés avoir eu plus de part que personne à ses souffrances, *Intra in gaudium Domini tui.* Si celuy qui souffre avec luy doit aussi être glorifié avec luy, comme ajoûte l'Apôtre, *Si compatimur, ut & conglorificamur.* Ne faut-il pas inferer qu'il partage donc sa gloire avec elle, qui a partagé ses douleurs & ses souffrances ? & si Dieu enfin déploye toute sa magnificence pour combler de biens ses amis ; jugez s'il aura épargné quelque chose pour la gloire & pour le bonheur de sa Mere, qui a tant souffert à son occasion, & pour son amour ?

Apocal. 7. *Matth. 25.* *Ad Rom. 8.*

Mais c'est en même tems ce qui nous doit animer à souffrir quelque chose pour un Dieu si liberal, & si magnifique à recompenser les moindres peines que l'on souffre pour luy ? puisque nôtre joye, nôtre gloire, & nôtre bonheur dans le Ciel se mesure sur la grandeur de nos souffrances, *Secundùm multitudinem dolorum meorum, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.* Non que je

Psal. 93.

veüille dire qu'il y a eu de la proportion entre les peines & la recompense, puisque l'Apôtre nous assûre qu'il n'y en peut avoir; elles en sont pourtant la régle & la mesure en ce sens, que comme dans le Ciel il y a divers degrez de merites, & ensuite une difference de gloire & de bonheur; ceux qui sont les plus élevez, & pour parler avec S. Paul, ceux qui sont chargez d'un plus pesant poids de gloire, sont d'ordinaire ceux qui ont le plus souffert. Qui est-ce donc, Chrêtiens, qui refusera de meriter par les souffrances de cette vie, un bien qui surpasse nos esperances mêmes & nos desirs?

2. Ad Corinth. 4.

Ecoûtez avec quelle emphase en parle cet Apôtre, *Momentaneum & leve tribulationis nostræ supra modum in sublimitate, æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* Souffrir, dit-il, n'est qu'un moment, mais avoir souffert est recompensé durant toute l'éternité, *momentaneum.* Voilà ce qu'il faut souffrir, *gloriæ pondus*, voila la recompense des souffrances. Tout ce qui finit avec le tems ne peut être de longue durée, *momentaneum.* Mais c'est, me direz-vous, une maladie habituelle, qui m'accompagnera jusqu'au tombeau; mais cette disgrace n'a point de fin, il y a tant d'années que je souffre cette persecution. Vous vous trompez, elles ne peuvent être plus longues que la durée de vôtre vie, laquelle comparée à l'éternité n'est qu'un moment, *momentaneum.* Encore êtes-vous bien sensible, & vous vous plaignez de bien peu de chose, *momentaneum & leve.* C'est, dites-vous, la perte d'un procés, où il y va de tout

mon bien : hé ! cela est-il comparable à la gloire qui vous attend, & qui vous est promise dans le Ciel ? Cet affront est sanglant, & vous perce jusqu'au vif, il y va de vôtre honneur & de vôtre vie, en cette affaire, *leve, leve.* Tout cela est peu de chose, puisqu'il est suivy d'un bonheur éternel. Mais revenons à la bienheureuse Mere de Dieu, & aprés avoir vû la longueur & la durée de ses souffrances, qui luy ont merité la gloire dont elle est aujourd'huy en possession ; sondons-en si nous pouvons la profondeur, puisqu'elles ne luy ont pas été moins sensibles, qu'elles ont été longues. C'est ma seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

LA longueur & la durée des peines que nous soufrons, semble en quelque maniere, Messieurs, en changer la nature; parce que de legeres qu'elles sont en elles-mêmes, elles deviennent par là fâcheuses & insupportables : c'est pourquoy quand la grandeur & la violence du mal qu'on souffre est jointe avec la durée, on a besoin de toute une autre constance, & le mérite de la patience en est incomparablement plus grand. C'est, Chrêtienne compagnie, ce qu'il est aisé de justifier à l'égard de Marie, qui a merité d'être couronnée aujourd'huy comme la Reine des Martyrs, & qui a souffert le plus rude, aussi bien que le plus long de tous les martyres ; parce qu'elle a souffert dans son cœur les mêmes tourmens, que son Fils a enduré dans son corps. C'est la pensée de tous les Saints qui ont parlé de ce sujet.

Pour la bien penetrer, supposons avec saint Thomas, que quoy que le martyre soit proprement le témoignage par excellence que l'on rend à la souveraine majesté du Dieu que nous adorons, & aux veritez de la Religion Chrétienne, que nous professons aux dépens de nôtre vie, & de nôtre propre sang; cependant pour porter justement le nom de martyr, il n'est pas absolument necessaire d'expirer sous la violence des tourmens: mais il suffit d'avoir reçû quelque playe mortelle, ou d'avoir soufert pour ce sujet des douleurs, ou des travaux capables de donner la mort. C'est pour cela que l'Eglise & tous les Peres honorent de ce titre le bien-aimé du Sauveur, le glorieux Evangeliste S. Jean, quoy que, par un miracle de la puissance de Dieu, il soit forty plein de vie de l'huille boüillante où il avoit été plongé; & que sainte Natalie pour le même sujet, est reconnuë comme Martyre, quoy qu'elle soit sortie de ce monde par une mort naturelle; parce qu'ayant assisté à la mort de son époux S. Adrien, que l'on brisoit sur une roüe, elle eut assez de force pour l'animer à souffrir cette crüelle torture; & que ce spectacle seul étoit capable de luy causer la mort; de sorte que sa constance, pour avoir été plus forte que la mort, ne devoit pas la priver du merite & de la gloire que cette mort luy auroit acquise devant Dieu.

Pour cette raison donc la sainte Vierge non seulement a été martyre, mais elle l'a été d'une maniere plus noble que tous autres, selon le sentiment des Docteurs, qui assûrent tous, que Dieu n'a rien fait de commun

dans la personne de Marie ; mais qu'en toutes choses il a tenu une conduite singuliere à son égard, afin qu'on pût dire, que toutes ses vertus, & toutes ses actions sont autant de miracles de la puissance divine. C'est pourquoy, comme il l'a faite la Vierge des Vierges ; d'une façon toute miraculeuse, il l'a faite aussi la martyre des martyrs, sélon le langage d'un S. Pere, *Sicut appellatur virgo virginum, ita & martyr martyrum debet appellari, quia, quidquid filius operabatur in virgine, novum erat.*

S. Ildephonse.

Or cette maniere, qui n'a rien de commun avec les autres martyrs, consiste en deux ou trois choses, qui nous font juger de la profondeur de la playe qu'elle reçût en voyant celles de son Fils, sçavoir l'objet ou la cause qui la fît souffrir ; la sensibilité de son cœur, qui ressentoit la douleur plus vivement que les autres ; & enfin l'application qui s'en fît immediatement sur son ame : trois reflexions que je vous prie de faire avec moy.

Premierement, Marie a eu cela de singulier dans son martyre, qu'elle n'a point été tourmentée par des boureaux, ny par les instrumens de cruauté les plus inoüis, comme les autres ; mais en voyant des boureaux inhumains autour de son Fils, & les instrumens dont on a déchiré son saint Corps avec la derniere inhumanité ; de sorte qu'elle reçût autant de playes mortelles dans le cœur, qu'elle vit décharger de coups avec fureur sur cette chair sacrée, & il ne faut point douter qu'ils ne luy fussent infiniment plus sensibles, que si elle les eût reçûs elle-même.

Je me ſuis quelquefois étonné, Meſſieurs, de voir que les Evangeliſtes, dans le recit qu'ils ont fait des tourmens de leur cher Maître, nous ont exprimé le reſſentiment que toutes les creatures les plus inſenſibles témoignerent à la mort de leur Createur. Ils nous ont marqué que la terre s'en émut par d'horribles tremblemens, que les tombeaux s'ouvrirent, que le Soleil s'éclypſa, & tous les Aſtres avec luy; & qu'il ſembla que toute la nature voulut donner des marques de ſa douleur. Mais il paroît étrange qu'ils n'ayent rien dit de la Mere de ce Dieu ſouffrant, comme s'ils euſſent deſeſperé de la pouvoir exprimer aſſez fortement. Mais je trouve que leur ſilence nous eſt avantageux, & que le peu qu'en a dit le Diſciple bien-aimé, qui fut preſent avec elle à ce triſte ſpectacle, nous donne la liberté de beaucoup penſer; car il ne faut que ſe ſouvenir que jamais Fils ne fut plus cher à ſa Mere, pour juger & conclure auſſi-tôt que jamais auſſi douleur ne fut plus affligeante; d'où vient que les Tyrans n'ont rien trouvé de plus capable de faire ſouffrir ceux à qui ils vouloient faire ſentir les plus crüels effets de leur rage, que de faire ſouffrir en leur preſence ceux qu'ils cheriſſoient le plus tendrement; parce qu'alors non ſeulement la compaſſion leur rendoit propres les ſupplices d'autruy; mais que de plus elle les leur fait reſſentir d'une maniere plus vive & plus douloureuſe. Ce qui a donné lieu de dire à S. Cyprien, que cette genereuſe Mere des Machabées, dont parle le Texte ſacré, avoit été huit fois martyre; parce qu'outre

la mort qu'elle souffrît, les tourmens qu'elle vit souffrir à sept de ses enfans la firent mourir autant de fois.

Que si cela est veritable, comme on n'en peut douter, ah! combien de crüels martyres n'endura point la Mere de Dieu, durant tout le tems qu'elle vit son Fils attaché à la Croix? Combien de fois eût-elle expiré de doûleur durant cette horrible flagellation, à laquelle plusieurs ont cru qu'elle fut presente? Eût-elle pû voir & entendre décharger tant de coups sur ce corps tendre, qui étoit l'ouvrage du S. Esprit, sans être soûtenuë par une vertu d'enhaut? Son cœur n'étoit-il pas transpercé par les mêmes clouds, qu'elle voyoit enfoncer dans les pieds & dans les mains de celuy qu'elle aimoit plus qu'elle-même; & ensuite par la lance, qui luy ouvrît le côté? Qui n'entrera donc dans les sentimens de l'Eglise, qui ne trouve point de paroles plus fortes pour exprimer l'excés des douleurs de la Mere de Dieu, que de dire qu'elle fut témoin de celles de son Fils; car c'est autant que si elle disoit, qu'elle souffroit dans son cœur, ce que cet Homme-Dieu souffroit dans son corps, & que son amour luy composa un cruel martyre de toutes les douleurs du Sauveur, pour en faire la plus affligée de toutes les meres, *Vidit suum dulcem natum, morientem, desolatum, dum emisit spiritum.*

In hymno Stabat Mater, &c.

Je m'apperçois, Chrêtienne compagnie, que vous êtes vous-mêmes vivement touchez de ses peines, & qu'au lieu de la joye que vous doit inspirer le Mystere de son Assom-

ption, vous entrez dans les sentimens de tristesse qu'elle conçût à la mort de son Fils. Mais vous en reviendrez, je m'assure, quand vous ferez réfléxion que ses souffrances sont passées, & que l'affliction où elle fut alors comme abîmée a fait place à la joye & à la consolation; qu'elle est couronnée de gloire, pour avoir ressenty dans son cœur les épines dont son cher Fils fut couronné; qu'elle partage maintenant son bonheur aprés avoir partagé ses souffrances, & que son merite & sa recompense se réglent presentement sur la multitude & sur la grandeur de ses douleurs.

C'est pourquoy ne craignons point de mesurer en second lieu l'excés de ses souffrances par la sensibilité de son cœur, & de dire que comme le S. Esprit avoit formé le corps du Fils, le plus susceptible de la douleur qui fut jamais, parce que la fin qu'il avoit eüe en le formant étoit qu'il souffrît pour le salut des hommes, comme il semble que ces paroles de S. Paul le signifient, *Corpus autem aptasti mihi.* De même il avoit donné à la Mere le cœur le plus tendre, & capable de ressentir le plus vivement les douleurs de son Fils, par la compassion naturelle qu'une mere peut avoir pour un enfant le plus aimable, réduit dans l'état du monde le plus à plaindre, & capable d'inspirer de la pitié aux cœurs mêmes les plus barbares. De maniere qu'il n'y a que cette Mere saintement passionnée, qui nous puisse apprendre l'excés de ses douleurs, & la profondeur de la playe de son cœur; parce qu'il n'y a qu'elle qui sçache les mou-

Ad Hebr. 10.

vemens de tendresse & de compassion dont son cœur fut agité.

Mais comme l'amour divin, & la charité surnaturelle qu'elle avoit pour ce Fils, qui étoit en même tems son Dieu, la touchoit encore plus vivement, & luy inspiroit des sentimens encore plus tendres : aussi est-ce par là, que S. Bernard & les autres Peres, ont tâché d'approfondir cette mer de douleurs, où son cœur fût comme abîmé, *Magna est velut mare contritio tua.* En effet divin amour ! que ne vous contentez-vous d'être cause de la mort du Fils, sans obliger la Mere de mourir mille fois de douleur & de compassion de le voir souffrir ? Ne sollicitez pas les tendresses de l'un & de l'autre, par les mutuels regards qu'ils se portent avec des yeux noyez de larmes & de sang : contentez-vous d'une victime, & n'immolez pas la Mere avec le Fils ? Mais bien loin d'accuser cet amour d'être impitoyable, en abandonnant l'un aux plus effroyables tourmens, & l'autre à toutes ses tendresses, disons qu'il donne matiere à l'un & à l'autre de meriter la gloire, qui est la recompense des souffrances, & qu'aprés que tous les deux ont été comme noyez dans ce calice d'amertume, ils sont maintenant inondez de ce torrent de volupté, dont parle le Prophete, & qui remplit toute la capacité de leur cœur : *torrente voluptatis potabis eos.*

Thren. 2.

Psal. 35.

Ne trouvez donc plus étrange, que la sensibilité du cœur de Marie l'ait fait souffrir : ajoûtez plûtôt que l'application de cette même douleur n'a pas moins contribué à la gloi-

re & au bonheur dont elle jouit maintenant dans le Ciel. J'entends, Messieurs, par cette application, qu'elle s'est fait sentir immediatement à l'ame de cette mere affligée, & non pas par le moyen du corps, comme dans les autres Martyrs, dont l'ame étoit souvent dans la joye & dans la consolation, pendant que leur corps étoit brisé de coups sur une rouë, ou étendu & déchiré sur les chevalets ; mais dans Marie, le glaive de douleur, selon l'oracle qui luy avoit été prononcé, perçoit immediatement son ame, laquelle non seulement est le principe du sentiment du corps ; mais encore à sa douleur particuliere, tout autrement vive & penetrante ; c'est ce que j'ay appellé la profondeur de ses souffrances ; qui ont passé jusqu'à l'ame immediatement, sans y être portées par les organes du corps, *Et tuam ipsius animam doloris gladius pertransibit.* Ne faut-il pas donc dire, que comme les douleurs interieures, que le Fils de Dieu ressentit en son ame, luy furent infiniment plus sensibles que tous les suplices qui déchirerent son corps, de même les douleurs qui affligerent le cœur de sa sainte Mere, surpasserent celles de tous les Martyrs ; & saint Bernardin de Sienne n'a point crû user d'exaggeration, en assurant que si elles avoient été partagées à tous les hommes, il y en auroit eu assez pour leur causer à tous la mort ; mais que Dieu ne permît pas qu'elle la souffrît alors elle-même, pour laisser aux hommes un modele de constance dans les plus sensibles douleurs, & avoir plus d'occasions d'augmenter sa couronne, qui est mainte-

nant la recompense de ses souffrances.

TROISIE'ME PARTIE. & *Conclusion.*

IL me resteroit, Messieurs, de vous parler de la derniere dimension de sa Croix, qui est l'étenduë & l'universalité de ses peines; Mais comme le temps ne me permet pas de m'y étendre, je me contente de dire, qu'elle a enduré dans toutes les puissances de son ame, & que tous les sens de son corps ont été affligez par leur douleur propre & particuliere à la mort de son Fils, ses yeux par le triste spectacle de le voir attaché à la Croix, couvert de playes, & de sang; ses oreilles par les blasphêmes que les boureaux vomissoient sans cesse contre luy; son esprit & son cœur par tous les outrages & tous les tourmens qu'il enduroit; & qu'ainsi elle a souffert comme le Sauveur du monde, unè certaine universalité de peines, dont la connoissance nous est reservée dans le Ciel, où il nous fera voir en même temps la grandeur de la gloire qu'elles luy ont merité. Or cette gloire est une couronne de justice; puisqu'elle est la recompense & le prix de ses travaux; & que l'on peut dire de la Mere de Dieu, ce que son Fils a dit de luy-même, *Oportuit Christum pati, & ita intrare in gloriam suam.* Comme le Sauveur a merité la gloire par ses souffrances, Marie l'a semblablement acquise par les siennes; & la ressemblance de leurs douleurs, a mis dans leur bonheur la plus parfaite conformité qui pouvoit être entre ces deux modeles de la plus heroïque patience qui fut jamais; & enfin leur gloire est immense & eternelle, puisque les joyes, & les consolations

Luc. 24.

répondent à l'amertume & à la grandeur de leurs douleurs, *Secundùm multitudinem dolorum meorum consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.* D'où j'infere, Messieurs, pour conclure tout ce Discours.

Premierement, que les souffrances que Dieu nous envoye, sont les marques les plus certaines de son amour ; puisque c'est par là qu'il nous fait meriter la gloire & le bonheur qu'il nous destine. C'est le moyen d'y parvenir, & la voye par où il faut marcher, depuis que le Sauveur a choisi cette route, quoy que la gloire luy fût dûë par d'autres droits, qu'on ne pouvoit luy contester : de sorte que quand il nous arrivera quelque occasion de pratiquer la patience, quelque disgrace de fortune, quelque maladie du corps, ou quelque affliction d'esprit, c'est une preuve évidente qu'il pense à nous, & qu'il ne nous a pas abandonné, puisqu'il nous ouvre un chemin sûr pour aller au Ciel ; qu'il nous remet dans la voye dont nous nous sommes peut-être écartez par nos crimes, & même qu'il fait de ces souffrances autant de degrez pour nous élever à la gloire ; au lieu que si nous ne souffrons rien, ou si tous les bons succés nous viennent en foule de tous côtez, il y a bien à craindre que ce ne soit toute la recompense que nous devons attendre de nos travaux ; ou du moins que ce ne soit un signe qu'il n'a pas de hauts desseins sur nous, & qu'il ne nous destine pas à quelque chose de grand ; parce que dans l'ordre de sa providence, les croix & les afflictions sont les voyes pour arriver au Ciel, & la mesure de la gloire que nous y posséderons.

Et voilà, Chrêtiens, ce qui a toujours fait le plus puissant motif de la consolation des personnes solidement vertueuses, lorsqu'elles se sont vûës persecutées des hommes, accablées de miseres, & comme en bute à toutes les disgraces de cette vie. Souffrir pour Dieu étoit le comble de leur joye, parce que c'est ce qui devoit faire le comble de leur gloire. C'est pour cela que les Apôtres & les Martyrs ont envisagé le jour de leur mort comme le jour de leur triomphe, & tous les plus sanglans affrons qu'on leur faisoit, comme des caracteres d'honneur, *Ibant gaudentes, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* Dans cette vûë les prisons ne leur sembloient jamais trop obscures, ny leurs chaînes trop pesantes, ny les brasiers allumez pour les reduire en cendres trop ardens; la grandeur de la recompense & l'éclat de la gloire qu'ils attendoient sembloient donner des charmes à la mort la plus affreuse, & aux plus épouventables tourmens.

Act. 5.

Secondement, Messieurs, nous pouvons inferer de l'exemple de la bienheureuse Mere de Dieu, qu'il n'y a personne qui ne puisse devenir grand dans le Ciel, & meriter un éminent degré de gloire, parce que cette gloire se donne pour prix & pour recompense de nos travaux, & de nos souffrances; car si tout le monde ne peut pas entreprendre de grandes actions pour Dieu; tout le monde est capable de souffrir, & de témoigner à Dieu son amour par ses souffrances, & dire ces paroles de l'Apôtre,

Ad Hebr. 10.

Corpus autem aptasti mihi. Vous ne m'avez pas choisi, mon Dieu, pour ces grands emplois, qui peuvent porter vôtre gloire bien loin ; mais pour suppléer à cela, vous m'avez donné un corps sujet à mille infirmitez, ou du moins capable de beaucoup souffrir. Si je ne puis devenir un instrument de vôtre gloire par tous les autres moyens, du moins j'auray toujours celuy-cy, qui est le plus ordinaire & le plus avantageux de tous ; les souffrances, les persecutions, & les maladies me dédommageront du peu de merite que j'ay reçû du Ciel, & je seray le mieux partagé, si je souffre tout cela avec resignation à vôtre sainte volonté.

Enfin, Chrêtiens, faisons réfléxion que comme Dieu nous a appellez à la gloire, choisis pour être les heritiers de son Royaume, & les coheritiers de son Fils, de même, dit le Prince des Apôtres, il nous a appellez aux souffrances, *In hoc vocati estis, quia Christus pro nobis passus est, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus.* Prenons donc les moyens pour arriver à la fin, & puisque nous sommes appellez à la gloire par les souffrances, resolvons-nous à les recevoir de bon cœur ; si nous n'avons pas assez de courage pour les aller chercher, ayons assez de foy pour les recevoir en cette vûë ; persuadez, comme nous le devons être, que Dieu nous regarde alors comme ses amis, qu'il nous considere, & nous cherit plus tendrement que les autres ; qu'il nous regarde comme semblables à son Fils, & à sa bienheureuse

1. Petr. 2.

Mere, & enfin comme un enfant, à qui non seulement il reserve l'heritage de la gloire, mais l'un des plus haut degrez de cette gloire. Je vous la souhaite, &c.

HUITIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DE L'ASSOMPTION.

De la devotion envers la sainte Vierge.

Ex hoc beatam me dicent omnes generationes; *Luc.* 1.

Toutes les Nations m'appelleront bienheureuses: En S. Luc, Chap. 1.

OUY, Vierge sainte! la gloire de vôtre nom s'étendra dans tous les siecles, & toutes les Nations vous appelleront bienheureuse; parce que c'est par vôtre moyen qu'elles participeront au bonheur de leur redemption. Ce n'est pas icy, Chrêtiens, un éloge que Marie se donne, en publiant le haut rang d'honneur & de gloire, où Dieu

l'a élevée ; mais c'est une reconnoissance qu'elle rend à Dieu, comme à l'auteur de tout ce qu'il a daigné operer en elle, pour la combler de grace, de gloire, de puissance, & faire voir jusqu'où peut aller sa magnificence & sa bonté, envers une creature qu'il a choisie pour sa Mere.

Mais ajoûtons que ces mêmes paroles sont en même temps une prophetie, qui s'est verifiée dans la suite des siecles ; & une verité que l'Esprit de Dieu, dont cette Vierge étoit alors remplie, a prononcée par sa bouche, que toutes les Nations l'appelleroient Bienheureuse, & la revereroient comme la source de leur bonheur ; luy donneroient les éloges les plus éclatans & les plus magnifiques, & l'honoreroient des titres les plus glorieux, & enfin luy rendroient tous les respects, tous les honneurs, les services, & toutes les soûmissions qui sont dûës à la Mere d'un Dieu. Je ne vous tiendray pas davantage en suspens, Chrêtienne compagnie, c'est de la dévotion envers la sainte Vierge dont j'ay dessein de vous entretenir dans ce dernier Discours, qui doit terminer l'Octave de sa triomphante Assomption : & par cette devotion, j'entends un dévouëment au service de cette Reine du Ciel, élevée jusqu'au plus haut Trône de la gloire, à la droite de son Fils, un culte special qu'on luy doit rendre, l'invocation de son secours par les prieres qu'on luy adresse, la confiance que l'on doit avoir en sa protection, & sur tout, l'imitation de ses vertus ; que l'on doit toujours s'efforcer de joindre, avec les actions de pieté que

nous devons pratiquer en son honneur. J'ay assez parlé de chacun de ces devoirs, qui ont fourny la morale de tous les Discours que j'ay faits durant ces huit jours. Ce que je prétend donc aujourd'huy, pour en faire la conclusion, c'est de justifier cette devotion en general, & vous en faire voir la solidité & les avantages, comme les deux choses les plus capables de vous y engager, & de vous y attacher inviolablement. Esprit divin! inspirez-moy les lumieres pour confirmer tellement les uns dans cette dévotion qu'ils doivent avoir pour vôtre Epouse, que je ne donne point lieu aux autres de croire qu'on attribuë à la creature, ce qui n'est dû qu'au Createur. Je vous demande donc ces lumieres par l'intercession de cette même Vierge.

Ave Maria.

POur parler exactement du culte & de la devotion envers la sainte Vierge, ce n'est pas sans raison, Chrêtiens, ny sans dessein que je déclare d'abord qu'on ne peut jamais luy rendre l'honneur suprême, qui est propre du premier principe, & de la derniere fin de tous les êtres : car quoy qu'on soit aujourd'huy assez éclairé sur les principes de la Religion, & assez instruit de ses devoirs, pour n'avoir pas sujet de craindre qu'on donne dans l'erreur des Collyridiens, qui ont fait de la Mere de Dieu, une veritable Déesse, à qui ils ont rendu les honneurs divins : cependant on veut en ce temps qu'on prenne tant de mesures sur les éloges & sur les titres

d'honneur dont l'Eglise & les saints Peres l'ont comblée, comme à l'envy les uns des autres, sur la confiance que l'on doit avoir en son secours, & sur le culte & les services qu'on luy doit rendre ; que le danger est bien plus grand, que plusieurs ne tombent dans l'autre extrémité, qui est de s'approcher des heretiques du dernier siecle ; ou de se confondre avec eux sur le Chapitre du culte des Saints, & en particulier de celuy de la Reine des Saints, que l'on s'est efforcé depuis quelque temps d'abolir entierement. Il est aisé de voir qu'on s'efforce par là de nous ôter la plus forte esperance de nôtre bonheur éternel, aprés celle que nous devons avoir dans les merites de Jesus-Christ ; parce que ç'a toujours été l'esprit de l'heresie, d'affoiblir les loüanges qu'on donne à cette incomparable Creature, de luy disputer ses titres & ses prérogatives, & de blâmer, sous pretexte d'excés, tantôt la confiance qu'on a en elle, & tantôt les plus saintes pratiques, établies & approuvées par l'Eglise, qui est conduite par l'esprit de Dieu.

Que si ces personnes ; car vous sçavez, Chrêtiens, qu'il n'y en a que trop aujourd'huy ; que si, dis-je, ces personnes se trouvent choquées, qu'on les soupçonne d'avoir des sentimens peu orthodoxes sur cet article ; qu'ils s'en prennent à leur conduite peu sensée, & à leur bizarre affectation, de vouloir signaler le zele qu'ils croyent avoir pour la gloire du Seigneur, en se faisant un point de religion, de s'opposer aux sentimens que tous les veritables Chrêtiens ont toujours eu pour la

Mere de Dieu, qu'on ne peut jamais assez loüer, pendant qu'on se tiendra dans les termes que l'Eglise nous a prescrits ; qui sont de ne rien luy attribuer que par dépendance & par raport à son Fils, & de ne pas croire que cette devotion nous dispense des devoirs & des obligations du Christianisme ; puisqu'elle n'est que pour nous obtenir les graces, & les secours necessaires afin de les observer plus regulierement, & de mener une vie plus sainte & plus chrêtienne. Aprés cet aveu & cette déclaration, puis-je craindre de donner des éloges excessifs, à celle que les premiers Peres de l'Eglise nous assurent qu'on ne peut assez loüer ? & dois-je ménager mon zele en vous animant à une dévotion, que l'Eglise nous enseigne, & qu'elle pratique elle-méme ? Non, Chrêtiens, & aprés vous avoir fait voir en tant d'autres Discours, en quoy cette devotion consiste, & les conditions qu'elle doit avoir ; je n'ay plus qu'à vous montrer en celuy-cy, qu'aprés celle que nous devons à un Homme-Dieu, Sauveur & Mediateur des hommes, il n'y en a point de mieux établie, ny de plus universellement reçûë que la devotion envers celle qu'il a élevée jusqu'à la dignité de sa Mere : ce sera ma premiere Partie, pour inferer dans la seconde, qu'il n'y en a point aussi d'où nous puissions tirer plus d'avantage pour nous sanctifier, & pour travailler plus sûrement à nôtre salut.

PREMIERE PARTIE.

JE dis premierement, qu'il n'y a point de devotion plus solidement établie, ny plus

universellement reçûë dans l'Eglise, aprés celle que nous devons porter à tous les Mysteres du Verbe incarné ; & ne vous étonnez pas, si sûr, comme je suis, de ce que j'avance, je parle sur ce sujet d'un air plus décisif qu'à l'ordinaire, je parle en faveur de celle, qui doit un jour parler pour nous ; je soûtiens la cause & les droits de celle qui s'est fait nôtre Avocate, & qui nous deffend auprés de nôtre souverain Juge, je veux marquer le zele que j'ay pour l'honneur de celle qui s'interresse pour nôtre bonheur éternel, & j'ose me promettre, Chrêtiens auditeurs, que vous joindrez vôtre zele avec le mien, pour repousser les efforts qu'on a fait pour détruire, ou pour décrier un culte si solidement étably dans la Religion Chrêtienne. Mais sur quoy étably ? C'est la premiere instance qu'ont fait d'abord les Heretiques ? & je leur répons sur les trois choses qui ont de tout temps fondé un culte civil, c'est-à-dire, attiré le respect & la veneration aux hommes d'un caractere singulier, sçavoir sur leur dignité, sur leur merite & sur leur pouvoir.

Une personne est élevée à la dignité de Souverain, de Prince, de Magistrat ; vous devez à l'un l'hommage, à l'autre le respect, & à l'autre les soumissions & les honneurs qui leur sont dûs, *Cui honorem, honorem, cui tributum, tributum.* C'est ce que Dieu même a intimé aux hommes par l'Apôtre S. Paul. Vous rendez les mêmes devoirs au merite distingué d'une personne indépendemment de sa qualité, à sa vertu, & à sa capacité reconnuë, & qui l'ont renduë considerable : & enfin vous

Ad Rom. 13.

honorez une personne qui a du pouvoir, & de l'autorité, ce qui la rend en effet respectable. Connoissez-vous, Chrêtiens, à ces caracteres l'éminente dignité à laquelle Marie a été élevée, sa sainteté incomparable, & son crédit sans égal auprés de son Fils? dire que cela ne merite ny éloge, ny culte, ny respect, c'est aller contre l'ordre, & contre l'oracle de la verité même. Or quand ce culte, ce respect, cet honneur se rendent à une personne par raport à Dieu, & aux choses qui regardent la religion; c'est ce que nous appellons devotion, & culte, dans le sens que l'on donne à ce terme, que les Heretiques ne peuvent souffrir qu'à l'égard de Dieu seul, & que des gens, qui n'ont guere plus de pieté qu'eux, diminuent tant qu'ils peuvent, ou plûtôt qu'ils tâchent d'abolir tout-à-fait.

Mais elle subsistera cette devotion envers la sainte Vierge, c'est-à-dire, ce culte, ce respect, & tout le reste, en quoy vous sçavez qu'elle consiste: elle subsistera, dis-je, pendant que subsistera le titre, & sa dignité de Mere de Dieu, puisque ç'en est le fondement; & comme il est inébranlable, ce culte qu'on luy doit, & qu'on luy rend en effet par tout, ne poura jamais être détruit. Car enfin cette dignité étant le plus haut point d'honneur, & le comble même de la gloire, ou une pure creature puisse être élevée; à qui le respect, & la veneration peuvent-ils être dûs à plus juste titre? Il n'y a rien dans le monde plus grand que Dieu, aussi est-ce à luy seul que tout l'honneur & toute la gloire de tou-

tes les creatures se doit raporter, comme à sa fin : c'est surquoy personne ne disconvient, *Regi seculorum immortali, soli Deo honor & gloria*, dit l'Apôtre. On doit donc par consequent plus d'honneur & plus de veneration à ce qui le touche, à ce qui l'approche, à ce qui le regarde de plus prés, cela est incontestable : car c'est sur ce principe qu'étoit fondé la veneration & le respect que l'Ecriture exigeoit dans l'ancienne Loy, pour toutes les choses saintes, tel qu'étoit celuy qu'il vouloit qu'on rendît à l'arche du Testament, au Temple du Dieu vivant, aux vases sacrez, aux Ministres des Autels : & en un mot, tout ce qui a du raport à Dieu est digne de culte à proportion de son usage, de son ministere, de sa consecration ; & l'on pouroit douter, & même contester, que la Mere de ce même Dieu fût digne d'honneur, de culte, & de veneration? Est-ce dans l'Eglise qu'à instituée le Fils de Dieu, que ce doute ou cette contestation peuvent avoir lieu ?

1. Ad Tim. 1.

Si l'honneur est dû à la dignité, y en a-t-il, ou peut-il y en avoir une plus heureuse entre les pures creatures? N'est-elle pas dans un rãg, dans un ordre au dessus de la nature ? N'a-t-elle pas un raport tout particulier à Dieu ? & dire seulement que la bienheureuse Vierge est veritablement Mere de Dieu, n'est-ce pas, comme publie S. Anselme, l'élever au dessus de toutes les grandeurs humaines, & de tout ce qu'on peut dire ou imaginer au dessous de Dieu, & pourquoy donc feroit-on difficulté de l'honorer en cette qualité ? Or l'honorer

de la sorte, c'est luy rendre un culte de religion, puisque c'est par raport à Dieu, qui l'a élevée à cette haute dignité? *Hoc solum de Beatâ Virgine prædicare, quod Dei mater est, excedit omnem altitudinem, quæ dici, aut cogitari potest.* Je me contente donc de dire avec S. Thomas, que cette dignité est en quelque maniere infinie, & incomprehensible à l'esprit humain, à cause qu'elle a pour terme un Dieu, qu'elle regarde & qu'elle renferme; mais ce que je conclus de là, Chrêtienne compagnie, c'est que l'un ne se pouvant concevoir sans l'autre, tout l'honneur, & toute la gloire que l'on rend à Marie, revient à Dieu, & que c'est aimer Dieu, le servir & l'honorer, que d'aimer, honorer, & servir Marie; puisque tout culte & tout acte de religion doit necessairement se réferer à Dieu, & que rien ne peut y retourner plus directement que l'honneur qu'on rend à sa Mere. Ce n'est donc point partager nos devoirs entre Dieu & une creature, que de les rendre à celle qu'il a élevée à un tel point de grandeur, c'est les luy rendre à luy-même.

S. Anselm.

1. part. q. 25.

Ne craignez donc point, s'écrie S. Ildephonse, que le Fils de Dieu soit jaloux de l'honneur que l'on rend à sa Mere: ce qu'on attribuë à la Mere retourne au Fils, comme l'honneur du Fils rejallit sur la Mere, *Quod matri impenditur, in filium redundat, & quod in Regis honorem transit, in famulatum Deiparæ transfertur.*

Lib. de Virg. Maria.

Je ne pousseray pas davantage ce raisonnement, qui a paru si fort à un des plus opiniâtres heretiques du siecle passé, qu'il en a

fait une déclaration publique par un Discours exprés, où il montre que Dieu ayant élevé la bienheureuse Vierge au dessus de tous les Saints, & tous les Anges, en consequence de cela, il a voulu que tous les Saints & tous les Anges l'honorassent. Cet Heretique d'ailleurs ennemy déclaré de l'Eglise, n'a pû resister à la force de cette raison, & en a penetré toutes les consequences, qui sont, d'approuver le culte qu'on luy rend, & la devotion qu'on luy porte, fondée sur la dignité incomparable de Mere de Dieu.

Æcolamp. serm. de honorando in Mariâ Deo.

Mais elle ne l'est pas moins sur le merite & la sainteté dont elle a soûtenu cette dignité ; parce que l'honneur & le respect qui se rend au merite personnel des hommes est d'autant plus juste, & plus glorieux, que ce qu'on honore en eux, leur est plus intimement uny ; au lieu que le rang qu'ils occupent & les dignitez qu'ils possedent, ne les rendent pas toujours plus vertueux ny plus parfaits. C'est donc en second lieu sur ce solide fondement qu'est appuyée la devotion envers la Mere de Dieu, elle est la plus sainte & la plus parfaite de toutes les creatures, aussi bien que la plus élevée en dignité. Car si le culte que l'on rend aux Saints, & qui a été en usage de tout temps dans la Religion Chrêtienne, est fondé sur leur merite, & sur leur sainteté, dont ils ont donné des marques éclatantes durant leur vie : qui ne sçait ce que la foy & la raison nous ont appris de cette heureuse Creature ? sçavoir qu'elle surpasse autant les autres en sainteté & en grace, qu'elle est au dessus d'elles, par sa

qualité de Mere de Dieu! N'est-ce pas le sentiment, & le langage de tous les Peres que la plenitude même de la grace luy étoit dûë en cette qualité? *Matri plenitudo gratiæ debebatur, & Virgini abundantior gratia*, ce sont les paroles de S. Cyprien, l'un des premiers Peres de l'Eglise. Saint Jerôme n'en parle pas moins avantageusement, lorsqu'il assûre que la grace a été donnée aux autres avec mesure, & avec quelque sorte de réserve, mais qu'elle s'est répanduë toute entiere sur Marie: *Cæteris per partes præstatur, Mariæ vero simul se tota infudit gratiæ plenitudo.* Mais que peuvent dire les Peres sur ce sujet, où ils semblent s'être étendus à l'envy les uns des autres, que d'expliquer & déveloper en plus de termes l'éloge que l'Ange luy a donné, en la reconnoissant pleine des graces du Ciel, assistée singulierement du Seigneur, benîte entre toutes les femmes, & comblée de toutes les faveurs de l'Esprit saint qui survint en elle, ensuite du choix que Dieu avoit fait de sa personne. Qu'y a-t-il donc de plus évident, que parmy les Saints nul n'est plus digne de nôtre culte, que la Mere du Saint des Saints? puisque les Heretiques mémes ont déclaré, qu'on ne peut sans injustice & sans extravagance la mettre dans le même rang des autres Saints.

Homil. de Christ. Nat.

Derelincourt dans le Livre de l'Honneur de la Vierge.

Mais la consequence que j'en tire ne me semble pas moins juste, sçavoir que la dévotion envers cette Reine des Saints, ainsi que l'appelle l'Eglise, c'est à-dire, le culte que nous devons luy rendre, la confiance avec laquelle nous devons l'invoquer, & les servi-

ces par lesquels nous devons nous efforcer de meriter sa protection, doivent croître à proportion de son merite devant Dieu, & de sa sainteté, qui l'éleve au dessus de tous les autres ; aussi l'Eglise pour marquer cette distinction du culte qu'on luy rend, d'avec celuy que l'on rend aux autres Saints, l'appelle hyperdulie, qui signifie un culte que l'on rend à celle qui n'est pas seulement la servante du Seigneur, quoy que ce soit le titre qu'elle a pris elle-même ; mais qui est veritablement sa Mere, & par consequent dans un rang superieur de merite, aussi bien que de dignité à tous les autres : & qu'ainsi, comme S. Paul, pour faire voir combien le Verbe incarné surpassoit en dignité & en merite tous les ordres des Anges, n'en apporte point d'autre raison, que de demander à qui est-ce de tous les bienheureux Esprits auquel Dieu ait jamais dit, vous êtes mon Fils ? C'est de la même maniere que raisonnent les saints Peres en faveur du culte, que l'on doit rendre à Marie ; qui est-ce d'entre les plus hautes Intelligences, que Dieu ait jamais honoré du titre de sa mere, comme il a fait cette heureuse Creature ? Nous la devons donc honorer à proportion du rang qu'elle tient au dessus d'eux en merite, aussi bien qu'en dignité ? & publier hautement, que comme aprés son Fils elle est la plus parfaite, la plus sainte, & comblée de plus de grace, elle doit donc être aprés ce Fils l'objet de nôtre culte, de nôtre confiance, & en un mot de nôtre devotion, qui a pour fondement la grace & la sainteté qui

approche de plus prés une creature de la divinité, puisqu'elle l'éleve jusqu'à la participation de la nature même de Dieu.

Elle merite enfin ce culte & cet honneur, à cause de son pouvoir sans bornes: c'est sur quoy cependant les ennemis de sa gloire se récrient davantage; parce qu'ils voyent mieux la consequence de ce principe; car si l'on fait la cour à un homme qui est en faveur auprés d'un Souverain, dont l'autorité nous peut servir d'azyle contre les poursuites de nos ennemis, & le crédit de ressource dans nos besoins. Comme on dit ordinairement qu'une personne puissante ne peut manquer de gens qui s'attachent à son service; la sainte Vierge étant plus puissante auprés de Dieu, qu'aucun favory n'a jamais été sur l'esprit de son Prince; faudroit-il d'autre motif & d'autre raison pour nous attacher à son service, & même pour justifier cet attachement, que de sçavoir qu'elle est toute-puissante auprés de Dieu, & que le plus assûré moyen de ressentir les effets de son pouvoir, est de se dévoüer entierement à son service?

Pour en tirer une consequence si naturelle, & en même temps, prévenir les secrets sentimens de ceux qui ne peuvent souffrir qu'on appelle une pure creature toute-puissante, je n'ay qu'à leur dire, que quand les saints Peres parlent de la sorte, & que Pierre Damien, S. Anselme, & S. Bernard donnent à son pouvoir auprés de Dieu, le nom même d'Empire; ou quand ils assûrent que son pouvoir n'a point d'autres bornes, que celles

du pouvoir de Dieu même, ou enfin quand ils disent qu'elle exerce une espece d'autorité sur son Fils, en qualité de sa Mere : c'est accuser ces grands hommes, & l'Eglise même d'une erreur trop grossiere, de s'imaginer qu'ils ayent voulu égaler sa puissance à celle de Dieu, ou à celle de son Fils Dieu & Homme tout ensemble; ou bien partager l'Empire de l'Univers avec celuy qui en est le Createur. Ils veulent dire seulement qu'elle est toute-puissante par grace, par la faveur, & par le credit qu'elle a auprés de Dieu, & ils ne nous exhortent à recourir au pouvoir de la Mere du Tout-puissant, que dans la vûë d'obtenir par son intercession les secours qui nous sont necessaires pour parvenir à nôtre souverain bonheur. Ce qu'il me semble qu'un saint Pere a exprimé d'une maniere à ne laisser rien à éclaircir sur ce point, lorsqu'il l'a appellée, *omnipotentia supplex.* C'est un pouvoir absolu, mais dépendant & soûmis, universel & sans bornes, mais par voye de prieres, & d'impetration.

Or si nous lisons dans l'Ecriture que Dieu a donné aux Saints un pouvoir sur toutes les creatures, & qu'il les a établis les Princes du monde; & si sur ce principe nous pouvons choisir parmy cette nombreuse multitude de Saints, ceux à qui nous avons plus de devotion, pour les prier de se rendre nos intercesseurs. Un Chrêtien orthodoxe peut-il trouver étrange qu'on s'adresse à la Mere de Dieu pour le même sujet ? & peut-il appeller ces termes, outrez & excessifs, quand on dit que cette Reine des Saints est toute-puissan-

te auprés de Dieu; ou improuver la confiance qui est établie sur ce pouvoir, & sur ce crédit si autentiquement reconnu ? Si Dieu ne ne s'est pas contenté d'établir quelques justes comme les Dieux des autres hommes, afin de se faire obéïr; & s'il a voulu luy-même obéïr à la voix de quelques-uns, *Obediente Deo voci hominis*, comme parle l'Ecriture. Si le Prophete Royal témoigne qu'il fait la volonté de ceux qui le craignent, qui osera dire que cette déference qu'il veut bien leur rendre soit injurieuse à ce Dieu tout-puissant? puisqu'il étend plûtôt sa puissance en la communiquant à ses amis, qu'il ne luy donne des bornes? & si on ne peut nier qu'un Saint en ce sens, est tout-puissant auprés de Dieu, quand Dieu accorde en sa faveur tout ce qu'on luy demande, qui poura se persuader qu'il s'offense, quand on donne ce titre à sa Mere, en faveur de laquelle le tout-puissant a fait des choses si merveilleuses? quand il s'est soumis luy-même à ses ordres & à son pouvoir, je voudrois bien demander aux ennemis de la gloire de la Mere de Dieu, si ce Verbe incarné avoit rien perdu de sa puissance, ou du souverain domaine qu'il avoit sur toutes les creatures; ou s'il se fût choqué qu'on eût employé le crédit de sa Mere, pour obtenir de luy quelque bienfait par son intercession? Je m'imagine au contraire, qu'il eût répondu ce que Salomon dit autrefois à sa Mere Berthsabée, qu'il n'étoit pas juste qu'elle se retirât d'auprés de luy, sans rien obtenir.

Josue 10.

3. Reg. c. 2.

Bien loin donc que ce soit ou l'intention, ou

le sentiment des fideles, ou de l'Eglise, qu'on ravisse ou qu'on partage le souverain pouvoir de Dieu, en donnant à Marie le titre de toute-puissante ; qu'ils prétendent par là nous porter à recourir à Dieu par son moyen, & nous y exciter par nôtre propre interêt, afin d'en être plus facilement exaucez; à peu prés comme nous voyons dans l'Ecriture, que quand Pharaon donna à Joseph son fidele Ministre, un pouvoir absolu sur toute l'Egypte ; non seulement personne n'eût été surpris qu'on eût appellé Joseph tout-puissant dans les Etats de son Souverain; & encore moins se fût-on imaginé que Pharaon eût trouvé mauvais, que ses sujets publiassent l'honneur qu'il luy faisoit luy-même, de l'élever à cette haute puissance, ou qu'ils se fissent un point d'honneur de s'y soûmettre, puisqu'en cela ils obéïssoient au Roy même, & approuvoient le pouvoir qu'il avoit donné à un si sage Ministre. Ne m'avoüerez-vous pas même qu'en s'y soûmettant, ils marquoient à leur Souverain une obéïssance d'autant plus soumise qu'ils respectoient en la personne de Joseph, la puissance royale ; puisque pour obéïr à leur Roy, ils s'assujettissoient avec joye au premier de ses sujets ?

Pour moy, puisque c'est en partie sur ce pouvoir, que Dieu a communiqué à sa Mere, qu'est fondée la devotion que tous les Chrêtiens ont à cette souveraine du Ciel & de la Terre, je ne craindray point de mettre en la bouche du Fils de Dieu même, ces paroles, que Pharaon disoit à son peuple en faveur de celuy, à qui il avoit mis son pouvoir entre

Genes. 41. les mains, *Ite ad Joseph*, adressez-vous à Joseph dans vos besoins, prenez une entiere confiance en ses soins & en sa fidelité. Oüy, Chrêtiens, je publieray aujourd'huy que la confiance que vous devez prendre en Marie, & qui doit toujours accompagner la devotion que vous luy portez; est fondée sur le transport que Dieu semble luy avoir fait de tout son pouvoir, *ite ad Mariam*, recourez à Marie, exposez-luy vos besoins, & implorez son secours. Il n'y a point de faveurs que vous ne puissiez esperer par son intercession & par son crédit, point de danger que vous ne puissiez éviter sous sa conduite, point d'efforts ou d'embûches de vos ennemis que vous devez craindre sous sa protection; point de si grands bienfaits que vous ne puissiez vous promettre & attendre de l'affection qu'elle a reciproquement pour ceux qui sont dévoüez à son service, pourvû qu'ils remplissent fidelement les devoirs qui y sont attachez: car c'est l'essentiel de cette devotion qu'on luy porte, laquelle non seulement, comme vous voyez, est la plus solidement établie, mais encore la plus constamment reçûë, & pratiquée la plus universellement dans l'Eglise, comme la plus avantageuse: c'est la seconde verité que j'ay à vous faire voir dans cette seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

APrés avoir montré que le culte & la devotion envers la sainte Vierge sont établis sur les raisons & les fondemens les plus solides: il semble, Chrêtienne compagnie, que je devrois m'en tenir là; mais comme les

Heretiques, & ceux qui n'ont pas des sentimens assez orthodoxes sur ce sujet, se servent, pour combattre ce culte, des mêmes armes que la verité a coûtume d'employer pour détruire l'erreur; il est à propos de leur ôter ces specieux pretextes, qui sont capables d'éblouïr les simples, & ceux qui ne sont pas capables de démêler le faux d'avec le vray, en matiere de religion. Ces pratiques de pieté, disent-ils, dont nous ne voyons nul vestige dans l'ancienne Eglise, ont été inconnües aux premiers Chrêtiens, & ne se sont introduites que par la négligence des Pasteurs, & par la superstition des peuples, qui sous couleur de devotion se sont formé des idées égarées & peu vray-semblables de la sainte Vierge; ont composé des prieres, qui ne se doivent faire qu'à Dieu; de là ils ont passé à un culte dangereux, fait des assemblées, étably des confréries, inventé des pratiques dont l'usage ne peut remonter plus haut que trois ou quatre siecles; en sorte, ajoûtent-ils, par une imposture aussi impie qu'elle est malicieuse, que le culte de la Mere semble avoir prévalu sur celuy de son Fils, & presque substitué à la Religion du vrai Dieu, le culte d'une pure creature.

Vous reconnoissez, Messieurs, dans ce discours les sentimens de l'heresie du siecle; mais comme bien des gens aujourd'huy, qui passent pour orthodoxes, ne tiennent pas un langage beaucoup different; souffrez que pour empêcher qu'il ne fasse impression sur quelques esprits, qui peuvent se laisser séduire par ces mots de primitive Eglise, d'anciens usages, & de pratiques des premiers siecles: Soufrez, dis-

je, que je les employe moy-même pour vous affermir dans la devotion envers la Mere de Dieu, & pour vous faire voir combien elle est autorisée, c'est ce que je prétens faire en vous faisant voir, qu'elle est née avec l'Eglise même; qu'elle s'est répanduë par tout avec elle; & qu'elle a été inspirée par le même esprit qui gouverne l'Eglise; puisqu'elle porte les mêmes caracteres qui distinguent l'Eglise veritable de toute autre: sçavoir l'antiquité par une tradition immemoriale, l'étenduë par toutes les Nations où elle est constamment reçûë, & la sainteté à laquelle elle nous porte & nous éleve: écoûtez s'il vous plaît ceci en peu de mots.

Je dis qu'elle est née avec l'Eglise, cette devotion envers la sainte Vierge, & que la même tradition, qui nous fait remonter à la source de l'une, autorise l'autre, par une succession qui n'a jamais été interrompuë. Ainsi le premier pretexte, ou si vous l'aimez mieux, la premiere plainte des heretiques s'évanoüit, & se reduit à une équivoque ridicule, qui leur fait prendre une pratique de devotion en particulier, pour le culte en general, qui consiste dans l'honneur qu'on luy a toujours rendu, dans les prieres qu'on luy a adressées de tout temps, & dans les autres marques d'une veneration toute particuliere qu'on a eüe pour elle, en vûë de son merite & de sa dignité. Telle association, telle priere, telle marque de devotion n'a pas été dés la premiere institution de l'Eglise, personne ne le prétend, & il est inutile de le contester; mais le culte & la devotion envers cette

Mere de Dieu a été dés le commencement de l'Eglise, si dés ce temps-là on l'a reverée, priée, & honorée entre tous les Saints, & par consequent c'est un point de religion, auquel on ne peut refuser creance, sans tomber dans l'erreur.

La preuve de cette proposition demanderoit un volume entier, plûtôt qu'un point de Sermon. Aussi de zelez & de sçavans Ecrivains l'ayant fait avec tant de succés, je n'ay qu'à abreger leurs preuves, & donner le défi à tous les nouveaux partisans des heretiques, de me donner un siecle, auquel je ne donne des marques autentiques & incontestables de ce culte, & par consequent de cette devotion. Car sans apporter pour fondement de preuves ce que les Anges, les Prophetes, & les Sybilles ont dit de cette Mere de Dieu, avant sa naissance même; ny à ce qu'en raporte S. Denys, qui a vêcu avec les Apôtres mêmes, & qui a eu le bonheur de voir celle qui a donné au monde le Verbe incarné. Je sçay que ces témoignages, que les heretiques ont rendu suspects, n'auroient pas assez de poids sur des esprits prévenus contre cette devotion. Celuy de S. Ignace le martyr, qui vivoit du même temps, ne feroit pas plus d'impression, que deux lettres, que toute l'antiquité a constamment reconnus être de ce grand Saint, dont l'une est écrite à la sainte Vierge même, & l'autre à S. Jean l'Evangeliste, où ce saint Martyr marque assez l'honneur qu'il portoit à la Mere de son Dieu. Je n'oserois même vous donner pour constant, ce que d'anciens Auteurs nous ont marqué du culte,

& de la veneration que les Apôtres, ont eu pour elle. La consécration, que S. Pierre a faite de la maison où le Verbe éternel fut conçû dans le sein de Marie, & qui subsiste encore aujourd'huy. Mais on ne peut contester que les Apôtres ne l'ayent honorée d'un culte singulier; aprés ce que S. Cyrille d'Alexandrie, Auteur si sûr & si exact, a apporté pour preuve de la maternité divine, que l'heretique Nestorius combatoit, contentons-nous de dire ce que l'Evangile nous apprend, que les deux premiers qui l'ont honorée durant sa vie, ont été l'Ange, qui luy porta la nouvelle du choix que Dieu avoit fait de sa personne; & sainte Elisabeth, tous les deux, par leurs éloges avantageux, luy donnerent une autentique marque de leur respect, que le Sauveur ensuite a voulu rendre commune à tous les fideles, en la personne de son Disciple bien-aimé, auquel il donna cette Vierge sainte pour mere, afin qu'il luy rendît les services, les respects, & les devoirs qu'un enfant est obligé de rendre à sa mere; & c'est sur cela que les saints Peres se sont fondez, pour continuer leur culte & leur devotion envers la Mere de Dieu, & faire voir jusqu'où ils ont remonté dans la constante tradition qu'ils en ont reçûë, particulierement S. Ambroise, qui conclud des paroles de l'Ange, & de sainte Elisabeth, que la Mere de Dieu doit être honorée par les Anges & par les hommes : *Eâdem voce Maria ab Angelo & ab Elisabeth benedicta dicitur, ut Angelis & hominibus simul veneranda monstretur.*

Si je ne craignois de vous ennuyer par une multitude

multitude infinie de citations, en vous raportant en détail, le sentiment des Peres de chaque siecle, quel amas, & quel nuage de témoins, pour m'exprimer en termes de S. Paul, ne produirois-je point en faveur de cette devotion ? S. Justin & S. Irenée qui vivoient dans le second siecle, & qui avoient vû les Disciples des Apôtres, n'ont-ils pas suivy leurs sentimens en ce point ? quels éloges n'ont-ils point fait de la Mere de Dieu ? & quels titres d'honneur ne luy ont-ils pas donnez ? Dans le troisiéme siecle, S. Gregoire de Nazianze, ce prodige de science & de sainteté, qu'on assure avoir été instruit des veritez de nôtre foy par la sainte Vierge même, ne luy portoit-il pas une devotion si singuliere, que ses écrits sont des exhortations vives & animées qu'il faisoit à tous les fideles de l'honorer, & de s'adresser à elle dans tous leurs besoins? Mais passeray-je le quatriéme siecle sans vous dire que tous ceux que l'Eglise Latine & Grecque reconnoît pour ses Docteurs, se sont signalez par les éloges qu'ils ont fait de l'incomparable Mere de Dieu, & le dévoüement qu'ils ont marqué à son service, & entr'autres S. Augustin, qui employe un Sermon entier, c'est le second sur le Mystere de l'Annonciation, pour déclarer le zele qu'il avoit pour cette devotion, avec des paroles si vives, & des sentimens si touchans, qu'il paroît bien, qu'il en étoit tout penetré. Là nous y lisons ces mots; *Tu es spes unica peccatorum... Per te speramus veniam peccatorum... In te beatissima Virgo nostrorum est expectatio præmiorum.* Vous êtes l'unique esperance des pecheurs... C'est par

vous que nous esperons le pardon de nos crimes... C'est de vous que nous attendons la récompense de nos bonnes actions... La devotion envers cette Vierge sainte peut-elle être exprimée en des termes plus forts? Peut-il luy rendre plus d'honneur, luy marquer plus de confiance, & luy faire une plus ardente priere! Que veulent donc dire ces gens, qui demãdent tant de restrictions, tant de réserves, & de précautions dans les services, qu'ils ne souffrent qu'à regret qu'on rende à la Mere de Dieu, qu'il est aisé de juger qu'ils n'ont point d'autre but, que d'abolir son culte tout-à fait.

Mais que diront-ils, si on leur fait voir que les autres Peres dans les siecles suivans, s'efforcent à l'envy, à qui luy donnera les éloges les plus magnifiques, à qui luy fera les prieres les plus dévotes, & enfin à qui établira le mieux la devotion envers celle, qu'ils appellent la Mere de misericorde, la Mediatrice des hommes, la dispensatrice des graces, nôtre vie, nôtre esperance, nôtre consolation. Ils sçavoient bien, ces fideles serviteurs de Marie, que tous ces titres n'étoient dûs qu'à son Fils par nature, & par la dignité de sa personne; mais cela ne les a pas empêché de les attribuer à la Mere par communication. Ont-ils douté que toutes les graces ne nous fussent données par les merites de Jesus-Christ? & cependant ils se sont adressez à Marie pour les obtenir; l'Eglise n'a-t-elle pas suivy leurs sentimens sur ce point, lors qu'elle a employé leurs paroles dans les prieres publiques qu'elle luy offre, en l'appellant la Mere de grace, la porte par où nous entrons

dans le Ciel, le refuge des pecheurs, la source de nôtre esperance, & le port assuré de nôtre salut ? Ces lumieres de l'Eglise ont-ils eu crainte de s'avancer trop, ou d'outrer les éloges, qu'ils donnoient à la Mere de leur Sauveur, quand ils l'ont appellée la reparatrice du genre humain ? Comme ils n'ont jamais pensé qu'on les expliquât dans un autre sens, que dans celuy qu'ils les entendoient, ils n'ont jamais cru qu'il se trouvât des Chrêtiens qui en dûssent être choquez. Disons donc hardiment, que ce culte étably par le sentiment des Peres de tous les siecles, doit être tenu pour le sentiment de l'Eglise, étant en effet aussi ancien que l'Eglise même.

A quoy il faut ajoûter qu'il n'est pas moins universel ; & que comme l'étenduë par toutes les nations de la terre a donné à l'Eglise le nom de Catholique, de même ce nom doit être donné à la devotion envers la sainte Vierge, qui a été generalement reçûë par tout, où l'Eglise Catholique est la Religion dominante: ce n'est pas un motif moins pressant pour nous animer à nous y engager. En effet, Messieurs, il y a dans la Religion Chrêtienne des sentimens de pieté si universels, & si fortement gravez dans tous les esprits, qu'on ne peut douter qu'ils ne soient inspirez par l'esprit de verité, & par l'operation de la grace même qui nous fait Chrêtiens. Tel est le sentiment de respect & de veneration que les Chrêtiens ont unanimement pour la Mere de Dieu. L'Eglise Latine, & l'Eglise Grecque sont d'accord sur ce point, quoy que le schisme ait separé celle-cy de l'autre, & quoy que

plusieurs erreurs se soient introduites avec le schisme, leur conformité qui n'a jamais été alterée sur le culte des Saints, & particulierement sur celuy de la Reine des Saints, montre que ce sentiment est encore universel.

Il est vray que l'heresie s'y est opposée au siecle passé, comme aujourd'huy le faux zele de certains écrivains qui ne laissent pas de passer pour Catholiques, s'efforce de combattre, sous prétexte de le régler ; mais ils devroient se souvenir que c'est l'un des principaux points, qui a fait retrancher les heretiques du nombre des fideles. Or dans les païs qui sont demeurez attachez à la religion de leurs peres, c'est-à-dire dans la Communion de l'Eglise Romaine, y a-t-il un seul Royaume, où le culte de la sainte Vierge ne soit reçû ? Quelques-uns même, comme la France, ne se sont-ils pas mis sous sa protection speciale, en la choisissant pour leur Reine & pour leur Souveraine? Dans chaque Royaume Catholique, y a-t-il une ville & même une seule bourgade, où il n'y ait quelque Temple bâty, ou quelque Autel consacré en son honneur? Dans toutes les Villes combien d'associations, de Confreries, de Congregations érigées, où des personnes de tout sexe, & de toute condition se font un honneur d'être inscrits, afin de se mettre sous sa protection, & de se dévoüer à son service? Tous les Ordres Religieux ne font-ils pas une profession particuliere de l'honorer par quelque marque de devotion ? sans parler de ceux de l'un & de l'autre sexe, qui ont pour fin de la servir, qui portent son nom, & qui sont instituez pour procurer sa

gloire,& pour en étendre le culte. Disons plus, y a-t-il une personne de pieté, qui ne rende régulierement quelque devoir à la Mere de son Dieu? & les plus grands pecheurs persuadez qu'ils sont, du pouvoir que Marie a dans l'affaire de leur salut, s'ils ne sont tout-à-fait abandonnez, ne conservent-ils pas toujours quelque sentiment de tendresse envers cette Mere de misericorde? & ne conçoit-on pas reciproquement quelque esperance de leur salut, pendant qu'ils s'adresseront à Marie, pour en obtenir les moyens?

N'est-ce donc pas pour nous-mêmes un puissant motif d'esperance & de consolation, de voir qu'en honorant la sainte Vierge, nous ne suivons point une route écartée; mais que nous entrons dans l'esprit & dans les sentimens de l'Eglise universelle, que nous nous attachons aux pratiques qu'elle approuve, que nous avons pour garant de nôtre pieté & de nôtre devotion, outre l'exemple de tous les siecles, le consentement de tous les fideles qui conspirent à honorer celle, que Dieu a plus honorée que toutes les pures creatures ensemble? En voyant tant de fêtes instituées en son honneur, tant de Temples dédiez sous son nom, tant d'Ordres Religieux qui combattent sous ses étendarts? tant de miracles qui se sont faits, & qui se font tous les jours en faveurs de ceux qui l'invoquent, & qui ont recours à elle? & sur tout en voyant le zele que l'Eglise témoigne pour inspirer cette dévotion à ses enfans, qu'elle commence & finit la plus grande partie des prieres qu'elle adresse à Dieu, par celle qu'elle fait à sa bienheureuse

Mere, pour luy servir de Mediatrice auprés de son Fils? qu'elle luy récite un Office particulier, les jours qu'on celebre quelque Mystere qui la regarde, qu'elle consacre un jour la semaine à son honneur, qu'elle a introduit par tout la pratique de la saluër trois fois le jour avec les paroles de l'Ange, lors qu'elle fût choisie pour être la Mere d'un Dieu. Ce concert & ce consentement unanime de toute l'Eglise répanduë en tant de païs, ne montre-t-il pas que cette devotion est, pour ainsi parler, la devotion de l'Eglise, & par consequent non seulement ancienne & universelle, mais encore sainte comme l'Eglise même.

C'est le troisiéme & le dernier caractere qui est commun à l'une & à l'autre. Je dis qu'elle est sainte particulierement en ce sens, pour ne rien dire de toutes les autres manieres dont ce titre luy convient; parce qu'elle a pour fin de porter les fideles à la sainteté, comme l'un des plus sûrs & des plus ordinaires moyens de l'acquerir, par les graces que nous obtenons de Dieu pour ce sujet: Car on ne peut douter que Marie s'interessant, comme elle fait, dans la gloire de son Fils, & dans l'ouvrage de nôtre salut, elle ne nous ménage les secours necessaires pour cela, & que d'ailleurs les devoirs qu'on luy rend, & l'attachement que l'on témoigne à son service ne l'engage à nous les procurer. C'est, Chrêtiens, ce qui doit desabuser ceux-là mêmes qui traitent d'abus la devotion à la sainte Vierge, comme si elle flatoit ou entretenoit l'impenitence des Chrêtiens, & ne servît sous cette vaine esperance dans sa protection, qu'à leur faire né-

gliger les devoirs les plus essentiels de la vie chrêtienne. Mais est-il juste & permis de décrier les choses les plus saintes, à cause de l'abus que quelques-uns en font? Je leur répond donc que la dévotion envers la Mere de Dieu ne porte point d'elle-même à ces abus; bien loin de cela, elle n'a pour fin que de sanctifier tous ceux qui l'embrassent; & que cette Vierge sainte déteste & rebute elle-même ceux qui s'en servent, s'il s'en trouve quelques-uns, comme d'un voile, pour couvrir leurs dereglemens, & pour y perseverer sous ce pretexte. Mais elle reçoit les pecheurs qui y mettent leur confiance, & qui implorent son secours, pour sortir de l'état du peché; parce que le but & la fin de cette dévotion est de porter les hommes à la sainteté, en imitant ses vertus & ses actions, qui sont le plus sûr & plus efficace moyen d'y parvenir.

Conclusion.

D'où je conclus, qu'il y a à la verité des régles & des conditions à observer dans le culte qu'on rend à la sainte Vierge, & dans la dévotion qu'on luy porte; mais qu'il n'y a nul de ces dangers à craindre; que s'imaginent ces faux zelez, qui donnent tant d'avis sur cette matiere, qu'ils vont plûtôt à en détourner les fideles qu'à les régler. Graces a Dieu! nous vivons dans un siecle, où l'on est assez instruit, & où l'on a plus de besoin d'être animé à la pieté, que de prendre des précautions, pour ne la pas porter trop loin. L'on sçait qu'il ne faut pas attribuer à la Mere de Dieu, ce qui appartient uniquement à Dieu, ny pas passer

que de luy & de vous, je serois dans une entiere assurance ; mais comme il dépend aussi de moy, & que je ne puis répondre de moy même, ne souffrez pas que j'abandonne jamais vôtre service ; prenez-moy en vôtre protection: & comme l'Eglise veut que les fideles vous invoquent particulierement à l'article de la mort, recevez mon ame aprés cette vie ; défendez-là au tribunal redoutable du Souverain Juge ; introduisez-là dans le Royaume de la gloire, que vôtre Fils nous a merité par son sang. C'est, Chrêtiens, ce que je luy demande en vôtre nom, & le bonheur que je vous souhaite, &c.

Fin de l'Octave de l'Assomption.

TABLE
DES MATIERES CONTENUES dans l'Octave de l'Assomption.

T. *Temps*

Fin de la Table des Matieres de l'Octave de l'Assomption.

TABLE
DES SERMONS
de l'Octave des Morts.

TABLE
DES SERMONS
de l'Octave de l'Assomption.

Approbation

Approbation de Monsieur Dumas, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne.

J'Ay lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier les Sermons du R. P. ** *sur l'Octave de l'Assomption.*

DUMAS.

Permission du R. P. Provincial.

J'Ay soussigné Provincial de la Compagnie de JESUS, en la Province de France, suivant le pouvoir que j'en ay reçû de nôtre R. P. General, permets au P. ** de faire imprimer *les Sermons qui contiennent une Octave sur l'Assomption de Nôtre-Dame, & une autre sur la charité enveres les fideles défunts*, qui a été vû & approuvé par trois Theologiens de nôtre Compagnie.

J. DEZ.

EXTAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Lettres Patentes scellées du grand Sceau, & signées, par le Roi en son Conseil, BECHET. Il est permis à JEAN BOUDOT Libraire à Paris, d'imprimer *les Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrêtienne*, en autant de volumes que bon luy semblera ; avec défenses à tous autres de les imprimer, faire imprimer, vendre ni debiter sans son consentement, pendant le temps & espace de huit années consecutives, à compter du jour que le dernier volume sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, sous les peines portées par lesdites Lettres. Données à Versailles le 13. Avril 1699.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 4. *Janvier* 1700.

Signé, BALLARD, Syndic.

I. SERMON.

OCTAVE DES MORTS.

SUR LA CHARITE envers les Fideles défunts.

PREMIER SERMON DE L'OCTAVE DES MORTS.

De la verité du Purgatoire, & de l'obligation de ſoulager les ames des défunts.

Sancta & ſalubris eſt cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis ſolvantur. 2. *Machab. cap.* 12.

C'eſt une ſainte & ſalutaire penſée de prier pour les morts, afin que leurs pechez leurs ſoient remis. Au ſecond Livre des Machab. c. 12.

HELAS! que ne vient-elle plus ſouvent en l'eſprit des vivans cette ſainte & ſalutaire penſée de prier pour les morts! Les ames ſaintes qui ſouffrent dans les noires priſons du Purgatoire, pour les pechez qu'elles ont

commis en ce monde, ne languiroient pas si long-temps dans le triste état où elles sont reduites sans être secouruës ; on s'attendriroit sur leur misere extrême, & l'on s'emploiroit auprés d'un Dieu misericordieux, pour adoucir les rigueurs de sa justice à leur égard. Non, ces saintes ames, du milieu des feux qui les brûlent, ne se plaindroient pas de la dureté & de l'insensibilité de leurs proches, qui les oublient dans ce triste lieu où elles sont releguées, & qui pouvant acquiter leurs dettes à peu de frais, n'ont nulle compassion des maux qu'elles endurent. Mais d'où vient, je vous prie, que cette pensée si salutaire est si rarement dans l'esprit des Chrêtiens ? & supposé même qu'elle y entre quelquefois, d'où vient qu'ils négligent les plus justes devoirs de l'amitié, de la reconnoissance, de la proximité du sang, & de tout ce qui les attachoit par les liens les plus étroits, aux personnes qu'ils ont le plus tendrement cheries durant leur vie, qu'ils les abandonnent lors qu'elles auroient le plus de besoin de leurs services, & de leurs charitables assistances ?

Deux raisons, Chrêtiens, causent cette surprenante insensibilité, que nous aurions de la peine à croire, si nous-même ne nous en sentions coupables ; sçavoir le defaut de foy dans les uns, & le manquement de charité chrêtienne dans les autres ; défauts qui se trouvent le plus souvent ensemble dans le même sujet. On n'est pas fortement persuadé de la verité du Purgatoire, & de la grandeur des peines, ausquelles les ames separées de leurs corps

ſont condamnées aprés cette vie ; ce n'eſt donc pas merveille ſi ce que la foy & la raiſon nous en apprennent, fait ſi peu d'impreſſion ſur nos eſprits. On n'a pas une veritable charité chrêtienne pour ſes freres, quoy que ce ſoit la vertu que le Fils de Dieu a eu le plus à cœur, & qu'il nous a le plus expreſſément commandée. Voilà en deux mots les cauſes du peu de ſecours que nous donnons aux ames de nos freres défunts ; ſecours qu'ils implorent par les plus inſtantes prieres, & qu'ils demandent par les plus fortes & les plus tendres conſiderations. On n'a pas de foy on n'a pas de charité ; & comme l'une eſt le fondement de l'autre, que la charité ne peut ſubſiſter ſans la foy, & que la foy eſt morte elle-même ſi elle n'eſt animée par la charité, je veux aujourd'huy, s'il m'eſt poſſible, reſſuſciter l'une, en m'efforçant de vous convaincre de la verité du Purgatoire, qui fait l'un des principaux articles de nôtre foy ; je veux r'animer l'autre, qui eſt preſque éteinte dans le cœur de la plûpart des Chrêtiens. Et pour vous engager à rendre un ſi juſte devoir aux défunts, je renferme tout ce que j'ay à vous dire dans ce premier Diſcours, en ces deux propoſitions, qui en feront tout le partage. La foy nous oblige de croire qu'il y a un Purgatoire, nous le ferons voir dans la premiere Partie. La charité nous engage à ſecourir les ames, qui y ſont retenuës par la Juſtice divine, ce ſera la ſeconde, aprés avoir imploré les lumieres du Ciel, par l'entremiſe de Marie.

Ave Maria.

PREMIERE PARTIE.

J'Ay donc, Chrêtiens, à vous prouver d'abord qu'il y a un Purgatoire, c'est-à-dire, un lieu destiné par la Justice divine, où les ames expient dans l'autre vie les peines dûës à leurs pechez, quoy que déja remis en celle-cy par la misericorde Dieu, & par la douleur qu'elles en ont conçûë. Mais qu'est-ce que je prétens faire en prouvant cette verité à des Chrêtiens, qui ne seroient plus fideles, s'ils chanceloient seulement sur ce point, qui fait un des principaux articles de nôtre foy, & qui en renferme d'autres, qui ne sont pas moins essentiels à la Religion? Cette pensée m'auroit arrêté, je l'avouë, & m'auroit fait prendre tout un autre dessein, si je n'avois fait en même temps réfléxion, qu'il n'y a point de verité, que les Heretiques du siecle passé ayent combatuë avec plus d'opiniâtreté, & à laquelle ceux d'entr'eux qui sont retournez dans le sein de l'Eglise marquent plus de peine à se soumettre; qu'une infinité de libertins encore plus dangereux que les heretiques mêmes, en font le sujet de leurs railleries impies, & que cette verité enfin, toute authentique & décidée qu'elle est, a je ne sçay quoy qui revolte l'esprit, & qui semble détruire l'idée que nous nous sommes formée de la bonté & de la misericorde de Dieu, au préjudice de sa justice. Outre que ceux-mêmes qui n'ont jamais douté de cette creance n'en concevant pas assez distinctement les consequences, ny les avantages qu'ils en peuvent retirer pour eux-mêmes & pour les autres, ont besoin d'une foy plus vive, & actuelle pour

regler leur vie, dans la vûë des châtimens terribles qui ſont reſervez aux moindres pechez, qu'ils commettent ſans crainte, & ſouvent de gayeté de cœur.

Ne craignons donc point de dire à toutes ſortes de perſonnes que la creance d'un Purgatoire deſtiné aux ames juſtes ſéparées de leurs corps aprés la mort, eſt un point de foy & de religion. Je parle, Meſſieurs, d'un Purgatoire en general, ſans prétendre conteſter ſur ce mot, lequel cependant, dans le ſens que nous le prenons, & dans la proprieté de ce terme, a été employé par les premiers Peres de l'Egliſe ; & s'il n'étoit queſtion que de cela, l'affaire ſeroit bien-tôt décidée par la citation des paſſages formels, que les heretiques mêmes ne ſe ſont pas aviſez de détourner dans un autre ſens. Je parle de ce que nous entendons par le Purgatoire ; ſçavoir un lieu où les ames ſouffrent quelques peines pour les pechez qu'elles ont commis en ce monde, & qu'elles n'ont pas achevez d'expier par la penitence:& parce que ce lieu n'eſt pas définy par l'Egliſe, & qu'on ne le ſçait pas d'une certitude de foy, le veritable objet de nôtre creance ſur cet article, eſt qu'il y a un état, qui eſt comme un milieu entre l'état des Bienheureux dans le Ciel, & celuy des reprouvez dans les Enfers : état où les ames qui ſouffrent le reſte des peines qu'elles ont meritées, peuvent être ſoulagées par les ſacrifices, & par les bonnes œuvres des vivans. Tenons-nous-en là, Chrêtiens, puiſqu'il n'eſt queſtion que de cela.

Pour ſe ſoulever contre une verité

si constante, & traiter ensuite de superstition, les prieres que l'Eglise a offertes à Dieu de tout temps pour les morts, qu'est-ce que les Heretiques n'ont point mis en usage? N'est-il pas étonnant que des gens qui ne se rendent qu'à l'autorité expresse de l'Ecriture, la démentent si hardiment, en retranchant du nombre des Livres sacrez, ceux qui contiennent cette verité en des termes si formels? *Sancta & salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur?* N'ont-ils pas combattu le sentiment universel de toutes les nations, puisque même les plus barbares, par un instinct naturel, ont honoré les obseques de leurs peres & de leurs proches par des ceremonies, lesquelles, quoy que superstitieuses, ont marqué qu'aprés leur mort, ils avoient besoin de quelque expiation de leurs crimes, & des bons offices des vivans pour être délivrées de leurs peines. Ils ont attribué à une tendresse naturelle la pratique de l'ancienne Loy, de faire des festins, des aumônes, & des œuvres de pieté sur les tombeaux des défunts. Ils ont desavoüé le témoignage des premiers Peres de l'Eglise, & publié avec audace, qu'ils sont tous tombez dans l'erreur, comme parle leur premier reformateur, *Fatendum est omnes in errorem fuisse abreptos*; ils ont refusé de se soûmettre à la tradition constante, immemoriale, universellement reçûë; & par une erreur soûtenuë d'un effroyable entêtement, ils ont refusé de souscrire aux décisions des Conciles, & se sont inscrits en faux contre tous les miracles les plus authentiques.

Calvin. in Instit.

Que faire, Chrêtienne compagnie, à des personnes resoluës de ne se rendre pas même aux preuves les plus fortes, & les plus évidentes? Certes je ne puis faire autre chose que de gémir sur leur aveuglement, & prier le Pere des lumieres de les éclairer sur ce point, qui leur faciliteroit la creance sur beaucoup d'autres, qui ne sont pas moins importans; & c'est, je m'assure pour cette raison, qu'ils s'attachent avec tant d'opiniâtreté à combattre celuy-là. Pour vous, Chrêtiens auditeurs, quoy que je n'aye aucun lieu de douter que vôtre esprit chancele sur cet article, je ne laisseray pas d'agir comme si vous en doutiez; parce que je suis persuadé qu'il est de la derniere importance pour tout le reste de cette Octave, d'établir solidement cette verité, afin d'exciter & d'enflâmer plus vivement vôtre charité à secourir ces saintes ames qui sont retenües dans ce triste lieu. Cette verité donc qu'il y a un Purgatoire se prouve par l'Ecriture, par les Conciles, & par la tradition constante de l'Eglise; elle est appuyée sur la raison & sur l'authorité, sur la foy de tous les siecles depuis l'établissement de la Religion, & sur la pratique universellement reçûe de tous les Chrêtiens, qui l'ont unanimement embrassée: Est-ce assez pour vous en convaincre? J'ose du moins me le promettre. Ecoutez donc toutes ces preuves en peu de mots, quoy que chacune pour être traitée dans une juste etendüe, auroit besoin d'un Discours tout entier.

La premiere se prend du Texte sacré dont je vous ay raporté les paroles: le fait est que Ju-

das Machabée, le chef & le conducteur du peuple de Dieu, pendant qu'il étoit gouverné comme une republique, ayant fait une recolte des aumônes des fideles, envoya dix mille dragmes d'argent à Jerusalem, afin d'offrir le sacrifice pour l'expiation des pechez de ceux qui avoient été tuez dans une sanglante bataille. Or sur cette action de pieté de ce sage Prince il y a bien des réflexions à faire, ne perdez rien de cecy, je vous prie. La premiere est, que l'historien inspiré du S Esprit ne rapporte pas seulement cette action comme une marque de la pieté de ce grand homme, ny comme un fait historique qu'il approuve, mais il luy donne des éloges, comme étant faite par un pieux sentiment de la religion qu'il professoit, *bene & religiosè de resurrectione cogitans.* Et afin qu'on ne s'imagine point que ç'ait été un sentiment particulier de ce Prince religieux (qui ne laisseroit pas d'être d'un grand poids) l'Ecriture ajoûte que tout le peuple contribua liberalement à cette action de pieté, *collatione factâ,* par où il paroît que c'étoit la croyance commune du peuple de Dieu dans l'ancienne loy, que les ames des défunts avoient besoin de ce secours, & étoient délivrez par ce sacrifice, de la prison où elles étoient retenuës, avant que de joüir du repos qu'elles esperoient; car s'ils n'eussent pas été persuadez de cette verité, auroient-ils employé leurs biens inutilement dans une ceremonie superstitieuse, si elle n'eût été autorisée par la loy? Troisiéme réflexion, le Texte sacré ne se contente pas d'approuver le fait, il approuve

2. Machab. c. 12.

Ibidem.

encore le droit, & bien loin de donner lieu de soupçonner qu'il y ait eu quelque apparence de superstition dans cette pratique autorisée par la Loy, c'est, conclud-il, une sainte & salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrez de leurs pechez, non pas de ceux qui les rendent coupables d'un supplice éternel; car ils étoient persuadez aussi bien que nous, qu'il n'y a plus de ressource, ny de misericorde dans ce lieu infortuné, où les reprouvez ne satisfont jamais ny par eux-mes, ny par le secours des autres, à la justice de Dieu. Il falloit donc de necessité qu'ils crussent comme nous, un troisiéme état, & un troisiéme lieu, où se fit l'expiation de certains pechez, qui ne meritoient pas une peine éternelle, & qui cependant les empêchoient d'attendre en repos la joüissance du souverain bonheur qu'ils esperoient aussi bien que nous.

Mais voicy une derniere réfléxion qui nous doit convaincre nous-mêmes que c'étoit la croyance commune de l'ancienne loy. C'est que l'Ecriture rend elle-même raison de l'action du genereux Machabée : *Quia considerabat quod hi, qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam.* Il sçavoit, ce grand Prince, & il faisoit réfléxion luy-même, que ceux qui étoient morts avec pieté, & dans la foy de leurs peres, avoient une esperance certaine que Dieu leur feroit grace, & qu'il leur donneroit la gloire aprés la resurrection. Or à quoy eussent servy ces prieres, & ces sacrifices, comme ajoûte le même Texte sacré,

si ce n'eût été en vûë du bonheur qu'ils espe-roient, & dont ils ne pourroient joüir pendant qu'ils seroient retenus dans ce triste lieu? Ce passage, Messieurs, qui parle si clairement & si magnifiquement tout ensemble de la priere pour le soûlagement des défunts, prouve invinciblement qu'il y a un Purgatoire : car l'une est une suite & une consequence de l'autre. C'est pourquoy les Heretiques forcez par l'évidence du fait incontestable, qui autorise & justifie le droit dont l'Eglise est en possession, ne pouvant en détourner le sens, comme ils font celuy des autres passages, ont pris le party ordinaire des Heretiques, qui est, que n'osant recuser le témoignage de l'Ecriture, puisqu'ils ne veulent point d'autre regle de leur foy, ils rejettent & retranchent de leur propre autorité, du nombre des livres Canoniques, les livres des Machabées, où ce fait si authentique est raporté. Mais, Chrêtiens, c'est ce party même si desesperé qu'ils ont pris, qui nous doit confirmer dans la croyance d'un Purgatoire, & convaincre de l'utilité de la priere pour les morts: car quel est l'homme de bon sens, qui se puisse contenter d'une défaite si déraisonnable, pour se tirer d'un passage si clair & si concluant? Luther en a fait autant de l'Epître de S. Jacques, parce qu'il y voyoit en termes exprés la condamnation de son erreur, par laquelle il soûtenoit que la seule foy sans les bonnes œuvres justifioit un Chrêtien. N'a-t-on pas vû disparoître pour la même raison du nombre des saints Livres l'histoire d'Esther, de Judith, de Job, & de Tobie?

le Livre de la Sageſſe, & l'Eccleſiaſtique, parce que les dogmes contraires à leur nouvelle ſecte, y ſont manifeſtement établis? mais que pourra-t-on prouver par l'Ecriture s'il eſt permis tantôt d'en détourner le veritable ſens, & tantôt de rejetter le livre entier quand on ne peut en accommoder les paroles à ſon opinion? N'eſt-ce pas ſe joüer de l'autorité des Livres ſaints, & ne ſuivre que ſon propre ſens en matiere de religion, comme on leur a reproché tant de fois, & dont ils ne pouront jamais ſe juſtifier?

Or, Meſſieurs, que peut l'artifice contre la verité, il n'y aura plus d'Ecriture ſainte, ſi la même autorité qui nous oblige de reconnoître les autres Livres pour authentiques ne ſuffit pas pour diſtinguer & démêler les veritables d'avec les apocriphes, & ceux qui ſont ſuppoſez; car que diriez-vous à celuy qui auroit la temerité de retrancher par exemple, la Geneſe, & tout le Pentateuque? ſinon ce que Tertullien a répondu à l'heretique Marcion, & qui eſt la ſeule voye de deffendre un ſi precieux heritage contre de ſemblables attentats, ſçavoir que la tradition nous l'aſſûre, que l'Egliſe en eſt en poſſeſſion, & que ſi l'aſſiſtance de l'Eſprit ſaint que le Fils de Dieu luy a promis, ne peut permettre qu'elle ſe trompe, en ce qui regarde la foy & les bonnes mœurs, or il l'a dû aſſiſter particulierement dans le diſcernement des Livres ſaints, qui contiennent les veritez qu'elle doit enſeigner; & ſans cette autorité de l'Egliſe & de la Tradition conſtante ſur ce point, je défie tous les Heretiques de me di-

re sur quel fondement ils reçoivent plûtôt tel Livre de l'Ecriture pour canonique que d'autres aussi anciens, qui ne sont pas pour cela reçûs ny des uns ny des autres ?

Ce n'est pas icy, Messieurs, une digression qui me jette hors de mon sujet, parce que le passage décisif pour la verité du Purgatoire, & que nos adversaires n'ont pû détourner, est d'un livre de l'Ecriture, reconnu par la même autorité que tous les autres : je veux dire que ces Livres des Machabées sont reçûs de l'Eglise & des Peres les plus anciens, dont le témoignage est d'un grand poids, parmy nos adversaires mêmes : puisqu'outre les quatre Docteurs de l'Eglise Latine, & les quatre de l'Eglise Grecque, qui d'un consentement unanime, comptent ces Livres entre les Livres saints, je leur citeray S. Gregoire de Nazianze, S. Cyprien, Origene, & Tertullien ; & pour lever tout le doute qu'on pouroit avoir sur ce sujet, le troisiéme Concile de Carthage, auquel S Augustin fut present, ne les a-t-il pas déclaré Canoniques ? Le Pape Gelase dans le Concile de Rome ne l'a-t-il pas décidé ? & enfin le Concile de Trente ne le dit il pas en termes exprés ? de maniere que de nier l'autorité des Livres des Machabées qui parlent si clairement en faveur du Purgatoire, & de la priere pour les morts ce n'est pas une moindre erreur, que de nier le Purgatoire même.

Conc. Carthag. Can. 47.

Concil. Trid. [illegible] 4.

Aprés cela, Chrêtiens, il seroit inutile de raporter les passages de l'Evanlige, & les endroits du Nouveau Testament, qui au sentiment de la plûpart des Peres de l'Eglise prou-

vent cette même verité ; parce qu'il n'y en a point que les Heretiques n'expliquent à leur façon, & auquel ils ne donnent tout un autre ſens. Telles ſont les paroles de S. Paul dans la premiere aux Corinthiens, où il parle des actions des juſtes, parmy leſquelles il ſe trouvera quelque defaut. Celuy, dit-il, dont l'ouvrage ſera brûlé, en ſouffrira quelque dommage, mais il ne laiſſera pas d'être ſauvé, quoy qu'aprés avoir paſſé comme par le feu. Saint Auguſtin, & quelques-autres Peres du premier ordre, n'apportent-ils pas ces paroles pour preuve d'une verité ſur laquelle on ne conteſtoit point de leur temps ? auſſi bien que ces autres paroles de S. Matthieu : Accordez-vous au plûtôt avec vôtre adverſaire, pendant que vous êtes en chemin avec luy, de peur qu'il ne vous livre au Juge, & que le Juge ne vous livre au Miniſtre de la Juſtice, & que vous ne ſoyez mis en priſon ; car je vous dis en verité, que vous ne ſortirez point de là, que vous n'ayez payé juſqu'à la derniere obole ? L'explication forcée qu'en donnent ces prétendus reformateurs de l'Egliſe eſt-elle à preferer à celles de S. Auguſtin, de S. Jerôme, de S. Cyprien, de S. Ambroiſe, & des autres que l'Egliſe regarde comme ſes premiers défenſeurs ? & quelques évidentes que ces paroles du Sauveur leur ont paru en faveur de la verité du Purgatoire, n'eſt-il pas ſurprenant que des gens ſans autorité & ſans aveu entreprennent de leur donner tout un autre ſens ? Et ſi cela ſe peut ſouffrir, ne faut-il pas conclure que nous n'avons plus d'Evangile, puiſqu'il ſera permis à des perſonnes

Matth. c. 5.

aheurtées à leur propre sens, & rebelles à sa la lumiere, de les accommoder à leurs temeraires opinions?

Mais si les Heretiques s'attribuent le droit d'expliquer l'Ecriture à leur maniere, la Tradition vient au secours du veritable sens que les Peres luy ont toujours donné sur cet article : aussi est-ce la seconde preuve sur laquelle est étably le dogme du Purgatoire, & la priere pour les morts. Que si les Heretiques rejettent encore cette preuve, c'en est assez à un Chrêtien fidele de s'en tenir à la foy de ses peres, je veux dire à la Tradition constante & immemoriale de l'Eglise sur un article, pour juger & pour conclure que toute secte qui n'y est pas conforme est dans l'erreur, & que toute opinion qui s'en éloigne, est ou heresie, ou une dangereuse nouveauté : car si une fois le fondement sur lequel nos plus saintes pratiques, nos plus religieuses ceremonies, & même plusieurs veritez constantes, sont établies, est une fois ébranlé, qui aura-t-il de constant & d'assuré dans la religion ? & si cette pure source nous est ravie, tout ce qui est venu jusqu'à nous par ce canal, ne doit-il pas être suspect ? Or je dis que la priere pour les morts, & par consequent la croyance d'un Purgatoire est plus ancienne même que l'Eglise de Jesus-Christ ; puisque, comme je vous l'ay montré, la pratique en étoit constante dans l'ancienne Loy, & qu'outre le témoignage des Machabées, Joseph qui a écrit l'Histoire des Juifs sous les premiers Empereurs, en parle comme d'une ancienne coûtume parmy ce peuple, dont leur

Ceremonial faisoit foy,& nous sçavons qu'encore aujourd'huy qu'ils sont sans Temple, & sans Prêtres, & qu'ils ont alteré la Loy qu'ils avoient reçûë de Dieu, en tant d'autres choses, ils ont conservé cette pratique, de faire des prieres solemnelles pour les morts. Telle est la force d'une coûtume établie par une ancienne Tradition.

Certes si nos Adversaires s'en vouloient tenir à la Tradition sur ce point, on pouroit dire que cette affaire est décidée. Calvin nous accorde déja treize cent ans de possession: lorsqu'il dit avec tant de présomption, que tous les Peres de ce temps-là ont tous été comme entraînez par le torrent d'une erreur populaire. Mais nous avons des titres encore plus anciens, qui nous autorisent dans cette possession; puisque S. Augustin declare de son temps, que c'étoit déja une coûtume établie par la Tradition des Peres plus anciens, & qui étoit observée dans toute l'Eglise, *Hoc à Patribus traditum, universa observat Ecclesia.* Il falloit donc pour faire cette Tradition, & pour la rendre authentique, remonter encore quelques siecles plus haut. Aussi voyons-nous cette même coûtume en usage du temps de S. Gregoire de Nazianze, qui la louë, & qui l'approuve; du temps de S. Cyprien qui la faisoit luy-même observer, du temps de Tertullien son Maître qui en parle, & nous voilà remontez jusqu'au second siecle: & enfin dans ce qui nous reste des ouvrages des Peres du premier. Nous en voyons la pratique dans S. Denis, & dans S. Hermas disciples des Apôtres: & nous voila parvenus à la

Serm. 32. de verb. Apost.

source de la verité, & à la foy de l'Eglise naissante. Je sçay bien, que contre le témoignage des auteurs du premier siecle, on me contestera les ouvrages de ces deux derniers, aussi bien que la liturgie qu'on attribuë à S. Jacques. Mais sans m'engager dans une longue dispute sur ce chapitre; ce qui me détourneroit de mon sujet, du moins ne peut-on contester qu'ils ne soient citez par les plus anciens Peres de l'Eglise, comme les plus anciens autheurs que nous ayons dans la Religion Chrêtienne; ce qui suffit pour être les témoins & les garants d'une coûtume établie & reçûë depuis la premiere origine de la Religion même, selon la doctrine de S. Augustin & de S. Jerôme, que dans les coûtumes de l'Eglise, dont on ne peut découvrir l'origine, il faut tenir pour constant qu'elles sont venuës des Apôtres, & que cette source a coulé jusqu'à nous sans interruption. Car bien loin que les saints Peres & les Chrêtiens des premiers siecles, qui étoient plus proches que nous de cette source si pure, se soient récriez contre une coûtume, que nos adversaires veulent faire passer pour superstitieuse, qu'ils se sont élevez contre ceux qui l'ont voulu combattre, & que l'Eglise dés les premiers temps a condamné l'Heretique Aërius, qui a osé le premier contester la verité du Purgatoire, & les suffrages pour les morts. Ce qui me fait conclure cette preuve par les paroles de S. Augustin, *Si quid faciendum tota per orbem frequentat Ecclesia, quin ita faciendum sit disputare, insolentissima insania est.* C'est de toutes les extravagances la plus

Epist. 118. c. 5.

insupportable, de disputer, s'il est à propos, ou non, de faire ce que nous voyons en pratique dans toute l'Eglise, par une Tradition si constante, & par une coûtume si universellement receuë. Mais je ne crois pas que ce soit une temerité de vouloir encore en être convaincus par raison.

C'est pourquoy j'ajoûte en troisiéme lieu, que la croyance d'un Purgatoire aprés cette vie, est fondée sur la justice de Dieu, & sur les loix que sa sagesse s'est bien voulu prescrire; en voicy les principes surs & incontestables, d'où il est aisé de tirer les consequences naturelles, pour peu qu'on s'applique à les pénetrer. Premierement, c'est une verité que rien de soüillé n'entrera dans le Royaume du Ciel, & je ne crois pas qu'un Chrêtien en puisse douter aprés la parole de Dieu si expresse. C'en est une autre qui n'est pas moins constante; qu'il y a des pechez legers, qu'on appelle veniels, qui ne font pas perdre la grace, ny l'amitié de Dieu, & qui ensuite ne sont pas punis en l'autre vie d'un supplice éternel: cela se suit des paroles du Fils de Dieu même, qui met de la difference entre les pechez, & entre les châtimens que la Justice divine leur prépare: *Omnis qui irascitur fratri suo reus erit judicio; qui autem dixerit fratri suo raca, reus erit concilio; qui autem dixerit fatue, reus erit gehennæ ignis.* Je ne m'arrêteray pas à vous expliquer le sens de ces paroles, c'est assez de vous dire que personne ne doute qu'elles ne contiennent les differens degrez de malice, qui se trouvent dans les pechez des hommes.

Matth. 5.

Je passe à une troisiéme verité qui ne permet pas de revoquer en doute la foiblesse des hommes qui tombent souvent en ces sortes de pechez que nous appellons legers & veniels : puisque le Sage nous assûre que le juste tombe sept fois, & que le Disciple bien-aimé nous assûre, que si quelqu'un étoit assez présomptueux pour se croire exempt de ces sortes de pechez, & s'il avoit la temerité de le dire, ce seroit un imposteur. Or de ces trois principes si constans, & dont tout le monde doit convenir, qui ne conviendra aussi de la consequence ; que si une personne meurt en état de grace avec des pechez de cette nature, qu'il faut qu'il y ait un Purgatoire pour les expier ; puisque tout peché doit être puny, jusqu'à une parole oiseuse & inutile ? car s'ils ne sont pas punis d'un supplice éternel, & si avec ces soüillures, toutes legeres qu'elles sont, on ne peut entrer dans le Ciel, ne faut-il pas conclure qu'il y a un état métoyen, & un lieu destiné, afin de satisfaire à la divine Justice pour ces legeres fautes, que les justes ont commises, & qui n'ont pas été expiées en cette vie ? Mais un Dieu infiniment misericordieux, répondent les heretiques & les libertins, un Dieu infiniment misericordieux ne peut-il pas remettre ces sortes de pechez, sans en tirer des châtimens aussi rigoureux que sont les peines du Purgatoire, qu'on nous represente remply d'un feu devorant, & où l'on est privé souvent pour des années entieres, de la vûë du souverain bien ? Que Dieu ne le puisse, ce n'est pas la question, mais qu'il l'ait ordonné dans les loix ordinaires de

sa Justice : c'est ce qui dans les principes de la Foy Catholique, ne se peut soûtenir.

De plus, dans les mêmes principes, quoy que Dieu, en pardonnant les offenses commises contre sa divine Majesté, rende sa grace au pecheur, & qu'il se reconcilie parfaitement avec luy, il ne luy remet pas pour cela toute la peine qui est dûë à son peché, il la change seulement d'éternelle qu'elle eût été, en temporelle, & relâche même beaucoup de sa rigueur & de sa durée ; c'est ce que nous apprenons de l'exemple de David, qui ayant eu recours à la misericorde de Dieu, aprés avoir été averty de son peché, en obtint aussi-tôt le pardon : *Peccavi Domino*, dit ce Roy penitent, ah j'ay peché ! & j'ay recours à la bonté infinie de mon Dieu ; le Prophete Nathan l'assura en même temps de son pardon, *Dominus quoque transtulit peccatum tuum, non morieris* ; mais la justice a ses droits que sa misericorde ne luy conteste point ; *Verumtamen, quia blasphemare fecisti inimicos Domini, filius qui natus est tibi, morte morietur.* *Verumtamen*, Dieu qui vous fait grace & misericorde punira cependant vôtre peché par la mort précipitée de l'enfant, qui est le fruit de vôtre iniquité ; & tout le monde sçait combien la main de Dieu frappa rudement ce Prince, quoy que penitent, & de quels fleaux il l'affligea, en punition de son crime. Ajoûtez enfin qu'on peut mourir, & que plusieurs meurent effectivement avant que d'avoir satisfait aux droits de la Justice divine, & même qu'il y en a peu qui meurent sans être encore redevables de quelque

2. Reg. c. 12.

partie de la peine qui est dûë à leurs pechez : or la satisfaction n'en ayant point été faite en cette vie, elle est donc necessairement reservée dans l'autre ; puisqu'il faut, dit S. Augustin, que tout peché soit puny par le pecheur même qui l'a commis, ou par la justice de Dieu, qui a résolu de ne le pas souffrir impuny : or cette Justice divine ne le punit pas dans le Ciel, qui est le lieu des recompenses, ny dans l'Enfer, que Tertullien appelle le tresor des suplices, que Dieu a reservez à ses ennemis, parce que là on ne satisfait jamais, quoy que l'on souffre éternellement : il faut donc encore une fois, qu'il y ait un milieu, un état où l'on soufre, & où l'on satisfasse, ce que nous appellons Purgatoire. C'est ce que la foy nous oblige de croire, en quelque endroit que soit le lieu, & quelque puisse être la peine que l'on y souffre, nous en parlerons dans un autre Discours. Je dis seulement aujourd'huy, que si la foy nous oblige de croire un Purgatoire, la charité nous engage à secourir les ames souffrantes qui y sont retenuës : c'est ma seconde Partie, mais que j'abregeray autant que je pouray.

SECONDE PARTIE.

C'Est encore une verité constante, Messieurs, que la charité chrêtienne, soit celle que nous avons pour Dieu, soit celle que nous avons pour le prochain, ne peut subsister sans la foy, & même, selon le sentiment de l'Apôtre, elle suit toujours dans ses operations les lumieres de la foy qui la regle, & qui la conduit, *Charitas quæ per fidem operatur.* C'est pourquoy, persuadez

Ad Galat. 5.

comme vous le devez être, de la verité d'un Purgatoire, & que les ames de nos freres souffrent dans ce lieu de tourmens; car je puis bien l'appeller de ce nom, puisque les saints Peres ne font point de difficulté de luy donner celuy même de l'Enfer, quoy qu'avec les modifications qui le distinguent du lieu, où souffrent les victimes infortunées de la vengeance éternelle de Dieu. Persuadez, dis-je, que nos freres souffrent dans ce lieu de tourmens, je n'auray pas grand peine à vous montrer que la charité nous oblige à les secourir. Je tâcheray dans les autres Discours de vous suggerer les motifs les plus pressans, & les plus capables d'exciter cette charité envers ces saintes ames, & de rallumer ce feu presque éteint, que le Fils de Dieu est venu apporter sur la terre: je me contente aujourd'huy de vous representer les plus communs, & qui engagent le plus indispensablement tous les Chrêtiens en general à s'acquiter de ce devoir.

Le premier est pris de l'union que nous avons avec les ames fideles en qualité de membres du même Corps mystique du Sauveur, qui est le chef de son Eglise, partagée en trois états qui le composent. En effet il n'y a point de Chrêtiens qui ne doivent sçavoir qu'une partie de cette Eglise est triomphante dans le Ciel, comme étant heureusement arrivée au glorieux terme où nous aspirons tous; c'est là qu'elle joüit de la recompense de ses travaux, & qu'elle possede le souverain bonheur, qui fait l'objet de nos esperances. L'autre partie de cette Eglise combat

icy-bas, & c'eſt pour cela que nous l'appellons Militante, expoſée aux perils & aux hazards que nous courons dans cette carriere mortelle, dans une égale incertitude & de nôtre ſalut avenir, & ſi nous ſommes preſentement agreables aux yeux de la divine Majeſté. La troiſiéme partie de cette Egliſe, eſt ſûre à la verité de ſon ſouverain bonheur, qui ne luy peut manquer un jour; mais elle en ſouffre le retardement, condamnée qu'elle eſt, par Arrêt de la divine Juſtice, à payer les dettes qu'elle a contractée en ce monde, & à ſouffrir une peine douloureuſe & affligeante pour les pechez qu'elle a négligez d'expier par une penitence ſalutaire, & c'eſt de là qu'elle a retenu le nom de ſouffrante.

Or le deſſein qu'a eu le Fils de Dieu dans l'établiſſement de cette Egliſe diviſée comme en trois mondes, & ſeparez l'un de l'autre d'un intervalle auſſi grand que l'eſt le Ciel de la terre, & que la terre que nous habitons l'eſt de cette ſouterraine priſon, où l'on tient communément que le Purgatoire eſt aſſigné. Le deſſein, dis-je, du Fils de Dieu, a été de n'en faire qu'un même corps, & qu'une même Egliſe, par l'étroite union, & le commerce reciproque entre les parties qui compoſent ce grand corps. De maniere que comme l'Egliſe militante eſt une, nonobſtant la diſtance des lieux & des païs, par l'unité de la même foy qui les lie enſemble, & qu'on ne peut rompre ſans y mettre le ſchiſme, & la diviſer; il faut dire de même que l'Egliſe triomphante dans le Ciel, militante ſur la

terre,

terre, & souffrante dans le Purgatoire, il ne s'en fait qu'une, par le lien de la charité, qui les unit ensemble par une societé de commerce, de prieres, de suffrages, & par une participation de graces, & de merites, qui fait proprement la communion des Saints, que le Symbole des Apôtres met entre les articles de nôtre foy; mais j'ajoûte que cette union entre les trois Eglises, ou de la même Eglise divisée en ces trois differens états, ne se peut maintenir que par le lien de la charité, ny cette charité s'exercer que par le secours que ces trois differens états se donnent mutuellement.

Ne parlons point icy du secours que les Saints nous procurent, & nous impetrent dans le Ciel, ny de leur mediation auprés de Dieu, tant en nôtre faveur, qu'envers les ames du Purgatoire, pour lesquelles il est hors de doute qu'ils s'employent par leur intercession, & par voye d'impetration, comme parle la Theologie; les mêmes Saints nous obtiennent des graces, & des faveurs, que nous experimentons souvent, & que nous reconnoîtrons un jour, quand nous serons les compagnons de leur bonheur; nous ne pouvons à la verité de nôtre part leur faire aucun bien, ny augmenter leur merite & leur gloire; ce qui n'empêche pas toutefois que nous n'entretenions commerce avec eux, que nous ne leur adressions nos prieres, & que nous ne leur procurions même une gloire accidentelle, par les honneurs que nous leurs rendons. Tout cela est hors de contestation parmy les Orthodoxes; mais ce qui fait à mon sujet,

eſt que la charité doit auſſi entretenir cette union & ce commerce avec les morts qui ſont en chemin du Ciel, mais arrêtez dans ce triſte lieu, où ils expient les peines deuës à leurs pechez.

Ce commerce ſe peut appeller mutuel, au ſentiment de pluſieurs grands Theologiens, qui ſoûtiennent que ces pauvres ames pouſſent leurs ſoûpirs vers le Ciel, & ſollicitent ſans ceſſe la miſericorde divine en faveur de ceux qui les aſſiſtent de leurs ſuffrages, & de leurs bonnes œuvres; la reconnoiſſance les y engage, & il ne faut point douter que pour l'avancement de leur bonheur, & la délivrance que nous leur procurons des peines temporelles qu'elles endurent, elles ne nous obtiennent des graces, qui nous ſerviront à éviter les ſupplices éternels. C'eſt pourquoy de nôtre part nous devons contribuer à leur bonheur, comme membres d'un même corps, & parties d'une même Egliſe. Nous pouvons les aſſiſter de nos prieres, les ſoulager par nos aumônes, & payer leurs dettes par les ſatisfactions que nous offrons pour elles à nôtre commun chef. Qui peut donc douter que la charité ne nous y engage ? Ce ſont nos freres, & nos proches, ſinon ſelon la chair, du moins ſelon l'eſprit, qui doit être un lien plus étroit & plus fort, pour nous unir enſemble en qualité de Chrêtiens, qui ſont membres d'un même chef, & qui compoſent un même corps. Une partie de ces membres eſt foible, pour parler dans le langage, & dans la ſimilitude de l'Apôtre. *Membra corporis infirmiora*, elle eſt incapable

12 ad Cor. 11.

d'agir, & de se procurer le moindre soulagement; or dans l'impuissance où sont ces ames saintes de se délivrer des maux inconcevables qu'elles endurent, & quelquefois même à nôtre occasion, avec quel soin, & quel empressement ne devons-nous pas nous porter à les secourir? *Mortuo ne prohibeas gratiam*, s'écrie le Sage, ne refusez au mort la grace, & le seul bien que vous luy pouvez faire, qui est de soûlager les peines qu'il soufre: Ne soyez pas le seul qui luy refusiez vôtre secours; l'Eglise le reconnoît pour un de ses enfans, & elle a institué des prieres pour son repos, le Sauveur des hommes a versé son sang pour luy, il ne tient plus qu'à le luy appliquer: d'ailleurs c'est vôtre frere, fils du même Pere celeste, membre du même corps; *Mortuo ne prohibeas gratiam.* C'est une inhumanité, & une barbarie de ne pas écoûter la voix de la nature, comme si un frere selon le sang refusoit à son frere l'assistance necessaire dans une pressante necessité. Ce seroit une chose inouye que les membres d'un même corps refusassent de s'entre-soûlager, que la main par exemple refusât d'appliquer le remede au pied: Hé! quel jugement doit-on faire des Chrêtiens liez ensemble par la grace, qui est le lien le plus étroit, refuser ou négliger les fideles défunts, dans le plus pressant de tous les besoins, dans la plus extrême necessité, dans la plus grande impuissance de se soulager eux-mêmes? N'est-ce pas oublier le plus juste devoir, & manquer à la plus importante des obligations de la charité; qui doit s'étendre sur tout le

Eccli. 17.

monde ? *Mortuo ne prihibeas gratiam.* Non, mon cher auditeur, les devoirs de la charité Chrêtienne ne se bornent point au temps de cette vie ; & si l'Apôtre nous apprend qu'elle ne se perd jamais, mais qu'elle demeure jusque dans le sejour de la gloire, aprés même que la foy a disparu par la claire vûë du souverain bien, & que nôtre esperance a fait place à la possession de l'objet que nous poursuivions ; l'ardeur de cette même charité qui a uny des Chrêtiens vivans ne doit pas se ralentir, ny se perdre par la séparation qui se fait à la mort des uns ; ceux qui restent la doivent conserver toute entiere, & comme on est en état de rendre les plus importans services au prochain, qui en a le plus de besoin, & qui est hors d'état luy-même de se secourir, ne doit-on pas dire que c'est en cette occasion que nous en devons donner des témoignages réels, effectifs & essentiels, par l'avancement de leur bonheur que nous leur devons procurer ; *Mortuo ne prohibeas gratiam.*

En second lieu, Messieurs, & la seconde raison qui nous oblige à employer tous nos efforts pour soulager nos freres retenus dans le Purgatoire, est que ce secours, que nous leur pouvons rendre, distingue proprement la charité chrêtienne des devoirs de l'amitié humaine, que les vivans rendent à leurs amis, & à leurs proches défunts ; car en vûë de cette amitié les uns déplorent le sort de leurs amis, & arrosent leurs tombeaux de leurs larmes ; quelques-uns en paroissent inconsolables, & l'on en a vû que l'excés de la dou-

leur a porté jusqu'à s'ensevelir dans le même sepulchre, ou à se jetter dans le bucher, qui consumoit leur corps, pour mêler leurs cendres avec celles de leurs amis ; & d'autres enfin ont tâché de se consoler de leur perte par la magnificence des obseques ; & de la pompe funebre, dont ils les ont honorez aprés la mort. Ce sont à la verité des marques d'une amitié constante; mais devoirs inutiles! foibles soûlagemens des vivans plûtôt que des morts ? s'écrie S. Augustin, témoignages équivoques de la douleur, & de l'amitié de ceux qui souvent marquent être les plus sensiblement touchez de la mort d'un amy!. Non, ce n'est point en cela, que consiste la charité chrêtienne., laquelle est également éloignée de la stupidité stoïque, qui n'est sensible à rien, & des sentimens trop vifs que la nature & la tendresse de l'amitié excitent dans le cœur des autres Elle ne condamne point la douleur que l'amitié inspire dans ces fâcheux accidens, mais elle la modere & la retient dans de justes bornes: *Modicum plora super mortuum, & fac planctum secundùm meritum ejus*, dit le S Esprit par la bouche de l'Ecclesiastique. Mais cette même charité ne se contente pas aussi d'un lugubre appareil, non elle ne se borne pas là, elle donne des marques plus solides de pieté & de religion; car elle procure à nos freres la joüissance du repos & du bonheur éternel, sur lequel ils ont déja un droit acquis, mais qui n'en sont pas encore en possession. Cette charité mêle des prieres avec ses larmes, elle soulage les peines & les douleurs ameres des défunts,

Eccli. 22.

au lieu de chercher à adoucir les siennes propres ; si elle fait faire quelque dépense pour honorer les obseques des défunts, elle fait encore plus d'aumônes pour acquiter les dettes dont ils sont redevables à la justice de Dieu, & méprisant le faste, qui semble les vouloir faire triompher de la mort par une espece d'immortalité qu'on tâche de leur procurer dans le souvenir de la posterité, elle leur en procure une réelle & une veritable dans le sejour même de la gloire.

Voilà en quoy la veritable charité se fait connoître, & ce qui la distingue de l'amitié humaine, laquelle ou finit à la mort, ou si elle s'étend au delà du tombeau, ce n'est plus qu'une ceremonie de bienseance ; & comme l'appelle saint Augustin, des devoirs dont l'humanité nous oblige de nous acquiter, mais inutiles au repos & à l'avancement du bonheur de celuy à qui on les rend, *Humanitatis officia, non vitæ æternæ præsidia.* Car enfin de quoy leur peuvent-ils servir ? les connoissent-ils ces témoignages d'amitié, ces marques de vôtre souvenir ? & si Dieu les leur fait connoître, y sont-ils sensibles ? qu'ont-ils besoin de vos larmes, de ce deüil, de ces dépenses excessives ? ils exigent de vous des devoirs plus Chrêtiens, & une charité plus solide, dont les effets & les marques sont d'implorer pour eux la misericorde du Seigneur, les aider à satisfaire à sa justice par les jeûnes, & par les autres bonnes œuvres, que vous offrirez à ce dessein ; au lieu donc d'honorer leur tombeau, de faire mettre leurs armes dans les Eglises, & de traîner

un grand deüil, faites offrir des sacrifices, & des prieres, afin de solliciter la divine misericorde en leur faveur. C'est ce qu'au raport de saint Jerôme, fit l'illustre Pammachius, aussi distingué par sa pieté, que par le rang qu'il tenoit dans le monde. La mort luy avoit enlevé son épouse en la fleur de son âge; il l'avoit cherie par devoir & par inclination; car elle luy ressembloit en merite & en vertu, étant fille de l'admirable sainte Paule, & n'ayant jamais dégeneré de la pieté de ses ancestres. Pammachius eut autant de charité pour elle aprés sa mort, qu'il luy avoit témoigné d'affection durant sa vie; au lieu de jetter des fleurs sur son tombeau, dit ce Pere, & d'employer une partie de ses biens à luy faire faire de magnifiques obseqûes, ou de marquer sa douleur par ses larmes; il assembla tous les pauvres sur le tombeau de cette illustre défunte, & arrosa, comme parle ce saint Docteur, du beaume de l'aumône, ses cendres & ses ossemens: *Sanctam ejus favillam, ossaque veneranda eleemosyna balsamo irrigabat.* Voila les marques d'une sainte amitié, ou plûtôt d'une charité parfaite. C'est témoigner qu'on est bon amy, bon pere, bon parent, bon époux, & que la charité Chrêtienne nous a unis en ce monde, quand on n'oublie point aprés la mort, ceux qu'on a tendrement chery durant leur vie.

Epist. ad Pammachium.

Charité qu'on doit témoigner par les effets; c'est la troisiéme réflexion par laquelle je finis ce Discours, & la principa-

pale difference qui la doit distinguer de l'amitié humaine, qui semble beaucoup perdre de sa force & de son activité par l'absence de l'objet qui la fait naître, & par la distance des lieux qui sépare les amis : ce qui fait qu'on oublie enfin tout-à-fait ceux dont la presence faisoit autrefois toute nôtre consolation, & nôtre plus charmant entretien. Mais la charité chrêtienne ne doit pas être sujette à cette inconstance ; l'intervalle du temps ny des lieux ne doit jamais empêcher que les Chrêtiens ne soient unis ensemble, & ne s'entr'assistent : & si elle ne se perd point dans le Ciel, elle doit encore moins se perdre ou s'affoiblir envers ceux qui sont dans le Purgatoire, & qui ont besoin d'un prompt secours, & c'est particulierement en ce sens, que l'on doit dire que la charité est plus forte que la mort, & que l'Enfer, c'est-à-dire qu'elle doit passer jusque dans cette prison soûterraine, qui sépare ces ames saintes du sejour des lumieres : *Fortis ut mors dilectio, & dura sicut infernus æmulatio.* Elle doit donc s'étendre jusque-là, & n'oublier jamais ceux que la mort a enlevez à nos yeux, & réleguez dans cette region de tenebres & de soufrances.

Cantic. 8.

Mais quelle dureté, & quelle insensibilité dans la plûpar des Chrêtiens ! qui aprés avoir conduit leurs proches, & leurs amis jusqu'au tombeau, les y laissent, & aprés quelques jours de deüil, les mettent entierement en oubly. Car c'est la coûtume de la plûpart des hommes, & ce qui a fait dire au saint Roy Prophete, *Oblivioni datus sum*,

Psal. 30.

tanquam mortuus, *à corde*; on se souvient aussi peu de moy que d'un mort, auquel on ne pense plus, aprés quelques devoirs funebres qu'on luy a rendus. C'est ce dont se plaignent avec justice les ames du Purgatoire : helas! quelques-uns vivent dans les papiers qui font mention d'eux, ou dans les écrits qu'ils ont laissez, ou bien qu'on fait d'eux, de leur vie & de leurs actions; d'autres vivent par leur réputation, dans la memoire des hommes, & dans la bouche de ceux qui parlent d'eux avec honneur : d'autres enfin vivent en quelque maniere dans l'Epitaphe de leur tombeau; mais presque tous meurent dans le cœur de leurs proches, de leurs amis, de leurs enfans; parce qu'ils ne les secourent point par leurs prieres & par leurs bonnes œuvres, *Oblivioni datus sum, tanquam mortuus à corde.*

Ah! Chrêtienne compagnie, si nous sommes bien convaincus de la verité du Purgatoire, & du besoin que ceux qui y sont releguez ont de nôtre secours, descendons souvent de pensée dans cette region des morts, considerons le triste état où ces ames sont réduites, & que la charité nous donne des entrailles de compassion pour soulager leur misere. Mais ne nous contentons pas d'une compassion sterile, offrons pour elles des prieres, & des aumônes, & sur tout le sacrifice de l'Autel pour leur délivrance; nous n'obligerons pas des ames ingrates, mais reconnoissantes au possible, & qui employeront leur

crédit auprés de Dieu pour nous procurer le bonheur dont nous les aurons mises en possession. C'est l'éternité bien-heureuse, que je vous souhaite, &c.

SECOND SERMON DE L'OCTAVE DES MORTS.

De la grandeur des peines du Purgatoire.

Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me. *Job.* 19.

Ayez pitié de moy, & prenez compassion de mes douleurs, vous autres du moins qui vous dites mes amis. Au Livre de Job, ch. 19.

SI les soûpirs & les tristes plaintes que poussent sans cesse nos freres & nos plus chers amis qui souffrent dans le Purgatoire, pouvoient percer l'épaisseur de la terre pour venir jusqu'à nous, il ne seroit pas necessaire, Chrêtiens auditeurs, qu'ils

empruntassent aujourd'huy ma voix, afin de vous inspirer quelque compassion de leurs miseres. Ces gemissemens confus qui se feroient entendre du milieu de leurs flâmes, & ces accens lugubres capables de fendre les marbres & les rochers, vous attendriroient je m'assure ; ou bien, si insensibles aux peines qu'ils endurent, vous aviez la dureté de leur refuser le secours qu'ils attendent de vous, & qu'ils demandent avec tant d'instance, du moins ne seriez-vous pas si ennemis de vous-mêmes, que de vous exposer au même danger, & de ne pas tirer avantage de leur exemple.

Quels mouvemens de crainte & de douleur tout ensemble n'exciteroit point le pitoyable récit de leurs peines, l'effroyable peinture qu'ils vous feroient de ce triste lieu, & l'extrême rigueur de la Justice divine, qui ne peut laisser impuny le moindre peché ; & qui employe des flâmes vengeresses pour expier dans l'autre vie ce que nous aurions pû acquiter à peu de frais en celle-cy ? Vous verseriez assez de larmes pour éteindre les feux qui les brûlent, & ils ne diroient pas une parole qui ne fit une playe à vôtre cœur. Mais puisque nous ne devons pas attendre que Dieu nous donne quelque marque sensible de ce que souffrent ces ames affligées ; & que d'ailleurs, si ce que l'Ecriture, ce que l'Eglise, & ce que la raison même nous enseignent, de la rigueur des châtimens que Dieu exerce sur ceux qui sont redevables à sa justice ; si tout cela, dis-je, n'est pas capable de nous effrayer, ou de nous donner quel-

que ſentiment de compaſſion ; il ſeroit inutile qu'elles vinſſent elles-mêmes pour nous en inſtruire ; ſoufrez donc que je leur prête ma voix, pour vous faire entendre les cris & les gemiſſemens par leſquels elles implorent vôtre ſecours ; & afin d'en être touchez efficacement, implorons l'aſſiſtance du S. Eſprit, par l'interceſſion de la Mere de miſericorde.

Ave Maria.

POur vous donner d'abord quelque legere idée de la grandeur des peines que ſoufrent les ames ſaintes dans le lieu deſtiné à la Juſtice divine ; je me ſers des paroles du ſaint homme Job, qui laiſſe juger à ſes amis quel doit être l'excés des douleurs qu'il endure, par la cauſe qui les luy fait ſoufrir ; ſçavoir la main de Dieu, qui frappe bien d'une autre force que celle des hommes, *Miſeremini mei, ſaltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.* Auſſi les Docteurs nous aſſûrent communément, aprés S. Auguſtin, qu'il n'y a rien de ſenſible & d'affligeant en cette vie, qui ſoit comparable aux ſupplices du Purgatoire ; parce que c'eſt là où Dieu exerce la ſeverité de ſa juſtice, à laquelle, comme parle Tertullien, il eſt redevable, & ſes yeux ne peuvent voir la moindre iniquité qui offenſe ſa ſainteté infinie, ſans la punir ou dans cette vie, ou dans l'autre ; mais avec cette difference, que dans cette vie s'il fait éclater quelque trait de ſa ſeverité, ſa miſericorde en modere la rigueur ; & aprés avoir long-temps arrêté &

Greg. Comment in Pſ. 4 Penit.

D. Thom. in 3 diſt. 21. qu. 2. &c.

suspendu le coup, elle le conduit avec tant d'adresse, & y mêle tant d'amour & de bonté, que la même main qni nous frappe, nous guerit en même temps, & qu'il nous pardonne lors même qu'il nous punit, *misericorditer saviens*, ainsi que s'exprime saint Augustin.

Mais dans l'autre vie, c'est la main de sa justice qui frappe, & tout ce que la misericorde a de part dans ce châtiment, est qu'elle en abrege la durée; & que la peine qui eût été éternelle pour les pechez griefs & mortels, est changée en temporelle, ce qui la distingue de celle des reprouvez : mais à cela prés, & à la reserve du desespoir, qui naît de la pensée d'une éternité de supplices, cette justice frappe rudement, & se fait bien sentir; & je vous laisse à penser si le saint homme Job fait de si tristes plaintes pour les douleurs qu'il endure, & dans lesquelles la misericorde de Dieu a plus de part que sa colere, en quel état se trouvera une ame, qui tombe entre les mains de sa justice, aprés avoir laissé passer le temps de sa misericorde; & aprés avoir négligé de laver ses pechez, ou d'en expier les restes dans le sang du Sauveur. Ah! quand cette justice d'un Dieu y mettra la main, de quelle force & de quel poids ne déchargera-t-elle point son coup? ne sera-ce pas avec grand sujet, que cette ame pourra dire avec le saint homme Job, *Miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me*, ayez compassion de moy, vous autres qui êtes de mes amis, parce que la main de Dieu m'a frappé. Sur quoy je re-

marque avec S. Augustin, que la main de Dieu touche ; car ce terme n'est pas sans mystere, que la main de Dieu, dis-je, touche les hommes en trois manieres, aussi bien dans l'autre vie, que dans celle-cy ? Toutes les trois exprimées dans l'Ecriture, & qui se rencontrent toutes à la fois dans le Purgatoire, pour punir le desordre qui se trouve dans le peché. La premiere est, qu'elle les repousse, & les éloigne pour un temps de sa presence, & de la joüissance de leur bonheur ; ce qu'on appelle la peine du dam, selon l'expression du Prophete Royal, *Quare me repulisti ?* La seconde, qu'elle s'appesantit sur eux, pour leur faire souffrir la plus rude peine du sens, qui est celle du feu, *& aggravata est manus Domini.* Et la troisiéme enfin qu'elle s'étend sur les coupables, afin de prolonger ces peines, jusqu'à ce qu'ils ayent entierement satisfait à sa justice, *Adhuc manus Domini est extenta.* C'est en ces trois manieres que la main de Dieu les frappe, & que la rigueur de la justice divine en fait sentir le poids à ces ames saintes ; autant de puissans motifs qui doivent exciter nôtre compassion à leur égard, & nous porter à les secourir.

Psal. 172

1. Reg. c. 5.

Isaye 5.

PREMIERE PARTIE.

DIeu donc les touche en les repoussant, & en les éloignant pour un temps de la joüissance de leur souverain bien, ce qui fait à proportion comme dans l'Enfer, le plus grand, & le plus capital de leur supplice : de maniere que Dieu, qui fait la joye & le bonheur du Ciel par sa presence, & l'Enfer par la privation éternelle de soy-même, fait un état

mitoyen, par la privation de ce même bonheur, un Enfer passager, comme l'appellent quelques-uns, & dont la peine se doit mesurer comme celle des reprouvez, par la privation du souverain bien : aussi s'appellent-elles toutes deux, peines du dam : c'est le même objet dont on est privé dans l'une & dans l'autre ; ne donnez point de fin à l'une, ôtez l'éternité à l'autre, vous les confondez, & vous en ôtez la difference. Or qui pouroit exprimer la douleur qu'une ame soufre par cette privation? on peut seulement dire que cette peine est en quelque maniere infinie ; parce que la privation d'un bien se doit mesurer sur le pied de la grandeur du bien même dont on est privé; comme l'aveuglement passe pour un des grands maux de cette vie, parce que la vûë passe pour l'un de ses biens les plus précieux. Si vous desirez donc sçavoir qu'elle est la peine qu'on soufre dans ce triste lieu ; concevez, si vous pouvez, quel bonheur c'est que de joüir de Dieu ; sondez cet abysme de perfections, dont la vûë leur est dûë un jour, mais qui est souvent differée par l'espace de bien des jours ; concevez cet ocean de délices où nagent les Bienheureux dans le Ciel, être capable d'en joüir, être créé pour cette fin, & de plus s'y attendre, & y avoir un droit acquis qu'on ne peut nous contester, & cependant s'en voir exclus pour si long-temps, qui me pourra exprimer la grandeur de cette douleur?

Il faudroit ensuite pouvoir concevoir l'ardeur & la violence du desir qu'ont ces saintes ames de voir ce divin objet ; desir auquel

Dieu même ajoûte un nouveau poids, en leur faisant connoître en cet état combien il est aimable; de maniere qu'on peut dire qu'il les attire d'une main, au même temps qu'il les repousse de l'autre, & que par ces mouvemens opposez, il fait souffrir à ces saintes ames un inexplicable tourment. Car c'est à peu prés comme un homme qui a fait naufrage, & qui dispute sa vie contre les flots, qu'une vague pousse d'un côté, & qui est repoussé d'un autre; tantôt il se voit proche du rivage; mais lorsqu'on est prés de luy donner la main, il est replongé au milieu de l'ocean, il se prend où il peut, & tout luy échappe; un flot luy fait naître l'esperance, & un autre la luy ravit. C'est l'image de cette ame, qui s'efforce d'aller à Dieu, qui fait de continüels efforts pour le joindre, qui est toujours en mouvement, & dans l'agitation, mais repoussée autant de fois qu'elle s'échappe: Quelle douleur, je vous prie, ne luy font point souffrir ces mouvemens aussi contraires qu'ils sont violens, & par consequent qui est comme déchirée en pieces, qui trouve par tout une puissante main qui l'arrête, & qui est comme un mur d'airain, contre lequel elle se brise plûtôt qu'elle ne le rompt, ou qu'elle ne force.

Je sçay bien qu'on ne conçoit icy-bas qu'imparfaitement, & même avec de grands efforts d'une génante speculation, qu'elle peine c'est que d'être privé de la vûë de Dieu; mais, s'écrie là-dessus S. Augustin, *Da amantem, da sitientem, da laborantem de Deo, & sentit quod dico*, donnez-moy une personne qui en

aime tendrement une autre, un amy son amy, un époux son épouse, une mere son enfant, mais qui se voit privé de l'objet de ses délices, & pensez que ces saintes ames aiment Dieu avec une passion infiniment plus tendre, *da amantem, & sentit quod dico.* Figurez-vous un homme pressé d'une brûlante soif, qui veut grimper sur le haut d'une montagne, où il sçait qu'il y a une fontaine capable de l'étancher; mais lorsqu'il est prés d'y atteindre, qui retombe tout d'un coup, *da sitientem, & sentit quod dico.* Enfin donnez-moy une personne, qui aprés s'être épuisé de travail pour un ouvrage dont il a absolument besoin, aspire au repos, & qui nonobstant sa lassitude, se voit obligé de recommencer, *da laborantem, & sentit quod dico.*

Je me represente donc, Messieurs, cette ame, tout passionnée qu'elle est de voir son souverain bien, luttant contre Dieu même, comme fit autrefois Jacob, & qui dit à Dieu ces mêmes paroles, que l'Ange dit à ce saint Patriarche, *dimitte me.* Ou plûtôt celles du Prophete Royal, *quare me repulisti?* pourquoy, mon Dieu! me repoussez-vous de la sorte? je suis vôtre creature, faite pour joüir de vous, capable de vous posseder éternellement, & les puissans mouvemens qui me portent vers vous, marquent assez que vous êtes mon centre, & le lieu de mon repos; pourquoy donc me rebutez-vous? *quare me repulisti?* Je suis en état de voir, & de contempler cette divine essence, dégagée que je suis des liens de ce corps, hors des dangers de ce monde, qui n'a plus de charmes pour

Genes. 32.

Psal. 42.

moy ; je suis au terme, & ayant la grace, j'ay droit à la gloire, pourquoy me rejettez-vous donc ? *quare me repulisti ?* D'ailleurs, je suis innocente, & tout ce que j'avois contracté de soüillures a été lavé dans vôtre sang. Tout cela est vray, luy répond-on ? mais tu es encore redevable à la Justice divine pour la peine dûë à tes pechez effacez, & jusqu'à ce que tu ayes pleinement satisfait, Dieu te repoussera autant de fois que tu t'efforceras de l'embrasser. Aprés cela faut-il demander pourquoy cette ame s'afflige & s'attriste, & ajoûter les paroles qui suivent dans le même Prophete, *Quare me repulisti, & quare tristis est anima mea ?* Il faut plûtôt demander quelle tristesse, & quelle douleur peut égaler la sienne ?

Tantôt je me figure celle de David luy-même, qui se voyant privé, aprés son peché, des caresses ordinaires que Dieu luy faisoit, pleuroit jour & nuit, & étoit inconsolable ; *Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte, dum dicitur mihi quotidie, ubi est Deus tuus ?* Hé ! quel étoit le sujet de cette tristesse si accablante ? C'est, dit-il, quand on me demande, David, où est ton Dieu ? Tel est le déplaisir d'une ame dans ce triste état, *dum dicitur mihi, ubi est Deus tuus ?* Ah mon Dieu ! où êtes-vous ? je vous cherche de jour, de nuit, à toute heure & à tout momens, & quand je suis prés de vous joindre, vous me repoussez ; tantôt je me souviens de celle de cet idolâtre nommé Michas, dont parle l'Ecriture sainte, lequel s'étant apperçû que des soldats avoient enlevé ses Idoles, dans le

Psal. 41.

pillage de sa maison, poursuivit ceux qui les luy avoient ravies, arrosant tous ses pas de ses larmes, & faisant retentir l'air de ses soûpirs, qui donnerent de la compassion à ces Voleurs mêmes; & comme ils luy eurent demandé pourquoy il s'affligeoit si inconsolablement, cet homme ne répondit que ces paroles, *Deos meos quos feci mihi. tulistis, & dicitis, quid est tibi?* Vous m'avez enlevé mes Dieux, & vous me demandez ce que j'ay à pleurer? Peut-il y avoir un plus juste sujet de douleur? Je me represente enfin l'affliction d'Absalon, que l'Ecriture nous dépeint comme un fils passionné du desir de voir son pere, qui ne le pouvoit plus soufrir aprés le meurtre de son frere Amon. Absalon ayant enfin obtenu le pardon de son crime, à condition qu'il ne se presenteroit point devant les yeux de David. A peine deux ans furent-ils écoulez, que cet exil luy devint insupportable; il a recours à Joab qu'il sçavoit être tout-puissant sur l'esprit du Roy son pere; le prie d'être son mediateur, & luy dit ces paroles qui marquent assez la violence de sa douleur, *Obsecro ut videam faciem Regis, quod si memor est iniquitatis meæ, interficiat me.* Je te conjure, mon cher Joab, par ces larmes d'un Prince affligé qui peut être un jour ton Roy, & ton Souverain, fais en sorte que je voye le Roy, & qu'il me rappelle de mon bannissement; que si le regret amer que j'ay témoigné de mon crime, & tant de larmes que j'ay répanduës pour avoir offensé mon pere, n'ont point encore amoly son cœur, dis-luy hardiment qu'il m'ôte

Judic. 18.

2. Reg. c. 14.

donc ce reste de vie qu'il me fait passer dans l'amertume, & dans un déplaisir continuel, *Si memor est iniquitatis meæ, interficiat me.*

Absalon, Messieurs, quelque criminel qu'il fût, ne laissoit pas, dans son bannissement, de retenir son rang, & les marques de sa qualité; il étoit dans une belle Ville, & dans un Palais; on luy faisoit à luy-même la Cour, il ne trouve point cependant de milieu entre la mort, & l'éloignement de la presence de son pere: *Obsecro ut videam faciem Regis, aut interficiat me.* Cet absence & cet exil est pour luy un supplice du nombre de ceux que le temps ne peut adoucir. Ah mon cher Auditeur! si un simple éloignement de la presence d'un pere, & d'un Roy est capable de causer tant de tristesse à un fils, & à un Courtisan, hé! en quel état sont donc reduites ces pauvre ames, si éloignées de la presence de leur Pere; qu'ils aiment d'une si ardente passion, & qu'ils souhaitent voir avec des desirs si empressez. Non, je ne doute point qu'elles ne souffrissent volontiers tous les tourmens imaginables, pour avancer d'une heure seulement la joüissance d'un si grand bien. Mais c'est à vous, Chrêtiens qu'elles s'adressent pour l'obtenir, Dieu est sourd à leurs cris & à leurs prieres, mais il se rend facile aux vôtres, il accordera à vos demandes ce qu'il refuse à leurs plus instantes sollicitations. Oüy ces saintes ames vous prennent aujourd'huy pour leurs Mediateurs auprés de leur Pere irrité, il est en colere contr'elles, vous pouvez faire leur paix, en vous

entremettant pour elles ; refuserez-vous de de vous y employer ? ces aimables épouses du Juge qui les punit si rigoureusement vous conjurent de le solliciter en leur faveur, parce qu'elles ne sont plus en état d'être écoûtées, & de satisfaire ; & pour cela, ce qu'elles demandent de vous est si peu de chose, que c'est la derniere cruauté de le leur refuser. Rendez-vous donc en quelque maniere leur Sauveur, en avançant leur bonheur éternel, & en arrêtant la main de Dieu, qui non seulement les repousse de sa presence : mais en second lieu, qui les éloigne du séjour de leurs délices, & du lieu de leur bonheur ; c'est le Ciel, aprés lequel elles soûpirent incessamment ; en sorte que si le desir de voir Dieu, dont elles sont privées pour un temps, les afflige inconsolablement ; le regret de se voir éloignées de cette bienheureuse demeure, augmente encore leur douleur.

En effet, Chrêtiens, elles considerent cet heureux sejour comme leur chere patrie, elles s'en forment une haute idée, elles l'envisagent comme une partie de leur beatitude; & comme elles en sont bannies par arrêt de ce Juge souverain, & repoussées sur le point qu'elles sont d'y entrer, il ne faut point douter que ce retardement ne leur cause une douleur plus sensible & plus affligeante, que ne seroit celle d'un voyageur, qui aprés une course de plusieurs années, & des empressemens inquiets de revoirs son païs, se verroit arrêté par vn fâcheux accident, qui l'obligeroit d'attendre encore long-tems : ce regret & ce déplaisir est si chagrinant, que Dieu

même ne trouva rien de plus sensible pour punir Moyse d'une petite infidelité qu'il avoit commise à son service, que de luy montrer de loin la terre promise, aprés laquelle il soûpiroit depuis quarante ans, *vide terram & morere*, la voila cette terre, l'objet de tes vœux, de tes plus ardens desirs, tu la vois, mais contente-toy de la voir, tu n'en approcheras pas. Helas! Messieurs, cette terre où devoit naître un jour un Homme-Dieu, étoit-elle comparable à celle des vivans, où le Monarque du Ciel & de la Terre étale toute sa gloire? *vide, vide terram, & morere*, regarde cette terre, dira-t-on alors à une ame retenuë dans une affreuse prison, c'est ta chere patrie, c'est le sejour de toutes les délices, c'est le lieu où tu aspire depuis si long-temps, regarde-là donc cette terre, & meurs à chaque moment de déplaisir, parce que le temps de ton exil n'est pas encore expiré, *Heu mihi! quia incolatus meus prolongatus est!* peut-elle s'écrier, faut-il demeurer icy pour si long-temps? ce regret dont elle est si sensiblement penetrée, luy fait pousser mille soûpirs & mille sanglots à tout moment; parce qu'elle a toujours cette pensée presente & actuelle, & que la violence du desir qu'elle a du lieu où elle aspire, ne luy permet pas d'en divertir son esprit.

Deuteron. 32.

Psal. 119.

Comme au raport de quelques saints Peres, Dieu mit Adam vis-à-vis le Paradis terrestre, aprés qu'il l'en eût chassé, afin que la vûë de ce lieu, d'où il étoit justement banny, luy fût un reproche continuel de sa desobéïssance & de son infidelité; on peut dire de même que

Dieu met ces ames du Purgatoire comme à la vûë de leur bonheur, en leur imprimant une forte idée de la beauté de ce lieu, & de tous les biens dont y joüissent les Bienheureux; & qu'ainsi le Ciel, qui est l'objet de leurs vœux & de leurs esperances, fait maintenant leur plus cruel tourment; parce qu'elles en sont éloignées, & repoussées par cette main puissante de Dieu; & je ne craint point de dire, que chaque moment de ce delay leur cause un déplaisir plus sensible & plus violent, que ne feroit la perte de l'Empire de tout le monde pour des siecles entiers, si elles en avoient la possession. J'ay donc eu raison de dire que la main de Dieu ne les pouvoit toucher plus rudement, en l'état où elles sont, qu'en les repoussant de la sorte, *quia manus Domini tetigit me.*

Mais, Chrêtienne compagnie, si en même temps que Dieu les repousse par la main de sa justice, nous leur tendons une main charitable, pour les tirer de cet état affreux, pour leur ouvrir le Ciel, & pour leur procurer la possession de Dieu même, de quel bienfait ne vous seront-elles point redevables? & quelle obligation ne vous auront-elles point éternellement? Vous, Chrêtiens, qui faites profession de pratiquer les œuvres de charité, je les approuve toutes, elles sont toutes de grand prix aux yeux de Dieu, mais quand en pratiquerez-vous une plus noble & plus excellente, dans une necessité plus pressante envers des personnes qui le meritent mieux, ou qui soient dans une plus grande impuissance de se procurer du secours? Ce n'est

n'est pas une piece d'argent, que vous donnez à un pauvre pour vous délivrer de l'importunité qu'il vous cause ; c'est le Ciel avec toutes ses richesses que vous leur donnez, ou du moins, dont vous leur avancez la possession : Vous ne revêtissez pas un miserable tout nud, c'est la robe de gloire que vous donnez à une ame qui en auroit été privée peut-être des années entieres ; ce n'est pas seulement un necessiteux & pressé de la faim, auquel vous donnez un morceau de pain, c'est un Saint que vous allez rassasier d'un torrent de délices ; ce n'est pas un prisonnier que vous visitez, ou que vous retirez d'un cachot, ce doit être un habitant de la Cour celeste, à qui vous allez procurer la liberté des enfans de Dieu, en le retirant de ces prisons de tenebres. Non, Chrêtiens, on ne peut pratiquer la charité dans un plus haut point, que d'être charitable envers ceux-mêmes à qui Dieu se montre le plus severe, & d'être d'autant plus misericordieux à leur égard, que Dieu semble exercer sa justice avec plus de rigueur. Si cependant cette peine du dam, quoy que la plus rude & la plus insupportable, pour nous être moins connuë, ne vous touche pas si sensiblement, peut-être que celle du sens fera plus d'impression sur vôtre esprit. C'est la seconde maniere dont Dieu touche les ames, pour parler avec le saint homme Job, dans cette prison du Purgatoire, en s'étendant sur elles pour leur faire soufrir la douleur du monde la plus sensible, par le plus violent de tous les élemens, qui est le feu, *Miseremini mei, quia manus Domi-*

ni tetigit me. Nous l'allons voir dans cette seconde Partie.

Seconde Partie.

Certes, Messieurs, toutes les fois que la main de Dieu s'est étenduë pour frapper les hommes, elle s'est toujours fait sentir ; jusqu'à faire des prodiges dans la nature, pour montrer sa force, & son pouvoir, comme il dît autrefois luy-même, *Extendam manum meam, & percutiam Ægyptum, in cunctis mirabilibus meis.* J'étendray ma main sur l'Egypte, & on connoîtra par les prodiges que j'opereray, qu'elle est la main qui l'a frappée. Cette main s'étendit sur la terre, & elle en fît sortir une infinité d'insectes, qui ravagerent toutes ses campagnes ; elle s'étendît sur les eaux, & elle les changea en sang ; elle s'étendit sur l'air, & elle l'obscurcit de tenebres palpables. Mais aujourd'huy, Chrêtiens, elle s'étend dans le centre de la terre sur ces saintes ames, pour leur faire ressentir des tourmens tout miraculeux, selon cette parole du même saint homme Job, *Mirabiliter me crucias.* Aussi ont-elles bien sujet d'élever leur voix pour implorer le secours de leurs amis, & de leur dire, *Miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.*

Exod. 3.

Job. 10.

Car quel païs est-ce que je découvre d'abord, où tout brûle sans que rien se consume? C'est une fournaise embrasée, allumée & entretenuë du soufle de la colere de Dieu ; l'air qu'on y respire n'est que flâmes, & tout ce qu'on y touche que des brasiers ardens : c'est, en un mot, le lieu que la Justice divine a

préparé pour purifier les ames des soüillures qu'elles ont contractées sur le terre, avant que d'être reçûës dans le Ciel, où rien de soüillé ne peut avoir d'accés. Ce qui me fait souvenir de cette guerre qu'eurent autrefois les Israëlites contre ceux qui leur disputoient le passage de la terre promise; Dieu commanda que les dépoüilles qu'ils avoient remportées sur leurs ennemis, passassent par le feu, pour y être purifiées. C'étoit de l'or, de l'argent, & de riches meubles, Dieu neanmoins voulut qu'elles passassent par cette épreuve. C'est la figure des fideles, qui composent l'Eglise soufrante dans le Purgatoire, où il faut que la plus grande partie des dépoüilles qu'elles ont remportées sur les ennemis de leur salut, passent par les flâmes avant que d'entrer dans le Ciel, qui est un lieu de conquête : Ce sont des passions domptées, des tentations vaincuës; ce sont des mortifications secretes, des injures ou des afflictiôns soûfertes avec patience pour l'amour de Dieu; ce sont des victoires remportées sur le monde, sur la chair, & sur le demon; Que ces dépoüilles sont riches! & qu'elles sont glorieuses devant Dieu! on n'en doute point, il faut pourtant que tout cela soit purgé, & rafiné par les flâmes; car il y a encore quelque chose d'impur & de terrestre qui y est mêlé; ce sont si vous voulez des trésors de toutes les vertus chrêtiennes, de saintes prieres, des aumônes, des actions de charité : mais parmy ces ferventes prieres, il y a eu des évagations d'esprit; parmy cette charité il y a eu de l'amour propre, il y a eu

quelque ſentiment de vaine gloire, ou de complaiſance qui s'eſt mêlé parmy ces aumônes, il faut que toutes ces dépoüilles qui les enrichiront durant toute l'éternité, paſſent pour un temps par le feu, pour y être épurées: Ce qui eſt conforme à la doctrine de l'Apôtre, qui nous aſſûre que tout ce qui ſera employé à la ſtructure de la celeſte Jeruſalem ſera examiné par les flâmes, *Uniuſcujuſque opus quale ſit, ignis probabit*, le feu fera connoître la qualité de l'ouvrage de chacun: car la paille brûlera, c'eſt la figure des reprouvez qui ſeront l'aliment des flâmes éternelles; que ſi parmy l'or de la charité il y a d'autre métail de moindre prix, *Si cujus opus arſerit*, ajoûte-t-il, *detrimentum quidem patietur, ipſe autem ſalvus erit, ſed quaſi per ignem*, l'ouvrage ne ſera pas détruit pour cela; on conſumera ſeulement ce qu'il y aura de moins pur, & celuy-là ne laiſſera pas d'être ſauvé, mais ce ſera aprés avoir paſſé par le feu.

1. Ad Cor. c. 3.

Ibidem.

Or (Chrêtiens) quand il n'y auroit autre choſe à craindre, & à ſoufrir que ce ſupplice du feu, dont la ſeule penſée nous fait horreur, ſeroit-ce, à vôtre avis, ſi peu de choſe, que cela ne meritât pas quelque ſentiment de compaſſion envers une perſonne, pour criminelle qu'elle pût être, ou de vous mettre vous-même en peine de l'éviter? Imaginez-vous donc que l'on plonge un homme dans une fournaiſe toute embraſée, telle que pouvoit être celle de Babylone, & que là Dieu le conſerve en vie, ſeulement durant l'eſpace de quelques heures; y auroit-il ſup-

plice sur la terre comparable à celuy de ce miserable, qui brûleroit à grand feu dans toutes les parties de son corps ? car les flâmes l'investissant & l'entourant de tous côtez, s'insinuëroient aussi-tôt jusqu'au fond des entrailles, avec une douleur inconcevable ; tous ses os qui en seroient penetrez deviendroient autant de charbons allumez, dont les moëlles plus ardentes que si elles étoient de plomb fondu, luy causeroient un effroyable tourment ; le sang ensuite & les autres humeurs coulant par les veines & par les arteres, & de là se faisant passage à travers les pores, le feroient nager dans un fleuve de feu ; les nerfs, les muscles, & tous les cartilages seroient comme autant de lames ardentes, & toutes transformées en feu. En verité ce spectacle ne seroit-il pas capable de vous inspirer quelque sentiment de pitié, même envers vôtre plus crüel ennemy ? Mais helas ! que nos pensées & nos paroles sont foibles ! eh ! nôtre feu est à peine un feu en peinture comparé à celuy du Purgatoire, qui non seulement est réel, & veritable, dont on ne peut douter aprés le sentiment de l'Eglise, mais qui sera encore employé par la main de Dieu même.

Or cette main s'étendra en second lieu sur cet élement déja si terrible de sa propre nature, afin de l'élever encore au dessus de ses forces, & de son activité naturelle, comme instrument de la Justice divine, pour le rendre capable d'agir sur des substances spirituelles, & sur des ames dégagées de leurs corps. C'est pourquoy le Prophete Isaïe

nous assûre que Dieu lave les soüillures de nôtre ame, & punit nos pechez dans un esprit de jugement, & dans un esprit de flâmes & d'ardeur, *Si abluerit Dominus sordes filiarum Sion, in spiritu judicii, & in spiritu ardoris*, selon l'application qu'en fait saint Augustin, au Livre second de la Cité de Dieu. Il lave les pechez & les punit avec un esprit de Juge, au lieu qu'il les châtie en pere dans cette vie; & comme son jugement est la justice même, il les punit sans rien rabatre, & sans rien relâcher de la peine & de la satisfaction qu'il aura une fois ordonnée: *Non exies inde, donec reddideris novissimum quadrantem.* Pour moy je ne craindray point de dire que le Purgatoire est proprement le theatre où sa Justice paroît dans sa plus grande severité. Ma raison est, que quoy que les supplices des reprouvez dans l'Enfer soient infiniment plus terribles, ce n'est pas neanmoins une chose si surprenante, qu'un Prince irrité punisse avec tant de rigueur un rebele, & son plus grand ennemy, contre lequel il a conçû une haine irreconciliable; tout le porte, & tout l'anime à la vengeance, & rien ne l'arrête; mais s'il punissoit de la sorte son plus cher amy, son allié, son propre fils, & celuy qu'il cherît le plus tendrement, sans vouloir rien relâcher de la rigueur des loix pour toutes ces considerations, ce seroit sans doute l'exemple de la plus grande severité qu'on pût imaginer; c'est pourtant la maniere dont Dieu en use à l'égard des ames saintes qu'il cherît si tendrement, il les épure & les punit par l'activité de ces flâmes impitoyables: ô justice redou-

Isaya 4.

Matth. 5.

table d'un Dieu ! n'est-ce pas alors qu'on peut dire, que vous agissez en esprit de jugement & de severité ? & qu'elles vous peuvent faire la même plainte que vous faisoit autrefois le saint homme Job, *Mutatus est mihi in crudelem*, il semble, mon Dieu ! que toute vôtre bonté soit changée en rigueur à mon égard, & que vous n'ayez que des duretez pour vos plus chers amis. C'est qu'en effet il les traite dans la rigueur de sa justice, *in spiritu judicii, & in spiritu ardoris.* Job. 30.

Mais vous, mon cher Auditeur, auriez-vous assez de dureté pour refuser un peu de secours à celuy que vous verriez soufrir de la sorte en vôtre presence, quelque indifferent qu'il vous fût ? la compassion naturelle ne vous porteroit-elle pas à le soûlager s'il étoit en vôtre pouvoir ? hé ! où est donc la charité chrêtienne ? où est la voix de la nature, & de la tendresse du sang ? avez-vous quelque reste d'humanité, pour manquer à rendre ce devoir à vos freres, & à vos proches, qui attendent cette assistance de vous ? Mais afin de vous y solliciter encore plus fortement, & de vous imprimer encore une idée plus vive de la grandeur des peines que la justice de Dieu exige en l'autre vie, pour les fautes qu'on a négligé d'expier en celle-cy. Ajoûtez à la privation de Dieu, & à la violence de ce feu impitoyable auquel Dieu a condamné ces saintes ames, la durée de l'une & de l'autre, qui est la troisiéme maniere dont la main de Dieu s'étend sur elles dans cette horrible prison du Purgatoire ; *Adhuc manus ejus extenta*, & c'est ce Isaie 5.

qui me reſte à vous montrer en peu de mots.

TROISIE'ME PARTIE.

POur rendre cecy plus ſenſible, & vous le faire en quelque maniere toucher au doigt ; ſuppoſons qu'une perſonne tombe ſeulement dix fois le jour dans ces ſortes de pechez, dont les plus ſaints ne ſont pas même exempts ; certes ſi le juſte tombe ſept fois, comme dit l'Ecriture, c'eſt-à-dire une perſonne qui s'obſerve ſoy-même, & qui veille ſur ſes actions ; on peut bien ſuppoſer que les autres y tombent du moins dix fois le jour. Comptez donc & ſupputez à vôtre loiſir, voila prés de trois mille ſix cent pechez au bout d'une ſeule année, & qu'il faudra expier par toute la rigueur de ces flâmes vengereſſes dont nous venons de parler. Ce n'eſt encore rien ; faites que cet homme de bien qui ne peche que dix fois le jour en choſe legere, vive ſeulement dix ans, avec la même négligence, en voila de compte fait plus de trente & ſix mille, dont il n'y a aucun qui ne merite d'être puny, des jours, des ſemaines, & peut-être des années entieres par l'ardeur de ce feu violent ; & cela dans le plus homme de bien qui ſoit peut être dans cette compagnie : hé ! que ſera-ce donc de ceux qui les accumulent à centaines tous les jours, & qui en font ſi peu de ſatisfaction en cette vie, que ſouvent dans leurs penitences mêmes, ils en commettent de nouveaux, qui meritent d'être punis par les mêmes ſupplices ? joignez à cela la peine dûë aux pechez mortels ; puiſque quelques Theologiens aſſûrent avec beaucoup de probabilité, que

comme tous les pechez veniels ensemble ne sçauroient faire un mortel, ainsi toutes les peines qui leur sont destinées n'approchent point de celles qui sont dûës au moindre de tous les mortels.

Passez encore plus avant, & au lieu de cet homme de bien, qui ne commet que des pechez legers & veniels, faites réfléxion sur la vie de la plûpart des hommes, qui la passent dans de continüelles rechûtes en toutes sortes de pechez les plus griefs, & les plus énormes; mais que Dieu cependant par un coup de sa misericorde, ait fait la grace à quelques-uns de mourir en bon état: combien de pechez dans la suite de cinquante ou de soixante années? car pour de penitences, & de satisfactions, nous en voyons bien peu, & presque point du tout. Cet amas de pechez reste donc à expier dans les flâmes du Purgatoire; & d'ailleurs ces flâmes redoublent leur activité & leur durée à proportion du nombre & de la griéveté des crimes; qui poura donc concevoir la grandeur & la durée de ce supplice, sans qu'il y ait la moindre remise de cette dette immense, qu'il faudra acquiter dans toute la rigueur de la Justice divine? Helas! Chrêtiens, qui y pense? Mais combien durera donc cet amas de peines? hé! qui le peut sçavoir? je conçois seulement par la supputation que nous en avons faite, qu'il y a des âmes qui demeurent des siecles entiers dans cet effroyable tourment; ce que l'Eglise autorise, puisqu'elle ne prescrit point de temps aux prieres qu'elle fait pour les morts. Quoy, Chrêtiens, une ame de-

meurer des années & des siecles entiers dans cet embrasement furieux! toute immortelle, & toute infatigable qu'elle est, soufrir si long-temps avec la même sensibilité, sans que la durée ny la violence de ce supplice diminuë rien du sentiment! Comment cette pensée fait-elle si peu d'impression sur nôtre esprit, nous qui sommes si sensibles à la moindre douleur, nous qui crierions les hauts cris, s'il nous falloit toucher un charbon ardent seulement du bout du doigt? comment apprehendons-nous si peu la rigueur de ce supplice? Mais comment pouvez-vous être insensibles à ceux qui le soufrent? & faudroit-il d'autres motifs pour vous donner des entrailles de compassion, & de charité, afin de vous obliger à les secourir?

Conclusion. Aprés donc vous avoir representé autant qu'il m'a été possible, la grandeur des peines que soufrent ces pauvres ames, par les trois differentes manieres dont la main de Dieu les touche & les frappe en cette vie, permettez-moy maintenant, pour conclure ce triste sujet, de comparer leur état avec le vôtre. Helas! Chrêtiens, elles sont dans des cachots obscurs, pendant que vous joüissez d'une entiere liberté; on ne respire en ce lieu qu'un air embrasé, pendant que vous êtes à vôtre aise; on y soufre d'inconcevables tourmens, pendant que vous ne pensez qu'à prendre vos divertissemens; & ce qui augmente leurs regrets, c'est que ceux qui ont une obligation plus indispensable de les soûlager, sont souvent ceux-là mêmes qui les mettent le plû-

tôt en oubly. Ah! *miseremini mei, saltem vos amici mei!* vous qui vous disiez leurs amis sur la terre! vous qui pouvez si facilement les soûlager par quelques prieres, ou par quelque aumône, ayez quelque compassion de leurs souffrances. Vous Prêtres, qui offrez si souvent sur l'Autel le sang de l'Agneau versé pour les morts aussi bien que pour les vivans, faites-le couler sur leurs brasiers, afin de les éteindre, *miseremini mei*. Vous enfin qui passez si souvent devant ces Eglises, où reposent les os de vos plus proches, vous qui avez sans cesse leurs tombeaux devant les yeux, comment oubliez-vous dans l'autre vie ceux qui vous ont donné l'être en celle-cy? Car il me semble que parmy ces voix confuses qui demandent du secours, j'entens celle d'un pere, qui du milieu de ces flâmes, pousse ses cris & ses soûpirs jusqu'icy, & s'adresse à ce fils qu'il a laissé heritier de tous ses biens, aprés avoir accumulé ses supplices en luy amassant des trésors: ingrat & dénaturé, j'ay tant travaillé en cette vie pour toy, je me suis donné tant de mouvemens, & consumé de tant de travaux pour te mettre à ton aise, & pour établir ta fortune, & où est ta reconnoissance? Je ne me plains point de cette main pesante d'un Dieu, laquelle s'étend sur moy, elle est trop juste, & je m'y soumets; mais je me plains qu'étant icy à ton occasion, & pour avoir préferé ta fortune à mon propre salut, tu m'abandonne dans ma plus pressante necessité, & que de tant de revenus que je t'ay laissez, tu aye regret d'en employer la moindre partie à soû-

lager l'ame de ton pere, qui souffre & qui gemit dans ces brasiers ? Ah ! quand je vois l'argent que je t'ay amassé, prodigué au jeu, à tes divertissemens, & à tant de folles dépenses, quel creve-cœur de voir que tu en aye de reste pour employer à des bagatelles, & que tu plaigne ce qu'il faudroit pour délivrer de tant de miseres, l'ame de celuy qui t'a donné la vie ? Il ne faudroit qu'une partie du prix des étoffes dont tu es si magnifiquement vêtu, pendant que je suis investy de feux & de flâmes ; que ce que tu joüe en un coup de dez, ou ce que tu employe en un seul festin, & crüel tu me le refuse, ou ce qui est même chose, tu n'y pense pas seulement ?

Et vous, femme trop volage, c'est ce cher mary qui vous crie du milieu de ces flâmes, où est cette foy si solemnellement jurée, & cette amitié si constante, aprés luy avoir promis, lorsqu'il étoit au lit de la mort, de vivre plus dans son tombeau que dans vous-même : Ah ! cette mort ne l'a pas plûtôt enlevé de vos yeux, que l'oubly l'a déja effacé de vôtre cœur & de vôtre pensée. D'un autre côté il me semble que j'entens l'ame d'un pauvre abandonné ; d'un Matelot ensevely dans les eaux, d'un soldat à qui une tranchée a servy de tombeau, qui soûpire sans cesse, semblable à ce Paralytique de l'Evangile, lequel avoit demeuré trente-huit ans sur le bord de la piscine, sans trouver personne qui luy prêtât une main charitable pour l'aider à se jetter dedans ; de sorte qu'interrogé par le Sauveur, pourquoy il

étoit demeuré si long-temps sans être guery, ne répondit que ces tristes paroles, *hominem non habeo*, je n'ay personne qui me rende ce bon office. Helas! Chrêteins, combien de pauvres délaissez de tout le monde, sans parens, sans amis, sans connoissance, lesquels languissent depuis plusieurs années dans ces feux, parce qu'ils n'ont personne qui les puisse plonger dans le sang du Sauveur, *hominem non habeo*. Ils implorent vôtre secours, ne leur refusez pas ce charitable office, qu'ils reconnoîtront un jour au centuple.

Joan. 5.

Mais concevons tellement de la compassion pour ces ames affligées, que nous ne nous oublions pas nous-mêmes; c'est-à-dire, Chrêtiens, que nous tâchions nous-mêmes d'éviter ces épouvantables supplices, par le soin que nous apporterons pour éviter jusqu'aux moindres soüillûres, & d'expier en cette vie les pechez que nous avons commis; nous commettons maintenant avec joye, ce qu'il faudra un jour pleurer avec des larmes de sang; nous contractons des dettes immenses qu'il faudra un jour payer jusqu'à la derniere obole, *Miserere animæ tuæ placens Deo.* Ayons compassion de nous-mêmes, si nous ne sommes pas touchez des miseres d'autruy; nous pouvons maintenant expier nos pechez à fort peu de frais, parce que c'est le temps de misericorde; un soûpir, une larme, une petite affliction soufferte de bon cœur, tant d'indulgences, que l'Eglise nous presente tous les jours, & que nous négligeons; tout cela peut presentement satisfaire pour des journées, & pour des mois en-

Eccli. 30.

tiers de ce terrible ſupplice ; une aumône peu conſiderable acquiteroit des dettes ſi fâcheuſe, un verre d'eau donné par charité éteindroit ces feux ; que ſi vous attendez que Dieu pourſuive ſa dette par voye de juſtice, il n'y aura plus de remiſe, ny de faveur. Au lieu donc d'attendre ce temps de rigueur, tâchons de ſi bien y ſatisfaire maintenant, que nous paſſions de cette vie à l'éternité bien-heureuſe, &c.

TROISIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DES MORTS.

Qu'on en usera de la même maniere à nôtre égard aprés la mort, que nous en aurons usé envers les défunts.

Eâdem mensurâ quâ mensi fueritis, remetietur vobis. *Luc.* 6.

On se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servy envers les autres. En S. Luc, Chap. 6.

COMME tous les Discours de cette Octave ne tendent qu'au soulagement des ames, qui gemissent sous le poids de la Justice divine dans le Purgatoire, je ne crois pas m'éloigner de mon sujet, Messieurs, en vous suggerant aujourd'huy le moyen d'éviter un jour la grandeur des pei-

nes, que je m'efforçay de vous representer la derniere fois. Ce moyen est infaillible, puisque nous en avons pour garant la verité même, qui nous assûre dans l'Evangile, qu'on agira à nôtre égard de la même maniere que nous aurons agy à l'égard de nos freres. D'où il s'ensuit par une consequence juste & évidente, que si nous avons eu une tendre compassion des peines qu'ils endurent, Dieu inspirera aux autres cette même tendresse envers nous, quand nous nous trouverons dans la même necessité; qu'on s'empressera de nous secourir, si nous nous sommes efforcez de leur donner quelque secours; & qu'enfin on s'interessera dans nôtre délivrance, si nous avons pris tout le soin que nous devions prendre pour délivrer nos proches & nos amis de la rude captivité où ils étoient reduits.

C'est pourquoy aprés vous avoir fait entendre les plaintes, & les cris lamentables que font ces saintes ames pour vous donner quelque compassion de leurs peines, aujourd'huy, Chrêtiens, la compassion que j'ay de celles qui vous sont dûes, & que vous accumulez tous les jours, comme un trésor de colere, pour m'exprimer avec le grand Apôtre, me fait élever la voix, pour vous conjurer avec le Sage, d'avoir pitié de vôtre ame propre; *Misere animæ tuæ placens Deo.* Si vous vous aimez aussi tendrement, que vous le marquez dans tout le reste, faites-le voir en cette occasion, en faisant tous vos efforts pour vous garentir des mêmes supplices, dont vous témoignez avoir tant d'horreur, & que vous avez peut-être si juste-

Eccli. 30.

ment meritez. C'eſt donc à vous & pour vous (mes chers Auditeurs) que je parle aujourd'huy ; ou plûtôt c'eſt par l'interêt de vos propres ames, que je veux vous porter à ſecourir les ames de nos freres, en vous montrant que le moyen le plus efficace & le plus ſûr d'éviter les effroyables peines qu'elles ſouffrent, ou de recevoir vous-même du ſecours des perſonnes de pieté, ſi vous êtes jamais reduit dans la même neceſſité, & d'engager enfin la juſtice de Dieu à vous rendre la pareille, c'eſt de procurer à ces ames ſouffrantes toutes les aſſiſtances que vous pourez. Demandons pour ce ſujet ſi intereſſant les lumieres du Ciel, par l'interceſſion de la bienheureuſe Mere de Dieu.

Ave Maria.

JE ne mets pas icy en queſtion, Chrêtienne compagnie, ſi la charité la plus noble & la plus parfaite de toutes les vertus eſt auſſi la plus deſintereſſée, & ſi c'eſt un acte d'une generoſité plus chrêtienne, d'oublier en quelque maniere ſon propre ſoulagement pour penſer à celuy des autres. Je ſçay que le Fils de Dieu fait conſiſter le haut point de cette charité à donner ſa vie pour ſes amis, *Majorem hâc dilectionem nemo habet, quàm ut animam ſuam ponat quis pro amicis ſuis.* Je ſçay que les ſaints Peres & les Docteurs nous enſeignent que nous devons préferer la vie de nos freres à nos biens temporels, que nous appellons biens de fortune ; que c'eſt manquer au devoir eſſentiel de l'amour que nous leur

Joan. 15.

devons, de préferer nos moindres avantages à tous ceux d'autruy, qu'il n'y a guere que dans l'affaire du salut, où la charité que nous nous devons à nous-mêmes doit absolument l'emporter sur l'interêt, & sur la consideration de celuy du prochain, & qu'enfin on peut même s'offrir, sur l'exemple de plusieurs grands Saints, & par le motif d'une heroïque charité, à souffrir toutes les peines ausquelles les ames du Purgatoire sont condamnées, & à satisfaire pour elles à la justice la plus rigoureuse de Dieu. Non, Chrêtiens, quoy que je ne doute point que le desinteressement de la charité ne luy donne un degré de perfection incomparable, ce n'est pas mon dessein de la pousser jusque-là; mais comme j'ay particulierement en vûë les moyens de soulager ces ames souffrantes, j'ay cru que je ne pouvois vous engager plus surement à leur procurer ce prompt secours, que par vôtre propre interêt; en vous faisant voir, premierement, que ceux qui négligent de secourir les autres dans un si pressant besoin, ont tout sujet de craindre qu'on ne les abandonne à leur tour, & qu'ils ne souffrent longtemps les plus rudes peines du Purgatoire. C'est la premiere reflexion que vous devez faire. Et en second lieu, que personne n'a plus d'esperance d'éviter un jour ces mêmes peines, ou d'en être délivrez au plûtôt, que ceux qui se seront employez à délivrer les autres. C'est ma seconde réflexion, & voila tout le partage de mon Discours.

PREMIERE PARTIE.

AVoir, Meſſieurs, les larmes que verſent la plûpart des Chrêtiens à la mort de leurs proches & de leurs amis ; & à entendre les cris & les gemiſſemens dont les maiſons retentiſſent dans ces fâcheux accidens, il n'y a perſonne qui n'ait la même penſée qu'eurent autrefois les Juifs en voyant le Fils de Dieu pleurer ſur le tombeau de Lazare, ſçavoir qu'ils ſont ſenſiblement touchez de cette perte, & que cette douleur eſt une marque infaillible de la tendre affection qu'ils avoient pour eux, *Ecce quomodo amabat eum.* Mais à voir enſuite la négligence extrême que ces mêmes Chrêtiens témoignent à ſecourir aprés la mort, ces mêmes perſonnes, qui leur ont été ſi cheres durant leur vie, il eſt aiſé de conclure que ſi cette douleur eſt ſincere, & ſi ces larmes ne ſont point feintes, elles ne ſont pas toujours des marques certaines de la charité chrêtienne, dont le Sauveur nous a fait un commandement ſi exprés. Pourquoy cela ? parce que, comme dit S. Paul, la charité ne ſe perd point, mais qu'elle ſubſiſte aprés la mort ; qu'elle n'accompagne pas ſeulement nos freres juſqu'au tombeau, & qu'elle ne ſe contente pas de leur rendre les devoirs funebres ; mais qu'elle continuë de leur rendre des ſervices plus eſſentiels, qui ſont les ſecours & les aſſiſtances dont ils ont beſoin aprés leur decés ; ainſi que la foy & la religion chrêtienne nous l'apprend ; mais à conſiderer l'oubly profond, ou du moins la derniere indifference où l'on eſt à leur égard, aprés quelques jours de deüil, & de ceremo-

Joan. 11.

nie, je ne crains point d'ajoûter que c'est particulierement sur le Chapitre de la charité, que le Sauveur a declaré que nous serons mesurez sur le même pied que nous aurons mesuré les autres; c'est-à-dire qu'on en usera envers nous de la même maniere, que nous en aurons usé envers le prochain, qu'on négligera de secourir ceux qui n'auront pas eu soin de secourir leurs freres, qu'on oubliera reciproquement ceux qui les ont mis en oubli, & que ceux qui les auront abandonnez dans ce besoin extrême, seront eux-mêmes reduits dans un déplorable abandon.

Comme il ne faut point d'autre preuve de cette verité que l'oracle prononcé par le Fils de Dieu, permettez-moy de luy donner toute l'étenduë qui est necessaire pour en être utilement persuadez; car si nous osons pénetrer dans les desseins de Dieu, & chercher des raisons d'un procedé, qu'il défend luy-même aux hommes de mettre en pratique en bien des occasions, nous trouverons que cette conduite est conforme à l'ordre de sa justice, & que ce châtiment est proportionné à la faute que nous commettons, en manquant de charité envers nos freres défunts, que nous sommes obligez d'aider & de secourir par la loy de la nature, par la loy de la charité chrêtienne, par la loy de la clemence & de la misericorde, qui inspire à tout cœur bienfait des sentimens de compassion des miseres d'autruy. Or nous négligeons, pour ne pas dire nous violons, en manquant d'assister nos freres défunts, ces trois loix si saintes & si inviolables; Dieu permettra donc qu'elles

seront négligées à nôtre égard, & que les mêmes motifs qui ont fait si peu d'impression sur nôtre cœur, n'en feront pas davantage sur celuy de nos proches, quand nous serons dans la même necessité. Faisons-y donc maintenant une serieuse reflexion.

Premierement, la loy de la nature nous oblige de secourir les défunts, & de nous acquiter envers eux de ce charitable devoir: les uns nous ont été unis par la proximité du sang, puisqu'ils ont été nos peres, nos freres, & nos plus proches; les autres par les nœuds d'une étroite amitié, maris, femmes, amis, personnes que nous avons peut-être tendrement cheries; & les autres par les liens de la societé humaine ou civile, pour avoir été de même nature, de même rang, de même profession, ils ont été ce que nous sommes, ç'en est assez, & ils portent le nom de nos freres, pour être morts dans la même foy & dans la même religion que nous. La nature nous oblige donc à les secourir, & cette loy étant imprimée dans le fond de nôtre être, nous ne pouvons étoufer cette voix secrete, qui nous sollicite de leur donner toutes les assistances dont nous sommes capables. Je ne m'engage pas à soûtenir que la lumiere naturelle nous apprenne quil y ait un Purgatoire, & des peines établies aprés la mort pour les pechez commis en cette vie; des infideles en ont été persuadez par les seules lumieres de la raison: Mais ces lumieres obscures & confuses, ces sacrifices, & ces expiations qu'ils ont employez pour ce sujet durant les tenebres de la superstition payenne, nous reprochent,

qu'étant éclairez, comme nous le sommes, des lumieres de la foy, & par consequent persuadez de ce que les ames des défunts souffrent dans ce triste lieu, ce ne peut être qu'une dureté de cœur, & une insensibilité criminelle, qui a fait succeder la froideur, l'indifference, & l'oubly profond à la plus ardente affection, à l'amitié la plus tendre, à l'estime la plus juste que nous avions pour eux, & aux dernieres obligations que nous avons encore à quelques-uns, vous appelleriez cela infidelité, ingratitude, mauvais naturel, & une cruauté envers les vivans. Hé, d'où vient que cela même est compté comme pour rien à l'égard des morts? quand nous serions persuadez que leurs ames auroient eu le même sort que leurs corps; & qu'il ne resteroit rien d'eux que le nom, & le souvenir, encore serions-nous obligez de cherir leur memoire; mais instruits & éclairez comme nous le sommes, sur l'état de nos amis aprés la mort, dans la connoissance de ce qu'elles souffrent pour l'expiation des pechez commis en cette vie, & du besoin qu'elles ont de nôtre secours, les oublier, les méconnoître, les abandonner, n'y penser presque jamais, ou bien y penser sans les secourir? Amis infideles! enfans dénaturez! hommes insensibles! pourez-vous trouver étrange qu'on vous rende la pareille, ou que pourez-vous attendre autre chose, que d'être traitez un jour avec la même rigueur?

Nous voyons parmy les hommes qu'on a peu de compassion pour ceux qui ont été impitoyables envers les autres, que quand une

personne reçoit le même traitement qu'elle faisoit à tout le monde, on se récrie que Dieu est juste, & qu'il l'a punie comme elle le meritoit. Que souvent même la Justice humaine condamne un criminel à subir les mêmes peines qu'il a fait souffrir aux innocens ; rien n'est plus conforme à l'équité naturelle que ce procedé, & personne, en un mot, n'a droit de se plaindre, même en secret, quand on use de la même severité envers luy, de laquelle il a usé envers les autres tout le premier. Or, Messieurs, c'est l'ordre que la justice de Dieu observe dans les châtimens des crimes des hommes, quelquefois dans cette vie, mais toujours & immanquablement dans l'autre, comme l'Ecriture nous l'apprend. Le riche reprouvé, dont parle l'Evangile, avoit refusé les mietes de sa table au pauvre Lazare, qui mouroit de faim à sa porte ; & lorsque ce riche impitoyable fût ensevely dans l'Enfer, on luy refusa une goute d'eau, pour moderer l'ardeur de sa soif plus ardente que les feux mêmes qui le brûloient ; l'insensibilité de ce barbare fût punie par le même refus qu'il avoit fait à un pauvre languissant ; & c'est un plaisir de voir comme les saints Peres, & particulierement S. Chrysologue, font valoir ce retour si juste, le refus d'une goute d'eau, pour punir le refus d'une miete de pain : & comme Abraham ne fut point touché du miserable état, & des tourmens insupportables de celuy qui n'avoit eu nulle compassion de la misere d'autruy ; ce saint Patriarche rebuta avec reproche les prieres de celuy qui avoit fermé ses oreilles aux cris &

aux gemissemens d'un pauvre famelique qui reclamoit son assistance ; il témoigna même de l'insensibilité à celuy qui avoit eu une telle dureté de cœur envers un pauvre reduit à la derniere necessité. Terrible exemple de la justice de Dieu dans l'autre vie ! & quelque difference qu'il y ait entre une ame reprouvée dans l'Enfer, & une ame sainte & amie de Dieu dans le Purgatoire, cette Justice ne change rien dans cet ordre, qui est de garder la même conduite qu'elles auront euë dans ce monde à l'égard de leurs freres, qu'elles pouvoient aider dans un semblable besoin.

Joël. 3.

C'est le châtiment dont Dieu menace son peuple, par le Prophete Joël, *reddam vicissitudinem vobis.* Ah ! je vous rendray la pareille, & je vous traiteray de la même maniere que vous aurez traité vos freres: on vous refusera une goûte d'eau pour rafraîchir l'ardeur qui vous brûlera dans ce triste lieu, parce que vous avez refusé aux autres les mietes de vôtre table ; c'est-à-dire, quelque part en vos prieres, & quelque reste de vos satisfactions à ceux qui languissoient dans les prisons de ma justice. En vain ils ont imploré vôtre secours, vous implorerez en vain celuy des autres ; vous avez mis en oubly vos plus proches, & vos plus chers amis, on vous oubliera à vôtre tour, & on ne se souviendra plus de vous aprés vôtre mort, *Reddam vicissitudinem vobis... Eâdem mensurâ, quâ mensi fueritis, remetietur vobis.* Vous vous êtes contentez de quelques legeres prieres, lorsque vous avez appris la nouvelle de leur mort, &

vous

avez plûtôt cherché à vous consoler de leur perte, qu'à les soûlager dans leurs peines; au lieu de prieres, de jeûnes, & d'aumônes que vous pouviez faire pour les délivrer, vous vous êtes vous-mêmes livrez à la douleur, & à d'inutiles regrets d'avoir perdu l'appuy de vôtre famille, ou l'esperance de vôtre fortune; voila comme Dieu permettra qu'on se comporte envers vous, on vous pleurera durant quelques jours, & on consumera en plaintes, en soûpirs, & en condoleances inutiles qu'on fera sur vôtre decés, un temps qu'on pouvoit employer à satisfaire à la justice de Dieu: on songera à vos obseques, à executer vos dernieres volontez, à vous dresser un magnifique tombeau, à publier par tout vôtre éloge; mais personne ne songera à prier pour vous: c'est tout ce que vous avez fait pour vos amis, c'est tout ce que l'on fera pour vous: vous avez eu peu de tendresse naturelle pour les autres, on n'en aura pas davantage pour vous, *reddam vicissitudinem vobis*.

Il est de peu d'importance, Messieurs, je le sçay bien, que la tendresse naturelle prenne fin avec la nature même; mais c'est le propre de la charité chrêtienne & surnaturelle, de n'être point sujette aux loix de la mort, *Charitas nunquam excidit.* Et la consequence que vous en devez tirer, est, que cette charité nous oblige d'aider ceux qui ont besoin de nôtre secours, & que c'est manquer à l'un des plus importans devoirs de cette charité, de le refuser à ceux qui sont dans une necessité plus pressante. Or je ne crois pas qu'on puisse

1. ad Cor. c. 13.

contester que les défunts, je parle de ceux qui payent ce qu'ils doivent à la justice de Dieu dans le Purgatoire ; (car pour ceux qui sont dans le Ciel, ils sont plus en état d'exercer leur charité à nôtre égard, que de ressentir les effets de la nôtre) je ne crois pas, dis-je, qu'on puisse contester que ces fideles défunts ne soient compris sous le nom de nôtre prochain, aprés nous avoir fait voir qu'ils ne font qu'une même Eglise avec nous, & que nous sommes unis avec eux par un commerce de merites, & de prieres. Ce n'est pas non plus une verité à éclaircir, que la charité que nous leur devons doit être surnaturelle ; puisque le bien que nous leur devons procurer est la joüissance de leur bonheur éternel, & que tout ce que nous faisons pour eux est en vûë de Dieu. Il est donc aussi incontestable que de manquer à leur donner le secours qu'ils attendent de nous ; ce n'est pas remplir les devoirs de la veritable charité à leur égard. Je ne prétens pas cependant conclure de là qu'à moins qu'il n'y ait quelqu'autre obligation de justice jointe avec le motif de charité, ce manquement nous rende coupables d'une omission mortelle contre le precepte de la charité du prochain, telle que seroit celle de manquer à faire l'aumône à un pauvre dans une necessité extrême, & connuë, & qui n'auroit point d'autre ressource. Je sçay bien que ny l'Evangile, ny l'Eglise, ny la Morale la plus severe, ne pousse pas l'obligation de nôtre charité jusque-là.

Mais aussi, mon cher Auditeur, je suis bien fondé, & sur l'Evangile, & sur le sentiment

des Peres, & sur la conduite de la Providence de Dieu, de vous déclarer que vous serez traité de la même maniere, & pour m'exprimer sur ce point par les mêmes termes du Fils de Dieu, qu'on gardera envers vous la même mesure, que vous aurez observée envers les autres, par cette omission, par cette négligence, ou par ce refus de leur rendre ce devoir de charité; & qu'ainsi vous avez peu à compter sur la charité des autres aprés vôtre mort, ayant vous-même été si peu charitable envers ceux qui sont maintenant dans l'état, où vous serez alors; vous ne devez pas attendre qu'on sollicite Dieu en vôtre faveur, ou qu'on s'interesse pour vôtre délivrance aprés avoir laissé souffrir les autres sans aucune pitié. Non personne ne se mettra en peine de vous assister dans la necessité extrême où vous serez reduit, & Dieu le permettra pour punir le défaut de vôtre charité, par l'abandon general de tous vos amis, & de tous ceux qui vous aurons témoigné le plus d'affection durant vôtre vie.

Du moins, dites-vous, je participeray aux suffrages communs de toute l'Eglise; & si personne en particulier ne se souviens de moy, j'auray part à cet amas de prieres que les fideles offrent tous les jours en general, & à la dévotion qui en porte souvent plusieurs à prier pour les plus délaissez, & pour ceux à qui on pense le moins. L'Eglise même dans les sacrifices qu'elle offre pour ce sujet, ne recommande-t-elle pas à Dieu, dans ses prieres, les ames de tous les défunts? Vaine esperance, mon cher Auditeur! & si vous pensez vous ex-

cuser sur ce prétexte, que vous déplorerez un jour vôtre illusion! Car enfin êtes-vous si peu instruits de l'effet des prieres, & des satisfactions qu'on offre pour les morts, que vous ne sçachiez pas encore, que ce qui est présenté à Dieu pour leur délivrance, ou pour l'adoucissement de leurs peines, est offert par maniere de suffrage, & que Dieu se reserve toujours le droit de l'appliquer à qui il luy plaît, & autant qu'il luy plaît; autrement il ne faudroit qu'offrir une seule fois le sacrifice de l'Autel pour éteindre toutes les flâmes du Purgatoire, & pour délivrer tous ceux qui sont dans ces tristes prisons: or l'application de ces suffrages étant entre les mains de Dieu, il dispose des actions de charité que font les vivans pour le soûlagement des morts, selon les ordres de sa justice; & comme la regle de sa conduite envers les personnes pieuses, est de les recompenser, ou de les punir selon la mesure de la charité qu'elles auront exercée envers le prochain; ces prieres & ces satisfactions seront appliquées à celles qui auront secouru les autres pendant qu'elles ont vécu, & à vôtre égard, il usera de toute la severité de sa justice, *Judicium sine misericordiâ iis qui non faciunt misericordiam.* Selon cette regle établie par sa Sagesse, ce qu'on luy offrira pour vous, sera appliqué à ceux qui ont été plus charitables, plus zelez, & plus reguliers à s'appliquer à ce devoir.

Epist. Jacobi, c. 2.

Si ce retour est si à craindre, à ceux qui négligent la loy de nature, & de la charité chrêtienne: il faut en troisiéme lieu faire le même raisonnement de la loy, & du precepte de la

misericorde en particulier que Dieu a eu de tout temps tellement à cœur, qu'il n'a rien plus expressement recommandé ny au peuple Juif, ny aux Chrêtiens, que de faire misericorde. Jusque-là qu'il prefere cette vertu au sacrifice, qui est l'action la plus sainte & la plus auguste de la Religion, *Misericordiam volo & non sacrificium.* Ne nous étendons pas sur une verité si connuë. Plût à Dieu, Chrêtiens, que la pratique le fût également ! & que l'omission, ou l'infraction de cette Loy ne fût point le sujet du reproche qu'on nous fera un jour, semblable à celuy que dans l'Evangile, un pere de famille fait à un mauvais serviteur, qui n'usa pas envers un autre qui étoit au service du même Maître, de la même misericorde, dont on avoit usé à son égard, *Nonne oportuit te misereri conservi tui*, on vous a fait grace en vous remettant la somme toute entiere dont vous étiez redevable, & que vous n'étiez pas en pouvoir d'acquiter ; vous meritiez qu'on vous livrât à la rigueur de la justice, & qu'on vous laissât dans une obscure prison jusqu'à l'entier payement de cette dette ; on vous a souvent exempté, par une misericordieuse indulgence, de la peine que vos pechez meritoient : c'est un jugement de misericorde que Dieu a exercé en vôtre faveur dans cette vie : Je veux que vous ne soyez pas la cause du rigoureux traitement que l'on fait à vos freres dans le Purgatoire, & que vous ne leur teniez pas le pied sur la gorge, pour les obliger à payer ce qu'ils vous doivent, vous manquez cependant de misericorde envers eux, puisque pouvant les délivrer des peines qu'ils

Matth. 9.

Matth. 18.

endurent, & acquiter pour peu de chose ce qu'ils doivent à la justice de Dieu, vous avez la dureté de les abandonner, ou de vous mettre peu en peine de les secourir : *Nonne oportuit & te misereri conservi tui, sicut & ego tui misertus sum ?* Vous sçavez de quelle maniere ensuite on traita ce serviteur inhumain, comme son Maître revoqua la grace qu'il luy avoit faite, & qu'on n'usa plus de misericorde envers celuy qui avoit refusé de l'exercer envers un autre, *Nonne oportuit & te misereri conservi tui ?*

Faites-vous, mon cher Auditeur, l'application de ce qui vous est propre dans cette parabole ; & refléchissant sur la multitude des pechez que Dieu vous a pardonnez, & sur la peine éternelle qu'il vous a remise liberalement, Dieu attend que vous usiez de la même misericorde, quoy que d'une maniere un peu differente, à l'égard de ceux qui l'ont peut-être servy plus fidelement que vous ne faites ; mais que la fragilité humaine a fait tomber dans de legers défauts; ils en soufrent la peine, & vous pouvez les soûlager, & même les retirer de l'affreuse prison, où ils sont renfermez : il est vray que vous ne les y retenez pas, & que ce n'est pas par vôtre ordre qu'ils y ont été mis: mais il ne tient qu'à vous de les en délivrer, & de les mettre en liberté, & vous leur refusez cette grace ? Ah ! craignez qu'on n'use de la même rigueur, & qu'il n'y ait point un jour de misericorde pour vous. Mais plûtôt pour eviter un pareil traitement, suivez le conseil de l'Apôtre, qui vous exhorte à prendre des

entrailles de misericorde, *induite viscera misericordiæ*, puisqu'il n'y a point d'objet qui doive davantage vous y exciter. Car c'est une remarque que l'on fait sur ce sujet, que les œuvres de misericorde, que l'on distingue en spirituelles & corporelles, se trouvent toutes réünies en celles-cy, de la maniere la plus excellente. Ces saintes ames sont pauvres, affligées, délaissées, destituées de tout secours; elles ont une faim, & une soif extrême des délices du Ciel, elles souffrent une rude captivité, elles sont éloignées de leur patrie, & ne peuvent se procurer le moindre soûlagement du monde dans le triste état où elles sont reduites: or la misericorde a toutes ces miseres pour objet, & si vous négligez de les assister, on vous laissera languir à vôtre tour dans cette rude prison, vous souffrirez la même faim, & la même soif, sans qu'on se souvienne seulement de vous soûlager; vous demeurerez long-temps éloignez de vôtre chere patrie, personne ne vous visitera pour vous consoler dans vos peines, & en un mot, on n'exercera nulle action de misericorde envers vous; mais une severe, & une rigoureuse justice, pour avoir fermé vos entrailles à la misericorde. Faites-y une serieuse réflexion, Chrêtiens, afin que chacun de vous puisse entendre au moment de la mort, les paroles que Dieu dira aux justes, au jour du Jugement dernier: Venez les benis de mon Pere; j'ay eu faim, & vous m'avez donné à manger; j'étois étranger, & vous m'avez reçû en vôtre maison; j'étois dans une triste prison, & vous m'avez visité

& délivré. C'est presentement que je veux recompenser tant de bons services que vous m'avez rendus, en la personne de ces ames qui m'étoient infiniment cheres, & user, à vôtre égard de la même mesure, dont vous vous êtes servis envers les autres. C'est, Messieurs, ce que nous allons voir plus en détail dans cette seconde Partie, où j'ay à vous faire voir que personne n'a plus de droit d'esperer d'être bien-tôt délivré des feux du Purgatoire, que ceux qui se sont employez à en retirer les autres par une pieuse compassion, & par une ardente charité.

SECONDE PARTIE.

JE ne crois pas, Chrêtiens, qu'il soit fort necessaire de vous montrer qu'elle impression ce motif est capable de faire sur un esprit fortement persuadé de la grandeur des tourmens qu'on souffre dans le Purgatoire, aprés que S. Augustin, & plusieurs Docteurs nous ont assûré que ce seroit gagner beaucoup que de rachepter les moindres peines de ce lieu, par les plus grands supplices qu'on puisse endurer en cette vie: Vous êtes assez convaincus de ce qu'une juste crainte fait entreprendre à ceux qui sont en peril de leur vie, s'ils ne font quelque puissant effort pour se sauver. J'aime donc mieux vous dire que comme trois sortes de personnes prennent interêt dans ce devoir de charité que nous exerçons envers les morts, les trois mêmes personnes s'interresseront un jour à procurer vôtre délivrance, & même à faire en sorte que vous ne veniez point en ce lieu de tourmens. C'étoit ce que la fausse pieté du mau-

vais riche luy faisoit demander à Abraham en faveur de cinq de ses freres ; mais c'est ce qu'une veritable charité obtiendra pour nous du Dieu d'Abraham, j'entend premierement la charité de ces saintes ames, que nous aurons soûlagées, & qui ne manqueront pas d'employer leurs prieres & leur crédit auprés de Dieu, afin de reconnoître ce signalé bienfait. Secondement, la charité des vivans qui seront aprés nous, & qui, par une particuliere conduite de la Providence, en useront envers nous, comme nous en aurons usé envers ceux qui nous ont precedé. La charité enfin la plus reconnoissante & la plus puissante de toutes, qui est celle du Fils de Dieu, lequel veut bien se charger de cette obligation, en tenant comme fait à luy-même, & en mettant, pour ainsi dire, sur son compte ce que nous aurons fait au moindre des siens. Ce sont comme trois garants que je vous donne ou d'une exemption entiere, ou d'ue prompte délivrance des peines, dont vôtre charité aura délivré ceux qui les souffrent par arrét de la justice de Dieu, & qu'il est en vôtre pouvoir d'adoucir, ou même d'en empêcher l'execution. Ecoûtez donc cecy pour vôtre interêt.

Premierement, quelle obligation ne vous auront point ces saintes ames, que vous aurez secourus si à propos, & dans un si pressant besoin? Etant genereuses au point qu'elles le sont, elles reconnoîtront, on n'en peut douter, cet insigne bienfait, & ne manqueront pas de vous le rendre à leur tour. Car, Messieurs, rien n'est perdu de ce que

l'on fait pour elles, pour peu qu'on leur donne, elles s'en sentent toujours infiniment obligées, & jamais elles n'oublient le bien qu'elles ont reçû de nous dans leur necessité extrême, lorsqu'elles ne pouvoient se soûlager elles-mêmes, & encore moins les unes les autres. En quoy il y a cette difference entr'elles, & les plus affligées qui vivent sur la terre, qu'il n'y a point de miserable qui soit reduit à un si pitoyable état, qu'il ne puisse faire quelque effort pour s'aider, ou du moins qui ne puisse être secouru des autres; mais ces pauvres ames ne sçavent à qui s'adresser, Dieu ne les écoûte plus, leurs freres, leurs amis, leurs plus proches les ont entierement oubliées; elles ont beau pousser des cris vers le Ciel, il est sourd à leurs plaintes, c'est inutilement qu'elles implorent le secours de ceux qu'elles ont laissé sur la terre; il y a un cahos & un intervalle immense qui les en sépare; le temps qui leur étoit donné pour acquiter leurs dettes, est passé, la mort est venuë, & cette fatale nuit durant laquelle on ne peut plus agir par voye de merite; or dans ce déplorable abandon, vous les avez secouruës, & retirées de ce lieu de tenebres, & de miseres, vous leur avez procuré le comble de leurs desirs; seroient-elles saintes, si elles pouvoient être ingrates? & seroient-elles justes, si elles n'étoient reconnoissantes? Quelles prieres ne feront-elles point pour vous, lorsqu'elles seront écoûtées dans le Ciel? Se lasseront-elles jamais de solliciter la misericorde de Dieu en faveur de ces personnes charitables? quelles graces n'obtiendront-

elles pas par leurs instantes & continuelles sollicitations ? & quand Dieu sera prêt de vous condamner aux mêmes supplices dont vous les aurez délivrées, elles s'éleveront, & se présenteront au tribunal de cette divine Majesté, afin de demander grace pour vous, elles crieront comme le peuple sauvé par Jonathas, qu'il n'est pas juste que celuy-là soufre la peine, dont il les a elles-mêmes délivrées. Oüy elles fléchiront la Justice divine, toute rigoureuse qu'elle est, ou du moins elles vous obtiendront le moyen de la satisfaire en cette vie à moins de frais.

Si vous considerez maintenant la qualité des personnes que vous obligez dans leur extrême besoin, faites réflexion que ce sont autant d'heritiers du Royaume éternel, autant de personntes toutes puissantes auprés de Dieu, que vous attachez par là à vos interêts, & que vous rendez vos meilleurs amis, que ce seront autant d'Avocats qui plaideront un jour vôtre cause au tribunal de Dieu, autant d'intercesseurs que vous aurez dans la Cour de ce Roy celeste, mais des intercesseurs zelez qui parleront pour vous, autant d'ames fideles, & de mediateurs encore plus charitables que vous n'avez été à leur égard. Si vous sçaviez qu'une personne qui se trouve dans une pressante necessité fût un Roy, ou un Souverain, qui se verroit obligé d'implorer vôtre secours, mais qui seroit un jour en état de reconnoître le bon office que vous luy auriez rendu, avec quel empressement ne luy offririez-vous point tout ce qui dépend de vous ? ne regarderiez-vous pas cette

occasion comme une heureuse fortune qui s'offriroit à vous ? Ah ! il s'en presente une à tous momens mille fois plus heureuse, & vous ne sçavez pas vous en prévaloir? Ce qui me fait dire que de toutes les actions de charité, il n'y en a point de mieux placée, & dont la recompense soit plus assûrée, que celle qu'on exerce envers les ames du Purgatoire. Car quoy que Dieu, qui les reçoit en la personne du prochain quel qu'il puisse être, nous en tienne toujours compte, il arrive neanmoins souvent, que les personnes à qui nous les faisons, en sont indignes; ce sont des ingrats qu'on oblige, & peut-être des reprouvez, qui se serviront du bien que nous leur faisons, contre le dessein de Dieu même. Mais icy il n'y a rien à risquer, vos bienfaits sont toujours bien placez, puisque ces ames saintes ne les oublieront jamais: & il me semble que je pourois vous dire en cette rencontre, ce que les Juifs dirent autrefois au Sauveur, pour le presser de secourir une personne de merite, *Dignus est ut hoc illi præstes*, il merite que vous luy fassiez cette grace, & que vous vous employez pour luy rendre service. Je dis le même en cette occasion, & il n'y a point de personnes qui meritent mieux d'être secourus; Dieu les considere & les cherit, ils seront un jour en état de faire vôtre fortune à vous-mêmes, puisqu'ils sont tout-puissans auprés de Dieu, & grands dans ce Royaume, où tous ceux qui ont le bonheur d'entrer, sont autant de Rois.

Luc. 7.

Ce n'est pas assez que ceux à qui nous au-

rons rendu un service si considerable, nous en marquent leur reconnoissance, je dis en second lieu, que ce qui nous doit encore engager à leur rendre ce charitable office, est que Dieu sçaura bien faire en sorte que ceux qui vivront aprés nous, auront aussi la même charité pour nous, & s'acquiteront fidelement des mêmes devoirs à nôtre égard, selon la maxime que nous avons établie pour fondement de tout ce discours, que nous serons mesurez à la même regle, que nous aurons mesuré les autres. Car si elle a lieu cette regle & cette maxime dans les châtimens de la Justice: Dieu, qui fait particulierement gloire d'être misericordieux, ne se contentera pas de reconnoître nôtre charité, par une autre de même nature, ny de se servir de la même mesure dans ses bienfaits; le Sauveur ajoûte encore que cette mesure sera plaine, abondante, & pressée: il s'ensuit donc que soûlager les morts est le moyen le plus infaillible de recevoir un jour un prompt soûlagement de la part des vivans, par des voyes secretes, que sa providence connoît, & nous devons être convaincus que cet Oracle s'accomplira en nôtre faveur. Il n'en faut donc pas davantage pour animer nôtre charité envers les fideles defunts, que de tenir pour constant que c'est la pratiquer envers nous-mêmes, & agir pour nos propres interêts. Mais si nous en sommes pleinement persuadez, comment sensibles comme nous y sommes, témoignons-nous tant de négligence & de froideur à soûlager ces pauvres ames puisque c'est procurer à la nôtre autant de soûlagement, & tra-

vailler à nôtre propre bonheur? Ah! *miserere animæ tuæ placens Deo.* Soyez donc misericordieux envers vous-mêmes, & pensez que ce que vous faites pour les autres, vous le faites pour vous.

Car encore une fois si cette maxime a lieu, que doit attendre la dureté & l'insensibilité de ces personnes, qui joüissent des biens que leur ont laissé leurs ancêtres, & qui plaignent le peu de dépense qu'il faudroit faire pour leur procurer le repos éternel! Helas! il arrive à ces pauvres ames abandonnées de leurs proches, ce qui arriva autrefois au Patriarche Joseph aprés avoir porté à manger à ses freres qui gardoient leurs troupeaux à la campagne; ses freres ingrats prirent le pain & le vin qu'il leur portoit, & sans avoir nul égard au service qu'il venoit de leur rendre, le dépoüillerent, & le jetterent dans une cisterne desséchée, où ce pauvre innocent renfermé comme dans un tombeau, conjuroit ces barbares de le retirer de cette prison, avec des larmes & des paroles capables de leur fendre le cœur, s'ils eussent eu quelque reste d'humanité, sans que ses plaintes eussent assez de force pour réveiller les sentimens de la nature. Ce qui parut ensuite si inhumain au Prophete Amos, qu'il leur fait ce sanglant reproche, *Bibentes vinum in phialis, & nihil patiebantur super contritione Joseph*, ils faisoient bonne chere de ce que Joseph leur avoit apporté, & n'avoient nulle compassion de sa misere. Ne voila pas, Messieurs, ce qui se passe à l'égard de ceux qui sont renfermez dans les tristes prisons du Purgatoire? ils ont

Amos 6.

beau pousser des cris & des plaintes comme Joseph, leurs heritiers qui ont recueilly leur succession vivent de ce que les autres ont amassé du travail de leurs mains, & gagné à la sueur de leur front, & pendant que ceux-cy demeurent dans cette prison, ceux-là sont insensibles aux douleurs qu'ils endurent, *& nihil patiebantur super contritione Joseph.* Ils croyent satisfaire à leur devoir d'assister à leurs obseques avec les ceremonies ordinaires, de faire parer les Eglises & les Autels, d'avoir soin que les Armes, les Chifres de noblesse, & les marques de la dignité & des emplois des défunts y soient portées comme en triomphe; vraiment c'est bien là de quoy les morts se mettent en peine! *Hæc solatia sunt qualiacumque vivorum*, dit S. Augustin, *non subsidia mortuorum*, tout cela peut servir pour la consolation des vivans, mais il ne sert de rien pour le soûlagement des morts, qui n'ont besoin que de prieres, & de bonnes œuvres; & c'est à quoy les heritiers ne pensent point: Mais qu'arrivera-t-il de là? il arrivera, Messieurs, par une juste disposition de la Justice divine, qu'on traitera un jour ces ingrats avec la même dureté; ils laisseront leurs biens à d'autres, qui en feront le même usage, & s'ils sont assez heureux pour mourir en état de grace & de salut, leurs enfans & leurs proches n'auront que de l'insensibilité pour eux, & Dieu permettra qu'ils soient abandonnez de tout le monde, comme eux-mêmes ne se sont mis en peine de personne pendant qu'ils ont vêcu, *In quâ mensurâ mensi fueritis remetietur vobis.*

Serm. 32. de verb. Apost.

Non, me dites-vous, ce malheur ne m'arrivera pas, j'y mettray bon ordre par mon testament, ou je feray tant de legs pieux, tant d'aumônes, tant de fondations, que je pouray me passer du secours de mes heritiers. Vaine précaution! inutile prévoyance d'un homme abusé, qui tombe dans le malheur qu'il veut éviter, & qui y tombe par les mêmes moyens qu'il employe pour s'en garentir! Vous y pourvoirez par vôtre testament: hé! pourquoy differer aprés vôtre mort, ce que vous pouvez faire plus sûrement durant vôtre vie? c'est à sçavoir si ce testament tiendra, s'il sera fait dans les formes, si ceux qui y sont oubliez n'y formeront point d'opposition: si l'artifice & la chicane n'y trouveront point de nullitez; si les mécontens n'y trouveront rien à contester, & s'il ne sera point enfin cassé; & Dieu permettra alors que vous payïez tout seul & à loisir ce que vous devez à sa Justice, pour punition de la négligence que vous avez apportée à soûlager les autres dans une semblable necessité; au lieu qu'il eût recompensé vôtre charité par des moyens sûrs pour verifier l'oracle de sa parole, & qu'on feroit pour vous aprés vôtre mort, ce que vous auriez fait pour les morts pendant que vous étiez en vie.

Mais enfin, quand les vivans vous oublieroient, & que les ames que vous aurez soûlagées, ne seroient pas assez puissantes pour s'opposer aux arrêts de la justice de Dieu, je vous donne un troisiéme garant de la verité que j'ay avancée, c'est le Fils de Dieu luy-même; puisqu'il veut bien se charger de l'o-

bligation que vous auront les ames que vous soûlagerez, & vous être en quelque maniere redevable de tout le bien que vous leur aurez fait. Car il s'ensuit de là, qu'il nous en sçaura le même gré, & qu'il nous donnera un jour la même recompense, que si nous l'avions retiré luy-même du milieu de ces flâmes impitoyables, & que si nous luy avions ouvert le Ciel. Car enfin, si dans les aumônes que nous faisons il daigne bien les compter comme autant de bienfaits qu'il a reçûs de nous, *Esurivi, & dedistis mihi manducare, nudus eram, & cooperuistis me; in carcere eram, & visitastis me.* Quelle obligation ne témoignera-t-il point à ceux, qui dans la personne de leurs freres, l'auront délivré de cette affreuse prison? Que dira-t-il à ceux qui par leurs prieres auront appaisé la colere de Dieu, éteint les feux qui le brûloient, payé les dettes dont il étoit redevable? Comment recevra-t-il ceux qui l'auront rassasié des délices du Ciel, qui l'auront délivré de tant de peines, & comblé de tant de joyes? Luy qui est liberal, jusqu'à promettre tout son Royaume pour un verre d'eau donné par charité, & en son nom? Peut-on douter, Chrêtiens, qu'il ne reconnoisse tant de bienfaits renfermez dans ce seul bien-fait par toutes les marques de bien-veillance, qu'on doit attendre de luy?

Matth. 25.

Jugez-en par vous-mêmes, que ne feriez-vous point pour celuy qui en auroit usé d'une maniere si obligeante envers vous, s'il se trouvoit ensuite dans le même besoin, & reduit à la même extremité, & que vous fussiez en

pouvoir de le secourir ? Consultez vôtre cœur, que feriez-vous ? le laisseriez-vous dans cet état ; attendriez-vous qu'il implorât vôtre secours par les plus tendres & les plus pressantes sollicitations ? autant de momens que vous differeriez à le secourir, ne seroient-ils pas autant de secrets reproches de vôtre insensibilité ? Pouvez-vous donc craindre que le cœur du Fils de Dieu soit insensible aux bons offices que vous luy avez rendus en la personne de ces saintes ames ? Pour moy je m'imagine qu'il dira un jour de vous ce que le jeune Tobie dit autrefois à son pere en parlant de l'Ange, qui, sous la figure d'un homme, l'avoit conduit si heureusement, l'avoit délivré de la mort, & comblé de toutes sortes de biens : *Quid possumus dare viro isti?* que pouvons-nous rendre à celuy qui m'a tant obligé en la personne de mes freres, qui m'a délivré d'un suplice mille fois plus cruel que la mort, qui m'a conduit en cet heureux sejour remply de toutes sortes de biens ? *Quid possumus dare viro isti ?* Non, il ne faut point douter qu'il ne nous rende la pareille, & qu'il ne partage avec nous le bonheur dont nous l'aurons mis en possession ?

Tob. 12.

Conclusion.

Ainsi, Chrêtiens, vous esperez un jour entrer dans le Ciel, ce doit être l'objet de vos vœux, & de vos desirs, si vous avez des sentimens chrêtiens ; le moyen d'y parvenir, vous le sçavez, c'est une sainte vie, la foy, & les bonnes œuvres, voila la voye qui y conduit : Mais puisque la même foy nous apprend en même temps qu'il y a un milieu entre le Ciel, qui est le sejour des Bienheu-

reux, & l'Enfer, qui eſt la demeure éternelle des reprouvez, & que ce milieu, que nous appellons Purgatoire, nous ferme pour un temps l'entrée du Ciel, & retarde nôtre ſouverain bonheur, vous avez, ſi vous voulez, un moyen ſûr & infaillible d'arriver à cet heureux terme, c'eſt, ſelon le conſeil du Fils de Dieu même, de faire aux autres ce que vous ſouhaitez qu'on vous faſſe à vous-même, & de vous faire en cette vie des amis qui vous reçoivent dans les tabernacles éternels; vous pouvez vous faire ces amis non ſeulement du tréſor d'iniquité que vous avez peut-être amaſſé; mais encore du tréſor de vos bonnes œuvres, de vos prieres, & de vos ſatisfactions, dont vous pouvez ſoûlager les ames du Purgatoire; ces ames ſaintes & bienheureuſes vous ouvriront la porte du Ciel de même maniere que vous la leur aurez ouverte à elles-mêmes; le Fils de Dieu, qui l'a merité, & qui en a fait la conquête pour tous les hommes, vous appliquera la vertu de ſon ſang, d'une maniere particuliere, pour vous faciliter cette entrée; & la charité, à laquelle le Ciel eſt particulierement promis pour recompenſe, vous en avancera la poſſeſſion. C'eſt ce que je vous ſouhaite, &c.

QUATRIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DES MORTS.

De l'excellence de la charité envers les défunts, & des avantages que nous en retirons en cette vie.

Sancta & salubris cogitatio pro defunctis exorare: 2. *Machab. c.* 12.

C'est une sainte & salutaire pensée que de prier pour les défunts: Au second Livre des Machabées, chap. 12.

QUoy qu'entre les Catholiques attachez aux sentimens de l'Eglise, il n'y ait jamais eu personne qui n'ait approuvé la charité envers les morts, & qu'en ce temps plus qu'en tout autre, les fideles chrêtiens fassent un point de devotion de les secourir; il se

trouve cependant, Messieurs, deux sortes de personnes, qui sous pretexte d'une plus grande charité, ont de la peine à se rendre à ce sentiment commun. Les uns persuadez que cette charité est plus utilement employée à l'égard des vivans, demandent dans leurs prieres la conversion des pecheurs, ou l'avancement de la perfection des justes, ou bien s'efforcent de les procurer, par leurs bonnes œuvres, & par leurs travaux ; ce qu'on appelle zele des ames, & qui est en effet une charité d'un excellent merite. Les autres prévenus d'un sentiment tout opposé pensent qu'étant nous-mêmes le premier objet de nôtre charité, nous devons nous contenter des devoirs d'obligation à l'égard du prochain, & donner nos premiers soins à nôtre propre salut ; en sorte que toutes nos prieres soient pour obtenir les graces necessaires afin de bien vivre, & toutes nos bonnes œuvres uniquement employées à satisfaire pour nos propres pechez. Car qui pouroit trouver mauvais, disent ceux-cy, que nous travaillions pour nous-mêmes, dans une affaire qui nous regarde personnellement? & peut-être encore qu'aprés avoir fait tout ce qui est en nôtre pouvoir, nous avons plûtôt sujet de craindre que nôtre justice ne soit défectueuse aux yeux de Dieu, & ne se trouve legere, quand on la pezera dans la balance de ses jugemens?

Qui se seroit imaginé, chrêtienne compagnie, que la charité pût combattre la charité même? & qu'un Chrêtien dût apprehender de perdre en communiquant aux autres des biens

qui s'augmentent par la communication même qu'on en fait ? Comme je crois que dans ces deux sentimenns il y peut avoir quelque erreur qu'il est bon de démêler, ou du moins quelque doute qu'il est à propos d'éclaircir ; aprés vous avoir fait voir dans le Discours precedent, qu'un des meilleurs moyens d'éviter un jour les peines du Purgatoire, c'est de secourir ceux qui les souffrent présentement ; je ne puis, ce me semble, vous suggerer un plus puissant motif pour vous porter à leur procurer toutes les assistances possibles, que de montrer à ceux qui preferent les vivans aux morts, qu'ils ne peuvent faire une action de charité, ny plus excellente en elle-même, ny plus glorieuse à Dieu, que d'avancer le bonheur de ces saintes ames qui implorent nôtre secours pour ce sujet ; & ensuite de convaincre ceux qui craignent de se nuire à eux-mêmes, en voulant soûlager les autres ; qu'ils travaillent par là, à leur salut propre, & qu'ils y trouvent toujours leur avantage. C'est donc à ces deux veritez que je m'attache dans les deux points de ce discours. Le premier sera de vous faire voir l'excellence de cette charité que l'on exerce envers les morts, sur toutes les autres que nous pouvons pratiquer en ce monde : & le second de vous montrer quel est le merite & l'avantage qui nous revient à nous-mêmes d'une si sublime charité. Demandons pour ce sujet les graces du Ciel, par l'intercession de celle qui est le plus parfait modele de charité.

Ave Maria.

PREMIERE PARTIE.

COmme le motif qui porte les hommes à faire le bien en vûë de la recompense, ou par crainte des peines, quoyque saint d'ailleurs, & un effet du S. Esprit même, quand il regarde les biens ou les maux de l'autre vie; comme ce motif, dis-je, a je ne sçay quoy de servile & d'interessé, & fait moins d'impression sur les ames nobles, qui se conduisent par des vûës plus élevées, & qui dans l'exercice des bonnnes œuvres, preferent celles qu'elles connoissent les plus parfaites & les plus agreables à la divine Majesté; permettez-moy, Messieurs, d'adresser d'abord mon discours à ces ames nobles & genereuses, qui cherchent en toutes choses ce qui est de la plus haute perfection, & qu'aprés leur avoir déclaré qu'on ne peut donner trop d'éloges à un motif si saint, & à une maniere d'agir si élevée, je demande & j'examine seulement icy, s'ils ne se trompent point dans le choix qu'ils font de leurs bonnes œuvres, & dans la préference qu'ils donnent aux actions de charité envers les vivans, à celles que je veux tâcher de leur inspirer envers les morts. Non, que je prétende par là les détourner du zele qu'ils ont pour le salut des pecheurs, à Dieu ne plaise! je suis trop persuadé avec S. Denys, que c'est la chose du monde la plus divine, & la plus digne d'un Chrêtien; puisque ç'a été l'unique fin des souffrances & des travaux du Fils de Dieu sur la terre: ou que je veüille les dissuader de s'appliquer aux œuvres de charité envers les pauvres, envers les malades, & les affligez, ny enfin les détourner de

toutes les pieuses pratiques, par lesquelles les ames vertueuses gagnent le Ciel, & s'élevent à un haut degré de sainteté. Si la charité, qui a Dieu pour fin, & pour objet les besoins de tous les hommes, donne la preference à quelques-unes, ce n'est jamais au préjudice des autres, ny par le peu de cas qu'elle en fait; outre que par les mêmes actions, elle peut soûlager les morts & les vivans tout à la fois, comme nous le dirons en son lieu; vous ne pouvez ignorer que son premier devoir ne soit de courir aux necessitez les plus pressées, & que dans la concurrence qui peut naître sur les differens devoirs, elle ne doive préferer ce qui est le plus parfait, ce qui est le plus utile au prochain, & ce qui rend le plus de gloire à Dieu; ce sont par consequent les trois choses, qui doivent exciter les personnes charitables à s'acquitter d'un devoir, qui a de si grands avantages sur les autres, qui procure aux défunts le plus grand de tous les biens sans faire nul tort aux vivans, & qui est le plus glorieux, & le plus agreable à la souveraine majesté: Ne perdez rien de cecy, mon cher Auditeur, & penetrez bien la force de ces trois raisons qui font le plan de ma premiere Partie, elles vous desâbuserons je m'assure, de l'erreur & du préjugé, où vous pouriez être sur l'exercice de la charité..

Je dis donc premierement, qu'entre les pratiques de charité qui regardent le prochain, une des plus parfaites en elle-même, & des plus relevées, est le service que l'on rend aux ames du Purgatoire; & pour ne point donner dans des exaggerations outrées,

ou

ou le desir que j'ay de procurer du secours à ces saintes ames, me pouroit porter, je ne dissimuleray rien de ce qui pouroit disputer l'avantage sur ce pieux & charitable exercice, & je ne vois guere qu'une occasion où cette concurrence pouroit partager les sentimens; qui seroit de délivrer une ame de la damnation éternelle, ou d'en retirer une autre des flâmes passageres qui purifient les défunts dans l'autre vie, soit que cela fût à vôtre choix, ou que vous ne pussiez secourir toutes les deux ensemble, ny differer le secours que vous pouriez donner à l'une des deux, dans une pressante necessité où vous seriez de vous resoudre: ô! je vous dirois que lorsqu'il s'agit d'un peché mortel, & de laisser perdre pour jamais une ame rachepté du sang d'un Dieu, il n'y a pas à balancer: préferez le salut d'une ame pour toujours, à l'avancement du bonheur de l'autre pour quelques jours; délivrez de la mort éternelle, ce pecheur qui se va perdre sans ressource & se précipiter dans les Enfers, & laissez pour un temps le juste dans les flâmes du Purgatoire; ne préferez pas un petit retardement de la gloire de l'un, à l'assûrance du bonheur de l'autre; il n'y a point d'ame dans le Purgatoire qui voulût achepter sa délivrance au prix de la perte éternelle d'une autre, & qui n'aimât mieux même souffrir des siecles entiers, que de voir qu'à son occasion une autre fut condamnée à souffrir éternellement. Mais quelle supposition m'alleguez-vous? se trouve-t-on souvent dans de pareilles rencontres? j'y consens donc, pourvû que vous m'avouïez

que dans tout le reste il n'y a point d'action de charité, qui soit comparable à la délivrance d'une ame, & à l'avancement qu'on luy procure de son souverain bonheur.

Je ne mettraypoint cette action charitable en paralele avec les œuvres que nous appellons de misecorde corporelle, telle que seroit de soûlager les besoins d'un pauvre, par une aumône qui le tireroit de la necessité, assister un malade, retirer de prison un pauvre malheureux qu'on y auroit enfermé pour un assez leger sujet, & quelques autres semblables, qui sont neanmoins d'un tel prix devant Dieu, qu'au dernier Jugement il semble que le Ciel ne sera donné pour recompense, qu'à ceux qui les auront pratiquées. Il faut pourtant demeurer d'accord que tous ces secours corporels ne se peuvent seulement comparer avec les spirituels, mis à part les circonstances particulieres, qui pouroient d'un autre côté recompenser cet avantage; que si maintenant vous faites comparaison du secours que vous procurez aux ames souffrantes en l'autre vie, avec celuy qu'on peut donner à celles qui sont encore en ce monde; non, toute la consolation que vous pourez donner aux plus affligez, pour adoucir leurs chagrins & leurs déplaisirs, les plus salutaires conseils que vous puissiez suggerer aux autres dans leurs doutes, ou dans la perplexité où ils peuvent se trouver, la correction la plus à propos qu'on leur peut faire pour leur bien & l'instruction qu'on leur peut donner pour les porter à s'acquiter de leurs devoirs, & de leurs oblations; tout cela n'égale point le bien que

l'on fait à ces saintes ames; la dignité du sujet, le besoin extrême où elles se trouvent, la grandeur du bienfait, dont elles se sentiront éternellement obligées, mettent cette action hors de pair, comme étant d'un ordre en quelque maniere superieur. Car la foy & l'esperance s'y joignent avec la charité, le desinteressement y est plus parfait; toutes les autres bonnes œuvres semblent se réünir dans celle-là, & tout ce qui peut relever une belle action s'y trouve dans le souverain degré. Ne doutez donc plus de son excellence contre les vertus, c'est un acte de charité. Entre les actions de charité celle-cy regarde l'ame de nos freres, ce qui la rend incomparablement plus noble, que celles qui ne s'exercent que sur le corps: mais ce qui met cette action au dessus de toutes celles que la plus noble de toutes les vertus peut faire pratiquer pour le bien & le salut des ames mêmes, c'est que le bien que l'on procure à celles du Purgatoire, est plus certain, se fait à des personnes plus reconnoissantes, & qui n'en peuvent jamais abuser.

Si vous étiez assûré de retirer une ame du peché, & d'empêcher sa damnation éternelle par vos prieres, & par vos aumônes, je vous ay déja dit que cet acte de charité seroit en soy préferable à tous les autres; mais il n'empêcheroit pas que vous ne pussiez en même temps en offrir la satisfaction, qui est propre de toutes les bonnes œuvres, pour une ame qui souffre actuellement les peines du Purgatoire; & ainsi ce n'est pas éteindre vôtre zele, ny en changer l'objet; puisque par la même action, vous contribuez doublement

au salut des ames : or le salut consiste en deux choses que l'on peut procurer au prochain, sçavoir de le délivrer de la damnation éternelle, & de le mettre en possession de son souverain bien. Vous appliquez vôtre zele à convertir les pecheurs, & à gagner des ames à Dieu; c'est luy rendre le service le plus important, c'est faire la plus noble conquête, & luy offrir le sacrifice le plus agreable qui puisse être, parce que c'est leur appliquer le fruit & le merite du sang du Sauveur. Ce que je prétens donc, c'est que vous ne borniez pas vôtre zele à commencer le salut des ames, par la conversion que vous vous efforcez de procurer aux unes, tâchez de l'achever, & de luy donner sa perfection à l'égard des autres; n'employez pas toute l'ardeur de vôtre charité a bien commencer vôtre ouvrage, donnez-en une partie à l'achever, & à luy donner sa derniere perfection : car quoy que ce ne soit pas à l'égard des mêmes personnes, ce sont toujours des ames que vous donnez à Dieu. C'est mettre les unes dans la voye du salut, & conduire les autres au terme ; vous retirez les unes de l'Enfer, & vous ouvrez aux autres l'entrée du Ciel. Je ne décide rien sur l'excellence, & sur le merite de ces deux actions, peu importe de sçavoir laquelle des deux est d'un plus grand prix, mais il est constant que le zele qu'on a pour soulager les ames du Purgatoire a des avantages qui ne se trouvent pas en travaillant à la conversion des pecheurs. Jamais vous ne travaillez en vain à l'égard des premieres, vôtre fruit demeure éternellement, comme parle l'Evan-

gile, *Ut fructus vester maneat*; & vous êtes toujours assuré de réüssir; au lieu qu'il n'arrive que trop souvent qu'on se consume de travaux inutiles, en travaillant pour les pecheurs, & si Dieu ne nous avoit assûré de nôtre recompense indépendemment du succés, un Predicateur, & un homme apostolique, perdroit le plus ordinairement son temps. C'est cependant une consolation si sensible à un homme qui conçoit ce que vaut une ame, que saint Paul, l'Apôtre par excellence, ne peut contenir sa joye, & empêcher qu'elle n'éclate dans le seul souvenir qu'il en a, *Consolatione plenus sum, superabundo gaudio.* On n'est pas neanmoins assûré que ce fruit vienne à maturité; c'est-à-dire que ce pecheur converty soit sauvé, & joüisse du bonheur éternel, parce qu'il peut retomber & se perdre, & devenir un reprouvé; mais en vous employant pour les ames des défunts qui sont en grace, vous travaillez à coup sûr, vous les mettez veritablement en possession de la gloire, & vous êtes, en quelque maniere, leur Sauveur.

Joan. 15.

2. Ad Cor. c. 7.

De plus, il est bien plus facile de secourir les justes défunts que les pecheurs vivans, parce que les premiers n'y apportent nulle resistance de leur part, comme font les personnes plongées dans leurs desordres, lesquelles resistent aux graces interieures du Ciel, & aux efforts que l'on fait pour les secourir. Il n'est pas même besoin d'aller bien loin, pour avoir l'occasion & le moyen d'assister ces saintes ames, comme font les personnes Apostoliques qui passent les terres & les mers,

pour trouver des ames à convertir ; vous pourrez réüssir par tout à moins de frais, & quoy qu'il y ait un chaos immense qui sépare celles-cy de nous, elles ressentent les effets de vôtre charité dans le centre de la terre, où elles sont releguées, & vous poüvez de quelque endroit que ce soit les soûlager, sans changer de lieu. Pour toucher & convertir les pecheurs, il faut outre la presence des lieux, employer de nôtre côté, les moyens propres pour cela ; il faut s'insinuer dans leur cœur afin de les gagner à Dieu, condescendre quelquefois à leur infirmité, employer l'adresse, & toutes les saintes industries, que la charité peut suggerer à un homme veritablement zelé ; mais les ames du Purgatoire sont toujours disposées à recevoir vôtre secours ; elles le demandent, elles l'attendent, elles le reclament par leurs cris, & par leurs soûpirs continüels, elles le reçoivent avec mille actions de graces, & elles ne peuvent jamais en mal user. Que d'avantages donc de leur côté & du vôtre, pour leur donner la preference, s'il y pouvoit avoir quelque contestation ! Mais il n'y en a point ; vous pouvez partager vôtre zele sans le diminüer, & secourir les uns & les autres dans leurs differens besoins : Vous donc qui aspirez toujours à ce qu'il y a de plus parfait, je ne sçache rien en ce monde de plus glorieux, ny de plus agreable à Dieu que le zele des ames : ç'a été l'unique employ du Fils de Dieu sur la terre ; on a vû ensuite les Apôtres & les personnes Apostoliques pénetrer jusqu'aux nations les plus barbares, & les plus éloignées, animez de cet

esprit, que ny les sables brûlans de l'Ethiopie, ny les deserts de l'Affrique, ny les glaces de la Scytie, ny les lieux les plus reculez de l'Inde n'ont pû arrêter; & on en voit encore aujourd'huy qui suivent leurs traces, sans craindre ny les dangers, ny les supplices, ny la mort, persuadez qu'ils sont qu'ils ne peuvent rien faire de plus agreable au Sauveur, que de contribuer à sauver les ames, qui sont le fruit de ses sueurs & de son sang.

Ah mon cher Auditeur! si vous avez une étincelle de zele ardent, je vous suggere le moyen de l'exercer, & l'occasion de le faire paroître sans aller chercher si loin, sans parcourir tant de païs, sans essuyer tant de travaux. Vous pouvez envoyer des ames au Ciel tous les jours, & presque à tous momens, en les retirant des feux du Purgatoire, par vos prieres, par les sacrifices que vous offrirez, ou que vous ferez offrir pour ce sujet. Tous les hommes ne peuvent pas instruire, ny prêcher, ny aller dans les païs barbares pour les éclairer des lumires de l'Evangile, l'âge & le sexe en dispensent les uns, les infirmitez en empêchent les autres, des engagemens qu'on ne peut rompre arrêtent ceux-cy, & l'incapacité fait que ceux-là n'y réüssiroient pas. Mais pour ce nouvel apostolat que je vous suggere, de sauver des ames, & de les envoyer sûrement au Ciel, il n'y a rien à craindre ny à risquer pour vous, tout le monde y est propre, tous les hommes y sont appellez, la moisson y est ample, le fruit & le succés en est assuré, & il n'est pas besoin d'autre mission, que le precepte de la charité, qui s'a-

dresse à tous ; il n'y a rien enfin de plus noble ; ny de plus élevé dans la charité, que faut-il davantage pour vous y animer ?

C'est, me direz-vous, que je cherche à m'employer aux exercices, où je puis rendre plus de gloire à Dieu, & plus de service au prochain : Si cela est, Chrêtiens, j'ay donc trouvé de quoy satisfaire vôtre zele, & un objet capable de l'occuper, c'est de secourir ces pauvres ames dont nous parlons ; puisqu'il n'y a rien qui puisse procurer plus de gloire à Dieu, que d'ouvrir le Ciel à des ames qui le loüeront eternellement ; & si ce que j'avance vous surprend, examinez, je vous prie, les preuves & les raisons qui me le font avancer. Je soûtiens qu'une ame qui joüit de Dieu, luy rend plus de gloire dans cet heureux sejour, que les plus grands Saints ne luy en rendent sur la terre : Car si aprés le suffrage du Sauveur du monde donné en faveur de son glorieux Précurseur, nous devons croire qu'il a été le plus grand & le plus saint d'entre les hommes, & par consequent celuy qui a le plus glorifié Dieu sur la terre, & que cependant tout sanctifié qu'il ait été dans le sein de sa mere, & quelque perfection qu'ait acquis ensuite celuy qui étoit la voix du Verbe incarné, & le Précurseur du Messie, & celuy enfin dont le témoignage devoit authoriser la mission du Sauveur de tout le monde : Cependant, Messieurs, la même bouche qui l'a élevé si haut au dessus de tous les Saints sur la terre, l'a mis au dessous de ceux qui sont dans le Ciel, *Qui autem minor est in regno Cælorum, major est illo.* Car c'est le sens

Matth. 11.

que je donne avec S. Jerôme à ces paroles; mais la consequence qu'il en faut tirer, est que le moindre qui joüit de la beatitude est plus grand que l'incomparable S. Jean; parce qu'il rend plus de gloire à Dieu, qu'il connoît plus parfaitement ce divin objet, & qu'il l'aime d'une charité actuelle plus ardente & plus parfaite, que ce grand Saint ne l'aimoit en cette vie. Aussi ne faut-il pas s'en étonner, dit ce saint Docteur, *Aliud est coronam justitiæ possidere, aliud in acie pugnare.* Le premier est dans le repos, & l'autre dans le travail, l'un joüit paisiblement de son bonheur, aime Dieu sans relâche, & sans interruption, & abîmé dans la contemplation de cette grandeur infinie, n'est pas un moment sans la loüer, & sans l'admirer; pendant que l'autre est encore sujet aux miseres & aux necessitez de cette vie, qui ne soufrent pas une attention si continuë; d'où il faut conclure qu'on ne peut faire de comparaison entre la gloire qu'on rend à Dieu dans l'état bienheureux, & celle que les plus grands Saints luy peuvent rendre dans un état mortel, où ils ne connoissent ce divin objet, que par les lumieres de la foy, & ne l'aiment que par intervalle, & d'un amour proportionné à leur état.

Hieronym. in istum locum.

Or, si vous voulez sçavoir maintenant la gloire que vous procurez à Dieu en vous employant à secourir ces ames saintes qui sont retenuës dans le Purgatoire; vous les mettez en état de voir Dieu, de le louër, & de l'aimer plus parfaitement que ne peuvent faire les plus grands Saints sur la terre. Vous procurez donc une plus grande gloire à Dieu; puis-

que c'eſt en cela qu'elle conſiſte ; & ſi cette gloire de Dieu eſt l'objet de vôtre zele, je ne puis aſſez loüer une intention ſi noble, & un deſir ſi ſaint & ſi parfait ; mais où en allez-vous chercher les moyens, & les occaſions qui ſe preſentent à vous, & que vous avez toujours en vôtre pouvoir ? Vous n'êtes pas capables de vous-mêmes de rendre une gloire ſignalée & fort conſiderable à ce Dieu de majeſté, ſubſtituez ces ames ſaintes en vôtre place, donnez-leur le moyen de le loüer & d'aimer Dieu autant qu'elles en ſeront elles-mêmes capables, & je puis vous répondre que vous procurerez à Dieu plus de gloire par ce moyen, que par tous les travaux, & par toutes les bonnes œuvres que vous pouriez faire vous-même.

Mais pour tirer toutes les conſequences qui ſuivent d'un principe ſi ſolidement appuyé, ſuppoſez encore une verité qui eſt inconteſtable ; ſçavoir qu'il ſe peut faire, & même qu'il arrive aſſez ordinairement qu'une ame qu'on retire du Purgatoire, a plus de grace & de merites, qu'une infinité d'autres qui joüiſſent du ſouverain bonheur dans le Ciel, puiſque nous ſçavons que de grands Saints, & même du premier Ordre, aprés une vie remplie de merites, & conſumée dans les plus ardentes actions de la charité chrêtienne, ont neanmoins paſſé par les flâmes purifiantes pour de legeres ſoüillures qu'ils avoient contractées en ce monde, & que ces Saints enſuite ont été plus élevez en gloire que des milliers d'autres qui n'ont mené qu'une vie commune, ou bien qui ne ſont entrez dans le Ciel qu'en vertu des

merites du Sauveur appliquées dans le baptême, & qui sont morts avant l'usage de la raison, dont le nombre est presque infiny ; que si le moindre de ces Bienheureux rend plus de gloire à Dieu, que les plus grands Saints qui sont sur la terre ; quelle gloire ne luy rend point celuy qui surpasse tant d'autres en sainteté ? & quelle gloire ne luy rendrez-vous point vous-mêmes, en ouvrant le Ciel à des ames d'un merite distingué, qui ont passé leur vie dans les travaux de la penitence, dans les exercices de la plus fervente charité, dans la pratique des plus nobles vertus ? La gloire qu'ils possedent dans cet heureux sejour répond à leur merite, c'est un verité constante, la gloire ensuite qu'ils rendent à Dieu est proportionnée à leur bonheur, cela ne se peut non plus contester : Vous rendez donc vous-mêmes, en procurant leur délivrance, plus de gloire à Dieu, que ne luy en rendent un grand nombre de Saints dans le Ciel même, & plus que tous les Saints qui vivent sur la terre, ne luy en peuvent rendre. Or comptez maintenant combien d'ames de toutes sortes de merite, & de tous les degrez de sainteté vous pouvez mettre en possession du Ciel, il ne faut quelquefois qu'un jeûne, qu'une fervente priere, qu'une action de mortification chrêtienne, qu'un acte de vertu que vous exercerez en cette vûë, & dont vous leur appliquerez la satisfaction, combien pouvez-vous en exercer chaque jour, & combien délivrer d'ames par ce moyen durant tout le cours de vôtre vie ? Nous parlerons de cela dans un autre Discours : je dis presentement que si vous ne

cherchez que la plus grande gloire de Dieu dans toutes vos actions, si poussez & animez d'une generosité chrêtienne vous ne voulez vous appliquer qu'à ce qui est de la plus haute perfection, vous trouverez dequoy satisfaire cette noble ardeur dans la charité que vous exercez envers ces saintes ames, à qui vous donnez le moyen de rendre à Dieu la gloire que vous ne pouvez pas luy rendre par vous-mêmes.

Du moins tirez-en un troisiéme avantage, que je n'ay pas le loisir de vous déveloper, qui est que vous ne sçauriez rien faire qui vous soit plus glorieux à vous-mêmes. Car si le plus haut degré d'honneur, où Dieu même puisse élever une creature, est de s'en servir pour procurer cette gloire, puisque Dieu même, quand il agit au dehors, ne peut agir pour un plus noble dessein; ne s'ensuit-il pas, que si nous ne pouvons luy procurer cette gloire plus surement, ny plus avantageusement, qu'en mettant au Ciel des ames qui le loüent, & qui le glorifient de la maniere que nous l'avons expliqué; ne s'ensuit-il pas, dis-je, que celuy, dont Dieu daigne se servir pour cela, est luy-même infiniment honoré, & que cet employ est noble & glorieux, puisque c'est luy rendre le plus grand service & le plus grand honneur pu'il puisse attendre de nous. Vous l'avez dit, Seigneur, que vous combleriez de gloire celuy qui vous auroit glorifié, *Qui glorificaverit me, glorificabo eum.* Vos paroles me donnent une étrange frayeur, en considerant le peu que je fais pour la gloire de vôtre nom, vû que je ne suis au monde que pour

1. Reg. c. 2.

cela; mais vous me consolez en même temps, quand je fais refléxion que vous m'en avez donné un moyen si facile, en envoyant au Ciel des ames qui le feront si avantageusement, & de la maniere que vous le souhaitez. Ah Dieu! quelle consolation à une ame fidele, à qui vous avez inspiré quelque zele de vous servir! Vous n'avez pas jugé à propos de vous servir de moy pour aller gagner des ames à la Chine, ny au Japon, ny aux païs les plus éloignez, mais si le peu de force, & le peu de merite que vous voyez en moy, si la condition dans laquelle vous m'avez fait naître, si l'état auquel vous m'avez appellé m'ont rendu incapable de ces genereuses entreprises, dois-je pour cela desesperer de vous pouvoir jamais procurer aucune gloire? non; puisque vous me donnez des moyens & des occasions de le faire avec tant d'avantage, en avançant le bonheur des ames que vôtre justice retient dans le Purgatoire. C'est donc à quoy je veux m'employer de toutes mes forces, & puisque pour m'y exciter, vous avez voulu attacher ma propre gloire à procurer la vôtre, je m'estimeray glorieux si je puis vous rendre service dans cet employ, qui fera une des plus importantes occupations de ma vie; Je n'accuseray plus ny mon état, ny ma profession, ny l'impuissance de faire rien de considerable pour vôtre amour, je me croiray le mieux partagé, si dans le sentiment que vous m'inspirez je travaille à envoyer au Ciel des ames qui loüent, & qui vous glorifient éternellement. Entrez, mon cher Auditeur, dans ces sentimens, & cependant aprés avoir

satisfait aux personnes pieuses, qui ne cherchent que ce qu'il y a de plus élevé & de plus parfait, il nous faut encore satisfaire aux personnes interessées, qui croyent que c'est agir plus sûrement & plus prudemment de se reserver tout le fruit de ses bonnes actions, de penser qu'à soy-même, & de préferer son propre avantage à celuy du prochain. Examinons donc si cette maxime est conforme à la prudence chrêtienne, & voyons s'il y a quelque chose à perdre pour nous, en nous employant ainsi pour les autres. C'est ma seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

TOut Chrêtien, Messieurs, doit être convaincu que nous gagnons, & que nous meritons le Ciel par l'exercice de la charité envers le prochain, & que le royaume éternel est particulierement donné à ceux qui ont aidé les autres à l'acquerir. C'est pour cela que le Sauveur du monde promet à ceux qui enseignent aux autres la voye de la justice, qu'ils brilleront comme des Astres dans ce bienheureux sejour; & si quelqu'un a droit au souverain bonheur, pour lequel nous sommes créez, c'est sans doute celuy qui en assûre aux autres la possession. C'est ce que je vous prie de remarquer comme le fondement de ce que j'ay à vous dire dans le reste de ce Discours, qui est premierement qu'en procurant l'avancement du bonheur des ames du Purgatoire, nous assûrons davantage le nôtre. En second lieu, que nous nous acquerons des personnes puissantes, qui se declarent nos mediateurs, & qui ménagent auprés de Dieu

l'affaire de nôtre salut, par les secours qu'ils nous procurent reciproquement. Et enfin que nous meritons par là une couronne toute particuliere, & un haut degré de gloire ; & qu'ainsi nous devons être persuadez, que bien loin de perdre en donnant, ou de nous priver du bien que nous faisons à nos freres, nous gagnons infiniment. En voicy les preuves, rendez-y vous attentifs, s'il vous plaît.

Premierement, si c'est une consolation sensible à ces ames soufrantes, que vous secourez charitablement, d'être assûrées de leur salut ; car c'est ce qui les distingue des reprouvez, qui sont sans esperance, & sans consolation ; je dis que c'est un motif bien capable de nous animer à les secourir, de sçavoir que par là nous avons plus d'assûrance du nôtre, & une esperance toute particuliere d'obtenir un jour nous-mêmes le bonheur que nous leur aurons procuré. Pourquoy ? parce que le Ciel est promis aux exercices de la charité ; & comme je vous ay assez fait voir, qu'il n'y en a point de plus grande ny de plus agreable à Dieu que celle qui se pratique envers ces ames qu'il cherit si tendrement, c'est donc s'assûrer ce bonheur autant qu'on le peut en cette vie, que de faire des actions qui le meritent, & pour lesquelles Dieu s'est luy-même engagé de le donner comme une juste recompense. Ainsi c'est se tromper de croire que l'on ménage mieux ses interêts en se reservant tout le fruit de ses bonnes œuvres que d'en faire part aux défunts. Nous travaillons pour nous en travaillant pour eux. Il arrive quelquefois qu'en nous employant pour nos amis,

& en nous interessant dans l'avancement de leur fortune, nous trouvons des appuis à la nôtre chancelante, & mal assurée. Mais cela est immanquable, en travaillant à secourir les ames du Purgatoire; parce que c'est l'effet & le merite de la charité chrêtienne de nous obtenir de Dieu le même bien que nous faisons aux autres. Ceux qui font liberalement l'aumône loin de s'appauvrir, augmentent leurs biens, par la benediction du Ciel qu'ils y attirent, l'Ecriture est pleine de ces sortes de promesses, & ceux qui font misericorde aux autres, ressentent celle de Dieu à leur égard, & on la leur fera, *Beati misericordes quoniam ipsi misericordiam consequentur.* Et il semble que pour nous porter aux œuvres de charité, Dieu ne trouve point de plus puissant motif, que de nous promettre qu'on les exercera reciproquement envers nous, & qu'outre la recompense qui nous est reservée en cette vie, on nous recompensera encore en celle-cy, dans la même nature de biens que nous aurons procuré aux autres.

Matth. 5.

Or, Chrêtiens, quoyque les ames du Purgatoire soient predestinées & assurées de leur salut, vous leur en procurez l'accomplissement, vous leur en avancez le terme, vous levez les obstacles qui les arrêtent. Cette charité est grande, & d'un caractere singulier; vous n'avez donc nul sujet d'en apprehender aucun risque pour vôtre salut; c'est au contraire ce qui vous doit inspirer une ferme confiance en la misericorde de Dieu, qu'il ne vous fermera pas l'entrée du Ciel aprés l'avoir ouverte aux autres, & que vous aurez

part à ce Royaume, dont les autres sont en possession par vôtre moyen. Je suis surpris, chrêtienne compagnie, quand je vois les avantages incomparables que le Disciple bien-aimé donne à la charité; mais je vous prie d'y faire la refléxion que quelques grands Saints ont faite avant moy, c'est que tous les avantages qui sont attachez à cette noble vertu, tendent à nous assûrer le bonheur de nôtre salut, & de nôtre predestination : Car tantôt il dit qu'elle fait passer une ame de la mort à la vie, *Translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres.* Tantôt qu'elle nous fait enfans de Dieu, & nous fait connoître Dieu, *Qui diligit, ex Deo natus est, & cognoscit Deum.* Et tantôt enfin que Dieu demeure avec nous, *Si diligamus invicem, Deus in nobis manet.* D'où il faut conclure que cette charité nous répond, & nous assûre en quelque maniere, que nous demeurerons un jour dans luy & avec luy par une possession parfaite, que nous vivrons de cette vie qui est opposée à la mort éternelle; que nous connoîtrons Dieu plus parfaitement quelque jour, en le voyant tel qu'il est, gage, promesse, assûrance de nôtre predestination, & de nôtre bonheur éternel, c'est ce que signifient tous ces termes, & à quoy aboutissent tous ces avantages de la charité. Mais à qui ces avantages conviennent-ils à plus juste titre, qu'à ceux qui s'employent à soûlager les morts? Car quel caractere plus sensible de ce feu divin que le Sauveur est venu allumer sur la terre, que dans ceux qui s'efforcent d'éteindre les flâmes du Purgatoire? N'y voit-on

Joan. 3.

Ibidem c. 4.

Ibidem.

pas l'aumône, à laquelle le Ciel est promis si authentiquement, pratiquée en sa derniere perfection, & toutes les actions de misericorde dans le plus sublime degré ? & qui peut donc avoir de plus justes prétentions sur ce Royaume éternel ?

Ce qui me confirme dans ce sentiment est, Messieurs, en second lieu, que nous faisons autant d'amis fideles, & autant de puissans protecteurs, qui nous aideront reciproquement à obtenir la grace que nous leur avons procurée ; car ils ne s'interresseront pas seulement dans nôtre délivrance, si nous sommes condamnez aux mêmes peines dans le Purgatoire ; mais de plus, de crainte que leur intercession ne fût alors inutile, ils s'emploiront pour nous procurer un bien plus essentiel, qui est la grace de mourir dans un état, auquel les prieres des autres nous puissent servir, si elles ne nous peuvent garantir tout-à-fait des peines que nos pechez auront meritées. Ils nous obtiendront de Dieu des secours si puissans dans les perils, & dans les occasions les plus hazardeuses, où nous courrerions risque de nôtre salut ; & je ne doute nullement qu'il n'y ait plusieurs personnes dans le Ciel, qui sont redevables de leur bonheur éternel aux ames qu'ils ont eux-mêmes délivrées du Purgatoire ; en quoy leur reconnoissance surpasse infiniment le bienfait qu'elles ont reçû ; de sorte que je m'imagine, que quand nous serons en possession du bonheur dont elles joüissent par nôtre moyen, il y aura une reconnoissance reciproque entre les Bienheureux, & un saint combat à qui mar-

quera davantage ses sentimens ; & qu'ils se donneront mutuellement des témoignages éternels de l'obligation qu'ils auront les uns aux autres; sans vous, dira l'un, je n'aurois pas joüy si-tôt de mon bonheur ; & moy, repliquera l'autre, sans vous je n'aurois jamais possedé le mien ; sans vous, dira celuy-cy, je gemirois peut-être encore dans ces prisons affreuses du Purgatoire ; & sans nous, dira celuy-là, j'aurois peut-être été condamné aux flâmes éternelles : c'est à vos prieres, ajoûte l'un, que je dois l'avancement de ma beatitude ; c'est à vôtre credit, & à vôtre intercession, replique l'autre, que je suis en partie redevable de la mienne. Qui pouroit exprimer, Messieurs, avec quels sentimens de joye, d'affection & de tendresse ils se verront éternellement heureux par les soins que les uns ont pris des autres ; non, un pere sauvé du naufrage par son fils, deux amis qui ont exposé reciproquement leur vie l'un pour l'autre ne s'entr'embrassent pas si tendrement; deux personnes éloignées, qui se sont rendus mutuellement des services importans durant leur absence, n'ont pas un desir si ardent de se voir, & ne se donnent pas tant de marques d'amitié, & d'un mutuel attachement dans leur premiere entreveuë, que font deux personnes dans le Ciel, dans la joüissance de leur commun bonheur, & qu'ils continuëront de faire pendant toute l'éternité. Mais contentons-nous de commencer à les obliger dans la chose du monde qu'ils souhaitent le plus ; ils connoissent ceux qui les obligent : car il n'y a nulle apparence que Dieu les leur

veüille cacher ; ils leur veulent donc du bien : car dans ce royaume de la charité, on aime par devoir, & par reconnoissance aussi bien que par inclination ; or pour qui ces personnes si reconnoissantes peuvent-elles s'employer avec plus de justice que pour ceux qui les ont secouruës dans leurs besoins : si un amy vous avoit retiré de prison, ou de la servitude où vôtre malheur vous auroit engagé, à moins d'être insensibles, vous auriez pour luy toute la reconnoissance possible, & vous vous croiriez obligez de luy rendre la pareille dans une semblable necessité ; Jugez donc du sentiment de reconnoissance qu'auront ces saintes ames pour vous, quand elles seront en pouvoir de vous faire ressentir l'effet de leur protection, & soyez persuadez que vous travaillez sûrement pour vous, en travaillant à mettre dans vos interêts de si puissans mediateurs.

Ce qui me fait dire pour troisiéme avantage que vous retirerez de vôtre charité, & par lequel je finis, que si vous avez eu le bonheur de délivrer quelqu'une de ces ames souffrantes, qu'il y aura, selon l'opinion de plusieurs Docteurs, une gloire toute particuliere, & une couronne éclatante destinée dans le Ciel à une action d'un merite si singulier ; or pour en concevoir le prix, il ne faut que se souvenir que c'est le sentiment commun de l'Eglise, qu'outre le bonheur essentiel qui est promis à tous les justes dans cet heureux sejour, & qui est commun à tous les Saints, à proportion de leurs merites ; il y en a un autre accidentel, destiné aux

rangs & aux actions d'une charité plus heroïque, tels sont le rang & la gloire des Martyrs qui ont répandu leur sang pour la foy ; tels ceux des Docteurs qui l'ont enseignée & défenduë, tels ceux des Apôtres qui l'ont portée & étenduë par tou : & telle encore la gloire & la prérogative des Vierges, & des Penitens qui se sont distinguez par leur courage, par leur zele, & par leurs travaux. Or en ce sens on ne peut douter qu'il n'y ait une recompense, une couronne, & enfin une marque de distinction pour une charité aussi noble, & aussi excellente que l'est celle de s'employer à la délivrance des ames du Purgatoire ; & cette couronne & cette gloire accidentelle a quelque chose de commun avec celle qui est destinée aux personnes zelées pour le salut des ames, puisque cette espece de charité qu'on a pour elles regarde l'achevement de leur salut, & la possession avancée de leur bonheur éternel ; qu'on les retire d'un Enfer passager, & qu'on leur ouvre le Ciel, aprés lequel elles soûpirent depuis si long-temps. Les uns disent qu'on fait alors l'office des Anges liberateurs, qui brisent les chaînes, & qui ouvrent les portes de la prison, où ces ames étoient retenuës, comme celuy que Dieu envoya à saint Pierre pour le mettre en liberté : *Nunc scio verè quia Deus misit Angelum suum, qui eripuit me de manu Herodis, & de omni expectatione plebis Judæorum.* Ou comme celuy qui retira le saint homme Loth, de l'incendie qui alloit reduire en cendre sa patrie.

Act. 12.

C'eſt encore trop peu, car les autres nous aſſûrent que c'eſt participer aux glorieux titres de Sauveur, & de Liberateur des ames, de la maniere la plus noble qui puiſſe être; puiſque c'eſt en effet ſatisfaire pour elles à la Juſtice divine, les délivrer du plus grand des ſupplices, aprés celuy de l'Enfer, & leur ouvrir veritablement le Ciel, qui leur étoit fermé pour long-temps. C'eſt du moins leur appliquer le merite du ſang de l'Agneau qui eſt mort pour les racheter. C'eſt donc être les aſſociez du Sauveur du monde, travailler avec luy dans le même deſſein, achever en quelque maniere ſon ouvrage, & par conſequent partager avec luy le plus noble employ, & avoir part à ſa gloire. C'eſt pourquoy, comme l'Apôtre dit du Fils de Dieu, qu'en vûë de cet office & de cette qualité, Dieu luy a donné un nom, un titre d'honneur, & une gloire au deſſus de toutes les plus hautes Intelligences, *Dedit illi nomen quod eſt ſuper omne nomen.* Ne faut-il pas dire auſſi que ceux à qui il fait part de cette gloire, & de ce titre de Sauveur, de Liberateur, & de Redempteur des ames, ont une couronne, & un rang de gloire tout particulier, puiſqu'il n'y a perſonne qui leur rende un plus charitable office, & qui contribuë plus ſûrement à leur bonheur; Je ne craindray donc point de dire qu'il leur donne un nom, je veux dire dans le même ſens de l'Apôtre, un degré d'honneur, une prérogative, & une recompenſe toute particuliere, qui a du raport au merite de leur charité; ou ſi vous l'aimez mieux,

Ad Philip. 2.

que ces saintes ames sont elles-mêmes la couronne de celuy, qui leur a procuré cet incomparable bonheur. C'est ainsi que saint Paul appelloit les personnes qu'il avoit converties, & instruites des Mysteres de la foy, sa joye, & sa couronne, *Gaudium meum, & corona mea.* *Ad Philip. 4.*

Conclusion. Oüy, Chrêtiens, ces ames que vous aurez délivrées, seront vôtre gloire, vôtre couronne & vôtre joye; elles publieront éternellement qu'elles sont vôtre conquête, que leur gloire est en partie le fruit de vos travaux, & de vôtre charité, que vous êtes leur Liberateur; puisque vous avez payé & satisfait pour elles: Que s'il n'y a rien de plus illustre, ny de plus glorieux, disoit autrefois un grand Roy, que de contribuer au bonheur & à la felicité des autres: *Nihil tam regium quàm fecisse felicem*: Si ceux qui accordoient l'honneur d'un magnifique triomphe aux victorieux, & aux Conquerans, protestoient qu'il n'y en avoit point qui pût être la juste recompense de celuy qui avoit délivré ou sauvé un Citoyen, & que rien ne pouvoit égaler la gloire d'une action si illustre: jugez de celle qui vous est dûë & préparée, quand vous entrerez dans le Ciel, accompagné de ces ames que vous avez envoyées devant vous: il n'y a point de gloire, de couronne, ny de triomphe sur la terre qui réponde à une action, qui a procuré tant de gloire à Dieu, & un tel bonheur à vôtre prochain, tout cela vous est reservé dans le Ciel, où ces mêmes *Cassiod.*

ames, que vous aurez délivrées avec tant de charité, seront vôtre joye, vôtre gloire, & vôtre couronne. Je vous la souhaite, &c.

CINQUIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DES MORTS.

Des moyens generaux de secourir les ames du Purgatoire.

Sancta & salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur, 2. *Machab. c.* 12.

C'est une sainte & salutaire pensée de prier pour les morts, afin que leurs pechez leurs soient remis: Au Liv. de Mach. ch. 12.

La charité, Messieurs, n'est pas seulement la loy fondamentale du Christianisme; le caractere qui distingue le veritable Chrêtien, & le grand precepte qui renferme toutes les maximes de l'Evangile; elle est de plus le lien étroit qui unit tous les mem-

bres du Sauveur avec leur chef, & ces membres les uns avec les autres, pour ne faire qu'un même corps, animé du même esprit. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que, comme je vous ay déja fait voir, cette charité chrêtienne unit les vivans avec les morts, par une societé de commerce, qui n'est point arrêté par la distance des lieux, puisqu'elle embrasse le Ciel & la terre, & qu'elle penetre jusque dans le centre du monde, pour y soûlager nos amis: & en un mot, qu'elle ne fait qu'une même Eglise, qui triomphe dans le Ciel, qui combat sur la terre, mais qui souffre dans le Purgatoire, & qui implore le secours de ceux qui sont encore en ce monde.

C'est, Chrêtiens, ce que j'ay supposé pour fondement de tous les discours que je vous ay faits jusqu'à present sur le sujet des fideles défunts, & dans lesquels je vous ay montré les motifs qui nous doivent exciter à l'exercice de cette charité, & les avantages que les morts & les vivans en peuvent retirer. Ce que je suppose présentement pour ce qui nous reste à dire sur cette matiere, c'est que cette même charité chrêtienne, que Dieu veut que nous pratiquions envers nos freres, & que les ames du Purgatoire attendent de nous, n'est pas une simple compassion de leurs souffrances, ny une sterile affection par laquelle on leur souhaite une prompte joüissance de leur souverain bonheur; mais une charité agissante, qui nous porte à les secourir par tous les moyens possibles, & à leur procurer le plus grand de tous les biens. Non, dit le Disciple bien-aimé, ce n'est pas seulement par des pa-

roles, ny par des offres de services que l'on marque l'affection qu'on a pour ses freres; c'est par les effets, & par les services réels qu'on leur rend, & par les moyens propres & efficaces que l'on employe pour les assister. Or quoy que vous n'ignoriez pas quels sont ces moyens, ny en quoy consiste la pratique de cette éminente charité; peut-être n'en avez-vous jamais bien consideré la force & l'efficacité, ny bien compris ce que vous pouvez à cet égard: C'est ce que je veux m'efforcer de vous faire comprendre, en vous parlant des moyens de soûlager ces ames souffrantes, & pour cela nous considererons aujourd'huy ces moyens en general, aprés avoir imploré les lumieres du Ciel, & salué la bienheureuse Mere de Dieu.

Ave Maria.

JE commence, Messieurs, ce Discours par la belle réflexion qu'a faite S. Cyprien dés les premiers siecles de l'Eglise, que l'un des plus grands effets de la misericorde de Dieu envers les hommes, c'est de leur avoir enseigné luy-même les moyens d'appaiser sa Justice, *Remedia propitiando Deo, ipsius verbis Dei data sunt.* Et quand ce saint Pere, dont l'authorité est d'un si grand poids, vient à rechercher quels sont ces moyens de satisfaire à un Dieu si outrageusement offensé par nos crimes, il ne nous en marque point d'autres que nos bonnes œuvres, *Operationibus justis Deo satisfieri, misericordia meritis peccata purgari.* Et quelque effort que les Here-

L. de Oper. & Eleemos.

Ibidem.

tiques des derniers fiecles ayent pû faire, en fe récriant contre le merite des bonnes œuvres, & contre les fatisfactions que les pecheurs doivent faire pour l'expiation de leurs pechez ; ç'a toujours été le fentiment unanime de tous les Docteurs, & une verité conftante dans l'ancienne & dans la nouvelle Loy. De là vient que dans l'Ecriture nous voyons que les grands pecheurs ne font reçûs en grace, & reconciliez avec la divine Majefté que par les jeûnes, par les humiliations, les aumônes, les cilices, & par les autres aufteritez que l'on a toujours comptées entre les bonnes œuvres : Car enfin à quel autre deffein ces actions foit publiques, foit particulieres auroient-elles été prefcriptes, & pratiquées de tout temps dans l'Eglife ? Pourquoy le Sauveur & les Apôtres auroient-ils prêché la penitence ? & qu'auroit-on été chercher dans les cloîtres & dans les folitudes, fi ces actions faintes n'avoient pas été des moyens d'expier nos pechez, & de fatisfaire à la divine Majefté? C'eft donc un principe de foy, qu'il faut neceffairement fuppofer dans le fujet que j'entreprens de vous traiter.

En voicy un fecond qui n'eft pas moins connu, ny moins certain ; c'eft que les ames des fideles défunts peuvent être foûlagées par les vivans en deux manieres ; la premiere, en leur appliquant les merites du Sauveur par le facrifice de la Meffe, & par les Indulgences, dont nous parlerons dans les Difcours fuivans : & la feconde, par nos propres bonnes œuvres, dont nous leur appliquons le

merite, c'est-à-dire la vertu qu'elles ont de satisfaire ; puisque par là nous pouvons essuyer les dettes que ces saintes ames ont contractées, & pour lesquelles elles sont encore redevables à la Justice de Dieu. Or c'est de la vertu de ces bonnes œuvres, considerées en general, jeûnes, prieres, aumônes, austeritez, mortifications, soit celles qu'on s'impose soy-même, ou bien celles qui nous arrivent par l'ordre de la Providence ; c'est, dis-je, de la vertu de ces bonnes œuvres que j'ay pris dessein de vous entretenir, comme des moyens ordinaires que nous avons toujours en main, de secourir les défunts, comme le fond où nous pouvons prendre dequoy acquitter leurs dettes, & comme des voyes sûres de les retirer de ces affreuses prisons où elles sont retenuës. Pour cela je veux tâcher de vous convaincre de deux veritez bien capables de nous animer à la pratique d'une charité si utile aux morts & aux vivans tout à la fois. La premiere ; que nous pouvons faire à ces ames affligées un transport de la vertu de satisfaire, qui est attachée à toutes nos bonnes actions ; & la seconde, que dans ce transport que nous leur en faisons, bien loin d'y perdre quelque chose nous-même, ou d'en souffrir quelque dommage, nous y gagnons infiniment, & de toutes les manieres. C'est le sujet & le partage de ce Discours, qui contient la pratique de la charité qu'un Chrêtien doit exercer envers les fideles défunts.

PREMIERE PARTIE.

C'Est, Messieurs, une consequence juste, & une raison convaincante, qu'on peut secourir les ames du Purgatoire, & les délivrer des peines qu'elles endurent, si l'on peut satisfaire pour elles à la justice de Dieu; mais c'est une verité constante parmy les Theologiens, que nos bonnes œuvres sont des moyens instituez & établis de Dieu même pour faire cette satisfaction, & pour rendre en même temps ce charitable office aux morts; puisque toute action faite en état de grace, & avec les circonstances qui la rendent sainte & digne d'un éternel bonheur, tire ce pouvoir de la vertu du sang & des merites du Sauveur, que luy-même a bien voulu y attacher: Car, comme vous sçavez, c'est ce qui leur donne la force d'augmenter la grace qui nous rend agreables à la Majesté divine, d'acquerir de nouveaux degrez de gloire dans le Ciel, d'impetrer pour nous, ou pour les autres quelque faveur; & enfin de satisfaire pour nos pechez, ou pour ceux d'autruy. Or je dis que c'est particulierement cette satisfaction qu'on doit offrir pour les fideles défunts, que la charité nous porte à soûlager. Oüy, Chrétiens, vos bonnes œuvres ont ce pouvoir, & c'est ce dont vous devez d'abord être convaincus, avant que de passer plus avant.

Ce pouvoir est fondé sur la communion de l'une & de l'autre Eglise militante & souffrante, dont je vous ay déja entretenus; vous composez avec cette Eglise souffrante un même corps, qui n'a pas seulement part

aux biens de nôtre commun chef, qui est le Sauveur, mais de plus, qui participe encore à ceux des autres membres ; mais comme ils sont hors d'état de meriter, d'acquerir & de satisfaire par de bonnes œuvres aux peines qui leur sont dûës, ce n'est que par le transport, & par la communication que vous leur en faites, qu'ils participent à ce trésor commun. Vous leur assignez leur part, & vous leur faites leur partage, comme si vous étiez leurs aînez, de maniere que ce n'est que par vôtre moyen qu'ils joüissent de ce bienfait, & pour mieux dire, c'est de vôtre bien, qu'ils payent leurs dettes. Ils ont droit à la verité au trésor des merites du Fils de Dieu, mais c'est vôtre charité qui le regle, & qui rend leur portion plus ample & plus considerable, selon l'inclination qui vous conduit dans ce partage, & selon le soin que vous prenez de le leur distribuer. Ainsi comme vous racheptez vos propres pechez par l'aumône, selon le conseil que le Prophete Daniel donna autrefois au Roy Nabuchodonozor, *Peccata tua eleemosynis redime.* Vous pouvez de même rachepter ceux de vos proches, & de vos amis qui en portent la peine dans le Purgatoire ; c'est-à-dire que vous pouvez satisfaire à la Justice divine pour la peine qui leur est dûë. C'est ce que dit expressement l'Autheur du Livre des Machabées, *Sancta ergo & salubris cogitatio, pro mortuis exorare, ut à peccatis solvantur.* Comme donc vous jeûnez, & que vous pratiquez les autres austeritez de la penitence, pour expier vos propres fautes, afin de ne

Daniel. 4.

2. Machab. c. 12.

pas attendre que la Justice divine les punisse elle-même, & comme enfin vous priez à dessein d'appaiser cette rigoureuse Justice, & luy lier en quelque maniere les mains; vous pouvez employer les mêmes prieres, les mêmes aumônes, les mêmes jeûnes, & les mêmes austeritez, afin de satisfaire pour vos freres, pour vos proches, & pour vos amis dans l'autre vie.

Il y a même ce rapport entre la satisfaction que nous faisons pour nous, & celle que nous offrons pour les autres, que comme quand nous satisfaisons pour nos propres pechez en ce monde, Dieu se contente de peu, qu'un jeûne est accepté de cette misericordieuse justice pour des mois, & des années entieres de tourmens rigoureux qu'il auroit fallu souffrir dans l'autre; il en est de même quand nous voulons satisfaire à Dieu pour les pechez des défunts, une penitence de peu d'heures ou de peu de jours peut les acquiter envers la Justice divine pour des supplices inconcevables qu'elle exigeroit peut-être durant plusieurs années. Vous payez de vôtre bien, je l'avouë, mais vous les acquitez à peu de frais. Vous êtes non seulement leur plaige, & leur caution, ou plûtôt vous satisfaites vous-mêmes à ce creancier puissant; & celuy qui se montroit inexorable à leur égard, compose, pour ainsi dire, à l'amiable, avec vous; il vous remet, non le tiers ny la moitié de la dette, mais il faut dire qu'il se relâche presque entierement sur ce point; car s'il vous en coûte quelque chose pour cela, si vous payez pour celuy que

vous avez cautionné, si vous subissez la peine pour celuy qui a commis l'offense; pouvez-vous appeller cela porter le fardeau d'un autre, ou mettre en ligne de compte ce que vous avancez, ou ce que vous donnez pour luy? C'est neanmoins tout ce que vous demandent ces saintes ames, qui languissent dans ces tristes prisons: elles vous conjurent par les plus saintes loix de l'amitié, par les liens les plus étroits de la nature & du sang, par tous les devoirs de la charité chrêtienne d'avoir pour elles des entrailles de compassion, de les secourir dans leur misere, de les soulager dans leurs tourmens, & de les acquiter d'une si fâcheuse dette? Que si vous fermez les oreilles à leurs cris & à leurs prieres, si vous n'êtes touchez de nul sentiment de compassion; ne puis-je pas dire de vous à l'occasion des défunts, ce que le disciple bien-aimé dit de ceux qui n'ont nulle compassion de leurs freres en cette vie, *Qui habuerit substantiam hujus mundi, & viderit fratrem suum necessitatem habere, & clauserit viscera sua ab eo, quomodo charitas Dei manet in eo?* Si quelqu'un possede les biens de ce monde, & si voyant son frere dans la necessité, il luy ferme son cœur & ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeureroit-il en luy? Vous appelleriez un homme inhumain, qui pour s'épargner un peu de peine, refuseroit de soulager les souffrances extrêmes d'un autre; vous renonceriez pour frere ou pour parent, celuy, qui pour vous délivrer du dernier supplice, ne daigneroit pas employer ses prieres auprés d'un Juge, dont il ne pouroit craindre d'être

Epist. 1. Joan. cap. 3.

refusé ; & vous excuserez de duretez & d'insensibilité cette conduite à l'égard de vos proches & de vos amis défunts ? N'est-ce pas du moins un défaut de charité chrêtienne de ne les pas secourir dans un si pressant besoin, ayant des moyens si infaillibles de les pouvoir soûlager ?

Ainsi, mon cher Auditeur, je souhaiterois seulement que vous fissiez, pour vos proches, & pour vos amis décedez, ce que vous feriez pour eux-mêmes s'ils étoient encore vivans. Si vous aviez pour eux quelque sentiment de generosité ou de tendresse, vous vous emploiriez pour les tirer d'affaires, quand ils se feroient engagez mal à propos dans quelque fâcheuse entreprise, vous les soûlageriez dans leurs besoins, & si vous les aimiez d'une veritable amitié, vous vous feriez un plaisir d'avoir l'occasion de la leur marquer par quelque bon office, que vous pouriez leur rendre. Hé! ne sont-ce pas ces mêmes amis que vous eussiez voulu servir aux dépens de vôtre vie, & de vôtre fortune, que vous oubliez maintenant dans leur plus pressante necessité ? On voit des personnes assez genereuses pour s'exposer à la mort pour ceux qu'ils aiment ; on en voit d'autres qui se ruinent en s'engageant, & en répondant pour eux, quelques-uns se sont offerts à les accompagner dans l'exil, & d'autres ont mieux aimé mourir que de les abandonner. C'est ce qu'a fait une amitié naturelle, & les histoires sont remplies de semblables exemples de generosité, que ne feriez-vous donc point si vous aviez cette charité chrêtienne,

que le Sauveur des hommes vous a tant recommandée ? Pourriez-vous refuser d'employer vôtre crédit, vôtre pouvoir, vos sollicitations, & vos prieres pour les délivrer des miseres, & des tourmens qu'ils endurent ? Ce n'est pas comme en ont usé tant de Saints animez du feu de cette ardente charité. Il y en a qui se sont offerts à Dieu pour souffrir toutes leurs peines jusqu'au jour du Jugement ; d'autres qui au hazard de demeurer long-temps dans ce triste lieu, ont fait une cession en faveur de ces saintes ames, du merite de toutes leurs bonnes œuvres, & de leurs satisfactions, & de tous les suffrages qu'ils pouvoient esperer aprés la mort, par une charité tout-à-fait heroïque. Ces personnes genereuses avoient autant de charité que de foy ; car c'est aprés la mort qu'il leur faut donner des témoignages d'une veritable amitié, en les secourant dans leur plus grand besoin, en s'interressant pour leur délivrance, en faisant quelque aumône pour acquiter leurs dettes, en offrant quelques jeûnes & quelques actions penibles, puisque Dieu daigne bien les accepter, pour la satisfaction des peines qu'ils ont meritées.

Aussi, Messieurs, est-ce la seconde marque de la misericorde de Dieu envers les hommes, & je vous prie d'y faire une particuliere attention, d'avoir bien voulu accepter nos satisfactions pour les pechez les uns des autres. Mais ce que nous devrions envisager comme un bienfait de la bonté divine, & un moyen d'exercer la charité envers les défunts, devient assez ordinairement une excuse & un

pretexte pour s'en dispenser : car comme l'amour propre est ennemy de toute contrainte, & que pour employer les moyens que Dieu nous a laissez, de secourir les ames retenuës dans le Purgatoire, il en coûte ou de la peine, ou de l'argent : on ne manque pas de raisons apparentes pour s'exempter de l'un & de l'autre Que sçay-je, dit-on, si Dieu acceptera les suffrages que je luy offrirai pour l'ame de mon amy, & de mon frere ? De plus est-il juste que l'innocent paye pour le coupable ? & puisque les pechez sont personnels, pourquoy celuy, qui ne les a pas commis en portera-t-il la peine ? Faut-il que la charité renverse l'ordre de la justice de Dieu ? car si elle a lieu, ce qu'il y a de plus rude, & de plus difficile dans le Christianisme, qui est la penitence des pechez, ne sera-t-il pas aneanty à l'égard de ceux qui en ont le plus de besoin ? car tels sont ceux qui vivent dans l'abondance & dans l'éclat, lesquels pour de l'argent trouveront aisément des personnes qui feront volontiers cette penitence pour eux ? Car aprés avoir mené une vie ou mondaine, ou voluptueuse sur la terre, qui ne pourra esperer d'effacer la tache de ses pechez, par la voye des Sacremens, & expier la peine qui est dûë même aux plus grands crimes par les suffrages, & par les œuvres satisfactoires de leurs amis ? Quelques-uns poussent cette objection si loin, qu'ils prétendent que tous ces suffrages, ces prieres, & ces satisfactions qu'on offre pour les morts, vont à aneantir l'usage de la penitence, qui est d'une necessité indispensable aprés le peché commis, & il s'en

trouve d'autres qui par un faux zele, & par un préjugé encore plus mal fondé, se sont persuadez, que cette pratique, qui a toujours été en usage dans l'Eglise, favorise le libertinage, & l'impenitence, & qu'au lieu que les pecheurs doivent s'appliquer à appaiser la Justice divine en cette vie, par leurs satisfactions propres, ils se confient en celles d'autruy aprés leur mort.

Je ne m'arrêteray pas, Chrêtiens, à refuter un sentiment si injuste, qui combat si directement la charité envers les défunts. Je diray seulement que de négliger de faire penitence de nos pechez en cette vie, sous ce pretexte, ou sur cette apparence, n'est pas un sentiment chrêtien, que cette esperance est temeraire, & que ceux qui s'attendent à la pieté, & à la reconnoissance d'autruy, sont en évident danger de payer en toute rigueur pour eux-mêmes; mais excuses frivoles! & pretextes inutiles! ny les inconveniens qu'on allegue, ny ces prétextes, quelques specieux qu'ils paroissent, ne détruisent point la maxime generale, & incontestablement reçûë, qu'on peut satisfaire pour les morts, & que la charité nous oblige de nous servir des moyens que Dieu a instituez pour ce sujet; car je veux que les suffrages qu'on offre pour ces ames saintes ne leurs soient appliquez que dépendemment de la volonté de Dieu, qui en dispose selon les ordres de sa sagesse; n'y a-t-il pas toujours plus d'apparence que Dieu, en cela même, aura quelque égard à vôtre charité, & au desir que vous avez de soûlager vos amis & vos proches? & que si ceux

pour qui vous les offrez ne sont pas en état d'en tirer avantage, pour être déja dans le Ciel, ou pour être condamnez à des supplices éternels ; il faut toujours présumer que Dieu en fera l'application à ceux que vous avez le plus d'interêt de soûlager ; & pour ce qui est de ceux qui ont négligé de faire penitence, sur l'esperance que d'autres satisferoient pour eux ; Certes aprés avoir porté la peine dûë à leur temerité, & à leur folle confiance, ils ne pouront du moins vous accuser ny d'ingratitude, ny d'avoir manqué à un si legitime devoir ; puisqu'ils ne s'en pouront prendre qu'à eux-mêmes d'avoir empêché l'effet des moyens que vous avez employé pour les secourir.

A quoy j'ajoûte que ce nous doit être un sujet d'une particuliere consolation, de sçavoir que nous avons des moyens sûrs de soulager nos amis & nos proches, dans les peines qu'ils souffrent, & dans le besoin qu'ils ont de nôtre secours ; puisque c'est ce qui nous acquite envers eux des obligations que nous leur avons. Que ne devez-vous point, par exemple, à ceux qui vous ont donné l'être & la vie ? à ceux qui vous ont élevé, & qui ont eu soin de vôtre éducation ? à ceux qui vous ont instruits, & qui vous ont mis dans la voye du salut ? à ceux qui vous ont laissé les biens, dont vous vous servez pour vivre honorablement ? à ceux enfin dont vous publiez vous-mêmes les bienfaits & les bons offices qu'ils vous ont rendus ? Vous leur avez protesté cent fois que vous leur en seriez éternellement obligez. Ah ! ne vous contentez pas

de ces complimens ordinaires où il entre plus d'affectation que de veritable reconnoissance; vous avez en main les moyens de leur rendre plus que vous n'avez reçû d'eux, de quelque nature que soient les services qu'ils vous ayent rendu, & quelque besoin que vous ayez jamais eu de leur secours. Vous donc qui vous picquez de generosité, qui voulez être regardé sur le pied d'un fidele & constant amy. Vous conservez cherement, dites-vous, le souvenir d'une personne qui vous a tendrement aimé, d'un frere avec lequel vous étiez lié plus tendrement par les liens d'une sincere affection, que par ceux de la nature & du sang; vous ne pouvez ignorer que ce n'est pas par des paroles vaines & steriles, que l'on témoigne son affection, mais par les œuvres, & par les services réels & effectifs qu'on leur rend: aussi prétendez-vous par ces effets marquer les sentimens de tendresse que vous avez profondement imprimez dans le cœur; la mort vous a ravy un amy avec lequel vous ne faisiez qu'une ame & qu'un cœur; mais elle ne vous en fera pas perdre le souvenir; car vous en laisserez des marques éternelles dans vos écrits, & dans d'autres monumens qui en feront connoître le nom à la derniere posterité. Vous ferez graver son éloge sur le bronze & sur le marbre, vous y mettrez ses armes, ses alliances, & la gloire de sa maison: vous n'épargnerez rien enfin de ce que peut faire un genereux amy, ou un fils reconnoissant. Hé! Chrêtiens, est-ce là ce que vôtre amy, ce que vôtre pere, ce que vos proches attendent de vous en l'état où ils

sont ? de quel usage leur peuvent être toutes ces marques d'une gloire mondaine, ces éloges, ces statuës, ces tombeaux ou ces jerogliphes pompeux ? puisque tous ces témoignages éclatans de vôtre amitié ne leur peuvent être d'aucun secours ? Marquez-leur que vous les aimez veritablement, mais d'une amitié chrêtienne, employez le prix de ces somptuositez superfluës en aumônes, & en bonnes œuvres, elles serviront à soûlager les peines qu'ils endurent, & à avancer leur bonheur dans le Ciel. Voila ce qu'ils attendent de vous.

Vous ne vous trompez pas en faisant consister les preuves de vôtre amitié dans les œuvres, & dans les actions, *Diligamus non verbo, sed operè & veritate*; Mais vous êtes dans l'erreur si vous vous imaginez que d'autres œuvres, & d'autres actions que celles que la charité chrêtienne inspire, puissent être utiles ou agreables aux défunts, & ensuite des marques d'une veritable amitié : une aumône faite aux pauvres & offerte à Dieu, pour acquiter ce qu'ils doivent à sa justice, leur donnera plus de joye & de consolation, que tous ces vains témoignages d'amitié, qui marquent plus de faste, & d'ostentation, que d'affection sincere, & que de veritable religion; vos prieres auprés de Dieu, leur procureront une gloire plus solide, que ne feront tous les éloges que vous donnerez à leurs vertus, & à leurs grands exploits, que Dieu compte peut-être entre les pechez qu'ils expient par les plus sensibles regrets, & par les tourmens les plus douloureux : un divertisse-

Joan. 3.

ment dont vous vous priverez satisfera pour ceux qu'ils ont pris, au préjudice de leurs devoirs; un jeûne offert pour ce sujet acquitera une partie de la peine que leurs festins somptueux & leurs excés criminels ont meritée; vôtre patience dans une longue maladie, ou dans un fâcheux accident auquel vous n'avez pû parer; les mortifications enfin, & les actions penibles que vous entreprendrez avec courage, suppléeront à celles qu'ils ont omis de faire en cette vie pour la satisfaction de leurs pechez. Ils n'ont pas fait assez de penitence en ce monde, & ils en font maintenant une incomparablement plus rude & plus fâcheuse, vous les déchargez de cette obligation par une autre assez legere que vous prenez sur vous; Dieu accepte cette échange; & de cette maniere vous desarmez les bras de sa justice qui frapperoit sur eux, en armant le vôtre contre vous-mêmes. C'est donc, comme vous voyez uniquement, par les bonnes œuvres qui sont comprises sous les noms de prieres, d'aumônes, & de jeûnes, que nous pouvons soûlager les défunts, & que nous devons nous efforcer de les secourir.

Il est vray, me direz-vous, nous concevons assez, que c'est là le dessein de Dieu, dans ce saint commerce qu'il a étably entre les vivans & les morts, & que c'est en cela que consiste la veritable charité que nous devons à nos proches, & à nos amis decedez; mais en acquitant ainsi leurs dettes, ajoûtez-vous, nous ne payons pas les nôtres, & en sollicitant le Ciel pour leur délivrance, nous ne pensons pas à nous mettre à couvert nous-mêmes des traits de

la justice de Dieu. C'est sans doute ce préjugé qui paroît le plus raisonnable, & qui pouroit mettre obstacle à une charité si chrêtienne ; je veux donc m'efforcer de le détruire, & de vous en desabuser dans cette seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

IL est constant, Messieurs, que dans l'ordre de la charité chrêtienne nous y devons tenir le premier rang, & que nous ne devons jamais préferer le salut éternel du prochain à nôtre propre salut; & que si nous sommes obligez de l'aider dans cette importante affaire, ce doit toujours être sans préjudice de nos propres interêts, & toujours en sorte que nous mettions en assurance nôtre souverain bonheur avant tout le reste, & préferablement à toute autre consideration : mais c'est pousser ce principe trop loin, que de l'étendre à toute sortes de biens ; puisque la morale fait une action heroïque de donner sa vie pour un amy, & l'Evangile met le plus haut point de la charité, & de la generosité chrêtienne, non seulement à exposer, mais encore à perdre effectivement ses biens, sa santé, & sa vie même pour délivrer le prochain de la mort éternelle, & même pour luy procurer une plus haute sainteté, & ensuite un plus haut degré de gloire dans le Ciel. C'est en ce sens que S. Chrysostome explique ces paroles de la verité même, *Majorem hâc dilectionem nemo habet, quàm ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* Non, il ne faut pas s'imaginer que dans les biens de la grace, ce soit en perdre une partie, que de les communi-

Joan. 15.

quer, ou que ce que l'on donne au prochain, ſoit retranché de deſſus nos comptes; puiſque c'eſt travailler pour nous, que de s'employer pour les autres, & ménager nôtre propropre avantage que de procurer leur ſouverain bonheur: ainſi loin de rien perdre, ou de rien riſquer pour ſoûlager les ames du Purgatoire, nous avançons plus nos propres affaires, pour parler ainſi, que ſi nous n'avions que nous-mêmes en vûë, ou que ſi nous nous reſervions tout le fruit de nos bonnes actions.

Ce que vous concevrez encore mieux, ſi vous faites réflexion ſur ce que nous avons déja dit, que toutes les bonnes œuvres, que fait un Chrêtien, ont trois avantages que la foy nous enſeigne, & que le Concile de Trente a expreſſement définy contre les Heretiques: elles meritent une augmentation de grace en cette vie, & conſequemment un nouveau degré de gloire dans le Ciel; elles ont la vertu d'impetrer quelque faveur de Dieu, & enfin elles ſatisfont à la Juſtice divine pour les peines qui ſont dûës à nos pechez: Or je dis que la charité que nous exerçons envers les fideles défunts bien loin de diminüer ou d'affoiblir ces avantages, elle les augmente, & nous fait trouver dans cet exercice un ſurcroît de merite, nous fait impetrer plus infailliblement ce que nous ſouhaitons obtenir de la divine bonté, & nous donne enfin un moyen plus ſûr de ſatisfaire à ſa Juſtice, ou du moins excite ſa miſericorde à nous remettre les peines qui ſont dûës à nos propres pechez. Ecoûtez-en donc les preuves, & vous

verrez que non ſeulement nous ne faiſons rien de contraire à la charité que nous nous devons à nous-mêmes, mais plûtôt que nous obligeons Dieu par là, à prendre ſoin de nos interêts, & à recompenſer par cela même un deſintereſſement ſi genereux.

Premierement donc, Meſſieurs, nos bonnes œuvres ſont meritoires, c'eſt-à-dire, qu'elles augmentent en nous la grace, qui eſt le principe de nôtre juſtification, d'où nous meritons enſuite dans le Ciel une nouvelle recompenſe, qui eſt promiſe & dûë par juſtice à toutes les actions de vertu. Ne nous arrêtons point à prouver une verité que les Heretiques conteſtent ſans raiſon, puiſqu'elle eſt évidemment déclarée dans l'Ecriture : Je dis ſeulement que ces bonnes actions offertes à Dieu pour le ſoûlagement des défunts, ne perdent rien de leur merite, & que bien loin de cela, elles en ſont plus agreables à Dieu, & attirent une plus ample recompenſe. C'eſt ce qu'enſeigne S. Thomas, qui ſoûtient que celuy que la charité porte à ſouffrir pour un autre, merite plus que s'il ſouffroit pour luy-même, parce que l'un eſt l'effet d'une ardente charité, & l'autre d'une neceſſité ſouvent inévitable. Or ſi celuy qui fait quelque action de vertu, telle que ſeroit une fervente priere, un jeûne rigoureux, ou quelque auſtere mortification pour l'amour du prochain, merite davantage que ſi ce motif n'avoit nulle part dans cette action ; ne faut-il pas conclure que de les offrir à Dieu pour ſoûlager les peines de ces ames ſaintes, & pour leur avancer la joüiſſance de leur bonheur, eſt plus

Lib. 3. cont. Gent. c. 38.

agreable à Dieu, que si ce motif n'y entroit point, & qu'on ne l'eût nullement en vûë; le merite de la charité est trop connu, & trop recommandé pour en pouvoir douter: c'est elle qui releve les actions les plus viles & les plus basses, elle qui donne un prix inestimable à celles qui d'elles-mêmes seroient de nulle consideration, & pour excellentes qu'elles puissent être en elles-mêmes, elle leur donne encore un nouveau degré de perfection: C'est pour cela que dans l'Evangile un verre d'eau donné par charité n'est pas sans recompense, & qu'une pauvre veuve qui n'avoit mis que deux deniers dans le tronc des aumônes, avoit plus donné à Dieu, que ceux qui avoient signalé leur magnificence par des pieces d'or qu'ils y avoient jettées. De maniere que c'est une verité constante, que quelque sainte & meritoire que soit une bonne action, elle le devient considerablement davantage, quand la charité y entre, comme le motif qui nous y excite, & qui nous le fait entreprendre.

Il y a donc par consequent un nouveau degré de gloire qui est dû & reservé à cette action de charité; & si la même action se pratique par un autre motif, & par une vertu d'un ordre inferieur à la charité, il est évident qu'elle sera moins recompensée, & que celuy-là sera privé d'un degré de gloire, qu'il auroit pû meriter par cette même action, faite par un motif moins relevé. D'où vous voyez de quelle importance il est de faire ses actions pour une fin noble, & par les plus pures intentions; or s'il n'y en a point

de plus noble, & de plus pure que le desir de secourir les ames souffrantes du Purgatoire, afin qu'elles glorifient plus parfaitement Dieu dans le Ciel, ne s'ensuit-il pas que bien loin de perdre quelque chose en le leur donnant, ou de souffrir quelque dommage, en leur procurant la joüissance du souverain bien, nous partageons plûtôt avec elles le bien que nous leur procurons, & que nous augmentons nôtre gloire en avançant la leur; puisque nous donnons à nos actions un degré de perfection, qui nous élevera incomparablement plus haut dans le Ciel.

Mais quand nos bonnes œuvres faites dans cette vûë n'augmenteroient pas considerablement nôtre merite, nous perdons toujours beaucoup en négligeant de leur faire part de nos satisfactions; parce que c'est un motif, qui étant ajoûté à chaque bonne action, la rend plus sainte, plus parfaite, & plus agreable aux yeux de la divine Majesté, qui est ce qu'il y a au monde de plus à souhaiter, & que cette action de charité surpasse toutes les œuvres de misericorde que le Sauveur nous a recommandées dans l'Evangile. Ainsi je veux que vous soyez plus ardens à amasser un trésor dans le Ciel, que les plus avares ne le sont d'accumuler des richesses perissables sur la terre, & que vous soyez aussi vigilans sur toutes les occasions qui se presentent d'augmenter ce précieux trésor, que les autres ne le sont pour ne laisser rien échapper qui puisse les enrichir: où trouverez-vous une occasion plus favorable? & une mine d'or, pour ainsi parler, plus riche, plus feconde,

& plus abondante, que d'avoir cette vûë & cette intention dans toutes vos bonnes œuvres de ſecourir des amis, qui n'attendent que ce ſecours pour joüir du plus grand de tous les biens*, & qui rendront une gloire incomparable à Dieu durant l'éternité bienheureuſe? Ah! que vous perdez en négligeant de ſi belles occaſions d'augmenter vos merites & vôtre couronne! Que vous gagnez en employant ſi utilement vos peines & vos ſoins! que vos bonnes œuvres reçoivent d'éclat & de prix, relevées par une ſi excellente charité!

Que ſi nos actions ſont plus meritoires quand elles ſont faites par cette intention, il s'enſuit en ſecond lieu qu'elles ont encore plus de force & de pouvoir auprés de Dieu pour impetrer ce que nous ſouhaitons obtenir de ſa bonté, ou bien ce qui nous eſt le plus avantageux; en ſorte que les prieres que l'on fait pour les morts non ſeulement ſont mieux reçûës & plûtôt exaucées, comme l'a remarqué S. Thomas, que celles que l'on fait pour les vivans, à cauſe que les morts ont plus de beſoin de ce ſecours; mais encore elles impetrent plus promptement, & des graces plus abondantes pour nous-mêmes. Mais pour mieux concevoir cecy, il faut ſçavoir, s'il vous plaît, qu'il y a de la difference entre l'impetration & le merite, qui ſont deux choſes attachées à chaque bonne action faite avec les conditions neceſſaires, qu'entant qu'elles ſont meritoires, pour m'exprimer en termes de l'Ecole, il n'y a que nous qui en profitons; parce que le merite

In Supplem. qu. 71, art. 5. ad 2.

est inalienable, & ne se peut communiquer à personne, au lieu que l'impetration est pour nous, & pour tous ceux, en faveur de qui nous demandons à Dieu quelque grace, & quelque bienfait. Envisageant donc icy les bonnes œuvres entant qu'elles sont capables d'obtenir le le soûlagement ou la délivrance des ames du Purgatoire, elles tirent de là un nouveau pouvoir d'impetrer ce qui nous est le plus utile à nous-mêmes.

Non, Chrêtiens, il n'en est pas des graces & des faveurs que nous demandons à Dieu, comme de celles que nous nous efforçons d'obtenir des Grands de la terre : ce que nous leur demandons pour un autre, est mis pour ainsi dire, sur nôtre compte, & quoy que cet autre en reçoive le fruit, nous sommes chargez de l'obligation de reconnoître ce bienfait; parce que ce qui tourne à l'avantage de cette personne, luy étant accordé en nôtre consideration, & par nôtre credit, nous tient par consequent lieu de grace; & plus nous avons déja impetré pour autruy, moins nous avons de droit ou d'esperance d'obtenir ensuite pour nous-mêmes. Il n'en est pas ainsi de Dieu, qui garde à nôtre égard toute une autre conduite; ce que nous luy demandons pour les autres, tourne en même temps à nôtre profit, parce qu'en vûë de cette charité, qui nous fait préferer l'interêt de nos amis au nôtre propre, & demander pour eux ce qu'il seroit avantageux d'impetrer pour nous, Dieu, qui est liberal & magnifique, accorde ce que nous demandons pour les autres, & pour recompense de ce desinteressement, y ajoûte ce que

que nous n'avons pas demandé pour nous. A peu prés comme il en usa envers Salomon, lequel au lieu de demander de grandes richesses, la victoire de ses ennemis, une santé parfaite, ou quelqu'autre faveur, dont Dieu même luy avoit laissé le choix, préfera ce qui étoit le plus utile par raport à son peuple, & au gouvernement d'un grand Etat, que Dieu confioit à ses soins : mais il ne perdit rien pour cela de ce qu'il eût souhaité en obtenir pour luy-même, & Dieu eut tellement à cœur le soin qu'il prenoit du bonheur de ceux qui luy étoient soûmis, en se considerant comme leur pere & leur protecteur ; qu'en vûë de ce soin qu'il prît du bonheur des autres, Dieu prît reciproquement soin du sien, & luy accorda, sans même qu'il l'en priât, tout ce qui pouvoit contribuer à le rendre le plus heureux aussi bien que le plus sage de tous les hommes.

Or vous imitez ce sage Prince en offrant vos prieres pour les morts ; car je considere dans ces prieres la seule vertu qu'elles ont d'impetrer de Dieu tout ce que nous luy pouvons demander sans aucune reserve, vous vous oubliez en quelque façon vous-mêmes, pour ne penser qu'au bonheur de vos freres ; c'est une grace que vous demandez en leur faveur, cette priere ne peut manquer d'être agreable à Dieu ; parce que c'est une voix que la charité pousse vers le Ciel, & qui est non seulement toujours favorablement écoûtée, mais encore qui obtient toujours plus qu'elle ne demande. Non, mon cher Auditeur, ce que vous obtiendrez pour autruy ne

vous fera point de tort, *ſed & hæc quæ non poſtulaſti adjeci tibi.* Oüy, répond Dieu à cette voix ſi charitable, non ſeulement ce que vous m'avez demandé vous ſera accordé, je feray miſericorde à celuy, pour qui vous intercedez; ſi je ne puis rien refuſer aux inſtantes prieres de ceux qui me ſollicitent pour obtenir une choſe ſainte & ſalutaire, j'y ſuis doublement engagé quand j'y trouve moy-même ma gloire, & mon interêt: mais pour avoir préferé par charité le bien des autres au vôtre propre, vous meritez que j'y aye moy-même plus d'égard, & que je vous accorde ce qûe vous ne penſez pas à me demander, *Sed & hæc quæ non poſtulaſti, dedi tibi.* Si bien que plus nous ferons pour ces ames ſaintes, prieres, jeûnes, aumônes, mortifications; car tout cela a la force & la vertu d'impetrer pour elles, plus, dis-je, nous ferons pour elles, plus nous gagnerons pour nous; plus nous donnerons, plus nous nous enrichirons, & la parole du Sage n'eſt jamais plus veritable que dans cette occaſion; il y en a qui donnent ce qui eſt à eux, & ils en deviennent plus riches.

3. Regum 3.

Prov. 15.

Je dis enfin en troiſiéme lieu, que par cette ceſſion que nous faiſons de nos ſatisfactions aux âmes du Purgatoire, bien loin que la Juſtice divine, qui ne veut rien perdre de ſes droits s'en prenne à nous, & qu'en répondant pour les autres, elle nous condamne à payer ſolidairement pour elles & pour nous, nous ne pouvons au contraire trouver un moyen plus efficace de ſatisfaire pour nous-mêmes. C'eſt en effet une penſée qui peut

nous venir sur ce sujet, il est vray, pouroit-on dire, & c'est une verité orthodoxe, que toutes nos bonnes actions sont satisfactoires pour les peines que nous avons meritées par d'autres mauvaises & défectueuses; & que c'est particulierement de cette satisfaction que nous devons faire part aux ames souffrantes du Purgatoire, parce que c'est de quoy elles ont le plus de besoin. Or l'amour propre ne peut manquer de nous suggerer; tout nôtre bien poura à peine suffire pour acquiter un jour nos propres dettes; & quand nous aurons répondu pour les autres, qui satisfera pour nous? Helas! quand je fais réflexion sur la multitude effroyable de mes pechez, sur les défauts qui se trouvent dans mes meilleures actions, & sur la négligence que j'apporte à les expier par une salutaire penitence, ah! bien loin que j'aye la presomption de croire que je puisse satisfaire pour les pechez d'autruy, je seray moy-même assez en peine de satisfaire pour ceux que j'ay commis; & ainsi c'est m'exposer à souffrir dans le Purgatoire les peines que les autres ont meritées; c'est me livrer à la rigoureuse justice de Dieu en me mettant en la place d'un autre; c'est abreger le temps des souffrances d'une ame en prolongeant les miennes, & la mettre en possession de son souverain bien en m'en privant moy-même pour bien du temps. Outre que l'ame que j'auray délivrée, n'étant plus en état de me rendre un pareil service, n'y a-t-il pas de l'imprudence de m'exposer moy-même à ce hazard par une charité mal reglée, & exercée à contre-temps?

Que de raisons contraires, Chrêtiens, détruisent ce faux raisonnement de l'amour propre! premiere raison: C'est qu'en faisant un transport à ces saintes ames du fruit de nos bonnes œuvres, que nous appellons la satisfaction, nous ne nous dépoüillons pas du merite qui y est inséparablement attaché; & ce merite devenu plus grand, & plus considerable par un motif plus noble, qui est celuy de la charité, nous acquerons une gloire, que ces ames mêmes qui en connoissent parfaitement le prix voudroient pouvoir acquerir par toutes les peines du Purgatoire; & ainsi par ce transport, & par cette cession nous faisons un gain plus considerable, que si par quelque legere incommodité & de peu de durée, nous acheptions l'Empire de tout le monde. Seconde raison: C'est que satisfaire de la sorte pour une ame du Purgatoire, est un acte d'une charité si parfaite, que comme il renferme éminemment toutes les œuvres de misericorde envers le prochain, il contient aussi une maniere de satisfaction plus abondante & pour les autres, & pour nous-mêmes; à peu prés comme quand une personne desinteressée fait quelque action uniquement pour plaire à Dieu, & par le seul desir de sa plus grande gloire, sans nulle attention & sans nulle réflexion sur le merite ou sur la recompense de cette action; moins cette personne a d'égard à son propre interêt, plus elle augmente son merite, & se procure une plus haute recompense. Troisiéme raison enfin, que j'emprunte d'un grand Theologien: Si nos bonnes œuvres sont di-

Vasquez tom. 3. in tertiam partem, qu. 94. a. 1. dub. 3.

gnes de la vie éternelle, & d'un surcroît de gloire dans le Ciel, pourquoy ne satisferoient-elles pas à proportion pour la peine temporelle du peché dans le Purgatoire ; puisque par la remission de cette peine on entre plûtôt en possession de ce bonheur éternel ; & par ce principe, il faut dire que la charité qu'on exerce envers les défunts, en leur cedant la satisfaction qui y est attachée, peut satisfaire pour eux, & pour nous en même temps.

Conclusion.

Je laisse toutes les autres raisons qui peuvent nous rassûrer sur la crainte naturelle que nous pourions avoir de négliger nos propres interêts en travaillant à ceux des autres; & je finis ce Discours, en vous conjurant avec l'Apôtre, de prendre, à l'égard de ces ames affligées, des entrailles de misericorde, de travailler à leur délivrance, & de vous interesser dans leur bonheur. Toutes les fois qu'un pauvre demy-nud, tremblant de froid, ou mourant de faim crie à vôtre porte, ou vous tend la main pour vous demander l'aumône, imaginez-vous que c'est quelqu'une de ces ames, qui s'adresse à vous, pour vous conjurer d'avoir compassion d'elle, dans l'état & dans la misere où elle est reduite. Cette pensée est capable de toucher & d'attendrir les cœurs les plus durs. Je vous ay suggeré les moyens generaux de les secourir, me reservant dans les Discours qui suivent à vous en marquer de plus particuliers & de specifiques : Or ces moyens generaux sont les jeûnes, les prieres, les aumônes, les austeritez, & les mortifications

de quelque nature qu'elles soient, & toutes les bonnes œuvres, qui ont toujours quelque chose de penible, & qui pour cela tiennent lieu de penitence & de satisfaction : il faut que la charité nous presse & nous pousse à employer ces moyens que nous avons toujours en main. Nous pouvons avoir ce motif dans toutes nos actions, sans qu'il nous en coûte davantage, ou qu'elles en deviennent plus penibles ; de maniere que comme il ne nous arrive rien de fâcheux qui ne puisse servir à l'expiation de nos pechez, nous le pouvons pareillement offrir pour la satisfaction de ceux de nos freres. Si Dieu donc vous envoye quelque affliction, quelque maladie fâcheuse, quelque perte de biens qui vous est sensible, ou quelque humiliation qui vous fasse rentrer dans vous-même, injures, affrons, renversement de vôtre fortune, persecutions de vos ennemis, adversitez en un mot ; recevez ces croix de la main de Dieu, & les souffrez avec patience, vous expierez par là vos pechez, & ceux de vos freres défunts, en sorte que les feux du Purgatoire ne trouveront plus de matiere à consumer. A quoy il faut ajoûter ; pour ce qui regarde l'aumône en particulier, laquelle, selon l'oracle du saint Esprit, détruit les pechez, de même que l'eau éteint le feu ; que si cette aumône n'est pas faite en état de grace, elle ne satisfait ny pour celuy qui la fait, ny pour les autres ; mais si les pauvres qui la reçoivent sont en état de meriter, les prieres & les bonnes œuvres qu'ils font sup-

pléent à vôtre défaut, & satisfont pour ces ames, en même temps qu'elles obtiennent du Pere des misericordes que vous recouvriez la grace que vous avez perduë.

Des personnes d'une éminente vertu, Messieurs, ont été si persuadez de toutes ces raisons, que les unes ont poussé leur charité jusqu'à offrir à Dieu par une promesse, & par un engagement en forme de vœu, toutes les satisfactions qu'elles pourroient faire pour elles-mêmes, & par les bonnes actions de toute leur vie, autant qu'elles le pourroient, & d'en faire une cession pleine & entiere en faveur des ames du Purgatoire: & les autres animez d'un zele encore plus ardent ont étendu les bornes de leur charité au delà des bornes de leur vie même, en faisant un transport de toutes les prieres, & de tous les suffrages qu'ils pouvoient prétendre, & esperer aprés leur mort du devoir & de la charité des autres; ce qui a passé pour un acte heroïque, & pour un des plus parfaits, que la charité ait peut-être jamais imaginé. Je n'oserois, Chrêtiens, vous exhorter à une si haute perfection. Les plus grands Docteurs consultez sur une pratique si extraordinaire, si genereuse, & si élevée n'y ont rien trouvé à redire, ils ont seulement conseillé d'y mettre deux conditions: La premiere, d'y ajoûter, autant qu'il est en nôtre pouvoir, & l'autre, de se reserver du moins les satisfactions, que l'on nous ordonne dans le sacrement de Penitence, qu'il semble que nous devons à l'expiation de nos pechez. Du reste, comme on ne peut nier que ce ne soit une action d'un

grand merite, il ne nous en peut arriver aucun dommage, & nous y pouvons procurer une gloire toute particuliere à Dieu, & nos bonnes œuvres, bien loin de perdre rien de leur prix, en recevront un nouvel éclat, & un nouveau degré de perfection, & ensuite un accroissement de gloire dans le Ciel, que je vous souhaite, &c.

SIXIE'ME

SERMON
DE L'OCTAVE DES MORTS.

Des Indulgences qu'on peut appliquer aux ames du Purgatoire.

Spiritus Domini misit me, ut prædicarem captivis Indulgentiam, & clausis apertionem : *Isaiæ c.* 61.

L'Esprit de Dieu m'a envoyé pour prêcher l'indulgence en faveur des Captifs, & une entiere liberté pour ceux qui sont retenus dans les prisons : En Isaye, Chap. 61.

CE que le Prophete Isaïe inspiré de l'Esprit de Dieu annonçoit dans l'ancienne Loy, ne vous semble-t-il pas, Chrêtiens, une prophetie aussi bien qu'une figure du bienfait que je viens vous prêcher aujourd'huy ? C'est le même Esprit de Dieu,

qui a inspiré à son Eglise un moyen également puissant & facile de secourir les fideles défunts, & ce moyen est la voye des indulgences si souvent accordées aux vivans en faveur des morts, & qui sont appliquées à ceux-cy par la charité, & les pieux sufrages de ceux-là : Ce qui se fait en vertu de l'union, & du commerce que le Fils de Dieu a étably entre l'une & l'autre Eglise, c'est-à-dire, celle qui souffre dans le Purgatoire pour satisfaire à la Justice divine, & celle qui combat sur la terre, pour meriter la couronne du Ciel. On pratique en effet par le moyen des Indulgences d'une maniere plus charitable, & mille fois plus avantageuse, ce qui étoit en usage dans l'ancienne Loy, qui ordonnoit qu'on publiât de temps en temps une Indulgence generale, par laquelle on remettoit toutes les dettes, on ouvroit toutes les prisons pour donner la liberté aux captifs, qui gemissoient dans les fers, on suspendoit le cours ordinaire de la Justice, & on délivroit du dernier supplice ceux qu'un juste Arrêt y avoit condamnez.

C'est, Chrêtiens auditeurs, de cette même Indulgence, mais mille fois plus ample, plus favorable, & plus avantageuse, qui est publiée dans la Loy de grace, & qui est en usage dans l'Eglise universelle ; c'est, dis-je, de cette même Indulgence dont nous parlerons aujourd'huy, comme d'un moyen singulier, que le S. Esprit a inspiré à cette Eglise, pour soûlager nos freres aprés la mort, & pour les delivrer de l'obligation des peines qu'ils ont contractée durant la vie : & comme je

n'ay eu en vûë durant cette Octave, que de vous porter à soûlager ces ames saintes: aprés vous avoir entretenu des moyens generaux de les secourir, je commence à descendre aux particuliers, par la grace des Indulgences, & par le transport qu'on leur fait de l'avantage que nous en pourrions recevoir nous-mêmes. Ce n'est pas qu'il ne nous en revienne un tres-considerable en gagnant ces sortes d'Indulgences pour les autres; mais ce que j'ay particulierement en vûë dans ce Discours, est de vous apprendre l'usage & la pratique d'un moyen si efficace & si ordinaire, & que nous négligeons peut-être, faute d'être instruits de la maniere de nous en prévaloir. Pour cela, il faut que le même Esprit divin qui enseigne à son Eglise un si admirable moyen, nous anime aussi à la pratiquer. C'est la grace que je luy demande par l'intercession de Marie.

Ave Maria.

QUelque avantage que l'Ecriture donne à la misecorde de Dieu sur toutes ses autres perfections, & quelque interêt qu'ayent les hommes d'en chanter éternellement les triomphes, comme parle le Prophete; rien, Messieurs, n'est plus capable de nous en inspirer de hauts sentimens, que d'apprendre qu'elle n'est pas tellement bornée au temps de cette vie, qu'elle ne s'étende encore jusque dans l'autre, & que les fideles défunts qui sont encore redevables à sa justice dans le Purgatoire n'en ressentent les effets. Le Prophete Royal nous avertit à la verité que

cette divine misericorde ne passe point le tombeau, & qu'aprés cela la justice rentre, pour ainsi dire, dans ses droits, & exerce son empire à son tour, *Nunquid aliquis narrabit in sepulchro misericordiam tuam?*

Psal. 87.

Mais comme il ne peut oublier qu'il est misericordieux, sa sagesse a trouvé le moyen de faire passer cette misericorde jusque dans le lieu même destiné aux rigueurs de sa justice, qui est le Purgatoire. Ce moyen, Chrêtiens, je vous l'ay dit, c'est les Indulgences, que les vivans peuvent appliquer aux défunts : vous diriez que cette misericorde étant liée dans ce triste lieu, par les arrêts de la justice, qui ne veut rien relâcher de ses droits, Dieu en auroit commis l'usage & le libre exercice aux hommes à l'égard de leurs freres ; puisque le misericordieux Sauveur leur donne le pouvoir de leur appliquer le fruit de son sang, de leur faire part de ses merites, de remettre les peines ausquelles ils étoient condamnez, & d'éteindre enfin toutes leurs dettes, par une grace souvent pleine & entiere : c'est ce que l'Eglise appelle Indulgence, qui n'est autre chose qu'une misericorde, dont nous pouvons user nous-mêmes envers les morts ; non par un droit, ou par une puissance qui nous soit propre, parce que comme il n'appartient qu'à un Dieu de pardonner les pechez, il n'y a que luy qui en puisse aussi remettre la peine. Cependant puisqu'il fait son Eglise la dépositaire de ce pouvoir, & qu'il en a laissé l'usage à tous les fideles, qui peuvent appliquer ces sortes d'Indulgences à ceux de leurs amis, à qui ils voudront en faire

part. C'est la derniere insensibilité de leur refuser cette grace, & la derniere négligence dans un Chrêtien, de ne pas employer pour les secourir un moyen si efficace, si sûr, & si facile tout à la fois.

Pour vous y exciter donc, Chrêtiens auditeurs, je me sers des paroles du Sauveur du monde, qui appelle heureux ceux qui feront misericorde aux autres, persuadé que je suis qu'on ne la peut faire à des personnes qui le touchent de plus prés, ny qui luy soient plus agreables, qu'aux ames qui souffrent dans les flâmes du Purgatoire, *beati misericordes*, heureux ceux qui auront pratiqué cette action de misericorde, qui consiste à faire joüir ces saintes ames du fruit des merites du Sauveur! parce qu'ils ne peuvent rendre à Dieu un service plus considerable, c'est la premiere verité, & le sujet de mon premier Point. Heureux en second lieu, parce qu'ils meritent que Dieu leur procure la même indulgence, qui avancera reciproquement la joüissance de leur souverain bonheur! ce sera mon second Point, & tout le partage de ce Discours, qui peut être d'usage dans une infinité d'occasions. Rendez-vous donc attentifs, s'il vous plaît.

Matth. 5.

PREMIERE PARTIE.

SI dés le premier Sermon que le Sauveur du monde a fait aux hommes, il appelle Bienheureux ceux qui exercent la misericorde envers leurs freres, je crois, Messieurs, que c'est avec raison que je puis conclure, que c'est donc un grand avantage, & un second bonheur en consequence du premier, d'avoir

laissé à son Eglise un excellent moyen de pratiquer la plus noble, & la plus parfaite de toutes les misericordes, qui est d'appliquer aux ames du Purgatoire les Indulgences que l'Eglise accorde si souvent en leur faveur. J'appelle ce moyen excellent, premierement, parce qu'il est d'une efficacité merveilleuse, & toute singuliere : En second lieu, parce qu'il coûte le moins de peine, & qu'on le peut mettre en usage, pour ainsi dire, à moins de frais ; & enfin parce que c'est un moyen specifique, & uniquement étably pour cette fin, & par consequent celuy qui a le plus de raport à un si charitable dessein. Donnons un peu de jour & d'étenduë à ces trois raisons, qui vont faire l'ordre & le plan de cette premiere Partie.

Je dis donc en premier lieu, que ce moyen est le plus puissant, & par consequent le plus sûr ; puisque les mêmes preuves qui établissent la verité des Indulgences en faveur des vivans, nous doivent pareillement convaincre que le Sauveur a laissé au Souverain Pontife le pouvoir de les appliquer aux ames du Purgatoire pour satisfaire à la Justice divine, quelque rigueur qu'elle exerce dans ce lieu Mais pour être instruits à fond de tout ce qui regarde un si puissant moyen d'assister ceux qui seront un jour en état de nous secourir nous-mémes & de solliciter la misericorde de Dieu en nôtre faveur. Je ne m'arrêteray pas à justifier contre les Heretiques la force & la vertu des Indulgences à cet égard : on sçait assez que c'est par cet article que le malheureux Luther commença

dans ces derniers siecles à lever l'étendart de la rebellion contre l'Eglise; il n'est pas même necessaire de remonter jusqu'à la premiere institution d'une si sainte & si charitable pratique, dont l'usage est aussi ancien que l'Eglise même, comme l'on peut voir dans Tertullien, dans S. Cyprien, & dans le premier Concile de Nicée, qui en parlent assez clairement. Il faut seulement remarquer que les Indulgences qui se donnent en faveur des vivans ne peuvent servir qu'à eux-mêmes, & que toute la part qu'on en peut faire aux défunts est la seule satisfaction, qui est attachée à la bonne œuvre ordonnée pour joüir de l'Indulgence. Car pour ce qui regarde le relâchement des peines dûës aux pechez déja remis par la douleur qu'on en a conçû, ou par le Sacrement de Penitence, cela n'est accordé qu'à ceux, en faveur de qui l'Indulgence a été donnée par le Souverain Pontife, lequel en est le dispensateur.

L. ad Martyr. Epist. 15.

Il ne s'agit donc icy que des Indulgences qui se peuvent appliquer aux défunts, & dont les vivans ne retirent autre fruit que le merite de faire une sainte action, & la recompense d'une si excellente charité. Sur quoy il faut encore présupposer que ces mêmes Indulgences données en faveur des morts ne s'accordent que par forme de suffrage: c'est ainsi qu'on parle en cette matiere, ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse les aider qu'en donnant nôtre voix, ou bien qu'en consentant à leur délivrance, comme on procede quelquefois par suffrage à la promotion, ou à l'élevation de quelque personne à quelque

dignité ; ce n'est pas ce qu'on entend icy, par ce mot de suffrage ; mais on veut dire qu'en gagnant ces Indulgences pour les ames des défunts, on les presente à Dieu en payement de leurs dettes. Comme un Souverain qui voudroit mettre en liberté un homme arrêté pour ses dettes, & pour des interêts civils, dans une étroite prison, il pouroit le faire en l'une de ces deux manieres, ou bien en suspendant par son authorité les poursuites des creanciers, ou bien en prenant dans ses propres finances de quoy les satisfaire. Il faut raisonner à peu prés de même des Indulgences que le Souverain Pontife a pouvoir d'accorder aux morts & aux vivans. A l'égard de ceux-cy c'est un acte de jurisdiction, une absolution de Juge, & de Souverain : mais à l'égard de ceux-là, comme ils ne sont plus ny ses sujets, ny soûmis à sa jurisdiction, il peut seulement prendre dans le trésor des merites du Sauveur, dont il est le dispensateur, de quoy leur donner afin qu'ils s'acquitent, ou presenter pour eux à la divine Majesté de quoy satisfaire à sa justice, s'il veut bien le recevoir en payement. Voilà, Messieurs, ce qu'on entend par le terme de suffrage, dont il est à propos que nous soyons instruits pour ôter tout équivoque, qui pouroit naître sur ce sujet : C'est donc en ce sens que les prieres, les penitences, les austeritez, & toutes les bonnes œuvres, que nous appellons satisfactoires, sont aussi nommées suffrages, quand elles sont offertes pour les morts : avec cette difference, qu'il nous est permis en tout temps de ceder aux fideles

défunts la satisfaction de toutes nos bonnes œuvres ; mais que ces Indulgences sont des tresors, où l'on ne nous permet de puiser ce qui est necessaire pour le prix de leur délivrance, qu'en certaines occasions, & en pratiquant les bonnes œuvres qui sont expressément marquées.

Enfin pour ne rien laisser qui serve à l'éclaircissement d'une matiere si importante, & qui regarde la pratique d'une charité si utile, il faut encore présupposer que les Indulgences s'accordent aux vivans en faveur des morts en plusieurs manieres. Excusez, Chrêtiens, Auditeurs, ce détail, que je crois necessaire pour vous en apprendre l'usage. Quelques-unes sont attachées à de certains Autels, qu'on appelle pour ce sujet, privilegiez, en sorte qu'en y offrant le sacrifice adorable de nôtre religion, on délivre l'ame pour laquelle il est offert. Les autres sont accordées à certains lieux, & à certains jours, dont on a soin d'avertir les personnes de pieté, afin qu'elles profitent d'un avantage si considerable : telles sont les Eglises, Chapelles, Oratoires, & semblables lieux. Il y en a qui sont comme fixées à quelque marques exterieures de religion, que l'on porte sur soy ; telles sont les Croix, Rosaires, Medailles, Reliquaires, Images de quelque Saint, ou de quelque Mystere, dont l'Eglise a jugé la veneration assez d'importance, pour exciter la pieté des fideles à secourir les défunts, & à leur faire part des graces qu'elle leur accorde. Il y en a d'autres qui sont données en faveur de quelques Ordres religieux, ou de quelque

communauté, en consideration des services que l'Eglise en reçoit, afin de les animer par ces marques de distinction, à continuer leurs saints exercices; & les autres enfin sont accordées à de pieuses actions, & à certaines bonnes œuvres, afin d'en introduire l'usage, ou de porter par les Indulgences, les fideles à les pratiquer avec plus de ferveur: Mais de quelque maniere que l'on gagne ces Indulgences, & quelque raison qu'ait eüe le Souverain Pontife de les accorder, c'est assez qu'elles soient appliquables aux ames du Purgatoire, pour être un moyen sûr de la prompte délivrance des peines qu'elles endurent, & pour les faire joüir du bonheur que le Sauveur leur a merité.

Ce moyen, encore une fois, est le plus efficace & le plus prompt, & par consequent le plus sûr de tous ceux qu'on peut employer pour procurer la liberté à ces ames souffrantes. Premierement, parce que ces Indulgences s'accordent particulierement en vûë, & en vertu des satisfactions infinies du Sauveur du monde. Or ces satisfactions ne doiventelles pas être reçûës & acceptées de Dieu par préference à toutes les autres, & être d'un plus grand poids dans la balance de la Justice divine? Certes ce seroit faire le dernier outrage au Fils de Dieu, que de faire seulement entrer en quelque sorte de comparaison les nôtres, & celles de tous les Saints avec les siennes; puisque les autres n'ont de vertu, qu'autant qu'elles en reçoivent de l'union qu'elles ont avec celles de cet Homme-Dieu. Il est donc évident que les satisfactions, son

sang, sa mort, ses souffrances appliquées à une ame par une Indulgence authentique seront un moyen plus sûr, & plus efficace, que tout ce que nous pourons y contribuer de nôtre part. Il est vray que les merites ne sont pas appliquez par une Indulgence accordée en faveur des morts, tout-à-fait de la même maniere qu'ils le sont dans les Sacremens à l'égard des vivans, sur lesquels ils agissent infailliblement, quand toutes les dispositions necessaires s'y rencontrent : car comme ces merites ne sont offerts à la divine Majesté qu'en qualité de suffrages, dans le sens que nous venons d'expliquer, ils n'agissent que dépendemment de la volonté de Dieu, qui est émû par cette consideration à leur faire grace, en se relâchant du droit qu'il a de les punir ; mais d'ailleurs puisqu'il a bien voulu que ces suffrages fussent un moyen de soûlager & de délivrer ces saintes ames, qui sont redevables à sa justice. Y a-t-il lieu seulement de douter qu'une Indulgence accordée en vertu des merites & des satisfactions infinies d'un Homme-Dieu n'ait un effet & plus sûr & plus puissant, que toutes les satisfactions de nos bonnes œuvres ? qui n'operent, & qui n'ont de vertu qu'à proportion de la charité, de la ferveur, & de la devotion que nous y apportons ; mais la vertu de l'Indulgence appliquée à une ame a toute la force des merites, & du sang du Sauveur, qui sont capables de remettre l'offense des crimes les plus énormes des vivans, à quelque comble que leurs iniquitez soient montées.

Outre qu'à cet amas de satisfactions sura-

bondantes du Sauveur que contient cette Indulgence, on y joint celles de sa bienheureuse Mere, celles des Martyrs, celles d'un nombre infiny de Saints & de fideles, qui ayant eu peu de pechez à expier en ce monde, ont cependant fait de rudes & de longues penitences, & pratiqué de grandes austeritez : Or ces penitences, ces austeritez, ces longs travaux, tout cela offert à Dieu en payement des dettes d'une seule ame, n'est-il pas capable d'appaiser, & de satisfaire la Justice divine, quelque severe, & quelque rigoureuse qu'on nous la represente ? Oüy, me direz-vous, ce moyen est sans doute plus sûr, & plus efficace de ce côté-là ; mais est-il sûr qu'il y ait dans l'Eglise un pouvoir d'appliquer ainsi les merites de ce Sauveur, & les satisfactions surabondantes des Saints ? Pour cela, Messieurs, si j'avois à convaincre des Heretiques, qui, comme vous sçavez, sont indociles sur ce Chapitre, je m'efforcerois d'en apporter les preuves les plus convaincantes, & les plus invincibles ; mais c'est assez de dire à des Catholiques fideles, que c'est un article de leur foy, reçû & reconnu de toute l'Eglise : Je dis seulement que le pouvoir d'appliquer ces satisfactions surabondantes aux ames des défunts, est une suite & une consequence de ces paroles, que le Sauveur dît au Prince de ses Apôtres, en l'établissant le Chef de son Eglise, *Quodcumque solveritis super terram, erit solutum & in Cœlis.* Il a donné à cet Apôtre, & en sa personne à tous ses successeurs, le pouvoir de lier & de délier sans restriction, & sans limiter cette

Matth. 16.

puiſſance, *quodcumque ſolveris.* Or ce pouvoir ſeroit reſtraint, & même nul & ſans effet, ſi ce ſucceſſeur de Jeſus-Chriſt ne pouvoit lever les obſtacles qui ferment aux fideles l'entrée du Ciel, dont on luy a mis la clef entre les mains. Car qui peut nier que l'obligation de ſatisfaire à la peine des pechez, & qui retient les ames dans ce lieu deſtiné aux rigueurs de la juſtice divine, ne ſoit un obſtacle qui empêche d'entrer dans ce bienheureux ſejour, puiſqu'on eſt obligé d'attendre qu'on ait payé juſqu'à la derniere obole, comme parle l'Evangile, à moins qu'on uſe envers ces ames d'une favorable indulgence, ou qu'on ne ſatisfaſſe pour elles. Il eſt vray, & nous l'avons déja fait voir, que les fideles vivans peuvent préſenter à Dieu leurs propres ſatisfactions, afin d'eſſuyer & d'acquiter cette dette; mais comme toutes les bonnes œuvres, par leſquelles nous pouvons ſatisfaire, ne ſont rien comparées à celles d'un Dieu, dans ce pouvoir que le Sauveur a laiſſé à ſon Egliſe, de diſpoſer du tréſor de ſes infinies merites, n'eſt-il pas incomparablement plus ſûr d'employer la voye de l'Indulgence qui les contient, & qui les applique, que d'entreprendre de payer cette dette à nos propres dépens, pour ainſi parler? puiſque toutes nos ſatisfactions, quelque vertu qu'elles puiſſent avoir, ne ſont que comme des goutes d'eau comparées à cette mer immenſe des merites & des ſatisfactions d'un Dieu?

C'eſt donc, mon Dieu, l'effet de vôtre bonté! & un excés de vôtre miſericorde, qui ne

se contente pas de remplir la terre, & de s'élever au dessus des Cieux, comme parle vôtre Prophete, si elle ne s'étend encore au centre de la terre même, pour y éteindre ces feux allumez par vôtre justice. Misericorde & indulgence, cé sont deux termes qui se confondent souvent dans le langage des hommes; mais dans celuy de Dieu l'un est un moyen de faire éclater l'autre; puisque rien ne nous fait mieux connoître la grandeur de cette misericorde, que de voir qu'aprés nous avoir pardonné nos crimes, & changé la peine qu'ils meritoient, d'éternelle, en temporelle, il nous a encore appris le moyen d'obtenir une remission des peines temporelles, & même de les éviter toutes par une Indulgence entiere.

Ajoûtez que ce moyen est non seulement le plus efficace & le plus sûr, mais en second lieu le plus facile, & celuy qui coûte le moins. La peine en effet n'en peut être bien grande, puisque ce n'est pas nous qui satisfaisons alors par nos penitences, & par les œuvres penibles dont je vous parlois la derniere fois, nous leur appliquons seulement les peines & les satisfactions des autres; on ne nous oblige pas à acquiter leurs dettes à nos propres frais, & de nôtre propre bien, mais d'en prendre le prix dans le trésor public que Dieu a laissé à son Eglise; Si l'on nous demandoit pour cela de longues prieres, des jeûnes rigoureux, de grosses sommes d'argent pour délivrer ces saintes ames qui reclament nôtre secours, je vois d'abord ce que l'on auroit à me répondre, les uns alle-

gueroient leur peu de forces & de ſanté, qui n'eſt pas à l'épreuve des auſteritez qu'il faudroit entreprendre, pour l'entiere ſatisfaction de pluſieurs offenſes commiſes contre un Dieu juſte vengeur : les autres que leur condition ne leur permet pas de faire des aumônes aſſez conſiderables ſans s'incommoder & ſans interreſſer leur famille notablement ; & les autres enfin qu'ils ſont incapables de ces longues & fatigantes prieres, qui ſeroient peut être neceſſaires pour obtenir cette grace de la miſericorde de Dieu.

Tous ces prétextes, mon cher Auditeur, n'ont point de lieu ; puiſque Dieu, par un effet de ſa miſericorde, vous épargne toutes ces peines, & vous facilite le moyen de ſoûlager ces pauvres ames par la voye des Indulgences qui vous ſont accordées en leur faveur : non qu'il n'y ait toujours quelque peine, ou quelque contrainte qu'il ſe faut faire pour s'acquiter de quelque bonne œuvre, qui eſt indiſpenſablement requiſe pour joüir du fruit de cette Indulgence ; mais c'eſt que le peu qu'on exige alors de nous, n'a preſque point de proportion avec l'avantage qu'en retirent ces ames ſaintes, & que la facilité de les ſoûlager par ce moyen, & le peu de travail qui ſe trouve à remplir les conditions qu'on nous preſcrit pour cela n'empêche point que ce ne ſoit une pure Indulgence, quand on le compare avec la grandeur du gain qu'on en tire, & qui leur en revient.

Car enfin qui n'auroit honte, s'il s'agiſſoit de déliver un amy arrêté pour ſes dettes par la Juſtice des hommes, de compter pour

beaucoup la peine qu'il se donneroit de prendre la somme necessaire dans le trésor public, ou dans les finances du Prince? Il en est de même icy, il ne vous en coûte rien pour délivrer une ame de l'affreuse & horrible prison du Purgatoire; ou bien le peu qu'il vous en coûte ne merite pas d'entrer en consideration, quand il s'agît d'obliger un amy, une personne de merite, ou qui vous est liée par la proximité du sang. Cela est donc facile, puisqu'il en coûte peu, & que ce n'est point de nôtre fond, que nous acquitons cette dette, mais du fond inépuisable des merites du Sauveur, & que c'est le prix de son sang que nous offrons pour l'acquiter. Ainsi, Chrêtiens, lorsque vous entendez dire si souvent en public qu'il y a Indulgence en telle Eglise, ou d'assister à telle ceremonie, imaginez-vous, mais ce n'est point imagination, c'est une verité, tenez donc pour constant que c'est un trésor puublic qu'on vous enseigne, ou qu'on vous a découvert, que ce trésor est le fruit des sueurs & des travaux d'une infinité de personnes, qui l'ont laissé pour l'usage de ceux qui en auront besoin, & qu'il vous est permis d'y prendre tout ce qui sera necessaire pour payer vos dettes, ou celles de tous vos amis. Qui ne se croiroit heureux de joüir sans peine d'un tel avantage? c'est, Chrêtiens, celuy que vous possedez dans le pouvoir qu'on vous donne de pouvoir gagner une Indulgence; c'est un trésor commun que le Sauveur du monde vous a acquis, par ses merites, & par ses satisfactions; ce trésor est encore augmenté par les travaux & par

par les penitences de tant de Saints, & c'est dans cette source que vous puisez de quoy fournir aux frais de ce second rachat. Quand il a retiré des ames de l'Enfer, & délivré des peines éternelles, que leurs pechez meritoient, luy seul a fourny aux frais, le seul prix de son sang & de sa mort y a été employé; mais pour cette seconde redemption, qui est la délivrance des peines temporelles, c'est bien par la vertu du même sang, & des mêmes souffrances de cet Homme-Dieu; mais c'est vous qui les offrez, & qui en faites l'application; il s'est comme privé du droit de secourir ces saintes ames par luy-même; pour l'interêt de sa propre justice; mais il vous met entre les mains le prix qui peut acquiter toutes leurs dettes; il vous établit en quelque maniere les ministres de sa misericorde, il se sert de vous pour leur en faire ressentir les effets; c'est vous qui payez à la verité, mais de l'argent d'autruy; c'est-à-dire des merites & des satisfactions que vous puisez dans ce tresor infiny de graces, de misericorde, & de redemption, *Copiosa apud eum redemptio*, comme il parle par son Prophete *Psal. 129.*

Si donc maintenant avec cette facilité de secourir vos freres & vos amis, vous ne daignez pas prendre la peine de puiser dans ce trésor, quelle charité est la vôtre? quel zele avez-vous pour leur salut, & quel témoignage de vôtre amitié leur pouvez-vous donner? si ayant un moyen si efficace, & si facile de les délivrer & de les secourir, vous négligez de vous en servir? Pour moy, Chrêtiens, je me represente ce pauvre Paralitique de l'Evangile,

lequel languiſſoit depuis trente & huit ans ſur le bord de la Piſcine, ſans pouvoir ſe jetter dedans, au premier mouvement de l'eau, qui donnoit la vertu à cette Piſcine de guerir toutes ſortes de maladies: Ce pauvre abandonné ſouhaitoit un homme qui luy rendît ce bon office, & ne le pouvoit trouver. Le Fils de Dieu attendry ſur le ſpectacle, & touché de compaſſion de voir ce miſerable languir ſi long-temps auprés de ſon remede, ſupplea par un miracle au defaut de la charité des hommes. C'eſt, mon cher Auditeur, dans un ſemblable beſoin, & dans une occaſion pareille, que ſe trouvent ces pauvres ames abandonnées. Le ſang du Fils de Dieu ne coule plus pour elles, le temps en eſt paſſé: ſi elles pouvoient s'y jetter & s'y plonger, comme le Paralitique ſouhaitoit de faire dans la piſcine, elles trouveroient le remede infaillible à tous leurs maux, elles y laveroient toutes leurs taches, elles ſeroient abſolument délivrées de toutes leurs peines; car ce remede a une ſouveraine vertu pour tout cela. Mais helas! les morts ne peuvent d'eux-mêmes ſe jetter dans ce bain ſalutaire, ils ſont ſur le bord de cette piſcine en attendant le mouvement de l'eau, dans l'impuiſſance abſoluë où ils ſont de ſe procurer eux-mêmes ce bonheur; c'eſt ce charitable ſecours que vous leurs donnez par l'indulgence que vous gagnez en leur faveur. Le Fils de Dieu touché de leur miſere, fait un miracle, non dans la nature, mais dans la grace, en les délivrant en vertu de cette Indulgence, de l'obligation de ſubir la peine dûë à leurs pechez. Soyez

donc cet homme charitable que ces pauvres paralitiques cherchent, & qu'ils conjurent de les secourir, persuadez, comme vous le devez être, que le Dieu de misericorde ne manquera pas de faire en sorte qu'on vous secoure vous-même dans un semblable besoin. C'est ma seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

Quand j'ay dit, Messieurs, qu'en gagnant une Indulgence pour les morts, nous ne la gagnons pas pour nous, ou que nous substituons à nos droits les ames du Purgatoire, en leur faisant un transport de ce que nous faisons pour appaiser la justice divine; ce n'est pas à dire pour cela, que nous soyons entierement privez du merite d'une si sainte & si charitable action. Il en est comme de l'aumône dont elle est une espece, nous recevons plus que nous ne donnons; & en nous dépoüillant d'un bien qu'il faudroit quitter un jour, nous recevons en échange des biens éternels mille fois plus precieux, & plus excellens, & même le centuple dés cette vie. Je dis icy le même au sujet des Indulgences, que nôtre charité nous fait appliquer aux défunts. Il semble, selon la nature du transport ou de la cession que nous faisons à un autre, de ce bien que nous pourrions nous reserver à nous-mêmes, il semble, dis-je, que ce soit s'en défaisir entierement en faveur de cet autre, & n'y prétendre plus rien, puisque nous renonçons au droit que nous y avions. Ce n'est pas neanmoins cela, parce que si l'Indulgence dont nous appliquons le fruit à un autre, ne tourne pas à nôtre profit, au sens que

l'on l'entend communément ; nous devons cependant être persuadez que nous la gagnons plus avantageusement d'une autre maniere ; & comment cela ? le voicy, Chrêtiens, & rendez-y vous attentifs, s'il vous plaît. C'est qu'en délivrant par le moyen de l'Indulgence une ame du Purgatoire, on se rend digne que Dieu use de la même misericorde à nôtre égard, la raison est, que sa bonté, la fidelité qu'il doit à sa parole, & sa justice même y sont engagées, autant de motifs qui vous engagent vous-même à ménager pour ces saintes ames un si puissant secours, que vous avez tant d'interêt de ne pas négliger.

Je vous ay déja fait voir, Messieurs, dans un autre Discours, que le meilleur moyen d'éviter les peines du Purgatoire, étoit de s'employer à secourir, & à délivrer ceux qui les souffrent ; mais je ne crois pas que ce soit user de redites, de vous montrer aujourd'huy, que Dieu est obligé par sa propre bonté de vous faire joüir un jour de l'Indulgence que vous aurez procurée à ses meilleurs amis. Car si sa bonté nous fait du bien, souvent même lorsque nous en sommes les plus indignes, s'il a des Indulgences incroyables pour nos foiblesses, pour nos miseres, pour nos ingratitudes mêmes, pourrions-nous croire qu'il pût oublier les services importans que nous luy rendons ? Non, Chrêtiens, & je ne crains point de me servir de ces termes, d'obligation, de bienfaits, & de bons offices en cette matiere ; puisque c'est l'obliger luy-même, que d'obliger ses amis, & qu'il nous a declaré si authen-

tiquement, qu'il tient fait à sa propre personne tout ce que nous ferons au moindre des siens ; il publiera même un jour à la face de l'Univers, que ceux-là l'auront visité, soulagé, délivré de prison, lesquels auront exercé envers les autres ces charitables devoirs. Or si sa bonté veut bien leur en sçavoir gré, & leur en marquer sa reconnoissance, non seulement par les termes les plus obligeans, mais encore par les recompenses les plus magnifiques ; peut-il moins faire que d'user de misericorde envers ceux qui l'auront exercée d'une maniere à n'en pouvoir douter ? puisque ces ames mêmes qu'ils auront délivrées la publieront hautement ; cette bonté infinie qui oblige tous les jours tant d'ingrats, ne répandra-t-elle pas ses bienfaits avec profusion sur ceux qui l'ont luy-même si sensiblement obligé ? & enfin n'est-ce pas attirer sa misericorde, que de la faire les premiers de si grand cœur ?

Oüy nous devons l'esperer, qu'il usera à nôtre égard de sa grande misericorde, comme parle le saint Roy Prophete, *secundum magnam misericordiam tuam.* Eh ! quelle est, je vous prie, cette grande misericorde, qui semble être differente de l'ordinaire ? Ce sera de nous remettre non seulement l'offense qui se trouve dans le peché, mais encore la peine qui luy est dûë & reservée dans l'autre vie. Il semble qu'il ne puisse moins faire en faveur de ceux qui ont fait ressentir aux autres les effets de sa misericorde, que de les leur faire éprouver à eux-mêmes, soit en cette vie, en leur donnant le temps & le moyen d'expier

Psal. 50.

tellement leurs pechez, qu'il n'y ait plus de purgatoire à essuyer pour eux, soit en ménageant si bien les choses, qu'ils joüissent à leur tour du bienfait qu'ils ont procuré à leur prochain. Car si c'est l'ordre de sa Justice de punir les criminels, par les choses mêmes qui ont été la cause ou l'objet de leurs crimes, puisque son penchant naturel le porte plûtôt à recompenser qu'à punir, ne fera-t-il pas misericorde à ceux qui la font? & sa providence ne disposera-t-elle pas les choses en sorte, qu'ils joüiront eux-mêmes de l'avantage qu'ils auront procuré aux autres si charitablement? Poursuivons.

Si Dieu est engagé d'en user de la sorte par sa propre bonté, il ne l'est pas moins par la fidelité qu'il doit à sa parole, & à ses promesses. Bienheureux, a-t-il dit luy-même, bienheureux sont ceux qui font misericorde, parce qu'on la leur fera à leur tour: or cette misericorde, comme remarquent les Saints Peres, & entr'autres S. Chrysostome, s'exerce en differentes manieres, ou plûtôt il y a des actes de misericorde de differente espece: c'est quelquefois une aumône que l'on fait aux miserables dans un pressant besoin; & l'Ecriture appelle les personnes charitables, des hommes de misericorde, *viri misericordiæ sunt*; & cette charité est comptée entre les œuvres de misericordes corporelles: On merite ce même éloge en exerçant les devoirs de l'hospitalité, comme les pratiquoit le saint Patriarche Abraham. On le merite en donnant la sepulture aux morts, comme faisoit le saint homme Tobie, ou en

Eccl. 44.

nourrissant les Pauvres à l'exemple de Job, qui partageoit son pain avec le famelique. On merite ce nom en donnant la liberté à ceux qui sont retenus en prison, en consolant, & en visitant les affligez dans leurs disgraces, & par de semblables actions de charité ; mais l'Evangile nous en apprend encore d'autres plus nobles, & d'un plus grand merite devant Dieu, comme sont le pardon des injures les plus atroces, qu'on accorde à ceux qui nous ont offensez. Prier pour ceux qui nous persecutent, & faire tout le bien que nous pouvons, à ceux qui n'ont pour nous que des sentimens d'aigreur & d'animosité. Je vous ay déja fait voir dans un autre Discours, que la misericorde qu'on exerce envers les fideles défunts, comprend & renferme toutes les œuvres ausquelles on donne ce nom, & qu'elle en surpasse la plûpart en excellence, & en merite ; n'en faisant point icy maintenant de comparaison : ce qui est de mon sujet, & ce qui doit animer tous les fideles à cette sainte & charitable pratique d'appliquer les Indulgences aux défunts, est que le Fils de Dieu a engagé sa parole, d'user de la même misericorde à leur égard ; car quoy qu'il n'ait pas compris cette espece de charité en termes exprés, & dans sa difference particuliere, c'est assez qu'il ne l'ait pas excluse, pour assûrer que comme il promet le pardon des offenses qu'on a commises contre Dieu, à ceux qui pardonneront celles qu'on a commises contr'eux, comme il promet le centuple des biens qu'on aura quittez, ou des aumônes

qu'on aura faites pour son amour, & enfin de rendre avec une mesure comble & pressée tout le bien que nous ferons aux autres : il s'ensuit donc, en vertu de cette même promesse, & de cette parole, à laquelle il ne peut manquer ; il s'ensuit, dis-je, qu'il exercera la même misericorde, & qu'il usera de la même indulgence envers ceux qui la procureront aux morts, *Beati misericordes quoniam ipsi misericordiam consequentur.*

Si Dieu, Messieurs, étoit capable d'oublier une promesse si solemnellement engagée, nous aurions droit de l'en faire souvenir, & de luy dire avec le saint Roy David, cet homme selon cœur, *Memento Domine David, & omnis mansuetudinis ejus*, souvenez-vous, Seigneur, que j'ay usé de misericorde envers ceux-mêmes qui m'avoient le plus cruellement outragé. Mais disons plûtôt que Dieu se comportera à nôtre égard, pour recompenser cette misericordieuse charité, que nous aurons exercée envers les morts, comme David se comporta envers les habitans de Galaad, qui touchez de compassion envers le malheureux Saül, rendirent à leur Prince les devoirs de la sepulture, quoyque selon toutes les apparences ils dûssent s'attendre que David son successeur leur en sçauroit mauvais gré. Mais ils connoissoient mal David, qui envoya aussitôt les assûrer sur sa parole royale, qu'ils n'avoient rien à craindre ; que puisqu'ils avoient fait misericorde, il la leur feroit, & leur fit dire par le Heraut qu'il leur envoya, ces paroles qui marquoient les senti-

Psal. 131.

mens de son bon cœur, ***Benedicti vos Domini, qui fecistis misericordiam hanc cum Domino vestro Saül, & nunc retribuet vobis quidem Dominus misericordiam, sed & ego reddam gratiam.*** Vous avez merité par cette action de charité, la misericorde du Seigneur, & Dieu ne manquera pas de vous en tenir compte ; & moy entrant dans les mêmes sentimens j'en useray avec vous avec toute l'Indulgence possible, pour avoir pratiqué cette insigne charité. Voilà la conduite que Dieu tiendra à l'égard de ceux qui se sont employez afin d'obtenir misericorde pour les morts, ***Retribuet Dominus misericordiam***, Dieu la leur fera, sa parole y est solemnellement engagée, & comme il met sur son compte tout le bien que l'on fait à ses amis, à ses freres, & même à ceux qui ont été autrefois ses ennemis, & à qui ensuite il a fait misericorde, il nous en marquera sa reconnoissance par un bienfait de même nature, ***Sed & ego reddam gratiam.*** Si donc nous souhaitons que Dieu soit indulgent, & use de misericorde à nôtre égard, & qu'il ne punisse pas nos pechez à la rigueur ; pratiquons nous-mêmes l'action de la plus grande misericorde envers les autres, en nous faisant leurs mediateurs auprés de Dieu, par les Indulgences que nous leur appliquerons.

2. Reg. c. 2.

Il ne faut pas même craindre que la Justice divine s'y oppose, puis qu'en troisiéme lieu, selon les regles de cette Justice, il doit en user de la sorte ; car s'il y a quelque action, ou quelque vertu qui merite que Dieu garde quelque proportion dans la re-

compense qui luy est dûë, selon le langage de l'Apôtre, qui appelle une couronne de justice la recompense qu'il attendoit de ses longs & penibles travaux ; ménager à une personne la remise entiere de ses dettes, aprés que par une charité non commune, elle a procuré & ménagé à un autre le même bienfait, c'est un procedé conforme à la justice naturelle, & Dieu qui est juste & liberal tout à la fois peut-il mieux faire paroître l'une & l'autre perfection, qu'en acceptant le payement qu'on luy offre en faveur de celuy qui par un naturel bienfaisant, a offert pour un autre la somme qu'il pouvoit reserver pour ses propres usages ; ou bien qui a employé tous ses soins afin que son frere joüit d'un si signalé bienfait. Permettez-moy, Chrêtiens, de vous expliquer cecy par le plus fameux exemple d'Indulgence & de misericorde, dont le Fils de Dieu ait usé dans l'Evangile, c'est à l'égard de Magdelaine, cette fameuse pecheresse, si connuë auparavant par ses desordres, & depuis encore plus celebre par son ardente charité; quand le Sauveur luy remit tous ses pechez, par la plus ample & la plus entiere indulgence qu'il ait jamais octroyée à personne ; que répondit ce Sauveur au Pharisien, en la maison duquel il exerça un acte de misericorde si signalé ? *Duo debitores erant*, luy dit, &c. Il se compare à un creancier qui avoit deux debiteurs, dont l'un étoit redevable d'une somme immense, & l'autre d'une moins considerable. Le creancier fait grace à tous les deux par une generosité qui n'a guere

d'exemple dans le commerce des hommes ; lequel des deux debiteurs, dit alors le Fils de Dieu, est le plus obligé à son creancier, & qui est ensuite celuy qui le doit plus aimer ? La question est facile à resoudre, répondit le Pharisien, il est de la justice que celuy à qui il a remis une plus grosse dette, rende un plus grand témoignage de sa reconnoissance par un plus grand amour.

L'application de la Parabole dont le Sauveur des hommes justifie sa conduite auprés du Pharisien, justifie pareillement, Messieurs, la verité que j'ay avancée. Aprés que nos pechez sont remis & pardonnez par la penitence, il reste encore à les expier, ou dans cette vie ou dans l'autre, comme nous avons déja présupposé tant de fois ; & c'est une dette dont il faut necessairement nous acquiter avant que de joüir de nôtre souverain bien, & d'être entierement quittes envers Dieu, qui est nôtre creancier. Il seroit difficile de décider lequel de vous, ou de celuy pour lequel vous vous interressez est redevable de la plus grosse somme, il n'y a que celuy qui voit le fond de nos cœurs, qui connoisse l'état de nôtre conscience ; mais par une misericordieuse bonté, il remet à tous les deux cette dette, & vous décharge par une favorable indulgence, de l'obligation de la payer ; il accorde cette faveur à l'ame pour laquelle vous demandez grace, par les merites d'un Homme-Dieu, que vous luy offrez, & à vous par la promesse qu'il vous fait de recompenser vôtre charité par un semblable bienfait ; or lequel des deux est le plus obli-

gé à ce misericordieux creancier, & qui le doit ensuite plus aimer ? Ne doutez point que ce ne soit vous, puisque vous luy êtes redevable & de la grace qu'il vous fait en délivrant cette ame, en consideration des merites que vous luy offrez, & de l'indulgence que vous recevrez un jour pour prix & pour recompense de vôtre charité.

Conclusion. C'est pourquoy pour vous animer à procurer à ces saintes ames le fruit des merites & des souffrances du Sauveur, par ces Indulgences que le Souverain Pontife accorde si souvent, & en tant d'occasions en leur faveur ; je n'ay qu'à vous dire comme cet Oeconome de l'Evangile, dont la prudence fut loüée & approuvée par le Pere de famille, dans le moyen qu'il invente de se ménager une ressource dans sa disgrace, par le secours de ses amis, qu'il obligea aux dépens de son maître. Il fit une exacte recherche de tous ceux qui étoient redevables à celuy dont il avoit le bien en maniment, & aprés leur avoir rendu leur scedule pour y changer & diminuer la dette qui y étoit marquée, à l'un qui devoit cent barris d'huile, il luy fit écrire cinquante ; & à l'autre qui devoit cent mesures de fourment, il luy en fit rabattre vingt, *Accipe cautionem tuam, & scribe quinquaginta,* dit-il à l'un : & à l'autre, *Accipe litteras tuas, & scribe octoginta,* & ainsi il se fit des amis, & se ménagea une retraite, en cas qu'il fût déposé de sa charge, comme il devoit bien s'y attendre. Il y aura cette difference entre le procedé de cet Oeconome, & le vôtre, que l'Oconome fut injuste, en

Luc. 16.

diſſipant le bien de ſon maître, & en ſe faiſant des amis à ſes dépens; mais vous ne l'imiterez que dans ſa prudence, & dans ſa ſage précaution, en ce que du bien de vôtre ſouverain Maître, & du fruit de ſes travaux dont il vous permet de diſpoſer par le moyen des Indulgences, vous pouvez remetrre à l'un non ſeulement une partie de ce qu'il doit à ſa juſtice divine, mais même la dette toute entiere. Ah! faites-vous des amis par ce moyen, & par cet innocent artifice, non d'un tréſor d'iniquité, comme parle l'Evangile, mais du tréſor des merites du Fils de Dieu, obligez-en ces ames ſaintes, que vous mettrez par ce moyen en poſſeſſion du Ciel, afin qu'elles vous reçoivent dans ces tabernacles éternels. C'eſt ce que je vous ſouhaite, &c.

SEPTIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DES MORTS.

Du sacrifice de la Messe, qu'on offre pour eux.

Vir fortissimus Judas, factâ collatione, duodecim millia dragmas argenti misit Jerosolymam, offerri pro peccatis mortuorum in sacrificium, 2. *Machab. c.* 12.

Le vaillant Judas Machabée, ayant fait une quête dans son Armée, de 12. *mille dragmes d'argent, les envoya à Jerusalem, afin d'offrir un sacrifice pour l'expiation des pechez de ceux qui étoient morts dans le combat.* Au 2. Liv. des Machabées, Chap. 12.

CE n'est pas sans dessein, Messieurs, que l'Ecriture a voulu rapporter avec éloge une action de pieté d'un des plus braves, & des plus grands hommes qui ait été parmy le peuple de Dieu. Les prodiges

de valeur du fameux Judas Machabée pour la défense de la Loy, & de la Religion du vray Dieu, sont en effet capables de donner de l'admiration; mais sa pieté qu'on nous met devant les yeux, & dont le S. Esprit a voulu instruire toute la posterité, nous est tout à la fois une preuve & un exemple de la charité que nous devons exercer envers les fideles défunts. C'est d'offrir pour eux l'adorable sacrifice de l'Autel, qui est le moyen le plus ordinaire que Dieu ait laissé à son Eglise, de les secourir.

Il paroît évidemment par l'action de ce grand homme, que c'étoit une coûtume authorisée, & un sentiment universellement reçû dans la Loy ancienne, d'offrir des sacrifices pour l'expiation des pechez des personnes décedées; & ce seul témoignage exprimé en termes si clairs, rend cette verité si constante, que les Heretiques des derniers temps n'en pouvant éluder la force, & prévoyant le coup mortel qu'il porteroit à leur secte, ont eu recours à la plus déraisonnable de toutes les défaites, qui est de retrancher de leur propre authorité les livres qui rapportent ce fait authentique de la liste & du nombre des livres saints, quoy qu'ils ayent été reconnus dans l'Eglise dés les premiers siecles. Mais cette entreprise temeraire de priver ainsi l'Autheur de ces Livres de l'autorité qui est dûë à un Ecrivain sacré, ne peut du moins luy denier sans injustice, la foy qu'on doit à un Historien fidele, qui rapporte sans interêt, & sans préjugé, ce qui étoit en usage de son temps, ou de celuy qui

l'avoit précedé un peu auparavant. Or, Chrêtiens, ce que j'en infere pour nôtre instruction, est, que si ç'a été une coûtume établie dans l'ancienne Loy d'offrir des sacrifices pour les défunts; & si ç'a été une verité constamment reçûë qu'on leur devoit rendre ce devoir de pieté, c'est encore à plus juste raison, que la Religion Chrêtienne dés son premier établissement, a conservé jusqu'à maintenant la même coûtume, d'offrir pour les morts le sacrifice du Corps & du Sang d'un Dieu; sacrifice qui n'a été offert qu'une fois sur la Croix, mais qui se renouvelle, comme vous sçavez, tous les jours, d'une maniere non sanglante sur nos Autels.

Vous ne pouvez refuser, grand Dieu! d'accepter ce sacrifice de vôtre propre Fils, puisqu'il est d'un merite infiny; & s'il a été capable d'expier tous les pechez du monde, & la peine éternelle qui leur étoit dûë, lors qu'il a été offert sur la Croix, n'aura-t-il pas encore le même effet sur nos Autels, où est appliqué aux vivans & aux morts, le prix & la vertu du même Sang, qui fut alors le prix de nôtre rachat. C'est de ce puissant moyen de soulager les ames des fidéles défunts que j'ay dessein de vous entretenir aujourd'huy, aprés avoir imploré le secours du S. Esprit par l'entremise de Marie.

Ave Maria.

IL n'y a jamais eu, Messieurs, de religion vraye ou fausse, qui n'ait eu ses sacrifices, par lesquels elle a rendu un culte souverain à celuy que l'on y a reconnu pour l'Autheur de tous les êtres. Il étoit donc bien juste, que la plus parfaite & la plus sainte de toutes les Religions, eut aussi le plus parfait & le plus saint de tous les sacrifices. Or c'est une verité de foy que ce sacrifice qui a succedé à ceux de l'ancienne Loy, & qui les a tous abolis, est celuy du Corps & du Sang d'un Homme-Dieu, qui ne pouvant plus être renouvellé, ny réïteré de la maniere dont il a été offert sur la Croix, & avec ce sanglant appareil, est neanmoins tous les jours immolé d'une autre maniere sur nos Autels; la victime est toute la méme, & ne meurt que mystiquement. Le Prêtre qui n'est point distingué de la victime, s'immole luy-même mille fois le jour sans effusion de sang, pour le salut de tous les pecheurs. Ce qui a fait dire à S. Augustin, Que la chair que nous offrons en sacrifice, est le corps du grand & souverain Prêtre; de sorte que le sacrificateur & la victime ne sont qu'une même chose. Et à S. Ambroise, qu'il n'y a pas deux sortes de sacrifices dans la Religion Chrêtienne, parce que Jesus-Christ est par tout le même, & que là & icy il est tout entier.

Lib. 4. de Trinit. cap. 14.

Lib. 1. in Luc. c. 1.

C'est, Messieurs, ce que je présuppose d'abord, comme n'étant contesté que par les Heretiques, qui en s'efforçant de ravir aux Chrêtiens le veritable Testament de leur

Pere, ont prévenu l'impieté de cet homme de peché, qui doit un peu avant la fin des siecles, abolir l'usage de ce sacrifice perpetuel, comme l'assure un Prophete, *Tulit juge sacrificium.* Pour vous, Chrêtiens, qui assistez si souvent à cet auguste Mystere, & pour qui cette divine victime est immolée mille & mille fois le jour, je ne sçay si vous avez bien penetré la vertu de ce sacrifice, & bien medité l'avantage incomparable que vous possedez dans ce mystere tout divin; car outre qu'il est un moyen de rendre à Dieu le culte le plus excellent, & le plus parfait hommage qui soit dû à la divine Majesté, outre qu'il est capable d'impetrer tout ce qui est au pouvoir d'un Dieu de donner aux hommes; & enfin outre qu'on luy offre, par ce même moyen, toutes les actions de graces que meritent ses bienfaits infinis, il est encore immolé pour les pechez de tous les hommes, comme l'Eglise le déclare dans les prieres qu'elle fait pour les fideles défunts, *Quam immolando, totius mundi tribuisti relaxari delicta.* Et ce qui fait à mon sujet, c'est qu'il est encore offert pour les morts, comme le déclare expressément le Concile de Trente, & qu'il a une vertu speciale, & toute particuliere de remettre les peines que souffrent les ames, qui sont retenuës dans le Purgatoire, pour les dettes qu'elles ont contractées en cette vie: *Purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis, potissimum verò acceptabili Altaris sacrificio juvari.* De maniere qu'en même temps que la justice divine exige d'être satisfaite par des peines

Daniel. 8.

In Missa pro defunctis.

Sess. 25. decret. de Purgat.

si rigoureuses, dans ce triste lieu, sa misericorde nous offre un puissant moyen de les adoucir, & même de nous en délivrer entierement.

Pour vous porter donc aujourd'huy à offrir ce divin sacrifice, ou à le faire offrir pour les ames saintes & affligées qui souffrent dans le Purgatoire, j'ay deux choses à vous montrer, qui vont faire le partage de ce discours. La premiere, que le sacrifice de nos Autels est un sacrifice d'expiation, qui a la vertu de satisfaire à la Justice divine, quand il est offert pour les morts. Et la seconde, de quelle maniere il leur en faut faire l'application, & mettre en pratique un moyen qui leur procure un secours si efficace, & si puissant. Ce sujet, Chrêtiens auditeurs, a besoin de toute vôtre attention.

PREMIERE PARTIE.

SUpposons donc d'abord que le sacrifice de l'Autel est institué pour la remission des pechez des hommes, le Ministre qui l'offre à la divine Majesté en fait une déclaration publique; & c'est au sentiment des saints Peres, ce que signifient ces paroles mêmes du Fils de Dieu dans l'institution de cet adorable Mystere, rapportées par S. Luc, *Hoc est Corpus meum, quod pro vobis datur*, c'est là mon corps, qui est livré pour vous, c'est-à-dire, pour expier vos crimes. Et quand il donne son sang à boire à ses Apôtres, les termes dont il se sert marquent également le present & l'avenir, *Qui pro vobis, & pro multis effunditur, vel effundetur in remissionem peccatorum*, qui sera bien-tôt, ou bien qui

Luc. 22.

est déja répandu pour la remission des pechez de plusieurs. En effet, quoy que dans ce Mystere le Sauveur ne soit plus en état de souffrir, comme il l'étoit lors qu'il l'institua, & consequemment qu'il ne soit plus en état de meriter davantage pour nous; ce sacrifice neanmoins renferme tout le merite de ce même sang répandu sur la Croix, & le prix de toutes les souffrances de la mort d'un Dieu, dont il est une representation mystique, quoy que ce soit réellement le même Corps & le même Sang qui en applique le fruit aux vivans & aux morts. Ce qui est donc à considerer sur ce point, & ce qui doit ranimer vôtre charité peut-être un peu trop languissante, c'est premierement que Dieu met entre les mains des vivans ce prix infiny pour délivrer les ames de leurs freres défunts, & ainsi que c'est à nous de leur faire part de ce trésor commun; de sorte que quoy que le merite de ce sacrifice soit infiny, capable d'ouvrir toutes les prisons du Purgatoire, & d'en éteindre toutes les flâmes, il ne le fait cependant que par nôtre ministere; je veux dire que nous sommes en ce point les instrumens de sa misericorde, & que c'est à nous à faire l'application aux fideles défunts de ce salutaire remede, qui demeurera inutile à leur égard, si nous ne leur donnons le moyen de s'en servir.

Les preuves de cette verité ne sont pas difficiles, ny tirées de bien loin; car si vous êtes bien persuadez de l'infinie vertu du sang d'un Dieu, laquelle s'étend sur tout ce qui est capable d'en ressentir les effets, il faut aussi

demeurer d'accord, qu'ayant satisfait à la Justice divine pour tous les crimes imaginables, elle est aussi plusque suffisante pour en expier toutes les peines. Aussi l'a-t-elle déja fait en partie ; puisque par la remission de l'inj[illegible]e, & de l'outrage que le peché fait à la souveraine Majesté, la peine qui devoit être infinie dans sa durée, est, comme vous sçavez, changée en temporelle, que nous pouvons même encore abreger, & acquiter entierement par la vertu des satisfactions de ce même Sauveur ; & il n'y a nul doute, que là, où le merite du sang d'un Dieu peut s'étendre, il n'acquite toute la peine qui est dûë au peché, dont il a déja effacé l'offense, pour griéve & énorme qu'elle fût. Comme donc la peine dûë au peché demeure encore ordinairement à payer dans le Purgatoire, aprés même que l'offense en a été remise dans cette vie ; le merite du sang du Sauveur contenu & renfermé dans le sacrifice de l'Autel, peut s'étendre, & s'étend en effet sur ce reste de nos pechez ; & l'Eglise, qui par le soin qu'elle prend du salut de ses enfans, n'omet aucun moyen de les conduire au Ciel, employe celuy-cy comme le premier destiné à délivrer les ames retenuës dans les flâmes du Purgatoire ; c'est par ce moyen qu'elle étend sa charité aussi loin que s'étend la misericorde de son Sauveur, & qu'elle fait ressentir les effets du sang d'un Dieu, aussi loin que sa vertu peut penetrer.

Mais comment la faire passer cette vertu, & cette misericorde jusques dans le lieu desti-

né aux rigueurs de sa justice? C'est une instance & une objection, que les Heretiques ont coûtume de faire contre la verité du Purgatoire, & une difficulté qui peut venir dans l'esprit des fideles sur cet article de nôtre foy; mais pour la resoudre, il faut icy rappeller la doctrine du grand Apôtre, qui nous dit qu'il accomplissoit ce qui manquoit aux souffrances de Jesus-Christ; hé qu'y pouvoit-il manquer? y avoit-il quelque vuide à remplir? ses merites ne sont-ils pas surabondans? & leur vertu n'est-elle pas infinie? Il est vray: mais dans la pensée de cet Apôtre, il en faut faire l'application; nous avons en main le prix de nôtre rachapt, mais il faut le donner; nous avons un remede souverain & infaillible, mais il faut le prendre; le sang, la mort, la croix, les souffrances d'un Dieu peuvent sauver un million de mondes plus criminels que celuy-cy; mais il faut cooperer à nôtre salut; nous avons enfin tous les merites du Fils de Dieu en nôtre disposition, mais il faut que nous nous les appliquions, & c'est par ce moyen que S. Paul remplissoit ce qui manque aux souffrances de Jesus-Christ; & c'est ce que nous pouvons faire par le sacrifice adorable de l'Autel, qui étant satisfactoire de luy-même, peut expier toute la peine dûë à tous les pechez du monde, comme il peut obtenir le pardon de l'injure, & de l'outrage qu'ils ont fait à Dieu. Que manque-t-il donc à ces ames affligées, qui soûpirent aprés leur délivrance, dont un Dieu leur a laissé le prix? Il leur manque d'en faire l'application pour être délivrées

de leurs peines, comme elle manque le plus souvent aux pecheurs dans ce monde, pour impetrer le pardon de leurs offenses. Mais avec cette difference prise de l'état auquel sont les uns & les autres ; que les vivans peuvent eux-mêmes s'appliquer la vertu de ce sacrifice, tout malades & tout languissans & affoiblis qu'ils sont par leurs blessûres profondes & mortelles, ils peuvent se procurer ce remede ; la grace & les secours suffisans qu'ils ont pour se délivrer de l'esclavage du demon, & de la servitude du peché ne leur manquent jamais ; ils peuvent, quand ils le veulent, assister au sacrifice de la Messe, & y obtenir la remission de leurs crimes, pourvû qu'ils remplissent ce qui luy manque, c'est-à-dire, pourvû qu'ils y joignent eux-mêmes le sacrifice de leurs larmes, & une veritable componction de cœur, le merite & la vertu du sacrifice de l'Autel aura à leur égard l'effet qu'a eu celuy de la Croix: Mais ce n'est pas tout-à-fait de même dans la remission des peines qui restent à payer en l'autre vie : J'avoüe bien que ce sacrifice a la même vertu, la même efficacité, & le même pouvoir ; mais ces ames qui sont retenuës dans le Purgatoire ne peuvent pas accomplir par elles-mêmes ce qui manque aux souffrances d'un Dieu, afin d'en recevoir le fruit, ny s'en faire elles-mêmes l'application, il faut, selon l'ordre que la Providence divine a sagement étably, que ce soit par le ministere des vivans, d'où je tire ces trois consequences, qui meritent bien une particuliere réflexion.

La premiere, que c'eſt manquer à l'un des premiers, & des plus eſſentiels devoirs de la charité, & même de la juſtice, que de négliger d'offrir ce ſacrifice propitiatoire, c'eſt le terme dont on ſe ſert en cette matiere, que de négliger, dis-je, de l'offrir pour les défunts. Pourquoy cela, & ſur quoy peut être fondée cette obligation? le voicy; c'eſt ſur le precepte de la charité, qui nous oblige en qualité de Chrêtiens, de procurer à nos freres tout le bien que nous pouvons, d'éloigner de leurs perſonnes tout le mal que nous pouvons empêcher, les ſecourir efficacement dans leurs beſoins, & dans leurs miſeres. Or quel prétexte pourroit nous diſpenſer de leur appliquer le fruit du ſang, & des ſouffrances du Sauveur renfermé dans ce ſacrifice? Ces ſaintes ames y ont un droit acquis; car comme il eſt inſtitué & offert pour la remiſſion de nos pechez, il l'eſt auſſi pareillement pour le ſoûlagement, & pour la remiſſion des peines dont elles ſont redevables à la Juſtice divine. Or voicy la plus grande & la plus importante occaſion où elles puiſſent avoir beſoin de vôtre charité: que ſi vous n'y penſez pas ſeulement, ou ſi vous ne daignez pas même vous occuper de cette penſée, dites-moy ce que c'eſt que manquer par omiſſion au précepte de la charité, dans lequel le Fils de Dieu a renfermé toute ſa Loy? De plus ils ne peuvent joüir de ce droit ſans vôtre mediation, ny ſe mettre en poſſeſſion de leur bien, que par vôtre moyen: ils n'en ont ny la jouiſſance, ny le domaine, ny la diſpoſition, Dieu a mis tout

tout cela entre vos mains : Or n'eſt-ce pas encore commettre une eſpece d'injuſtice à leur égard, que de les priver par vôtre négligence, & par le peu d'interéts que vous prenez en ce qui les touche, de les priver, dis-je, de l'uſage d'un bien qui leur appartient ; ou ſi c'eſt un bien commun & aux morts & aux vivans, n'eſt-ce pas une injuſtice de ne leur en faire aucune part ? C'eſt ſur ce fond qu'eſt aſſigné le payement de leurs dettes, & vous le retenez ? Dieu vous en a fait les dépoſitaires, afin de les acquiter, & vous le laiſſez inutile ? Si c'étoit pour vous l'approprier tout entier, & pour l'employer à vos uſages, ces ames ſaintes, plus charitables que vous ne l'êtes vous-mêmes, ne ſe plaindroient pas de cette injuſtice avec une ſi ſenſible amertume de cœur, mais de voir que ny vous, ny elles ne profitent de ce tréſor commun ; c'eſt le juſte ſujet de leur plainte & de leur douleur. Si elles pouvoient puiſer elles-mêmes dans ce tréſor, elles n'imploreroient pas vôtre ſecours avec tant d'empreſſement ; mais elles ſont comme des pupiles, elles n'ont pas l'adminiſtration de leur bien ; c'eſt vous qui en diſpoſez, & elles n'en peuvent joüir que par vôtre entremiſe ! Vous êtes en quelque maniere leur Tuteur, car ce n'eſt que par la dépendance qu'elles ont de vous, qu'elles poſſedent cet heritage que leur pere leur a laiſſé ; vous êtes donc chargez de l'adminiſtrer, & de pourvoir à leurs beſoins, & ſi vous y manquez, elles ne manqueront pas de vous en faire rendre compte ; & ſi elles ne peuvent vous accuſer d'avoir diſſipé leur bien, pourrez-

vous vous disculper devant le souverain Juge d'une négligence criminelle, qui tient de l'injustice, de ne l'avoir pas ménagé à leur avantage.

Ce n'étoit pas de la sorte qu'en usoit le saint homme Tobie dans l'ancienne Loy; puisque nous voyons dans l'Ecriture, qu'il ne recommande rien à son fils avec plus d'instance que ce devoir de justice & de charité tout à la fois, *Panem tuum, & vinum tuum super sepulchrum justi constitue*, mettez mon fils, luy dit-il, vôtre pain & vôtre vin sur le sepulchre du juste; il entendoit par là, au sentiment le plus commun des saints Peres, & des Interpretes, qu'il en fît un sacrifice, pour le repos des morts, dans la vûë & dans la pensée que ces oblations & ces sacrifices qui retournoient au profit des pauvres, étoient d'un puissant secours aux ames de ceux qui étoient décedez, & qui avoient encore quelques dettes à essuyer. C'est, Chrêtiens, ce que l'Eglise pratique dans la nouvelle Loy, d'une maniere plus sainte & plus excellente: elle offre pour les fideles défunts le sacrifice du pain & du vin changez en le Corps & en le Sang de Jesus-Christ, & elle a cru en cela satisfaire à un point essentiel du Testament de son Sauveur, qui a institué le sacrifice de son propre Corps, & de son propre Sang pour les morts aussi bien que pour les vivans, par un excés de charité, qu'il a voulu faire éclater dans la disposition de sa derniere volonté. C'est pourquoy, cette Eglise, fidele dépositaire de ce Testament, & tout ensemble chargée de l'execution, offre ce divin sacrifice pour les

défunts, non seulement le jour de leur mort; mais encore elle fait des annuelles, & des anniversaires à ce dessein; & ce qui est assez remarquable, c'est que jamais elle n'offre ce sacrifice de propiciation, sans faire une particuliere mention des fideles défunts, comme ayant leur part dans ce Testament de leur Redempteur; de sorte qu'on ne les en peut frustrer sans injustice, non plus que sans manquer à l'un des principaux devoirs de la charité. Ah! ne soyons pas si injustes à leur égard, que de leur refuser la portion de l'heritage que le Pere des misericordes leur a laissé! entrons dans l'intention de l'Eglise, & dans les vûës du Fils de Dieu même, offrons cette victime le plus souvent que nous pourrons, pour ces saintes ames qui ont part, ou plûtôt qui ont droit de participer à ce sacrifice; elles ne peuvent pas elles-mêmes s'en appliquer le merite & le fruit, rendons-leur donc ce bon office, & acquitons-nous envers elles de ce devoir, soit de justice, soit de charité, il leur importe peu par quel titre nous le leur rendions, puisqu'elles nous en seront toujours également obligées.

La seconde consequence, Messieurs, qu'il faut inferer du principe que nous avons étably, est que le sacrifice adorable de l'Autel étant institué pour les morts comme pour les vivans, nôtre insensibilité & nôtre negligence deviennent criminelles à proportion du retardement que nous apportons à leur rendre ce devoir; car enfin ignorons-nous combien ce divin sacrifice du corps & du sang d'un Dieu offert pour ce sujet est favorablement

reçû ? si la dignité & l'excellence de la victime n'étoit pas une preuve suffisante pour nous en convaincre, la décision du Concile de Trente ne nous permettroit pas d'en douter. Voicy les termes dont il se sert, *Animas in Purgatorio potissimùm acceptabili altaris sacrificio juvari*. C'est ce qui fait que saint Antonin l'appelle le premier des suffrages qu'on doit offrir à Dieu pour les défunts, *Princeps inter suffragia*. Et saint Bernard assûre qu'il est singulier, non seulement pour son excellence & pour sa dignité, mais particulierement pour son pouvoir, & pour sa vertu. Ainsi, Chrêtiens, ayant le sang d'un Dieu pour expier tous les restes de nos pechez, & pouvant faire l'application de sa vertu aux fideles décedez, il y auroit sujet de s'étonner, qu'il y eût un Purgatoire, ou que les ames y demeurassent quelquefois des siecles entiers, suivant le sentiment de l'Eglise, si nous ne connoissions par nôtre propre experience quelle est nôtre négligence à les secourir, & nôtre insensibilité presque inconcevable sur ce point. Souvent nous ne tirons nul avantage pour nous-mêmes du trésor de merites qui est renfermé dans ce divin sacrifice, & nous prenons si peu d'interêt dans les souffrances de nos freres, que pour les faire cesser nous ne pensons pas seulement à leur faire part de ces richesses de salut, comme parle l'Ecriture. Nous les laissons languir dans les tourmens effroyables, ayant entre les mains un moyen si efficace de les délivrer, & pouvant leur appliquer le fruit de ce sacrifice, qui est offert mille fois le jour; on néglige ce re-

3. *Part. titul.* 32.

mede, pour être devenu trop commun; mais connoissant la vertu & l'efficacité de cette abondante redemption, pour me servir de l'expression du Prophete, quelle négligence & quelle insensibilité est la nôtre, de penser si peu à nous en prévaloir ?

Oüy, Chrêtiens, je ne craindray point de dire icy, que c'est par vôtre négligence que ces ames souffrent maintenant, comme c'est par la leur qu'elles se sont engagées dans ce triste lieu; que c'est par vôtre insensibilité qu'elles languissent auprés de leur remede, & que la cruelle indifference que vous avez pour celles-mêmes qui devroient vous être les plus cheres, est en quelque maniere la cause des peines qu'elles endurent; puis qu'ayant une obligation de justice & de charité de les soûlager, & de plus ayant un si puissant moyen de les délivrer vous ne l'employez pas, & que vôtre négligence est telle que la pensée ne vous en vient pas même dãs l'esprit? Oüy c'est vous, impitoyable, qui les faites souffrir; puisqu'au lieu d'être leur Medecin charitable, en leur appliquant ce remede qui auroit la vertu de les guerir, vous le leur refusez, vous devenez, pour ainsi dire, leur meurtrier, en les abandonnant sans être touchez des supplices qu'elles endurent, faute d'un prompt secours que vous pouvez facilement leur donner. Si voyant une personne dans les flâmes, reclamer vôtre assistance, & si pouvant la secourir, vous luy refusiez cette charité, ne seriez-vous pas la cause de sa mort & de son tourment? si pouvant la retirer d'un précipice affreux vous passiez outre, com-

me firent les Prêtres & les Levites à l'égard de celuy qui étoit tombé entre les mains des voleurs, & dont le Sauveur fait une parabole dans l'Evangile, sans écoûter seulement les gemissemens & les cris de ce pauvre miserable, & sans être êmû de son malheur, y auroit-il cruauté semblable à celle que vous marqueriez, en luy refusant de luy donner la main pour le retirer? Chrêtiens! qui ne portez ce glorieux nom qu'a condition que vous aurez des sentimens, & pour parler avec S Paul, que vous aurez des entrailles de misericorde pour vos freres, Chrêtiens disciples d'un Maître, qui n'a rien plus à cœur que la charité: Chrêtiens! qui par la profession de religion que vous avez embrassée, êtes obligez de faire du bien à vos plus grands ennemis, quand vous en avez l'occasion, & le moyen; hé! vous avez un moyen si efficace de délivrer vos freres & vos proches qui gemissent en attendant vôtre secours; on vous a mis entre les mains le prix capable de payer leur rachat, vous pouvez par le merite du sang du Sauveur, qui est offert pour eux dans le sacrifice de l'Autel, les retirer de cet abîme de souffrances, où ils se sont précipitez; vous pouvez être en quelque maniere leur Sauveur, qui peut être la cause de leurs souffrances, que vôtre négligence, & que vôtre dureté? Si un saint Pere n'a point craint de dire que celuy qui n'a pas nourry le pauvre dans une necessité extrême, est la cause de sa mort, *Si non pavisti, occidisti.* J'ay la même raison de dire qu'ayant un moyen si puissant & si efficace de délivrer les ames du Purgatoire, en

offrant, ou en faisant offrir pour elles le sacrifice de l'Autel, & de faire cesser leurs tourmens; j'ay, dis-je, sujet de dire que si vous le refusez, ou si vous le négligez, vous êtes la cause de leurs souffrances? Pensez-y donc, mon cher Auditeur, & faites-y une serieuse réflexion. Le Fils de Dieu disoit aux Pharisiens impitoyables, qui n'avoient nulle compassion des miseres de leur prochain, que Dieu préferoit la misericorde à tous les sacrifices, qu'ils étoient assez exacts à luy offrir: & les faisoit souvenir de cette parole d'un Prophete, *Misericordiam volo, & non sacrificium.* Mais depuis qu'il a offert luy-même le sacrifice de son Corps & de son Sang sur la Croix, & qu'il en a renfermé la vertu & le merite dans le sacrifice de l'Autel, il en a fait un moyen d'exercer la plus grande de toutes les misericordes, qui est de le luy offrir pour la délivrance des morts. Ou bien disons qu'il en a fait un sacrifice de misericorde & de propitiation pour les vivans & pour les morts tout à la fois; puisqu'il est institué pour obtenir aux uns la remission de leurs pechez, & aux autres le relâchement des peines que sa justice exige de leurs pechez aprés la mort.

Matth. 9.

Ajoûtez pour troisiéme consequence, que si vous voulez bien faire attention sur l'avantage que ce suffrage a au dessus des autres; je n'ay qu'à vous dire en deux mots, qu'outre que tous les autres n'ont de pouvoir & de vertu qu'autant qu'ils en empruntent des merites du Sauveur avec lesquels ils sont unis, & sans quoy Dieu ne pouroit seulement les

regarder ; il faut encore dire que quand tous les Saints passeroient plusieurs siecles dans les plus rudes exercices de la penitence, que quand ils se couvriroient d'un cilice, qu'ils jeûneroient au pain & à l'eau tous les jours de leur vie, & qu'ils épuiseroient tout le sang de leurs veines, en sacrifiant leurs corps comme autant d'hosties vivantes, ainsi que parle saint Paul, par la plus rigoureuse mortification; toutes ces bonnes œuvres, & une infinité d'autres qu'on pouroit y ajoûter, n'égaleroient jamais la vertu de ce sacrifice offert une seule fois. Or, Chrêtiens, c'est cette vertu efficace, & ce pouvoir; c'est le merite de la mort, des souffrances, & du sang versé dans le sacrifice de la Croix, & qui coule encore pour nous tous les jours dans celuy de l'Autel, que vous offrez pour le payement des dettes des fideles défunts; jugez de là de son merite, concevez-en si vous pouvez, le prix inestimable, & concluez que vous ne pourez rien offrir à Dieu ny de plus précieux, de plus agreable, ny de plus capable de le fléchir. Mais comme un trésor caché & inconnu n'est d'aucune utilité, ny d'aucun usage, ainsi que l'Ecriture nous apprend, il nous servira de peu d'avoir un moyen si efficace, & si puissant, si nous ne sçavons le mettre en pratique, on dans quelle rencontre, & de quelle maniere il en faut user. Il est donc important que nous en soyons instruits. C'est ce que je veux tâcher de faire dans cette seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

CE saint & adorable sacrifice de l'Autel, Messieurs, se peut considerer par raport à trois sortes de personnes, qui en peuvent faire une charitable, & une salutaire application aux fideles défuncts. Il y en a qui peuvent offrir eux-mêmes cet auguste sacrifice en disant la Messe; ce sont les Prêtres de la Loy, qui ont reçû le pouvoir de l'ordre, en qualité de Ministres du Seigneur & de dispensateur de ses mysteres; pouvoir qui les éleve au dessus des Souverains de la terre, & qui les rend respectables aux hommes, & aux Anges. Il y en a d'autres qui ne pouvant immoler par eux-mêmes cette adorable victime, peuvent la faire offrir par les Ministres de l'Autel députez à cette fonction, en les gageant pour cela, comme étant juste que ceux qui servent à l'Autel vivent aussi de l'Autel. Or ces personnes peuvent, par ce moyen, procurer un puissant secours à leurs proches, & à leurs amis, & en general à tous les défuncts, qui sont encore redevables à la justice de Dieu. Il y en a enfin qui ne peuvent faire autre chose qu'assister à ce sacrifice; soit par leur propre devotion digne d'un veritable Chrêtien, soit par l'obligation que l'Eglise leur en impose à certains jours, & ceux-là ne laissent pas d'offrir en leur maniere, cette victime dans ce sacrifice qui est commun aux Prêtres, & aux Laïques, comme le declare expressement celuy qui celebre ces saints mysteres, *Ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat*. Or je dis, Chrêtienne compagnie, que c'est par raport à ces trois sortes de per-

ſonnes, ou plûtôt par raport à ces trois differentes manieres d'offrir ce ſacrifice, que l'on peut procurer, ou la délivrance entiere, ou du moins un ſecours conſiderable aux ames de Purgatoire, & mettre en pratique ce puiſſant moyen de les aider. Ecoûtez-les donc, s'il vous plaît.

Premierement donc, comme les Prêtres, qui ſont les Miniſtres établis afin de l'offrir au nom de l'Egliſe pour les vivans & pour les morts; ſans m'arrêter à leur rappeller le ſouvenir de tous les autres devoirs, auſquels leur état les engage, je les conjure ſeulement de n'oublier jamais celuy-cy qui eſt exprimé dans les paroles de leur conſecration: *Accipe poteſtatem offerre ſacrificium Deo, Miſſaſque celebrare, tam pro viris quàm pro defunctis, in nomine Domini.* Vous concevez par là, Miniſtres du Dieu vivant! le pouvoir ſurprenant que vous avez reçû ſur le corps réel & veritable de vôtre Sauveur; Mais faites en même temps reflexion, que ce pouvoir s'étend auſſi ſur ſon corps myſtique, qui eſt compoſé de tous les fideles? & que le ſacrifice que vous offrez, étant inſtitué pour reconcilier les pecheurs avec la Majeſté divine, les ames qui expient leurs pechez dans le Purgatoire ſont de ce nombre, & que vous devez exercer vôtre office de Mediateurs envers elles. Le devoir de la charité chrêtienne ſe joint icy à une obligation de juſtice priſe de vôtre état & de vôtre miniſtere; parce que ces ames ſouffrantes ne peuvent elles-mêmes ſe procurer ce ſecours; entre les fideles défunts il y en a qui ſont abandonnez de leurs

Pontificale Roman.

proches, & de ceux-mêmes qui les ont le plus tendrement aimez durant leur vie ; Il y en a d'autres qui n'ont ny parens ny amis qui puissent les soulager dans ces horribles tourmens ; & d'autres enfin qui sont morts dans un païs étranger, ou infidele, inconnus, mis en oubly, sans que personne se mette même en peine de ce qu'ils sont devenus. La bonté de Dieu ne les a pas entierement abandonnez à la severité de sa justice. Car les Prêtres, à qui il a laissé le pouvoir d'offrir ce sacrifice, sont des mediateurs communs, qui doivent suppléer aux particuliers. Vous diriez que Dieu auroit fait en ce point quelque chose de semblable à ce qui se pratique dans toute justice bien reglée parmy les hommes, laquelle ne permet pas que les criminels qu'on accuse, manquent jamais d'Avocats pour les défendre, quand les accusez ne le peuvent faire eux-mémes, elle donne charge à quelqu'un de plaider pour eux, de faire entendre les raisons qui les peuvent justifier, & de tâcher du moins de rendre leurs Juges plus favorables. Dieu en use à peu prés de même à l'égard de ces ames qui sont redevables à sa justice dans le Purgatoire. Il y en a qui trouvent des mediateurs qui s'interressent dans leur délivrance ; mais pour celles qui en manquent, & ausquelles on ne pense point, il a voulu que les Prêtres, les ministres de ses Autels, & les Sacrificateurs du Dieu vivant, fussent les mediateurs de ces pauvres abandonnez ; aussi l'Eglise semble-t-elle les députer à cette fonction, en leur imposant si expressément cette charge ; car

ils n'ont pas plûtôt consacré, & avant même de consumer mystiquement la victime de leur sacrifice, qu'elle leur ordonne de se souvenir des morts, pour leur en appliquer le merite; elle a même institué des Messes propres & particulieres à certains jours, & elle n'a pas voulu qu'on en celebrât aucune sans faire part aux fideles décedez du fruit de ce sacrifice: ce qui me fait dire que ceux qui celebrent ont une obligation toute particuliere, en vertu de leur ministere & de leur fonction, d'appliquer le merite de ce sacrifice divin aux défunts, ou du moins de leur en faire part, puisqu'ils ne peuvent l'offrir, sans être obligez de s'en souvenir, d'en faire une particuliere mention, & de faire mêmes des prieres, qui le marquent expressément.

C'est donc à vous, Ministres du Seigneur! Prêtres du Dieu vivant! c'est à vous que ces ames souffrantes ont recours d'abord, comme à leurs premiers, & à leurs plus puissans mediateurs auprés de Dieu; c'est à vous qu'elles s'adressent comme ayant effectivement entre les mains le prix de leur délivrance: c'est à vous qu'elles ont recours pour fléchir la colere de ce Dieu vengeur, & pour les tirer des mains de sa justice: Ah! lorsque vous vous dispensez sans raison legitime, & pour le plus leger sujet, d'offrir ce sacrifice d'expiation, pensez que non seulement c'est priver Dieu d'une gloire infinie que luy rendroit un Dieu immolé pour nôtre amour; mais que c'est encore frustrer ces pauvres ames du secours qu'elles attendent de vous, & que vous êtes plus particulierement obligez

de leur donner. Imitez plûtôt la charité du grand Prêtre Aaron, à l'office & aux fonctions duquel vous avez succedé dans la nouvelle Loy; ce zelé & courageux Ministre du Seigneur voyant que Dieu justement irrité contre son peuple, avoit fait sortir des abîmes de la terre un feu devorant pour punir son infidelité, & qu'aprés avoir consumé plus de quatorze mille personnes, il alloit envelopper tout le reste dans un tourbillon de flâmes, ce saint Pontife touché du malheur qui menaçoit tout un peuple qui étoit sous sa conduite, se jette avec une intrepidité admirable au milieu des morts & des vivans, offre le sacrifice & l'encens pour arrêter la colere de Dieu, & empêcher le feu de tout consumer, & en vint heureusement à bout. Car, comme remarque le Texte sacré, non seulement le feu suspendit son activité, mais cette playe envoyée de Dieu cessa aussi-tôt que le sacrifice fut achevé, *Obtulit Thymiamata, & plaga cessavit.* Voila, Prêtres du Seigneur! voila Mediateurs des morts & des vivans! voila de quel zele vous devez être animez, & de quelle compassion vous devez être émûs à la vûë des flâmes qui brûlent impitoyablement ces ames dans le centre de la terre. Ce feu qui les devore est employé par la justice de Dieu, & allumé du feu de sa colere, & une infinité de ces saintes ames est ensevelie dans ces fournaises ardentes. Ah! puisque vous êtes leurs Mediateurs, députez du Fils de Dieu, & de son Eglise pour faire cesser cette playe dont la justice divine les frappe si rudement. Offrez pour elles le

Num. 6: & Sapient. 28.

plus souvent que vous pourez ce sacrifice d'expiation, faites couler le sang d'un Homme-Dieu sur leurs flammes, puisque c'est le moyen le plus prompt & le plus capable de les éteindre. Signalez en cette occasion le zele que vous avez pour la gloire du Maître que vous servez : employez le pouvoir que Dieu vous a confié à mettre en liberté ces ames qu'il a rachetées au prix de ce même sang, que vous êtes chargez de leur appliquer : faites couler enfin sur elles le sang de la victime qui est répandu en partie pour les délivrer des peines qu'elles endurent.

Mais quoy ! Chrêtiens Auditeurs, n'y aura-t-il que les seuls Prêtres qui employeront un moyen si puissant ? nul autre à la verité ne peut l'offrir par ses propres mains, & de la maniere qu'ils le font ; mais parmy les Laïques il y en a qui peuvent l'offrir pour ces mêmes ames, par les mains des Ministres de l'Autel, en faisant dire des Messes pour leur délivrance, ou pour leur soûlagement, & leur faisant joüir du fruit & du merite de ce divin sacrifice avec le même avantage : car c'est le second usage que l'on peut faire d'un moyen si efficace, & d'un suffrage si puissant auprés de Dieu ; c'est de la sorte qu'en usa dans l'ancienne Loy le vaillant Judas Machabée, dont nous avons parlé si souvent ; il n'étoit pas Prêtre du Seigneur, & ne pouvoit offrir par luy-même des sacrifices pour ceux qui avoient perdu la vie en combattant dans ses troupes ; il eut pourtant la principale gloire de cette action de pieté, quoy qu'il n'ait offert ces sacrifices que par le ministere des

Prêtres ; & les ſoldats qui contribuërent à faire la ſomme qui fut envoyée à Jeruſalem pour faire executer ce pieux deſſein , eurent leur part du merite de cette glorieuſe action. Ainſi ne croyez pas que les ſuffrages que vous procurez à ces ſaintes ames par l'entremiſe , ou par le miniſtere d'autruy , en ſoient moins conſiderables devant Dieu , & que le ſecours que vous leur donnez par leur moyen , ſoient moins efficace & moins puiſſant ; puiſque ce ſacrifice a toujours la même force , & la même vertu. Il eſt vray que le merite attaché à l'action de celebrer la Meſſe & d'offrir ce ſacrifice , qui eſt le plus excellent acte de nôtre Religion ; que ce merite , dis-je , eſt tout particulier du Miniſtre qui l'offre à Dieu ; mais pour l'effet , & pour le fruit qui en revient aux âmes du Purgatoire , il eſt toujours égal ; parce que la vertu de ce ſacrifice eſt toujours la même indépendamment de celuy qui l'offre ; de maniere que vous n'êtes pas moins les mediateurs ou les liberateurs des fideles défunts , en faiſant offrir à Dieu cet adorable ſacrifice par les mains des Miniſtres de l'Autel , que ſi vous l'offriez par les vôtres propres.

En quoy il eſt à propos de remarquer icy l'avantage incomparable du ſacrifice de la Meſſe pour l'expiation des peines du Purgatoire , ſur toutes les autres bonnes œuvres que l'on peut exercer , & offrir à Dieu en forme de ſuffrages ; car puiſque ce ſacrifice agit par luy-même , & par ſa propre vertu , ainſi que nous l'avons expliqué ; il agit indépendamment du merite de la perſonne qui

l'offre, ou qui le fait offrir ; ce que les jeûnes, les prieres, & les mortifications qu'on pratique pour la même fin, ne font pas. Car si l'on pratique ces actions, quelques saintes qu'elles soient en elles-mêmes, sans être en état de grace, quoy qu'elles ne nous soient pas tout-à-fait inutiles, elles ne satisfont ny pour nous, ny pour les autres ; ce sont des œuvres mortes, comme on les appelle communément, n'étant point vivifiées par la charité, & par la grace justifiante, qui leur donne leur prix, & d'où toutes nos bonnes actions tirent leur merite, & la vertu qu'elles ont de satisfaire : mais le sacrifice de l'Autel ayant cette vertu de luy-même : que le Prêtre soit en grace, ou non, il opere ny plus, ny moins : Si le Prêtre l'offre en mauvais état, il commet à la verité un horrible sacrilege, personne n'en peut douter ; mais le sacrifice qui est offert pour l'expiation des pechez de ces ames souffrantes, ne perd rien pour cela de son efficacité & de sa vertu : il faut dire le même de celuy qui le fait offrir, s'il est en état de peché, il n'acquiert aucun merite pour luy-même par cette action ; mais le sacrifice qu'il procure aux défunts, tourne également à leur soulagement, parce que c'est le prix de leur délivrance, de quelque part qu'il vienne, il est toujours également bien reçû, puisqu'il opere indépendamment de celuy qui l'offre, ou qui le fait offrir, & ainsi c'est toujours agir à coup sûr. Ce qui ne se peut pas toujours dire de toutes les autres bonnes œuvres qu'on presente à Dieu dans la même vûë ; & pour le même sujet.

Ajoûtez que ce qu'on donne aux Miniſtres des Autels pour faire offrir ce ſacrifice, tient lieu d'aumône, qui d'elle-même eſt auſſi un ſacrifice de miſericorde, & qui ne contribüe pas peu au ſoulagement de ces ames, ſelon l'oracle du ſaint Eſprit, que comme l'eau éteint le feu, l'aumône de même reſiſte aux pechez: Que ſi elle rachepte les nôtres propres, comme le dit expreſſément le Texte ſâcré, *peccata tua eleemoſynis redime*, ne peut-on pas dire auſſi qu'elle ſatisfait pour ceux des autres, & qu'elle éteint les flammes qui en conſument les reſtes dans le Purgatoire? Or en donnant de quoy faire offrir le ſacrifice du Corps & du Sang d'un Dieu, vous joignez ces deux ſacrifices enſemble en faveur des défunts; ils ne ſont plus en état de ſe ſervir de vos aumônes pour ſoulager les miſeres de leur corps reduits en pouſſiere: mais vous avez un moyen de les rendre plus utiles à leurs ames, en les employant pour avancer leur bonheur dans le Ciel. Or cette charité devient doublement ſainte en cette occaſion; puiſqu'elle ſert à les aſſiſter encore plus efficacement par le ſacrifice de l'Autel. De maniere, mon cher Auditeur, que comme vous contribuez à la converſion des infideles, en donnant de quoy faire ſubſiſter des perſonnes Apoſtoliques, qui vont porter les lumieres de la foy aux Nations les plus éloignées; & comme vous contribuez au ſalut & à la converſion des pecheurs, en fourniſſant de quoy entretenir de fervens Miſſionnaires qui ſont occupez à cet employ; vous procurez de même la délivrance des ames du Purgatoire, en fai-

ſant offrir pour elles le ſacrifice de nos Autels ; & ſoit qu'elles ſoient ſecouruës immediatement par vous, ou par d'autres, vous n'avez pas moins de part & de merite dans une ſi charitable action, que celuy qui ne pouvant faire des aumônes par ſes propres mains, les feroit diſtribuer par les mains de ſon Oeconome, ou d'un fidele miniſtre de ſes charitez.

Diray-je enfin, Meſſieurs, qu'il y a en troiſiéme lieu des perſonnes qui ne peuvent par eux-mêmes offrir le ſacrifice de la Meſſe, pour les fideles Trépaſſez, ny le faire offrir par les Miniſtres de l'Autel, & peut-être que le nombre de ceux-là n'eſt pas le moins conſiderable ; mais ſeront-ils privez pour cela du moyen qu'ont les autres fideles de ſecourir les morts ? Non, & Dieu a trouvé le moyen d'y pourvoir par l'obligation que l'Egliſe impoſe à tous les fideles d'aſſiſter certains jours à ce divin ſacrifice : car en leur impoſant cette obligation, elle leur apprend en même temps le moyen d'en faire une charitable application aux fideles défunts, en l'offrant à Dieu toutes les fois qu'ils y aſſiſtent, dans les vûës & dans les deſſeins de l'Egliſe. Outre que la même Egliſe declarant authentiquement que c'eſt leur ſacrifice auſſi bien que celuy du Prêtre qui celebre, & qui l'offre à Dieu, par ces paroles que nous avons déja raportées, *ut meum ac veſtrum ſacrificium acceptabile fiat.* Comme ſi c'étoit un ſacrifice commun que tous enſemble preſentent à Dieu ; mais aſſez ordinairement avec de differentes intentions. Or il eſt évident que vous pouvez avoir les vôtres particulieres, & par con-

ſequent l'offrir pour les ames du Purgatoire ; la queſtion eſt ſeulement s'il a le même effet, & la même efficacité quand il eſt offert de cette maniere par les aſſiſtans , que lorſqu'il eſt offert par les Miniſtres de l'Autel. Il y a de grands Theologiens qui tiennent pour l'affirmative, mais quoy que leur ſentiment ne ſoit pas le plus communément reçû , il faut pourtant convenir avec tous les autres, que c'eſt encore le plus puiſſant moyen que les Laïques ont de ſecourir ces ames qui implorent leur aſſiſtance ; parce qu'ils ne peuvent avoir une plus favorable occaſion d'impetrer de Dieu ce qu'ils luy demandent en faveur de leurs proches , & de leurs amis decedez , & qu'en luy preſentant ce corps & ce ſang adorables, offerts en ſacrifice pour les vivans & pour les morts ; ils peuvent luy preſenter cette victime pour fléchir ſa colere , & pour arrêter le bras de ſa juſtice; auſſi eſt-ce une pratique ſainte, & qui a été de tout temps dans l'Egliſe, de l'offrir à Dieu de cette maniere , & dans cette vûë. C'eſt dans ce ſentiment que ſaint Ambroiſe en faiſant l'Eloge funebre de l'Empereur Valentinien , conjura tous ceux qui l'écoutoient de joindre leur intention à la ſienne , dans l'oblation des ſacrifices qu'il faiſoit à Dieu pour l'ame de ce genereux Prince, *animam piam noſtris oblationibus proſequamur.* Peuple élevez avec moy vos mains & vos cœurs devant le ſanctuaire , afin de reconnoître par ces oblations ſaintes, c'eſt-à-dire, par les ſaints ſacrifices que nous offrirons tous les jours à l'Autel, les merites & les bienfaits de ce grand Prince, qu'un accident tragique nous a enlevé.

Conclusion. Suivez, mes chers Auditeurs, l'exemple & le conseil de ce saint Docteur, presentez avec les Ministres de l'Autel, ce grand sacrifice, pour le repos de ces ames souffrantes qui attendent ce devoir de vôtre charité ; elles s'adressent à vous, Prêtres du Seigneur, pour vous demander la part qu'elles ont à ce sacrifice, puisqu'il est institué pour les vivans & pour les morts : c'est ce que la justice vous oblige d'être soigneux de leur accorder, & de ne les pas priver, par une négligence inexcusable, d'un si puissant secours. Elles s'adressent ensuite à vous qui ne pouvez offrir ce sacrifice de propitiation par vos propres mains ; mais qui le pouvez faire offrir par les mains d'autruy ; elles vous parlent par ma bouche, & vous pressent de vous acquiter d'un devoir de charité si agreable à Dieu ; Mais c'est à vous cruels heritiers des biens qu'elles vous ont laissé, qu'elles adressent leurs plaintes, lorsque vous portez vôtre ingratitude jusqu'à les priver de ce que vous leur devez par reconnoissance, & l'injustice jusqu'à retenir ce qui leur est dû de droit, lorsque vous refusez ou que vous differez d'acquiter les legs pieux dont vos proches vous ont chargé ; c'est une cruauté que vous exercez à leur égard de les laisser si long-temps souffrir par vôtre négligence & par vôtre retardement ; mais c'est une injustice criante de retenir le bien qu'ils ont laissé pour le repos de leurs ames aprés leur mort ; injustice digne des foudres & des anathêmes dont l'Eglise a souvent frappé ces ingrats heritiers, qui refusent d'employer ce que les fideles défunts ont laissé par leurs

Concil. Arelat 2. Carthag 4.

Testamens, pour des fondations, & pour faire offrir le sacrifice de l'Autel à ce dessein. C'est donc à vous, freres! enfans, heritiers, de vous acquiter de ce devoir de justice envers vos proches, & lorsque vous y manquez sçachez que les Conciles vous traitent d'injustes, d'homicides, de sacrileges, & d'infideles, & comme tels, ils vous retranchent du corps de l'Eglise, & de la participation des divins Mysteres, dont vous refusez de faire part à ceux qui vous ont chargé de cette obligation que vous avez librement acceptée.

Mais vous, proches ou amis! qui avez vêcu & conversé avec ceux, dont vous pleurez peut-être la mort, & regrettez tous les jours la perte, si vous ne pouvez offrir par vos mains, ny faire offrir pour eux ce sacrifice de propitiation que vous sçavez leur être d'un si puissant secours, ne leur refusez pas du moins, en y assistant, de l'offrir dans cette vûë de la maniere que vous le pourez, qui est toujours tres-efficace, & tres-agreable à Dieu. Témoignez par là que vous vous souvenez d'eux, & donnez-leur une marque de la sincere amitié que vous avez conservée, par le plus puissant secours que vous puissiez leur procurer; & pensez que par ce moyen vous les mettez en état de vous secourir un jour vous-même en cette vie, & de vous procurer le même bien, dont vous les mettrez en possession. Je vous le souhaite, &c.

HUITIE'ME SERMON DE L'OCTAVE DES MORTS.

De la Communion generale pour les Défunts.

Panem tuum, & vinum tuum ſuper ſepulchrum juſti conſtitue : *Tob.* 4.

Mettez vôtre pain & vôtre vin ſur la ſepulture du Juſte : Au Livre de Tobie, Chap. 4.

CE n'eſt pas ſeulement, Chrêtiens, par le ſacrifice du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt que l'on peut ſoulager les ames du Purgatoire ; l'adorable Euchariſtie, entant que Sacrement, leur peut être encore d'un grand ſecours, particulierement lorſque les fideles vivans s'uniſſent enſemble, pour leur en appliquer le fruit, par une Communion generale, dont l'Egliſe a autoriſé la pra-

tique depuis quelque temps. Je ne prétens pas neanmoins en vous parlant aujourd'huy de cette devotion si celebre, prendre party dans la question qui est entre les Theologiens sur l'avantage que les morts peuvent retirer de ce divin Sacrement, il est constant que le Fils de Dieu ne l'a pas institué en leur faveur, non plus que pour leur usage; il suffit que le fruit leur en soit appliqué par le sacrifice qui est offert pour les vivans & pour les morts : ce qui a toujours été le sentiment unanime de toute l'Eglise. Mais, disent quelques-uns, il ne se trouve nul vestige dans la Tradition, que la pratique ait jamais été de communier pour les défunts, ny de leur faire part de ce pain des vivans, puisqu'ils ne sont plus en état d'en ressentir les effets, qui sont de conserver & d'augmenter la vie de la grace, & de donner des forces pour soûtenir les efforts & les attaques des ennemis de nôtre salut.

D'un autre côté la Communion dignement reçûë, disent les autres, est d'un trop grand merite, pour n'être pas employée à délivrer ou à soulager les ames qui sont encore redevables à la justice de Dieu : & il se trouve des Docteurs, même du premier ordre, qui appuyent cette devotion, & des personnes élevées à une haute sainteté qui l'ont mise en pratique. Non, Messieurs, je n'entre point dans le fond de cette question, sçavoir si la reception du Corps adorable du Sauveur au sacrement de l'Autel a quelque vertu speciale de soulager les ames du Purgatoire lorsqu'on offre à Dieu une action si sainte pour un si pieux dessein : Ce qui me paroît hors de contestation, est,

que la Communion n'a pas à leur égard le même effet, que quand ce même Corps du Fils de Dieu est offert en sacrifice, & je ne voudrois pas me faire le garant du sentiment contraire, que je ne crois pas assez autorisé, & contre lequel le plus grand nombre des Docteurs se récrient avec juste raison.

D'ailleurs aussi je ne crois pas qu'on puisse contester que la Communion considerée dans tout ce qu'elle renferme, sçavoir la préparation, les prieres, les actes des vertus, & quelques actions penibles, qui en sont inséparables, que la Communion, dis-je, prise en ce sens ne puisse être appliquée aux fideles défunts, par maniere de suffrage; & que de la maniere dont cette devotion est établie aujourd'huy de l'autorité du saint Siege, & par une Communion generale, à laquelle est attachée une Indulgence applicable aux ames du Purgatoire, elle ne soit un tres-puissant moyen de les secourir; je soûtiens donc aujourd'huy que quoy que la pratique en soit recente, elle n'a rien de contraire ny au sentiment des fideles de tous les siecles, ny à l'institution de ce divin Sacrement, ny à l'effet qui luy est propre; mais qu'elle est inspirée du saint Esprit pour réveiller la pieté des fideles, & pour exciter leur charité envers l'Eglise souffrante, en suggerant à tous les Chrétiens un nouveau moyen de secourir les fideles défunts. C'est ce que j'espere vous faire voir dans ce dernier Discours, aprés avoir imploré le secours ordinaire du Ciel par l'entremise de Marie.

Ave Maria.

Pour

POur mieux vous faire entendre l'usage de la Communion generale pour les morts dont j'ay entrepris de vous parler, & pour vous faire voir en même temps le fruit & l'utilité de cette excellente pratique, souffrez, Chrêtiens, que je vous instruise plus à fond de l'origine de cette nouvelle devotion, & de l'occasion qui luy a donné cours.

Cette Communion se pratique un des Dimanches de chaque mois, par une assemblée de fideles qui conspirent dans le même dessein, & qui s'assemblent dans quelque Eglise destinée à l'exercice de cette pieuse institution; mais afin qu'ils s'y rendent en plus grand nombre, & avec plus de ferveur, & que cette loüable coûtume soit plus constamment observée; non seulement le souverain Pontife luy a donné son attache, par une Bulle expresse, mais encore a employé son pouvoir, en ouvrant les trésors de l'Eglise, par une Indulgence authentique, dont il a permis de faire l'application aux ames du Purgatoire, soit de quelqu'une en particulier, qui nous touche de plus prés, soit indifferemment, en laissant ce choix à Dieu même pour en faire l'application à celles qui en auront le plus de besoin. C'est tout ce qu'il seroit necessaire d'en sçavoir pour mon dessein; si pour vous animer à embrasser cette devotion avec plus d'assurance, il n'étoit encore à propos d'apprendre que cette pieuse pratique a pris naissance dans Rome même, sous le Pontificat de Paul V. qui s'y montra aussi favorable, que s'il en avoit été luy-même le pre-

mier instituteur; aussi fut-il témoin des fruits surprenans qu'elle fit par tout, & de l'empressement incroyable avec lequel les fideles se porterent à cette charité. Les successeurs de ce grand Pontife l'ont ensuite autorisée par plusieurs Bulles, & y ont exhorté les fideles par les termes les plus tendres & les plus pressans; ce qui l'a mise dans un tel credit, & excité tant de ferveur à la pratiquer, que souvent le nombre des communians est monté à plus de trente mille dans la seule ville de Rome, & dans un seul jour: Delà, ce zele ardent & empressé de secourir les ames du Purgatoire s'est étendu par toutes les Provinces, & par toutes les villes de l'Italie, & de l'Italie a passé dans tous les Royaumes de l'Europe: & j'attribuë, Messieurs, à un bonheur, & à une benediction particuliere sur la France, que cette même devotion ait commencé à s'établir en plusieurs de ses Villes, avec le fruit que l'on pouvoit attendre d'une pratique si utile & aux morts & aux vivans tout à la fois.

Pour ne pas donc differer plus long-tems à vous en faire voir l'utilité; j'avance ces deux propositions qui ferōt tout le partage de mon Discours. La premiere, que la Communion que l'on fait pour les défunts aux jours marquez & prescrits, à des avantages considerables sur toutes les autres bonnes œuvres que nous pouvons pratiquer en cette vûë; c'est-à-dire pour le soulagement de nos freres decedez. La seconde, que les avantages & les prerogatives d'une Communion faite par ce motif, sur toutes les autres Communions ordinaires,

nous doivent exciter à ne pas négliger un moyen de les rendre plus parfaites, & incomparablement plus agreables à Dieu: deux veritez, Chrêtiens, également consolantes, écoutez-en les preuves, & donnez-moy toute vôtre attention pour un discours tout instructif, & peut-être tout nouveau.

PREMIERE PARTIE.

J'Ay dit premierement, Chrêtiens, que la Communion faite dans les circonstances que je vous ay marquées, & offerte pour les ames du Purgatoire, a une vertu toute particuliere de les soulager, & de procurer leur délivrance; non que cet effet luy soit propre; car je ne veux rien avancer que de certain: mais par l'intention de celuy qui communie en cette vûë, & qui presente à Dieu cette sainte action par maniere de suffrage, au sens que nous l'avons expliqué dans les discours precedens. C'est toujours ainsi que nous l'entendons, & c'est ainsi qu'il est exprimé dans la Bulle même qui authorise cette sainte institution. Or en ce sens & en cette maniere, la Communion a des avantages sur toutes les autres bonnes actions; soit que nous considerions l'excellence de la Communion en elle-même, qui sanctifie & qui rend plus agreable à Dieu le mediateur qui intercede pour ces ames saintes; soit la force qu'a cette action d'impetrer de Dieu quelque faveur pour nous-mêmes & pour les autres; soit enfin la vertu de satisfaire pour nous ou pour autruy. Ce sont, Messieurs, les trois choses communes à toutes les bonnes œuvres, & qu'on appelle en termes vulgaires, le merite,

l'impetration, & la satisfaction. Voyons donc en cette premiere Partie, en quelle maniere, & avec quels avantages, la communion offerte pour les morts a ces trois effets à leur égard.

Pour ce qui regarde le merite de la Communion, elle produit une augmentation de grace dans celuy qui la reçoit dignement, & avec les dispositions necessaires; c'est ce que tout le monde sçait, & ce que je suppose comme incontestable; or il est constant d'ailleurs que le merite est tellement propre de celuy qui fait une bonne action, qu'il est personnel, & incommunicable à tout autre, qui n'a point de part à l'action. De maniere que si nous sommes saints, c'est pour nous que nous le sommes, & que ce merite nous regarde uniquement; aussi en recevons-nous toute la recompense; & si plusieurs ont contribué de concert à une bonne action, chacun a son merite propre & particulier qui ne peut se transferer ny se partager. Mais sur ce principe vous me demandez aussi-tôt de quelle utilité est donc ce merite par raport aux ames souffrantes dans le Purgatoire; je vous avoüeray, qu'il ne peut à la verité les rendre plus saintes ny plus parfaites, ny plus élevées dans la gloire; mais qu'il peut cependant avancer leur bonheur, & contribuer à leur délivrance, & qu'il rend leurs mediateurs plus saints & plus parfaits, & par une consequence necessaire, leur mediation plus efficace, leur intercession d'un plus grand poids, & leur demande mieux reçûë de Dieu. Vous avez un amy qui a beaucoup d'ac-

cés auprés de la personne d'un Souverain, qui en est vû de bon œil,& qui a du crédit sur son esprit ; ne peut-il pas obtenir plus aisément qu'un autre, ce qu'il demande pour vous : & si cet amy s'interesse ensuite pour vous tirer d'une mauvaise affaire, ne prenez-vous pas plus de confiance dans son intercession ? n'est-il pas plus en état qu'un autre de vous servir, & même plus sûr de vous rendre le bon office que vous attendez de luy ? Cette comparaison parle d'elle-même, & vous en faites je m'assûre l'application : Une Communion bienfaite est d'un grand merite, on n'en peut douter ; elle rend celuy qui l'a fait, plus saint & plus agreable à la divine Majesté, qui en oseroit le contester; il a donc par consequent plus d'accés au présd'elle, & est plus propre à traiter une affaire de faveur, telle qu'est la délivrance d'un ame qui est redevable à la justice de Dieu, tout cela se suit, & ne souffre point de contredit. Dieu d'ailleurs de son côté a toute l'inclination possible d'accorder cette grace aux sollicitations que luy font les justes, qui s'interressent dans cette negociation ; le merite de l'intercesseur pourroit-il donc être compté pour rien dans cette occasion, & dans le temps qu'une personne pratique une action d'un aussi grand merite que l'est une bonne Communion ? Cette personne n'est-elle pas plus propre à demander, & à obtenir en faveur de ces ames souffrantes une grace que Dieu n'accorde qu'à ses amis ? Je n'en dis pas davantage sur ce sujet, pour vous faire faire une particuliere reflexion sur la force & la vertu de la

Communion même, afin d'impetrer de Dieu ce que nous luy demandons.

Vous conviendrez avec moy que cette vertu est plus efficace pour impetrer cette faveur, que toute autre bonne œuvre, si vous faites attention à ce qu'enseignent tous les Docteurs, que toute bonne action chrêtienne & surnaturelle ayant la force d'impetrer quelque grace, & quelque nouveau bienfait, cette force & cette vertu croît à proportion du merite de l'action même : D'où il s'ensuit que plus l'action est sainte & vertueuse, plus Dieu est porté à nous accorder la grace que nous voulons obtenir, soit pour nous-mêmes, soit en faveur de ceux pour lesquels nous nous interressons. Or quelle action plus sainte & plus agreable à la divine Majesté qu'une bonne Communion ? telle qu'il faut supposer qu'elle est, quand on y apporte moralement tout le soin, & toute la préparation que l'on doit, & je ne crois pas me tromper, quand je dis que c'est l'action que l'on fait avec de plus grands sentimens de pieté, celle où l'on marque plus de foy & de religion, & celle enfin que l'on regarde comme la plus sainte de sa vie.

En effet, comme l'on contracte dans ce divin Sacrement l'union la plus parfaite avec Dieu, que l'on puisse avoir en ce monde ; aussi le Fils de Dieu de son côté se communique liberalement à nous, & nous comble de grace à proportion de la disposition que nous y apportons ; & si c'est une verité constante, qu'une action si sainte & si excellente, est impetratoire, comme parlent les Docteurs,

à proportion de son merite, ne sera-t-elle pas la meilleure disposition pour obtenir par voye d'impetration, la délivrance d'une ame; puisque d'ailleurs c'est peut-être la demande la plus agreable que l'on puisse faire au Dieu de misericorde, qui n'a rien plus à cœur que la charité que l'on exerce envers le prochain. N'est-on donc pas bien fondé de dire, que comme l'Eucharistie, en qualité de sacrifice, est un moyen étably par le Fils de Dieu pour satisfaire à la Justice divine par l'application des merites de son sang; la même Eucharistie en qualité de Sacrement, est encore le moyen le plus efficace pour soulager leurs peines, & avancer la joüissance de leur bonheur par voye d'impetration. Souffrez, Messieurs, ce terme qui est comme consacré en cette matiere; & convaincus qu'une Communion bien faite est d'un singulier merite pour nous-même, nous devons l'être aussi qu'elle a une force toute particuliere pour impetrer tout ce que nous pouvons demander à Dieu. Voila donc deux avantages de la Communion sur toutes les autres bonnes œuvres, qui nous font voir qu'il est infiniment utile de communier pour les défunts.

Mais je n'en demeure pas là; car si nous prenons la Communion non seulement pour l'action, par laquelle on reçoit le Corps adorable du Fils de Dieu, mais encore dans un sens un peu plus étendu, pour tous les actes de vertu qui la precedent, & qui l'accompagnent: Vous sçavez qu'on ne communie guere sans exercer quelque acte de foy, d'esperance, & d'amour de Dieu, de promesse &

de resolution d'être plus reguliers dans ses devoirs, ou de servir Dieu à l'avenir plus fidelement qu'on n'a fait par le passé, & d'autres actes des plus nobles & des plus excellentes vertus, qu'une fervente devotion a coûtume de nous inspirer dans nos Communions; je ne doute point que vous ne soyez parfaitement instruits sur ce point; je ne m'y arrête pas. Or tous ces actes des vertus les plus nobles & les plus excellentes ont aussi chacun leur merite, & la force d'impetrer; puisqu'elle est attachée à toutes nos bonnes actions; & si la Communion est dautant plus sainte & plus parfaite, qu'il y entre plus d'actes de semblables vertus, n'a-t-elle pas aussi plus de force, plus de poids, & si j'ose ainsi dire, plus de droit d'impetrer un bienfait, dont la sollicitation pressante & la demande est déja un acte d'une excellente charité. Ce n'est donc pas sçavoir se servir de l'avantage que l'on possede, que de ne pas employer ces precieux momens à exposer à ce Sauveur que nous avons dans nous-mêmes, & qui d'ailleurs est plus disposé que jamais à écoûter nos demandes, de ne pas, dis-je, luy exposer nos besoins, ceux de nôtre prochain, & particulierement ceux de nos proches, & de nos amis défunts; puisque jamais nous n'avons une plus favorable occasion de leur rendre ce service important.

Voila, mon cher Auditeur, l'heureuse conjoncture qui se presente de servir ceux que vous avez cheris & honorez durant cette vie; en pouvez-vous trouver une plus propre & plus avantageuse pour traiter de leur

délivrance, que ce temps auquel Dieu vous donne le plus precieux gage de son amour, & que vous vous efforcez de luy donner des preuves sinceres du vôtre ? Pourra-t-il vous refuser quelque chose dans le temps même qu'il se donne luy-méme, qu'il vous ouvre les trésors de ses graces, & qu'il vous sollicite à luy demander quelque faveur ? Peut-il enfin vous donner une plus grande assûrance de vous accorder tout ce que vous luy demanderez, pourvûqu'il soit à vôtre avantage, ou à l'avantage de celuy pour lequel vous vous emploirez ? Representez-vous donc une personne resoluë d'employer tout son crédit, & de faire les derniers efforts auprés d'un Souverain, afin d'obtenir grace pour un frere, ou pour un amy, & que trouvant l'accés auprés de ce Prince, s'en voyant bien reçû, favorablement accueilly, obligemment prévenu, & même pressé de demander quelque faveur, afin de faire connoître en quelle consideration il est auprés de luy. Dites-moy, je vous prie, pensez-vous que cette personne oubliât alors son frere & son amy, aprés s'être donné bien des mouvemens pour trouver cette occasion de parler en sa faveur ! sûr, au contraire, d'obtenir tout ce qu'il demanderoit, n'useroit-il pas de la liberté que ce Prince luy donneroit pour procurer la délivrance de cet amy ? Or vous avez, Chrétiens, cet accés auprés du Souverain du Ciel & de la Terre dans vôtre communion; il vous fait bon accueil, il vous caresse, il vous embrasse, il vous invite même à luy demander tout ce que vous pouvez souhaiter pour vô-

tre salut, & pour celuy des autres; & vous ne doutez point que la grace que vous luy demanderez en faveur de ces saintes ames ne luy soit infiniment agreable, que ne luy demandez-vous donc, ce qu'il a luy-même tant d'inclination de vous accorder?

Ne me direz-vous point que la Justice divine exige que les ames, qu'elle retient dans les feux du Purgatoire, satisfassent elles-mêmes pour les pechez qu'elles ont commis, & non pas qu'on paye pour elles; & d'ailleurs que vous ne voyez pas comment l'on peut satisfaire par la Communion, qui ne peut être comptée entre les œuvres satisfactoires, telles que sont les jeûnes, l'aumône, les penitences, & les austeritez du corps prescriptes par l'Eglise, & qui ont quelque proportion avec cet effet: car c'est ce qu'on a peine à trouver dans une communion offerte à Dieu dans cette vûë, & pour ce dessein; ou s'il y a quelque assujettissement dans la communion, cela peut-il égaler la peine qui est inséparable des jeûnes, & des autres austeritez corporelles, que Dieu reçoit en satisfaction de celles que ces ames seroient obligées de souffrir dans ce lieu de tourmens, pour acquiter des dettes immenses? Vous touchez, à la verité, mon cher Auditeur, le point de la difficulté: mais quand on vous passeroit que la peine qu'il y a à communier seroit legere, ou qu'elle devroit être comptée pour rien, vû le peu de proportion qu'elle a avec l'effet qu'on en doit attendre; qui vous a dit, ou qui a pû vous assûrer que la plus grande peine est toujours celle qui satisfait

le plus ? & que Dieu n'ait point d'égard ny au merite, ny à l'excellence de l'action qui luy est offerte pour obtenir cette faveur, ny à la charité qui a coûtume d'accompagner la plus sainte pratique de nôtre Religion? N'est-il pas même tres-probable qu'il se tient plus satisfait de la plus legere humiliation d'une ame parfaite, & élevée à un haut degré de sainteté, que des plus rigoureuses penitences de celles qui ont beaucoup moins de merite ? comme nous voyons dans la maniere d'agir des hommes, qu'une personne offensée se tient plus satisfaite des excuses & des soumissions que luy fera pour cela un homme de distinction, lequel intercedera pour le coupable, que du châtiment rigoureux de celuy qui a fait l'injure, ne doit-on pas présumer de la bonté de Dieu, que dans les satisfactions que la charité nous fait faire pour les autres, elle a plus d'égard à la dignité de l'action, au merite de la personne, & à la ferveur même de la charité, qu'à la peine à laquelle on veut se soumettre pour ce sujet ?

Mais je veux que la contestation des Docteurs sur ce point rende cette opinion, & cette prétention douteuse: y a-t-il si peu de peine à faire une bonne Communion, qu'elle ne puisse être comptée pour une satisfaction considerable, ny être considerée sur ce pied-là. C'est là, mon cher Auditeur, où je vous attendois, & où j'avois dessein de vous amener, pour vous dire que si l'on envisage la Communion, precisément pour la reception du Corps adorable du Fils de Dieu, la peine n'en peut être bien grande; on en convient;

mais si l'on considere cette communion dans tout ce qu'elle renferme; dans les dispositions qui la precedent, comme la confession, le recueillement interieur, l'éloignement des divertissemens, dont la bienseance & le respect qui est dû à ce Sacrement demandent qu'on se prive, l'assujettissement au temps, aux ceremonies, & à d'autres circonstances assez génantes, peut-on s'assujettir à tout cela sans se faire violence? & si la peine n'en est pas si sensible & si fâcheuse que celle que peuvent causer les jeûnes, les cilices, & les autres austeritez, l'esprit en recompense y trouve plus de difficultez, & de repugnances à surmonter, qui sont telles souvent que plusieurs se soûmettroient plus volontiers aux plus rigoureuses abstinences, & aux plùs grandes austeritez du corps. Nous imaginerons-nous donc qu'elles soient si peu de choses, qu'elles ne meritent pas d'entrer en consideration devant Dieu, ou qu'il y ait aucun égard, par raport à l'effet que nous en pretendons?

Ajoûtez à tout cela l'indulgence que l'Eglise a attachée à la Communion generale que l'on fait pour ce sujet, & souvenez-vous de ce que nous avons dit sur le Chapitre des Indulgences; n'est-ce pas offrir à Dieu, en faveur de ces saintes ames, une satisfaction dont il a tout sujet d'être content: Car enfin qui dit Indulgence, dit une remission des peines dûës à la Justice divine, que le Chef de l'Eglise, comme dispensateur du trésor des merites du Sauveur du monde, pouvoit attacher à toute autre action, à une priere, à une

aumône , & à quelqu'autre bonne œuvre que ce ſoit ; mais l'ayant attachée à la Communion, il ſemble avoir ajoûté une nouvelle vertu au ſang même du Fils de Dieu, afin de ſatisfaire plus abondamment pour les ames ſouffrantes, & de rendre le ſuffrage que nous luy offrons plus efficace , & plus puiſſant. Diſons donc que la Communion pour les morts, de la maniere que l'Egliſe l'a inſtituée & autoriſée, eſt encore tres-efficace pour les délivrer , & que le ſang du Sauveur non ſeulement offert en ſacrifice, mais encore reçû en ſacrement peut leur appliquer ſa vertu ; & qu'ainſi ces jours de Communion generale, auſquels les fideles Chrêtiens s'uniſſent dans un même deſſein de ſoulager les fideles défunts, ſont des jours de joye & de conſolation pour l'Egliſe ſouffrante ; que c'eſt en ces jours que les priſons du Purgatoire ſont ouvertes, que les roſées du Ciel tombent ſur leurs flammes pour les éteindre, non goute à goute, mais comme une pluye abondante, qui a plus d'effet en un ſeul jour, qu'elles n'en avoient auparavant en pluſieurs années ; c'eſt alors que le Ciel ſe peuple, & que l'Egliſe triomphante ne fait pas une moindre fête, pour l'entrée d'une ame dans cet heureux ſejour, qu'elle en fait pour ſa converſion, qui la met dans la voye pour y arriver ; parce qu'aprés cela, cette ame n'a plus rien à craindre ny à ſouffrir. Ne refuſez donc pas, Chrêtiens, de vous joindre en corps, pour une auſſi ſainte entrepriſe, qu'eſt celle d'envoyer au Ciel tant d'ames tout à la fois. Enfans de l'Egliſe ! ſecondez les pieuſes

& charitables intentions de vôtre Mere pour la délivrance, & pour le soûlagement de vos freres qui souffrent d'horribles tourmens dans ces prisons de feu & de flâmes. Si l'assujettissement qu'il y a de communier regulierement une fois le mois, vous paroît penible & incommode, pensez que la violence que vous vous faites, entre dans la satisfaction que vous offrez à Dieu pour eux; refuserez-vous de vous joindre à la foule de ceux qui vous ont déja frayé le chemin, & donné l'exemple d'une dévotion si chrêtienne & si charitable? Ce qu'on exige de vous n'est point un engagement, ny un nouveau devoir qu'on vous exhorte d'ajoûter aux pratiques de vôtre devotion ordinaire, comme on fait dans toutes les saintes associations, qui ont leurs regles, & leurs statuts, qu'on s'engage d'observer le plus fidelement que l'on poura; & si vous êtes déja entrez dans quelque semblable societé de quelque devotion particuliere, ou de quelques bonnes œuvres publiques, telles que seroient celles de visiter les pauvres, les hôpitaux, ou les prisons, on ne dit pas qu'il faille les quitter, ou prendre le change, ny même vous charger d'une nouvelle obligation. Mais comme il n'y a point de personnes de pieté, je parle de celles qui font profession d'une devotion plus exemplaire que le commun des Chrêtiens, qui n'approchent des Sacremens du moins une fois le mois, il n'en coûte pas davantage de fixer sa communion au jour marqué pour cette charité envers les fideles défunts; il n'y a que l'assujettissement au lieu, qui

pouroit faire quelque peine à ceux qui en pourroient être éloignez; peine qu'on compteroit pour rien s'il s'agissoit de rendre service à un amy vivant, eh! doit-elle donc entrer en quelque consideration, ou servir de pretexte, quand il s'agit d'obliger ce même amy décedé, & d'avancer son bonheur éternel? vû que dans le dessein qu'on s'est proposé dans cet exercice charitable, il a été necessaire d'assigner un lieu déterminé, pour réünir comme en un corps, les fideles qui veulent entrer dans ce pieux dessein, afin de faire un amas de prieres, de sacrifices, & de communions, & par ce moyen faire une espece de violence à la misericorde de Dieu, l'obliger à se relâcher sur les droits de sa justice, & d'accorder la délivrance des ames, qui rendront d'éternelles actions de graces à sa bonté. C'est ainsi que parle Tertullien, dans un autre sujet, mais qui n'est pas moins propre du nôtre: *Coïmus in cætum, & in congregationem, ut quasi manu factâ, misericordiam ambiamus orantes.* Mais pour vous porter à une si sainte pratique par vôtre propre interêt, je ne crains point de dire que la Communion faite en cette vûë, est non seulement utile aux ames du Purgatoire; mais encore qu'elle est plus sainte en elle-même, & d'un plus grand merite devant Dieu. C'est ce que je me suis engagé de vous faire voir en cette seconde Partie.

In Apologet.

SECONDE PARTIE.

Ce n'est pas, Messieurs, pour faire un plus juste raport des deux parties de ce discours, qu'aprés vous avoir fait voir, que la

Communion offerte pour les fideles défunts, est l'un des plus efficaces moyens de soûlager leurs peines, je m'efforce maintenant de vous persuader, que ce motif, & cette vûë qu'on a de soûlager ces saintes ames par la Communion, est reciproquement un moyen de la rendre plus sainte, plus parfaite, & plus agreable à Dieu. Mais c'est que je suis persuadé moy-même que plus cette Communion se fera dignement, & avec plus de merite, plus elle aura de force & d'efficace pour procurer aux ames du Purgatoire un prompt soulagement. Appliquez-vous donc, Chrêtiens, à bien en concevoir les raisons, qui sont les mêmes qui rendent en general toutes les actions chrêtiennes & plus parfaites, & plus agreables à Dieu ; sçavoir une pure & une noble intention, une charité actuelle plus fervente, & enfin la grandeur & l'excellence même de l'entreprise que l'on se propose pour but, & pour fin de son action. Il ne faut qu'appliquer cecy à la Communion qu'on fait pour les morts de la maniere que l'Eglise, excitée par la devotion de quelques fideles, l'a établie.

Premierement, Chrêtiens, personne n'a jamais revoqué en doute, que nos actions ne tirent une partie de leur merite & de leur excellence, du motif & de l'intention pure & droite, qui nous porte à les entreprendre ? Cette verité est trop constante & trop connuë, pour m'arrêter à vous en rapporter les preuves: mais si vous appliquez cette regle à l'action la plus chrêtienne, & la plus sainte de vôtre vie, qui est la Communion, plu-

sieurs motifs tous pieux, & tous saints peuvent entrer dans cette action. C'est à l'égard de quelques-uns la seule obéïssance au précepte de l'Eglise qui le prescrit, du moins une fois l'année : c'est dans les autres un saint desir de croître en vertu, & de se fortifier contre leurs passions, & contre les ennemis de leur salut : c'est dans ceux-cy un ardent desir de s'unir plus étroitement à Dieu, comme en effet, on ne le fait jamais davantage, que dans une fervente Communion ; c'est enfin dans les ames les plus parfaites le desir de rendre plus de gloire à Dieu, qui est la plus haute fin que l'on puisse avoir en vûë. Or c'est ce motif si noble & si élevé, cette intention si droite & si pure que nous devons tâcher d'avoir, ou plûtôt qu'il est aisé d'avoir dans nôtre Communion pour les ames du Purgatoire; car nous pratiquons le plus excellent acte de charité envers Dieu, & envers le prochain tout à la fois. Envers Dieu nous n'en pouvons douter : car quoy que la Communion d'elle-même luy rende beaucoup de gloire, comme neanmoins nous y mêlons beaucoup d'imperfection de nôtre côté, l'ame que nous envoyons au Ciel par cette action, supplée à nos défauts, joint ses actions de grace avec les nôtres ; & comme elle voit Dieu, & qu'elle est embrasée de son amour, elle luy rend plus de gloire, que nous ne sçaurions faire par tous les efforts de nôtre volonté, & par tout le merite de nos bonnes actions.

Nous possedons nôtre Dieu à la verité dans une bonne Communion, puisque nous

l'avons dans nous-mêmes, mais en même tems nous en procurons la possession d'une maniere plus noble & plus parfaite à une ame, qui le glorifie encore tout autrement. Si donc nous avons en vûë dans nôtre Communion cette intention si pure & si sainte de glorifier Dieu, elle est encore relevée par la charité, qui nous fait associer, pour ainsi dire, une ame sainte & un bienheureux dans le Ciel pour le louër, & pour l'honorer plus parfaitement. Nous servons de mediateurs à une ame en luy procurant la liberté des enfans de Dieu, & en la mettant en possession d'un heritage qui luy est dû : mais de sa part elle fait aussi l'office d'un mediateur à nôtre égard, en faisant valoir nôtre charité, & le service que nous rendons à la divine Majesté, d'augmenter sa Cour, & de luy procurer des loüanges, des adorations, & des benedictions éternelles. Reprenons donc tout cecy, & disons, que si Dieu n'a rien plus à cœur que sa gloire, pour l'interêt de laquelle il a créé tout le monde ; s'il reçoit plus de gloire d'une ame dans le Ciel, que de tout ce qu'il y a dans le reste de l'Univers, si un noble motif & une intention pure & droite donne un nouveau degré de merite & de perfection aux actions mêmes les plus saintes d'elles-mêmes, & si avancer le bonheur souverain d'une ame, ne fût-ce que de quelque moment, c'est procurer à Dieu plus de gloire, que par tout ce que nous pourrions faire pour son service. Jugez s'il n'y a pas lieu de croire, qu'une Communion faite en cette vûë, & par cette intention, reçoit un surcroy de merite, & n'en est pas

incomparablement plus agreable à Dieu.

De plus, ignorons-nous quel prix, & qu'elle perfection le merite de la charité envers le prochain donne à une action, quelque excellente qu'elle puisse être de sa nature ? En offrant donc à Dieu vôtre Communion, par le motif de rendre à vôtre frere le plus considerable, & le plus essentiel service qu'il est capable de recevoir en l'état où il est ; s'il ne souhaite rien avec plus d'ardeur, que ce secours qu'il attend de vous, & s'en doit tenir éternellement obligé, si ce n'est pas un petit bien de fortune, ny un avantage temporel que vous luy procurez, mais un bien d'un ordre surnaturel, le plus grand de tous les biens, & dont la joüissance, même pour peu de temps est preferable à la possession de tous les Royaumes, & de tous les Empires du monde : pensez jusqu'à quel point vous obligez vôtre prochain, & quel service vous rendez à Dieu, par une même action, qui procure la plus grande gloire accidentelle à l'un, & avance le bonheur essentiel de l'autre ; & dites-moy si vous pouvez rien faire de plus grand, & de plus considerable pour tous les deux ? si vous pouvez concevoir un plus noble dessein, si vous pouvez vous proposer une plus noble fin dans vôtre Communion ? Ne faut-il donc pas tomber d'accord que cette intention & ce motif ne relevent pas peu le merite d'une action si noble, & si excellente d'ailleurs par elle-même ?

Vous en serez encore plus convaincus,

Chrêtiens Auditeurs, si vous faites reflexion en second lieu sur la charité actuelle qui accompagne la Communion qui est offerte à Dieu en cette vûë ; puisque c'est le sentiment commun des Docteurs, qu'une Communion faite avec ferveur, c'est-à-dire, avec une volonté plus appliquée, plus prompte, & plus ardente, en vaut plusieurs languissantes, & faites avec moins d'attention d'esprit, & moins de devotion. Or si vous sentez que ce feu se ralentît en vous, & que cette ferveur de devotion est presque entierement éteinte, je ne sçache point de plus puissant moyen de la ralumer, que de penser qu'au même temps que Dieu vous donne un si précieux gage de son amour, en se communiquant si intimement à vous, vous luy en pouvez donner un autre reciproquement de vôtre fidelité, & un garant de vôtre reconnoissance, qui est une ame que vous mettez en possession de son bonheur. Si vous aviez un amy, à qui vous n'auriez donné que trop de sujet de s'éloigner de vous, mais dont vous voudriez vous efforcer de regagner l'affection, & rentrer dans sa confidence par quelque service considerable, & que l'occasion se presentât de l'obliger dans la chose du monde qu'il auroit le plus à cœur, ne l'embrasseriez-vous pas avec toute l'ardeur possible ? & ne vous estimeriez-vous pas heureux d'avoir trouvé ce moyen de vous remettre sur le même pied que vous êtiez auparavant : c'est la conjoncture favorable où vous vous trouvez dans les jours d'une generale Communion ; vous ne

ressentez peut-être que trop le malheur que vous vous êtes attiré par le refroidissement de l'amitié de Dieu à vôtre égard, & le bien dont vous vous êtes privé, par le peu de soin que vous avez apporté à cultiver une amitié si precieuse; vous voulez vous remettre dans ses bonnes graces; par quelque bon office; dans une chose, à laquelle vous ne pouvez douter qu'il ne prenne interêt: voicy l'occasion qui s'en presente, en délivrant d'une fâcheuse captivité, une personne qu'il aime tendrement; Vous sçavez que vous ne pouvez rien faire qui luy soit plus agreable, & qu'il vous en sçaura le même gré, que si vous aviez procuré ce bienfait à sa propre personne: avec qu'elle ardeur donc & quel empressement ne devez-vous point recher-cher cette occasion? & voyant qu'elle se presente si heureusement, avec quelle ferveur ne devez-vous point l'embrasser? elle est un moyen sûr & facile de délivrer une ame des prisons du Purgatoire, où la Justice divine la retient, & où elle gemit peut-être depuis long-temps, dans l'empressement incroyable de voir son Dieu: d'un autre côté le desir qu'a le Fils de Dieu de la tirer de ce triste lieu, pour la mettre en possession du Royaume du Ciel n'est pas moins ardent, ny moins empressé; puisqu'il envisage cette ame comme le prix de son sang, & le fruit de ses travaux: mais quelque amour qu'il ait pour elle, vous sçavez quel interêt s'oppose à la délivrance de cette ame, jusqu'à ce qu'elle ait entierement satisfait, ou qu'on ait payé pour elle; que si pour marquer au

Sauveur du monde la part que vous prenez à tout ce qui le touche, persuadé de l'important service que vous luy allez rendre, vous vous acquitez fidelement de ce qu'il vous ordonne pour cela, ne communierez-vous pas avec une ferveur toute extraordinaire ; la charité qui vous poussera à rendre un signalé service à l'un de vos proches, ou de vos amis, & au Fils de Dieu même, puisqu'il veut bien mettre sur son compte ce que l'on fait au moindre des siens ; cette charité, dis-je, n'en sera-t-elle pas plus ardente, & par consequent vôtre Communion plus parfaite, en vous efforçant de la rendre digne d'obtenir ce que vous prétendez ?

Avec quelle confiance ensuite ne vous approcherez-vous point de vôtre Createur, en vous presentant à luy avec une volonté prompte, & disposée à executer ce qu'il souhaite avec le plus d'ardeur ? Pouvez-vous craindre qu'il vous regarde d'un œil indifferent, ou qu'il vous reçoive avec froideur, dans le moment qu'il voit que vous ne pensez qu'à l'obliger, & à luy témoigner vôtre amour par un service si considerable ? Ne le reconnoîtra-t-il pas plûtôt par ses caresses, & par le bon accueil qu'il vous fera ? De quelles faveurs ne vous comblera-t-il point en reconnoissance du bienfait qu'il reçoit en quelque maniere de vôtre main ? Quel motif donc plus capable d'embraser vôtre charité, & d'exciter ces sentimens de devotion, qui rendent une Communion plus sainte & plus agreable à Dieu, que de penser que vous venez le trouver pour luy faire un present

digne de luy, que vous allez le faire joüir du fruit de son sang, & que s'il y a quelque chose qui luy déplaise dans vôtre personne, cette ame à laquelle vous allez procurer l'avancement de son bonheur éternel, suppléera à tous vos defauts, & vous aidera à luy rendre mille actions de graces pour tous les biens que vous recevez de son infinie bonté.

Enfin, Messieurs, si vous jugez de la bonté d'une action, par le fruit qu'on en retire, je dis encore une fois que la Communion considerée par cet endroit, & faite en vûë de délivrer une ame des flâmes du Purgatoire, en est incomparablement plus parfaite; comme étant utile à nous-mêmes, & au prochain, d'une maniere toute particuliere. Toutes nos Communions faites en état de grace ont cela de commun, qu'elles nous unissent plus étroitement à Dieu, & nous rendent plus saints, mais dans les Communions que nous ferons par le motif de secourir les ames du Purgatoire, outre le merite qui est attaché à l'exercice d'une si grande charité, nous devenons plus saints en rendant heureux celuy pour lequel nous offrons cette action, nous recevons le gage de nôtre bonheur éternel: car c'est ainsi que les saints Peres appellent l'Eucharistie, & nous procurons à un autre la joüissance même de ce bonheur, & cet autre ensuite employe son crédit auprés de Dieu pour nous procurer le même bien. Nous recevons dans toutes les autres Communions des graces actuelles, mais dans celle-cy nous obtenons pour autruy une

faveur, qui ne se peut assez estimer, & qu'on ne poura même jamais assez reconnoître.

Il semble même que par la pratique de cette charité qu'on exerce dans la Communion, on donne à l'Eucharistie un nouvel effet qu'elle n'a pas en vertu de son institution, en la considerant comme sacrement; puisque sous ce raport elle est seulement le pain des vivans, car c'est ainsi qu'on appelle, & l'on entend par là, qu'elle n'est utile qu'à ceux qui sont voyageurs en cette vie, & si on la donne aux mourans, c'est afin qu'elle leur serve de viatique, pour ce passage du temps à l'éternité; mais aujourd'huy l'Eglise & la charité des Chrêtiens a trouvé le moyen de donner à ce pain des vivans un pouvoir sur les morts, qui est d'acquiter leurs dettes, de les délivrer de leurs peines, & de leur faire joüir plûtôt qu'ils n'auroient fait, de la gloire qu'ils ont meritée en cette vie. Diray-je même, que le Fils de Dieu retire un nouveau fruit du merite & de la vertu de son sang, par le moyen de cette sainte pratique. Car enfin ce sang a bien été versé pour les morts & pour les vivans, en qualité de sacrifice; mais dans son institution, en qualité de sacrement, il n'est que pour les vivans: or par l'application qu'on en fait aux défunts par maniere de suffrage, on donne un espece d'étenduë à ses merites, en faisant ressentir à ces saintes ames les effets de sa misericorde; & ainsi en recevant de Dieu, nous luy donnons, en nous servant de ses presens pour sa propre gloire, & je ne doute point que cette charité,

charité, ou plûtôt cette maniere de témoigner à Dieu nôtre amour, & le zele que nous avons pour sa gloire, ne nous comble nous-même de graces, de faveurs, & de bienfaits dans toutes les Communions que nous ferons à cette intention.

Conclusion.

Au reste, mes chers Auditeurs, dans l'exercice d'une si sainte pratique, ce n'est pas une nouvelle vertu que nous donnons au Corps & au Sang du Fils de Dieu; mais c'est une nouvelle application que nous en faisons, authorisée non seulement par l'Eglise, mais encore par l'usage qu'en ont fait plusieurs grands Saints, puisque déja le S. Esprit avoit inspiré cette sainte pratique à plusieurs personnes pieuses, & distinguées par leur éminente sainteté. Sainte Gertrude l'enseigne expressément, le P. Alvarés, l'un des plus éclairez dans les choses spirituelles, qui fut dans le siecle passé, au jugement de sainte Therese, s'en servit durant toute sa vie, & plusieurs grands hommes également recommandables par leur pieté, & par leur profonde érudition, s'en sont rendus l'usage familier. Saint Thomas *, & Scot ce Docteur subtil s'accordent sur ce point, c'est-à-dire sur la maniere dont la Communion peut être utile aux morts. Il ne sert de rien d'alleguer que le Fils de Dieu ne l'a pas instituée pour ce dessein; car puisque l'application qu'on leur en fait par maniere de suffrage, est non seulement authorisée par l'Eglise, mais encore pratiquée solemnellement, & que pour y exciter les fideles, elle y a attaché une Indulgence si authentique. Il est évident que nous

L. 3. divin. insinuat.

* *In 4. dist. 45 q. 2. art. 3. quest. 1. ad 3.*

ne pouvons manquer en suivant ses sentimens, ses exhortations, & ses conseils. Que la charité donc que vous devez à vos freres défunts, vous excite à ne les pas priver d'un si puissant secours, que la gloire que vous procurez à Dieu par cette excellente action vous y anime ; que la perfection que vôtre Communion recevra d'un motif si charitable, & si desinteressé vous y engage, dans l'esperance qu'en avançant à une ame la joüissance de son souverain bonheur, vous assurerez & augmenterez le vôtre dans l'éternité bienheureuse, que je vous souhaite, &c.

Fin de l'Octave des Morts.

TABLE

DES MATIERES CONTENUES dans cette Octave des Morts.

A

ames

Fin de la Table des Matieres de l'Octave des Morts.